

Rapport *du* Congrès Compte Rendu

45^{ième} Congrès national
Edmonton, Alberta
14 – 18 juin 2014

NOTRE MISSION EST DE SERVIR LES
ANCIENS COMBATTANTS, Y COMPRIS
LES MILITAIRES EN SERVICE ACTIF
ET LES MEMBRES DE LA GRC, ET
LEURS FAMILLES, PROMOUVOIR
LE SOUVENIR ET SERVIR NOS
COMMUNAUTÉS ET NOTRE PAYS.





.....

LES PAGES SUIVANTES TONT UN COMPTE RENDU DU 45^{IÈME}
CONGRÈS NATIONAL DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE
TENU À EDMONTON, ALBERTA. LE COMPTE RENDU
CONTIENT LES RAPPORTS ET RÉOLUTIONS APPROUVÉS
PAR LES DÉLÉGUÉS. C'EST UN DOCUMENT DE VALEUR
PRATIQUE ET HISTORIQUE CONSIDÉRABLE, ET IL DEVRAIT
ÊTRE CONSERVÉ POUR RÉFÉRENCE FUTURE ET RAPIDE.

.....

.....

OFFICIERS DE LA DIRECTION NATIONALE

OFFICIERS HONORAIRES

Président d'honneur

Son Excellence Le très honorable
David Johnston, C.C., C.M.M., C.O.M., C.D.
Gouverneur général du Canada et
Commandant en chef du Canada

Grand Président

L. Murray, C.M.M., C.D.

Vice-président national honoraire

General Thomas J. Lawson, C.M.M., C.D.
Le commissaire, Bob Paulson, C.O.M.

Aumônier national honoraire

Rabbin R. Bulka
Le vénérable brigadier-général
John M. Fletcher, C.D., Q.H.C.

CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

Président national

G. Moore

Premier Vice-président national

T. Eagles

Vice-présidents nationaux

E. Pigeau
D. Flannigan
P. Piper

Trésorier national

M. Cook

Président national des Débats

T. Irvine

Présidente nationale sortant

P. Varga

DIRECTIONS PROVINCIALES—SECTION SPÉCIALE REPRÉSENTANTS/PRÉSIDENTS PROVINCIAUX/

Colombie Britannique/Yukon

A. Stanfield

Alberta-TNO

W. Donner

Saskatchewan

D. Wells

Manitoba & NOO

D. Kidd

Ontario

B. Julian

Québec

N. Shelton

Nouveau-Brunswick

R. Love

Nouvelle-Écosse/Nunavut

R. Trowsdale

Île du Prince-Édouard

G. Painchaud

Terre-Neuve/Labrador

R. Petten


Section des Anciens combattants tuberculeux


C. Paul


SECRÉTAIRE NATIONAL

B. K. White


ANCIENS PRÉSIDENTS NATIONAUX


 Lieutenant-Général
Sir Percy Lake
Colombie-Britannique, 1925-1928

 Lieutenant-Général
Sir Arthur Currie
Québec, 1928-1929

 Lieutenant-Colonel
Léo R. LaFleche
Ontario, 1929-1931


 Major John S. Roper
Nouvelle-Écosse, 1931-1934

 Brigadier-Général Alex Ross
Saskatchewan, 1934-1938


 Lieutenant-Colonel
W.W. Foster
Colombie-Britannique, 1938-1940


 Alex Walker
Alberta, 1940-1946


 Major-Général C.B. Price
Québec, 1946-1948


 Lieutenant-Colonel
L.D.M. Baxter
Manitoba, 1948-1950


 Capitaine de Groupe
Alfred Watts
Colombie-Britannique, 1950-1952


 Dr. C.B. Lumsden
Nouvelle-Écosse, 1952-1954

 Le Très Révérend
John O. Anderson
Manitoba, 1954-1956


 David L. Burgess
Ontario, 1956-1960


 L'honorable Justice
Mervyn Woods
Saskatchewan, 1960-1962


 Son Honneur Judge
C.C. Sparling
Manitoba, 1962-1964


 Fred T. O'Brecht
Ontario, 1964-1966


 Ronald E. MacBeath
Nouveau-Brunswick, 1966-1968

 Robert Kohaly
Saskatchewan, 1968-1970


 L'honorable Justice
Redmond Roche
Québec, 1970-1972


 Robert G. Smellie
Manitoba, 1972-1974

 Robert D. McChesney
Ontario, 1974-1976


 Douglas McDonald
Ontario, 1976-1978


 Edward C. Coley
Alberta, 1978-1980

 Al Harvey
Terre-Neuve, 1980-1982

 Dave Capperauld
Ontario, 1982-1984

 Steve Dunsdon
Colombie-Britannique, 1984-1986


 Anthony Stacey
Ontario, 1986-1988

 Gaston Garceau
Québec, 1988-1990

 Fred Williams
Terre-Neuve, 1990-1991

 Jack Jolleys
Colombie-Britannique, 1991-1994

Hugh M. Greene
Alberta, 1994-1996

 Joseph Kobolak
Ontario, 1996-1998

 Chuck Murphy
Colombie-Britannique, 1998-2000

 William (Bill) Barclay
Saskatchewan, 2000-2002

Allan Parks
Île du Prince-Édouard, 2002-2004

Mary Ann Burdett
Colombie-Britannique, 2004-2006

Jack Frost
Ontario, 2006-2008

Wilfred Edmond
Nouvelle-Écosse, 2008-2010

Patricia Varga
Saskatchewan, 2010—2012

Gordon Moore
Ontario, 2012—présent



.....
 *Indique défunt*



TESTAMENT - ARTICLES *de* FOI

• La Première Partie •

ATTENDU QUE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE a été fondée sur la base de principes valables encore aujourd'hui et qui serviront bien tous ceux qui appartiennent à la Légion ou pourraient y appartenir à l'avenir, entre autres :

-  De perpétuer solennellement la mémoire des Canadiens qui ont donné leur vie pour que notre pays soit libre.
-  La loyauté à la souveraine et au Canada.
-  De sauvegarder les droits et les intérêts des invalides de guerre, des veuves et des ayants droit et de tous ceux qui ont servi.
-  De maintenir notre droit d'encourager notre peuple et la nation - d'appuyer tout effort raisonnable pour assurer la paix au pays et entre toutes les nations.
-  De maintenir dans et pour le Canada le respect des lois - d'encourager un esprit d'unité nationale - l'ordre dans le gouvernement - d'un effort nécessaire pour établir la paix et la bonne volonté entre les Canadiens et parmi toutes les nations.
-  De préconiser le maintien au Canada et par le Canada de forces de défense suffisantes.
-  De maintenir l'esprit de camaraderie forgé en temps de guerre et de l'entretenir en temps de paix au bénéfice de l'histoire et de l'unité de la nation.

ET ATTENDU QUE de toute l'histoire de la Légion le maintien de certaines valeurs a persisté au bénéfice des anciens combattants, des dames auxiliaires et de ceux qui ont été choisis pour leur succéder, tout cela au crédit et au profit de la communauté canadienne.

ET ATTENDU QUE c'est le devoir de chaque segment de la Légion, l'un envers l'autre, de perpétuer la Légion royale canadienne et ses principes, ses services et ses programmes pour le bien-être général de notre nation, maintenant et dans l'avenir.

NOUS LES SOUSSIGNÉS, en notre nom et comme représentant de notre segment de la Légion royale canadienne nous nous engageons à remplir nos obligations l'un envers l'autre et envers la nation, nous renouvelons notre engagement et déclarons solennellement:

LE SOUVENIR

QUE CEUX QUI SONT MORTS au service de la nation ne seront jamais oubliés ainsi que leurs veuves et leurs veufs. Nous nous souviendrons d'eux.

QUE LE JOUR DU SOUVENIR sera perpétué et sera observé avec respect à la onzième heure du onzième jour du onzième mois chaque année par nous et nos successeurs de peur que nous n'oublions.

QUE LE SACRIFICE consenti par tant de Canadiens n'aura pas été en vain et que nous nous efforcerons de maintenir l'unité de la nation de même que nos efforts pour établir et maintenir la paix, la bonne volonté et l'amitié dans notre pays et à travers le monde de façon à ce que tous les citoyens soient dignes du sacrifice qu'ils ont fait.

DROITS ÉQUITABLES

QUE CEUX QUI SURVIVENT et ont besoin de notre aide soient assurés de recevoir une assistance raisonnable et adéquate.

LOYAUTÉ

QUE NOUS MAINTENIONS NOTRE LOYAUTÉ envers la souveraine et envers le Canada et son peuple - que nous favorisons un gouvernement soucieux du bon ordre - et préconisons le refus d'accepter comme membre ou de renouveler l'adhésion à toute personne qui est membre ou affiliée à tout groupe, parti ou secte dont les intérêts sont en conflit avoué avec les buts de la Légion royale canadienne et refusons notre soutien à toute organisation préconisant le renversement du Gouvernement du Canada par la force ou qui encourage ou participe dans des activités ou de la propagande subversives.

CAMARADERIE — SERVICE

QUE LA RAISON D'ÊTRE DU SERVICE COMMUN et du sacrifice consenti au nom de la communauté survive parmi nous et dans la communauté afin que l'idéal pour lequel ils ont donné leur vie se réalise.

ADHÉSION à la LÉGION

QUE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE continue à être forte et unie. Que ceux qui ont servi en temps de guerre ou qui servent ou ont servi dans les forces armées ainsi que leurs veuves et ayants droit et les autres qui deviennent éligibles de temps en temps et qui souscrivent et continuent de souscrire aux buts et objets de la Légion soient encouragés à se joindre à nous pourvu toujours que nous demeurions une association démocratique et non sectaire et non affiliée ou unie directement à un parti ou groupe politique.

QU'AUSSI LONGTEMPS QU'il y aura des anciens combattants, ou leurs veuves ou veufs, ils seront pleinement et adéquatement représentés dans tous les conseils de la Légion royale canadienne. Dans l'avenir, ceux qui auront servi dans les forces armées jouiront de ce privilège à perpétuité.

SYMBOLES

LE COQUELICOT est notre emblème du sacrifice suprême et doit pour toujours tenir une place d'honneur dans nos coeurs car il immortalise le souvenir que nous conservons de ceux que nous honorons pour avoir donné leur vie pour un idéal que nous et tous les canadiens chérissent. Le coquelicot nous porte un défi de servir, en temps de paix comme en temps de guerre, ceux qui ont besoin de notre assistance et de protéger ceux qui ont besoin de notre protection et la méritent. La croix du sacrifice, en certaines occasions appropriées, est aussi un symbole du souvenir.

LA TORCHE reste le symbole de justice, d'honneur et de liberté dans notre pays. Ce furent les principes pour lesquels nos camarades ont combattu et qu'ils sont morts. Nous, ceux d'aujourd'hui et de demain, nous nous engageons à la tenir bien haut de peur que nous n'oublions ceux qui ont donné leur vie. La justice, l'honneur et la liberté sont notre responsabilité maintenant et pour toujours. Nous servons plus fidèlement en cultivant ces principes en nous-mêmes, en nos enfants et leurs enfants aussi longtemps que la Légion royale canadienne survivra.

NOTRE INSIGNE est le symbole de notre loyauté envers notre souveraine, envers notre pays, envers ceux qui sont tombés au champ d'honneur et envers nos compatriotes qui partagent nos principes.

NOTRE DRAPEAU, le drapeau canadien, représente notre pays ici et à l'étranger. Nous l'honorerons et nous enjoignons à nos successeurs de le faire respecter, dans la Légion et hors de la Légion. En même temps nous nous rappellerons notre association historique avec les anciens drapeaux.

• La Deuxième Partie •

NOS SUCCESSEURS se familiariseront avec ces principes et les passeront à leurs successeurs. Si nécessaire, ils offriront leurs services, mettront au service de la famille et de la communauté les forces uniques de la Légion. Ils perpétueront le souvenir de la contribution de leurs prédécesseurs.

• La Troisième Partie •

NOUS NOUS ENGAGEONS, INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT, à être fidèles à ces principes et dans les seules limites de la loi démocratique de les enseigner et de les transmettre à nos successeurs non pas moins amoindris mais rehaussés.

INDEX

Rapport du 45e Congrès national	9
Adhésion	30
Anciens combattants, Service et Aînés	17
Canvet Publications Ltd.	108
Cap Sur l'Avenir	63
Centenaire	69
Constitution et Lois	55
Consultation des Vétérans	61
Coquelicot et Souvenir	24
Défense et Sécurité	46
Finances / Budget	71
États financiers – Publications Canvet Ltée	111
États financiers – Légion royale canadienne – Direction nationale	90
Perfectionnement en Leadership	65
Président national	13
Rapport des Créances	121
« RCEL »	50
Résolutions du Congrès national	122
Rituel et Récompenses	53
Secrétaire National	67
Section des Anciens combattants tuberculeux	59
Sensibilisation	36
Sports	39
Trésorier national	72

ALLOCUTIONS

L'Honorable Julian Fantino, Ministre des anciens combattants	146
brigadier-général D. J. Anderson, Commandant 1 ^{er} GBMC	150
Lgén (ret) R. R. Crabbe, Colonel de régiment du «PPCLI»	153

Le 45^e Congrès national de La Légion royale canadienne s'est tenu du 14 au 18 juin 2014 au Centre de conférences Shaw d'Edmonton en Alberta.

PARTICIPATION

Ce sont 966 délégués accrédités qui se sont présentés, portant avec eux 2 400 procurations pour un pouvoir total de votes de 3 366 membres. On y comptait aussi présents 55 observateurs et 43 invités de différents paliers de gouvernement et d'autres organisations de vétérans, tant du Canada que d'ailleurs.

ATELIERS DE TRAVAIL

Quatre ateliers de travail se sont tenus le samedi après-midi au Centre de conférences Shaw, avant même l'ouverture officielle du congrès le dimanche. Le sujet des ateliers étaient comme suit : Adhésion et marketing sous la direction du Camarade Scott Ferris; Anciens combattants, service et aînés sous la direction du Camarade Ray McInnis; Coquelicot et souvenir sous la direction du Camarade Bill Maxwell; et Sensibilisation sous la direction du Camarade Bruce Poulin. Chaque atelier, d'une durée d'environ une heure, a connu une très bonne participation, alors qu'environ 200 délégués y étaient présents à chacun d'entre eux. Les commentaires sur ces ateliers étaient si positifs qu'on a convenu que des ateliers semblables seraient de nouveau offerts lors du prochain congrès.

DÉFILÉ, DÉPÔT DE COURONNES ET CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Le temps magnifique du dimanche a créé des conditions parfaites pour le défilé qui s'est mis en branle dès 13 h 15 avec une participation d'environ 800 délégués. Sous le commandement du Camarade Ken Macdonald, le défilé, composé des contingents de chaque direction provinciale et de trois différentes musiques, s'est dirigé vers le cénotaphe à la Plaza de l'Hôtel de ville pour la Cérémonie du dépôt de couronnes. L'animation musicale durant la cérémonie était une gracieuseté de la Musique de l'Artillerie royale du Canada. La Sonnerie aux morts et le Réveil militaire ont été joués par le clairon en devoir, le Sergent Sylvain Beyries, et la Complainte a été jouée par le cornemuseur-major Katie Buckland. Le Grand président Larry Murray a lu l'Acte du Souvenir en

français, tandis que le président national de la Légion, le Camarade Gordon Moore, en a livré la version anglaise. L'invocation et la bénédiction ont été faites par le Vénérable brigadier-général John M. Fletcher, Aumônier général des Forces armées canadiennes.

Les personnes suivantes ont déposé des couronnes lors de la cérémonie :

- la Mère nationale de la Croix d'argent, Mme Niki Psiharis, au nom de toutes les mères du Canada;
- l'Honorable Julian Fantino, ministre des Anciens Combattants, au nom du ministère d'Anciens Combattants Canada;
- le Brigadier-général David Anderson, au nom des Forces armées canadiennes;
- la Sous-commissaire Marianne Ryan, au nom de la Gendarmerie royale du Canada;
- l'Honorable Doug Horner, ministre des Finances, au nom du gouvernement de l'Alberta;
- le conseiller municipal Dave Loken, représentant la ville d'Edmonton;
- le Camarade Gordon Moore, président national de La Légion royale canadienne; et
- le Camarade Wayne Donner, président de la Direction provinciale de l'Alb./T-N.-O.

Les cérémonies d'ouverture se sont tenues au Centre de conférences Shaw et ont débuté à 14 h avec, en avant-cérémonie, le fonds musical fourni par la Musique de l'Artillerie royale du Canada, qui a été par la suite suivi d'une spectaculaire prestation par le Corps de tambours régimentaire du PPCLI. Un cornemuseur a par la suite escorté jusqu'à l'estrade principale les invités d'honneur, soit le Camarade Gordon Moore, président national de la Légion; le Camarade Larry Murray, Grand président; l'Honorable Julian Fantino, ministre des Anciens Combattants; et Mme Niki Psiharis, la Mère nationale de la Croix d'argent.

Les couleurs groupées du service ont d'abord été introduites pour être suivies des couleurs de la Légion. Le rituel d'ouverture, entamé par le président national des débats, est ensuite venu porter à la mémoire de tous les délégués présents le souvenir de

nos camarades qui sont décédés depuis notre dernier Congrès national. L'Invocation a été récitée par le Brigadier-général Fletcher. Le président national des débats a par la suite introduit les invités d'honneur à tous les délégués, et des bouquets de fleurs ont été présentés à Mme Kathy Moore et à Mme Niki Psiharis.

Des salutations cordiales aux délégués du 45^e Congrès national ont été présentées par le ministre Fantino, au nom du gouvernement du Canada; par l'Honorable Doug Horner, au nom du gouvernement de l'Alberta; par le conseiller municipal Dave Loken, au nom de la ville d'Edmonton; et le Camarade Wayne Donner, au nom de la Direction provinciale de l'Alb./T-N.-O. Des salutations de Son Excellence le très honorable David Johnston, gouverneur général du Canada, ont suivi plus tard par vidéo lors de la séance administrative.

Le Congrès a par la suite officiellement été déclaré ouvert par le Camarade Larry Murray. L'Énoncé de Loyauté a été introduit par le président national et le Grand président dans un format bilingue, et a été adopté à l'unanimité.

PROGRAMME DU CONGRÈS

Plusieurs des délégués qui étaient présents à ce congrès ont estimé qu'il s'agissait là d'une étape importante de la Légion alors que plusieurs nouvelles politiques touchant l'aspect financier de la Légion ont été adoptées, et où aussi l'on a reconnu que la Légion devait se tourner vers l'ère numérique pour être en mesure de mieux répondre aux problèmes d'adhésion. Par la même occasion, les délégués ont clairement énoncé qu'ils demeureraient engagés à perpétuer le Souvenir et à se porter à la défense des droits des vétérans.

Durant les trois jours du congrès, de nombreux invités d'honneur sont venus tour à tour nous offrir leurs salutations cordiales ou encore nous présenter des séances d'information; on comptait parmi eux :

- l'Honorable Julian Fantino, ministre des Ancien Combattants;
- M. Daniel Dellinger, commandant national de la Légion américaine;
- M. Paul « Trapper » Cane, fondateur du club de motocyclistes des vétérans de l'Armée canadienne;
- M. Guy Parent, Ombudsman des vétérans;
- Colonel Conrad Namiesniowski, Directeur des Cadets;
- M. John Larlee, président du Tribunal des anciens combattants (révision et appel);

- Contre-amiral (ret) Ken Doolan, président national de la Returned & Services League d'Australie;
- Brigadier-général (ret) David Kettle, secrétaire général de l'Agence canadienne de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth;
- M. Robbie Allan, président national de la Royal British Legion Scotland;
- Major-général (ret) Edward Fitch, président national du Fonds du Souvenir;
- Dr Chris Simpson, président désigné de l'Association médicale canadienne;
- Dre Alice Aitken, directrice de l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans;
- Brigadier-général Dave Anderson, commandant sortant du 1^{er} Groupe brigade mécanisé du Canada;
- Capitaine de vaisseau (ret) John Dewar, président du Comité national de gestion des affaires – Commissionnaires;
- M. Brian Watkins, représentant du Canada auprès du RCEL;
- Lieutenant-général (ret) Ray Crabbe, Colonel de régiment du PPLCI;
- Commodore Mark Watson, directeur général – Services de bien-être et moral;
- M. Jeremy Diamond, directeur de campagne de la Fondation Vimy;
- M. Fred Johnsen, vice-président de la Ligue des cadets de l'Air du Canada;
- M. David Yates de la Ligue navale du Canada

À la date limite de dépôt, la Direction nationale avait reçu 118 résolutions. De ce nombre, 49 ont reçu l'approbation des comités concernés, et toutes sauf une ont été adoptées par les délégués. Parmi les résolutions rejetées par les comités, 18 ont été ramenées devant l'assemblée pour débat et seules six ont été adoptées. Six résolutions soumises en retard ont aussi été soumises devant l'assemblée; et de ce nombre seules deux ont été adoptées par les délégués. Il convient de signaler que toutes les résolutions adoptées durant le congrès fournissent les orientations stratégiques de La Légion royale canadienne pour les deux prochaines années, soit jusqu'au prochain congrès. En vertu des Statuts généraux, tous les changements apportés aux politiques et procédures administratives suite aux résolutions ou modificatifs apportés aux statuts, et adoptés lors du congrès, entrent en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2014.

Au premier jour du programme, le Brigadier-général Fletcher a livré l'invocation d'ouverture; le président du Comité local des préparatifs (CLP) a fait part aux délégués de quelques remarques et précisions; la réponse de la Reine à l'Énoncé de Loyauté (lu lors des cérémonies d'ouverture du dimanche) a été communiquée; et l'on a reconnu le travail des anciens présidents, soit Hugh Greene, Allan Parks, Mary Ann Misfeldt, Jack Frost, Wilf Edmond et Pat Varga. Au deuxième jour, l'Invocation nous a été livrée par le Révérend Janko Herbut, et, au troisième jour, par la Révérende major (ret) Maude Parsons-Horst. Ces invocations étaient chaque fois suivies des annonces du président du CLP et du rapport sur les procédures.

Les remarques formulées par le président national le lundi portaient sur le déclin de l'adhésion et, à cet égard, les délégués ont été invités à promouvoir l'adhésion et d'en faire notre première priorité. Il a aussi souligné le besoin d'adopter le cadre conceptuel à savoir qu'aux yeux de la Légion, il n'existe qu'un seul vétéran. Il a par ailleurs indiqué que la Légion vit présentement une période de transition majeure qui la mènera vers une organisation reposant de plus en plus sur le numérique, et que de grandes avancées se faisaient pour améliorer les communications tant internes qu'externes. Il a conclu en exhortant les délégués à garder présents à l'esprit avant tout, les meilleurs intérêts de la Légion.

Des élections se sont tenues chaque jour du congrès. Le Camarade Tom Eagles, de Plaster Rock au Nouveau-Brunswick, a été proclamé le nouveau président national et le Camarade Dave Flannigan, de Labrador City à Terre-Neuve-et-Labrador, a été élu le premier vice-président. Les Camarades Ed Pigeau, Tom Irvine et André Paquette ont été élus vice-présidents, tandis que le Camarade Mark Barham a été élu trésorier national, et le Camarade Jack Frost, président national des débats. Pendant que les élections se déroulaient, les présidents des différents comités de la Direction nationale y allaient de la présentation de leur rapport de comité et de leurs résolutions.

Les délégués ont adopté toutes les résolutions approuvées par le Comité d'Anciens combattants, service et aînés. Plusieurs de ces résolutions demandent que la Légion intervienne auprès du gouvernement fédéral pour faire avancer divers dossiers à l'avantage des vétérans, des anciens membres des Forces armées canadiennes et de ceux et celles qui y sont toujours en service, ainsi que des membres réguliers de la Gendarmerie royale canadienne, et de leurs familles respectives. Les

délégués ont également adopté toutes les résolutions se rapportant au Coquelicot et souvenir.

Le congrès a adopté la plupart des résolutions qui avaient été approuvées en matière d'adhésion en ligne et de la tenue de bases de données numériques sur les membres de la Légion. La seule exception en matière d'adhésion aura été le maintien par les délégués du nombre actuel de catégories d'adhésion, et ce, malgré la tenue de sondages commandés l'an dernier lors de chacun des congrès provinciaux, et où les délégués avaient clairement exprimé une préférence pour la réduction du nombre de catégories d'adhésion.

D'une importance particulière, notons le changement proposé par la Légion à sa définition de 'vétéran', et lequel a été adopté. La nouvelle définition de 'vétéran' dans les Statuts généraux de la Légion se lit dorénavant comme suit : « Un vétéran désigne toute personne qui est en service ou qui a servi honorablement dans les forces armées du Canada ou du Commonwealth, ou de leurs alliés en temps de guerre; dans la Gendarmerie royale du Canada, comme membre régulier; dans une zone de service spécial ou lors d'une opération de service spécial, comme agent de la paix; ou dans la Marine marchande ou le Commandement de transport outre mer (« Ferry Command ») en temps de guerre. » Ce changement est entré en vigueur immédiatement.

Une importante décision est venue affecter le budget. Les délégués ont rejeté une augmentation du taux de capitation, ce qui, de façon importante, et à tous les paliers, entraînera des changements dans la façon dont la Légion opérera dans un avenir immédiat. En pratique, le président national a demandé aux officiers supérieurs élus de procéder, immédiatement après le congrès, à un examen des programmes, et de lui faire rapport au plus tard le 1er janvier 2015. Parallèlement, le secrétaire national entreprendra un examen approfondi des opérations à la Legion House en vue d'y faire ressortir les possibilités d'économies, et en fera aussi rapport au président national au plus tard le 1^{er} janvier 2015.

Durant les travaux, des dons totalisant 121 311,42 \$ ont été amassés auprès des filiales et des directions provinciales au profit de la Royal Commonwealth Ex-Services League. Les dons ont été recueillis suite à la présentation des Camarades Brian Watkins et Gordon Moore sur le sort des vétérans dans les pays des Caraïbes. Le montant recueilli représente une diminution de presque 60 % depuis 2008.

Avec en fond de toile le thème du Souvenir, la Camarade Belinda Wilson a su, lors de la troisième journée du congrès, captiver les délégués avec sa

présentation sur sa participation au Pèlerinage du Souvenir de la Légion de 2013. Sa présentation, des plus éloquente et émotionnelle, a su exposer en détail les sentiments qui l'ont envahie pendant la tournée.

La couverture médiatique, tant locale, provinciale que nationale, a été sans précédent, et ce, en grande part due au nombre élevé de produits médiatiques générés et diffusés durant le congrès. Une liste complète des produits médiatiques de la Légion rédigés en marge du congrès est disponible en ligne à www.legion.ca.

Le nouveau président de la Légion, M. Tom Eagles, a clôturé le congrès en mettant l'emphase sur le besoin de recruter de nouveaux membres et de maintenir en place les membres actuels. Son discours d'acceptation est disponible en ligne sur le site Web de la Légion.

CÉRÉMONIES DE CLÔTURE

Au dernier jour du Congrès national, après la clôture de la session de travail, il s'en est suivi l'installation des officiers nouvellement élus et la cérémonie de clôture finale.

Chacun des officiers ou groupe d'officiers a été escorté jusqu'à l'estrade principale pour être présenté à l'officier d'installation et ensuite prêter serment.

L'installation finale a été celle du nouveau président national, le Camarade Tom Eagles. Escorté par le cornemuseur en devoir et les couleurs de la Direction nationale, le Camarade Eagles a prêté serment, ce à quoi il s'est vu présenter l'épinglette d'office par le nouvellement nommé président sortant de la Légion, le Camarade Gordon Moore. Lors de son discours aux délégués, le Camarade Tom Eagles a tenu à remercier sa famille et les membres de leur soutien.

La Révérende major (ret) Maude Parsons-Horst a donné la bénédiction finale. Le président national des débats a quant à lui vu au rituel de fermeture. En conclusion, le 'Dieu protège la Reine' a été chanté, ce qui est venu mettre fin au 45^e Congrès annuel de la Légion.

Bonjour, chers camarades, et bienvenue à ce 45^{ème} congrès national à Edmonton. Il y a maintenant deux ans, j'étais élu votre président national lors du congrès d'Halifax. C'est à ce congrès, dont le thème était « Bâtir Des Ponts Pour L'avenir » que j'ai reçu le clair mandat de relever les défis auxquels la Légion fait face et de les transformer en opportunités même si cela devait entraîner des changements importants pour le bien-être de l'organisation. En fait, le thème de ce congrès reflète parfaitement le mandat dont j'ai hérité : DÉFI – OPPORTUNITÉ – ÉVOLUTION.

Nous avons enclenché cette démarche de renouvellement grâce au travail du comité Cap sur l'avenir initié par la camarade Pat, que j'aimerais remercier pour « avoir mis la locomotive sur les rails ». Dans la foulée des travaux accomplis par le comité durant le mandat de Pat, j'aimerais maintenant faire rapport de ce que nous avons accompli à date et de ce que je crois, personnellement, il nous reste à accomplir si nous voulons assurer le futur de la Légion.

FUTUR DE LA LÉGION

L'un des messages les plus importants que j'ai reçus à Halifax était celui de reconnaître les défis majeurs auxquels la Légion fait face :

1. **D'abord et avant tout est l'ADHÉSION.** Notre profil démographique ne joue pas en notre faveur, quand on constate que 22 % de nos membres sont âgés entre 70 et 79 ans, alors qu'un autre 18,7 % ont entre 80 et 90 ans. En d'autres mots, 2 membres sur 5 ont plus de 70 ans. Et la situation devient encore plus précaire quand on réalise que près de 7 500 de nos membres décèdent chaque année.
2. **COMMUNICATIONS.** Nous avons reconnu que la façon dont nous communiquons, soit entre nous, soit avec l'extérieur, fait défaut. Nous n'étions pas capables de faire passer notre message ni ne pouvions partager l'information entre nous avec succès. Des membres bien informés et le grand public sont nécessaires si l'on veut que la Légion enregistre sur les radars des Canadiens.
3. **SOINS AUX VÉTÉRANS.** Camarades, juste l'an dernier, nous avons donné 14,5 millions \$

des fonds du Coquelicot dollars à nos vétérans sous la forme de programmes et d'assistance et personne n'en sait rien. La Légion est la seule organisation qui joint le geste à la parole et fournit des services aux vétérans canadiens.

Maintenant j'aimerais revenir sur chacun de ces sujets, en commençant par le dernier :

SOINS AUX VÉTÉRANS

La Légion a été fondée en 1926 par des vétérans pour aider des vétérans. Soyons clairs, cela est notre mission primaire et fondamentale, et nous l'accomplissons bien.

Nous avons été créés dû au besoin de sensibiliser le gouvernement concernant les soins aux vétérans, d'une voix forte et unifiée. Même de nos jours nous sommes meilleurs à cette tâche et ceux qui me connaissent savent que je n'abandonne pas facilement.

La question des funérailles et de l'inhumation en est un exemple. Lorsque les négociations avec le gouvernement fédéral ont échoué, nous avons lancé une campagne d'envoi de lettres et en moins de trois semaines, je recevais un appel du BPM me laissant savoir qu'ils étaient prêts à revoir la question. Peu après, le gouvernement changeait sa position et annonçait l'augmentation de l'indemnité à 7 376 \$, depuis 3 600 \$! Il nous a dit aussi qu'il examinerait l'élimination de conditions restrictives afin que les familles reçoivent la meilleure couverture possible.

Tout au long de 2013 et ce, jusqu'à la veille du dépôt du Budget fédéral 2014, nous avons poursuivi nos pourparlers auprès du ministre des Anciens Combattants et du ministre des Finances, avec comme résultat de rendre éligibles les vétérans à faible revenu de la Guerre de Corée aux services de funérailles et d'inhumation. Encore là, il s'agit d'un important changement dont nous sommes responsables grâce à nos actions en tant qu'organisation. Au nom de ces vétérans et de leurs familles, je vous en remercie.

Alors qu'il reste toujours à régler les questions de la valeur nette de la succession et du coût de la vie, je suis persuadé que, grâce à notre persévérance et à notre travail auprès d'organisations telles le Fonds du

Souvenir, nous parviendrons à faire des gains aussi de ce côté.

Au meilleur de ma connaissance, c'était la première fois de son histoire que la Légion royale canadienne était mentionnée dans le Budget fédéral (2012-13).

Je suis fier d'annoncer que la Légion a parrainé le tout premier Forum sur l'itinérance chez les vétérans, cette année en avril. Toutes nos directions provinciales ont participé à cet événement de deux jours tenu à la Direction nationale qui a aussi rassemblé des universitaires, des chercheurs médicaux, des professionnels de services de santé et de soins aux vétérans ainsi que des représentants d'agences gouvernementales. S'inspirant du succès du programme "Leave the Streets Behind" initié par la direction de l'Ontario, les plus de 60 participants ont pu partager leurs expériences et connaissances et identifier les questions clés à examiner en profondeur. À cette fin, la Légion se basera sur l'expérience pour mettre sur pied un comité de coordination afin de poursuivre l'examen de la condition des vétérans sans-abri. De plus, un sous-groupe de recherche sera formé afin de rassembler et de partager l'information utile.

La Légion continue de mener à plein la campagne de sensibilisation concernant la *Nouvelle Charte des anciens combattants*. La Légion a su faire connaître sa position par le biais de nombreuses présentations devant le Comité permanent des anciens combattants de la Chambre de Communes et du sous-comité des anciens combattants du Sénat. Dans la même veine, la Légion accueille deux fois par année l'assemblée de consultation des vétérans. Celle-ci a énoncé de façon constante ses préoccupations vis-à-vis les vétérans blessés et malades les plus sérieusement désavantagés et leur bien-être financier. Les organisations participantes ont pour la plupart partagé ces préoccupations lors de l'exercice de revue de la *Nouvelle Charte des anciens combattants*. Nous attendons les conclusions de cette revue et nous sommes résolus à renouveler notre campagne de sensibilisation au cas où nos préoccupations ne seraient pas prises en considération.

Enfin, en ce qui regarde les soins aux vétérans, je tiens à féliciter notre réseau d'officiers d'entraide, à partir du niveau de la filiale jusqu'au niveau national. Le travail d'un officier d'entraide est sans fin mais par contre il est hautement gratifiant. J'ai vu le nombre de cas se multiplier à travers le pays et, camarades, il y en a encore plus à venir. Nos militaires ont besoin de notre aide et, encore plus important, nos réservistes ont besoin de savoir que nous sommes là pour eux, prêts à les aider. Les membres de la Réserve ont

composé 25 % des rotations en Afghanistan et sont maintenant rapatriés dans leurs communautés. Certains d'entre eux souffrent probablement, alors que d'autres ne sont pas prêts à demander de l'aide. Nous savons que ces individus sont et nous nous devons de leur tendre la main. Et ceci est exactement ce que je vous demande de faire au sortir de ce congrès: tendez-leur la main et montrez-leur que vous vous souciez d'eux!

COMMUNICATIONS

Camarades, nous avons un défi en matière de communications! Nous ne communiquons pas effectivement entre nous, et encore moins bien avec ceux et celles à l'extérieur de la Légion. En plus de cela, nos systèmes sont démodés et reposent sur la production de documents papier et leur envoi par la poste. Afin de mieux communiquer nous avons grandement besoin de nous moderniser.

Les médias sociaux présentent un défi pour nous. C'est pourquoi nous avons fait des changements structurels au sein de la Direction nationale, amalgamant les anciens départements de l'Adhésion et celui des Communications en un seul nouveau département du Marketing et des communications, sous un directeur. Plusieurs d'entre vous ont rencontré Scott Ferris au cours de vos congrès provinciaux l'an dernier.

Nous avons mis l'emphase tant sur les communications internes qu'externes. En fait, nous avons accru de 160 % le nombre de produits médiatiques au cours des deux dernières années! Je dirais qu'en tant que président national j'ai donné plus d'entrevues, radio et télévision, qu'en tout autre temps de notre mémoire collective. De ce fait, plus de Canadiens sont au courant de la Légion royale canadienne et de notre action sociale.

Par l'entremise de nos nouveaux médias sociaux, nous sommes devenus une ressource familière sur Facebook et Twitter, avec des milliers d'abonnés et d'amis parmi les plus jeunes groupes d'âge.

Changer ces défis en opportunités d'évolution n'est pas sans frais. Nous avons créé un tout nouveau site Web, accru exponentiellement le nombre de produits médiatiques et d'entrevues afin de rattraper notre retard, puis de devenir les premiers répondants sur les questions concernant les vétérans aux yeux du public et des médias. Ceci est nécessaire si nous voulons rajeunir la Légion et la rendre pertinente envers les plus jeunes vétérans et leurs familles.

Mais il reste encore beaucoup à accomplir. Je vois encore des instances où nos communiqués et lettres

ne sont pas disséminées au niveau de la filiale et même des cas où des officiers supérieurs élus disent ne pas avoir reçu certains produits médiatiques. Nous avons donc besoin de nous améliorer. Nous devons développer des liens encore plus forts avec nos filiales et leur transmettre l'information. Nous avons initié cette démarche pour créer de meilleures voies de communications en équipant chaque filiale d'un ordinateur. Nous devons exploiter la technologie afin de disséminer l'information plus économiquement que nous la faisons présentement.

ADHÉSION

Le dernier point et certainement pas le moindre, il est temps de prendre la question de l'adhésion au sérieux.

L'un des principaux défis auxquels nous sommes confrontés en ce qui concerne l'adhésion est relié à notre propre attitude – particulièrement notre attitude vis-à-vis nos plus jeunes et tout récents vétérans de l'Afghanistan.

Au cours des deux dernières années, nous avons eu la chance de parler avec les vétérans, et de recevoir leurs courriels dans lesquels ils exprimaient les raisons pour lesquelles ceux-ci ne se joignent pas à la Légion. Un grand nombre de ceux qui sont de l'après-guerre de Corée nous ont dit qu'ils ne se sentaient pas les bienvenus à leur filiale locale. **Cette attitude doit cesser!** Nous devons accepter tous les vétérans de tout âge.

Un vétéran est un vétéran est un vétéran et nous ne devons jamais oublier que la Légion fut fondée par les vétérans pour les vétérans. J'espère ne jamais encore entendre qu'une filiale de la Légion a repoussé un vétéran de l'ère moderne! Mais ceci ne peut se faire que si nous acceptons l'idée que nous sommes tous responsables envers les nouveaux membres. Nous devons accueillir ces vétérans plus jeunes et leurs familles à bras ouverts au sein de notre famille de la Légion.

Au cours des deux dernières années, durant mes visites à diverses filiales de la Légion et lors de nombreux événements à travers le pays, j'ai aussi eu la chance de parler avec beaucoup de gens de tous les milieux. Je leur demandais s'ils étaient membres de la Légion et quand ils me répondaient : « Non », je leur demandais : « Pourquoi pas? »

Plusieurs d'entre eux m'ont dit qu'ils ne voulaient pas être mêlés à la « politique » de leur filiale locale de la Légion. Camarades, si nous pouvions enlever la « politique » de cette organisation, nous serions alors capables de croître et de prospérer! **Cette manie de « politique » doit cesser!**

Camarades, nous sommes la plus importante organisation de vétérans et communautaire au Canada parce que les gens veulent faire partie de la famille de la Légion. Encourageons-les en travaillant ensemble à accroître notre adhésion en invitant nos vétérans et membres de la GRC, nos voisins, et leurs familles, à se joindre à la famille de la Légion. Travaillons ensemble pour améliorer et garantir le futur de la plus importante organisation au pays. Je vous prie tous de commencer cette démarche dès aujourd'hui.

En plus de certains changements d'attitude, nous avons aussi essayé quelques nouvelles initiatives et changements dans la façon de faire les choses concernant l'adhésion. Premièrement, nous avons mis l'emphase sur les non-renouvellements en même temps que nous lançons la campagne « Un-À-Un » à titre d'essai pour une période de deux ans. Cette campagne s'est avérée à la fois douce et amère. Amère parce que seulement 10 % des filiales de la Légion y ont participé mais douce parce que ces mêmes filiales ont pu recruter environ 1 900 nouveaux membres.

Si, par exemple, 25 % des membres de la Légion avaient participé, nous aurions recruté quelques 76 750 nouveaux membres! Je dois mentionner qu'à travers le pays huit filiales ont refusé les trousse d'adhésion comprenant les ressources de la campagne « Un-À-Un », pour les retourner à la Direction nationale. Nous avons dû payer l'affranchissement en double, ce qui est totalement inacceptable.

Nous avons aussi considéré le développement d'une trousse visant à recruter les membres en service des Forces armées canadiennes mais avons dû avorter l'idée suite à des préoccupations reliées à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. C'est aussi pourquoi nous devons accroître notre visibilité non seulement auprès des membres du public mais aussi ceux des Forces armées canadiennes afin qu'ils réalisent ce qu'ils ont à gagner en joignant la Légion.

Je suis sûr qu'il y aura d'autres occasions d'accroître notre adhésion et d'améliorer les renouvellements. Le truc est de mettre l'accent sur le positif en recréant une organisation de l'intérieur et en promouvant les raisons positives pour lesquelles les Canadiens d'un bout à l'autre du pays devraient joindre la Légion. Vous n'avez qu'à penser aux excellentes choses que votre filiale locale de la Légion accomplit chaque jour à l'appui de nos vétérans, familles, aînés et jeunes, ainsi que de nos communautés. À partir de tels accomplissements, il n'est pas difficile de passer à l'action et c'est pourquoi je demande à chacun de vous de tendre la main et d'augmenter vos efforts de sensibilisation dans vos communautés car nous avons

un message important à transmettre aux Canadiens de tout âge!

CONCLUSION

Alors qu'il reste encore plusieurs défis à relever par les nouveaux officiers seniors élus, j'ose espérer qu'ensemble nous sommes en train de bâtir une meilleure Légion. Nous avons fait face à d'importants défis, nous les avons transformés en opportunités d'évolution et apporté des changements considérables qui n'ont pas toujours été populaires, mais nécessaires à tout le moins. Mais nous devons faire plus. Nous ne pouvons et ne devons pas nous reposer sur nos lauriers, satisfaits du travail que nous avons fait. Nous devons continuer le processus d'évolution et bâtir une Légion encore plus forte.

En terminant, j'aimerais remercier ma filiale pour son soutien et à ses membres qui participent à ce congrès.

Un remerciement tout spécial aux officiers supérieurs élus, les camarades Tom Eagles, Ed Pigeau, Dave Flannigan, Peter Piper, Mike Cook et Tom Irvine pour leur travail et dévouement. Un remerciement tout spécial au camarade Larry Murray pour son conseil et soutien des deux dernières années. À nos anciens présidents pour leur soutien et le travail accompli dans les différents comités : MERCI!

Merci au personnel de la Direction nationale, les directeurs, Jennifer Morse et son personnel de la Revue LÉGION.

Camarade Brad, merci du fond du cœur pour votre aide, conseil, mais plus important votre amitié, spécialement dans les deux dernières années. À votre épouse Thérèse pour votre amitié, de la part de Kate et moi-même, MERCI.

À ma famille, notre fille Dawn, son mari Jake et nos deux petits-fils, Reed et Drew, je m'excuse d'avoir manqué tant d'activités familiales et je vous remercie pour votre amour et votre compréhension.

Enfin et non la moindre, Kate, que puis-je dire? Tu as été à mes côtés depuis plus de 40 ans et je retourne maintenant à la maison pour profiter d'un repos avec toi et, bien sûr, de quelques parties de golf. Je t'aime.

Merci.

(La motion fut proposée, appuyée par les délégués).

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS, SERVICE *et* AÎNÉS

G. Moore, *Président*
T. Eagles, *Vice-président*
B. Wignes, *Membre*
R. Love, *Membre*
J.M. Deveaux, *Membre*
A. Paquette, *Membre*
G. O'Dair, *Membre*
L. Murray, *Membre ex-officio*
M. Tremblay, *Membre ex-officio*
B. Leach, *Membre ex-officio*
R. McInnis, *Secrétaire*
C. Gasser, *Secrétaire adjointe*

INTRODUCTION

Depuis la tenue du Congrès national de Halifax en 2012, les efforts de revendication se sont concentrés sur tous les vétérans, y compris les membres en service actif des Forces armées canadiennes (FAC) et de la GRC, et leurs familles, pour faire en sorte que ces derniers soient traités avec respect, équité et respect, de telle sorte qu'ils puissent recevoir les mêmes avantages et services, et ce, peu importe où et quand ils ont servi.

RÉSOLUTIONS

À l'aide des réponses obtenues des divers ministres du gouvernement, les « Commentaires sur les résolutions du 44^e Congrès national de 2012 », émis par la Direction nationale, ont été publiés en septembre 2013 et distribués aux filiales de la Légion pour l'orientation et l'information des membres de la Légion.

MANDAT DU COMITÉ ACSA

Le Comité des anciens combattants, service et aînés (ACSA) continue à jouer un rôle plus actif dans son travail de revendication en mettant l'accent, jour après jour, auprès de tous les vétérans du Canada, y compris les membres en service actif des Forces armées canadiennes et de la GRC, et leurs familles, à prouver que nous, de la Légion, nous nous soucions d'eux. Le Comité a par ailleurs renouvelé ses priorités sur les enjeux liés à nos aînés du Canada.

REVENDICACION

La réaction de la Légion suite aux récents suicides parmi les membres des FAC a été diffusée dans un communiqué de presse et partagé avec toutes les filiales. Le président national y a alors relaté l'importance de continuer à ne pas ménager nos efforts de revendication sur la disponibilité de services en santé mentale pour tous les vétérans et leurs familles. Nous continuerons de surveiller cet enjeu avec le Chef du Personnel militaire. Il est par ailleurs important que les filiales de la Légion continuent

d'accueillir tous les vétérans, que les officiers d'entraide de filiale reçoivent leur formation annuelle pour demeurer à jour quant à leurs connaissances des programmes et services mis à la disposition de nos vétérans, et que nous continuions de venir en aide à des programmes tels que le Programme de transition des vétérans et Healing Waters. Enfin, la Légion est la seule organisation de vétérans qui poursuit activement le dossier du Programme d'avantages liés aux obsèques et à l'inhumation auprès du ministère des Finances.

La liste qui suit précise les efforts du travail de revendication de la Légion effectués au nom de tous les vétérans, de leurs familles et des aînés :

- a. Le comité a comparu en février devant le gouvernement pour lui faire part de l'efficacité de la Nouvelle Charte des anciens combattants.
- b. La Légion a fait parvenir une « Lettre au rédacteur » le 13 janvier 2013, pour y soulever la pratique injuste de réduction des paiements d'invalidité faite à l'endroit des membres de la GRC.
- c. Le 4 décembre 2013, la Légion a fait parvenir une « Lettre au rédacteur » concernant la santé mentale au sein des FAC.
- d. Le président a été l'orateur principal du forum de l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans (ICRSMV) qui s'est tenu à Edmonton du 25 au 27 novembre 2013.
- e. Le 20 novembre 2013, le président a comparu devant le Sénat pour leur faire part de nos commentaires sur la législation proposant de réduire le nombre de membres qui composent le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) (TACRA) de 29 à 25.
- f. La Légion a fait parvenir une lettre au ministre d'Anciens Combattants Canada sur leur manque de communications avec les vétérans dans le

dossier de fermeture des bureaux de district. Le ministre nous a répondu qu'une lettre serait acheminée à chaque vétéran touché par la fermeture du bureau de district de leur région. De plus, chaque dossier de vétéran dans les régions affectées verra le gestionnaire de cas entrer en communication avec le vétéran pour l'informer du changement. Qui plus est, le gouvernement a annoncé qu'il maintiendrait en poste, dans le bureau local de Service Canada de la région affectée par la fermeture d'un bureau de district, un agent du service à la clientèle d'Anciens Combattants Canada, et ce, pour une durée indéterminée. C'est là une bonne nouvelle et nous devrions s'en réjouir. Les officiers d'entraide des directions provinciales continueront de surveiller la situation entourant l'impact de la fermeture des bureaux de district.

- g.* La Légion a fait parvenir une lettre au président du Conseil du Trésor concernant notre position en rapport avec l'augmentation possible des cotisations du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) pour les membres retraités des FAC et de la GRC, et ceux aussi de la fonction publique fédérale.
- h.* Le 26 octobre 2013, la Légion présidait la tenue du Groupe consultatif des anciens combattants en présence de 20 organisations d'anciens combattants. La réunion s'est penchée sur la Nouvelle Charte des anciens combattants et le groupe s'est mis d'accord sur les priorités qui demandaient une action immédiate.
- i.* Le 24 octobre 2013, le président national et le premier vice-président ont rencontré le président du TACRA. Les questions soulevées ont abordé l'inquiétude de la Légion en ce qui a trait à la publication des lettres de décision sans qu'il y ait dépersonnalisation, et le nombre insuffisant de membres auprès du Tribunal.
- j.* Le 24 octobre 2013, le président national et le premier vice-président ont rencontré le Comité directeur d'ACC pour discuter de la Nouvelle Charte des anciens combattants, de la fermeture des bureaux de district et d'activités commémoratives.
- k.* Le 23 octobre 2013, le président national et le premier vice-président ont rencontré le Chef du Personnel militaire et son personnel d'état-major. Les questions soulevées ont été : le processus de transition des FAC pour le personnel blessé des FAC, le programme Une tradition de soins, le programme de pension de

la Force de réserve, et les occasions d'adhésion pour les militaires en service actif des FAC.

- l.* Le président du Comité ACSA a participé, le 2 octobre 2013, à une réunion des intervenants d'ACC avec, en présence, plus de 20 organismes, et y a insisté sur l'importance pour ACC d'offrir aux organisations d'anciens combattants une opportunité de se réunir et de collaborer tous ensemble.
- m.* Suite à nos efforts soutenus de revendication, le gouvernement annonçait le 26 septembre 2013 qu'il entreprenait l'examen de la Nouvelle Charte des anciens combattants.
- n.* Le 8 septembre 2013, le président national et le premier vice-président ont rencontré le personnel du Bureau de l'ombudsman des vétérans pour discuter des répercussions financières de la Nouvelle Charte des anciens combattants sur les vétérans et leurs familles.
- o.* Le 13 août 2013, un communiqué de presse était publié sur le besoin du gouvernement de renouveler son engagement dans le contrat social qui le lie à nos vétérans et à leurs familles.
- p.* Le 17 juillet 2013, le président national a rencontré le Chef du Personnel militaire et son état-major dans le cadre de discussions de table ronde tenues sur une base trimestrielle.
- q.* Le 16 juillet 2013, la Légion a envoyé une lettre au nouveau ministre d'Anciens Combattants Canada ainsi qu'au nouveau ministre de la Défense nationale, pour les féliciter d'une part de leur nomination et les inviter d'autre part à rencontrer le personnel de la Légion le plus tôt possible.
- r.* Le 3 juillet 2013, le président national a rencontré les représentants du ministère des Finances pour discuter de la prestation du Programme d'avantages liés aux obsèques et à l'inhumation par l'entremise du Fonds du Souvenir.
- s.* Le 14 juin 2013, la Légion a envoyé une lettre au ministre d'Anciens Combattants Canada eu égard au peu de progrès enregistré dans le dossier des nominations de membres par le gouverneur en conseil auprès du Tribunal des anciens combattants (révision et appel).
- t.* Le 12 juin 2013, le président national était présent lors du Conseil consultatif ACC/CAF tenu à Charlottetown, où il y a présenté un aperçu des programmes de transition de la Légion.

- u.* Du 31 mai au 2 juin 2013, la Légion a tenu un kiosque lors de l'Assemblée générale annuelle des vétérans de la GRC.
- v.* Le 4 avril 2013, un communiqué de presse était diffusé dans lequel la Légion exprimait son accord avec la requête faite par l'Ombudsman des anciens combattants qui demandait un examen plus large de la Nouvelle Charte des anciens combattants.
- w.* Le 10 avril 2013, le président national a tenu une rencontre initiale avec le nouveau Chef du Personnel militaire, le Major-général David Millar.
- x.* Le 21 mars 2013, un communiqué de presse était diffusé concernant l'annonce faite par le gouvernement dans le budget fédéral relativement à l'augmentation de l'indemnité pour les funérailles et l'inhumation, et l'engagement du gouvernement à continuer de travailler sur cette question avec la Légion.
- y.* Le 31 janvier 2013, le coup d'envoi médiatique se tenait sur la campagne nationale de la Légion sur l'inaction du gouvernement à améliorer les avantages liés aux obsèques et à l'inhumation des vétérans à faible revenu.
- z.* Le 29 janvier 2013, la Légion a fait parvenir une lettre au ministre de la Défense nationale lui demandant de reconnaître le Programme de transition des vétérans comme étant une option de traitement pour les membres des FAC.
- aa.* Le 11 janvier 2013, un communiqué de presse était diffusé pour soutenir le règlement des enjeux de rétroactivité entourant la réduction du montant des avantages versés en vertu de la Loi sur les pensions par les montants d'invalidité permanente du RARM. La Légion y souligne également que ce même enjeu persiste pour la GRC.
- bb.* Le 10 janvier 2013, un communiqué de presse était diffusé venant en soutien au rapport annuel de l'ombudsman des vétérans.
- cc.* Le 10 janvier 2013, une lettre était envoyée au Chef d'état-major de la Défense, pour nous enquêter de l'inaction dans le dossier du programme Une tradition de soins.
- dd.* Le 9 janvier 2013, une lettre était envoyée au ministre d'Anciens Combattants Canada sur les changements liés au Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC), et qui dorénavant émettront des paiements de subventions à l'avance
- ee.* Le 11 décembre 2012, un communiqué de presse était diffusé dans lequel la Légion donne son soutien au rapport de l'Ombudsman des vétérans intitulé : « Honorer les vétérans du Canada et favoriser l'établissement de liens avec eux : une carte d'identité nationale des vétérans ».
- ff.* Le 6 décembre 2012, un communiqué de presse était diffusé pour applaudir la décision favorable rendue par un juge du Nouveau-Brunswick concernant la poursuite d'un vétéran devant la cour des petites créances pour le non-paiement de frais de service de représentation pour une demande d'indemnité d'ACC. Le communiqué y a fait ressortir les services gratuits offerts par le Bureau d'entraide de la Légion.
- gg.* Le 3 décembre 2012, une « Lettre au rédacteur » intitulée « Les actions parlent plus fort que les paroles. Ce gouvernement traite-t-il nos vétérans avec dignité, justice et équité? » était diffusée.
- hh.* Le 29 novembre 2012, une « Lettre au rédacteur » était diffusée, laquelle faisait état du résultat de la réunion du 3 novembre du Groupe consultatif des anciens combattants, et mettant en relief le consensus dégagé par les 17 organisations d'anciens combattants participantes.
- ii.* Le 29 novembre 2012, un communiqué de presse était diffusé sur la question des funérailles et de l'inhumation.
- jj.* Le 28 novembre 2012, un communiqué de presse était diffusé où le soutien de la Légion à un projet de recherche sur l'itinérance chez les anciens combattants autochtone est souligné.
- kk.* Le 26 novembre 2012, un communiqué de presse était diffusé pour souligner la participation du président national au Forum de l'ICRSMV.
- ll.* Le 8 novembre 2012, une « Lettre au rédacteur » était diffusée concernant la réduction chez les membres de la GRC du montant des prestations d'invalidité permanente des avantages reçus en vertu de la Loi sur les pensions.
- mm.* Le 8 novembre 2012, une lettre était envoyée au ministre d'Anciens Combattants Canada, laquelle faisait état du résultat de la réunion du 3 novembre du Groupe consultatif des anciens combattants.
- nn.* Le 2 novembre 2012, un communiqué de presse était diffusé lequel soulignait le soutien financier de la Légion envers l'expansion nationale du Programme de transition pour vétérans.

- oo.* Le 2 novembre 2012, une lettre était envoyée au ministre de la Sécurité publique en lien avec la réduction chez les membres des FAC et de la GRC du montant des prestations d'invalidité permanente des avantages reçus en vertu de la Loi sur les pensions. Aucune réponse n'a été reçue du bureau du ministre.
- pp.* Le 30 octobre 2012, une « Lettre au rédacteur » était diffusée laquelle faisait ressortir le besoin d'améliorer les avantages liés à la question des funérailles et d'inhumation chez les vétérans à faible revenu.
- qq.* Le 22 octobre 2012, les discussions bilatérales annuelles se tenaient avec le Comité directeur d'ACC et sa nouvelle Sous-ministre Mary Chaput.
- rr.* Le 10 octobre 2012, un communiqué de presse était diffusé lequel énonçait le soutien de la Légion suite à l'annonce faite par ACC de mettre fin à la réduction de l'Allocation pour perte de revenus pour ceux qui recevaient des avantages en vertu de la Loi sur les pensions.
- ss.* Le président national, et président du Comité ACSA, a fait parvenir une lettre au ministre de la Défense nationale pour lui exprimer son inquiétude relativement au paiement des réductions du RARM aux vétérans les plus sérieusement handicapés.
- tt.* Le président national, et président du Comité ACSA, a rencontré le Chef du Personnel militaire des FAC le 10 septembre 2012. Les inquiétudes de la Légion sur les critères d'admission liés aux avantages du programme Une tradition de soins y ont alors été soulevées.
- uu.* Le président national, et président du Comité ACSA, a rencontré le ministre d'Anciens Combattants Canada (ACC) le 27 juillet 2012 pour discuter des nombreux enjeux touchant les vétérans. Le ministre y a établi le besoin de rencontres bilatérales régulières sur une base trimestrielle.
- vv.* Le 11 mai 2012, une lettre a été envoyée au ministre de la Défense nationale en lien avec les coupures en soins de santé mentale pour les Forces armées canadiennes. Une réponse a été reçue datée du 5 septembre 2012 et des annonces ont été faites le 12 septembre 2012 soulignant des améliorations apportées.

EXPANSION DU RÉSEAU DE TRANSITION DES VÉTÉRANS

L'expansion au niveau national du Réseau de transition des vétérans a été annoncée le 3 novembre 2012 et a été pleinement soutenue par la Légion avec la tenue d'un événement médiatique à la Legion House organisée par la Direction nationale. Le Réseau de transition des vétérans a livré cette année ses services en Nouvelle-Écosse, en Ontario et en Colombie-Britannique; ces services continueront de s'accroître. Ce programme repose sur 15 années de solides travaux de recherche et un partenariat avec l'université de la Colombie-Britannique. La recherche a été revue par des pairs à l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans (ICRSMV) et reçoit le soutien d'ACC, de Wounded Warriors Canada et de Patrie gravée sur le cœur (True Patriot Love). Plus de 300 vétérans ont participé à cet important programme de transition. Le programme fait une différence dans la vie de nos vétérans et de leurs familles qui vivent avec des problèmes de transition à leur retour à la vie civile suite à des traumatismes liés au stress opérationnel. Nous devons continuer à venir en aide à ce programme.

INITIATIVE POUR NOS AÎNÉS

Vu les enjeux auxquels les aînés font face, y compris l'accès et la disponibilité de soins de longue durée, le manque de soins à domicile, le taux accru de cas de démence et une population grandissante de personnes âgées, le camarade George O'Dair a été nommé comme membre du Comité ACSA pour aborder les questions liées aux aînés et mettre en place une initiative pour aînés. Cette initiative compte deux volets :

- a.* L'Initiative de Second chez-soi – le concept consiste en ce que les filiales contribuent à apporter un « changement de décor » pour les aînés qui vivent dans leur foyer et pour les aidants des aînés, un répit dans leur travail de tous les jours, et ce, sur une base récurrente ou occasionnelle. Le manuel précédemment publié et intitulé « Program for Seniors » (1991) contenait plusieurs bonnes assises d'idées pour élaborer ce genre de concept au sein de nos filiales. Plus tôt en septembre, le Comité est entré en contact avec un étudiant en Travail social pour examiner et revoir le manuel dans le cadre de son stage de travail. Ce manuel prodiguera des conseils aux filiales qui désireraient mettre en place leur propre programme pour aînés ou rehausser leur programme existant. Le département de marketing et d'adhésion a même offert ses services pour élaborer des modèles et des listes de vérification à l'intention des filiales,

et accessibles en ligne, ce qui serait un outil très interactif et utile pour les filiales. La deuxième partie du projet consisterait à travailler avec une filiale en se servant du manuel et à mettre en place un projet pilote, auquel d'ailleurs, la filiale de Kanata, avec l'aval du président de la Direction provinciale de l'Ontario, a consenti à participer. Les résultats du projet pilote seront incorporés lors de la publication finale du manuel qui sera présenté en juin lors du Congrès.

- b. La Légion recommandera aussi au gouvernement fédéral que les soins à domicile pour les personnes âgées devraient faire partie d'une stratégie nationale qui comprendrait une normalisation, une prestation de service qui soit constante et une certification. Une lettre a été envoyée au premier ministre en novembre encourageant le gouvernement à identifier les soins à domicile pour personnes âgées comme étant une priorité ciblée, avant que la situation ne devienne une crise. Une lettre de suivi a été envoyée aux présidents des directions provinciales avec une lettre pro forma et leur demandant qu'une lettre similaire soit acheminée à chaque premier ministre provincial. **À ce jour, le Comité n'a vu qu'une de ces lettres, soit celle de la direction provinciale de Terre-Neuve/Labrador.**

PROGRAMME DE SENSIBILISATION DE LA FORCE DE RÉSERVE

Le Comité ACSA a lancé la Campagne de sensibilisation de la Force de réserve le 1^{er} août 2013. Pour ce faire, le Comité a envoyé une lettre à chacune des 263 unités de réserve réparties à travers le Canada pour les informer des ressources disponibles du Bureau d'entraide, des contacts et de la tenue d'une séance d'information à leur unité si elle le désirait. Bien qu'un petit nombre de séances d'information aient été faites, cette initiative a fait en sorte d'être invité à faire une présentation devant le Conseil de l'Armée (le Chef d'état-major de l'Armée de terre et son équipe de leadership) ainsi que devant le Conseil stratégique de la Réserve de l'Armée de terre. Un processus semblable aura lieu l'an prochain.

PROGRAMME NATIONAL POUR LES VÉTÉRANS SANS ABRI

Le Comité ACSA a été l'hôte d'un Sommet sur les vétérans sans abri qui s'est tenu à la Direction nationale les 15 et 16 avril 2014. Les participants comprenaient des représentants de la Légion de partout au pays, d'ACC, du MDN, de gouvernements municipaux et provinciaux, d'organismes à but non

lucratif, d'organisations d'anciens combattant, de fournisseurs de service et d'instituts de recherche.

BOURSES D'ÉTUDE DE LA LÉGION

Le président national a annoncé la bourse d'étude de la Légion lors du forum ICRSMV qui s'est tenu à Edmonton du 25 au 27 novembre. On peut trouver toute l'information sur le processus de présentation d'une demande sur le site Web de l'ICRSMV, où un lien renvoie au site Web de la Légion.

PROPOSITION – CHIENS ACCOMPAGNATEURS

La Légion royale canadienne est sollicitée de partout pour apporter une aide de chiens accompagnateurs pour les vétérans blessés. Les demandes de financement proviennent de vétérans et d'organisations afin d'aider à faire l'achat de ces animaux, ainsi que pour financer l'entraînement et les soins. Les coûts en sont élevés et continus, tout comme tout autre traitement médical. Le financement de chiens accompagnateurs n'est pas présentement disponible en vertu des directives établies par le Fonds du Coquelicot. Lors de la rencontre du Comité exécutif national (CEN) de septembre 2013, le Comité ACSA et le Comité du Coquelicot et Souvenir se sont vus confier la tâche de définir pour La Légion royale canadienne un concept de soutien pour des chiens accompagnateurs à l'intention des vétérans souffrant d'invalidité, et ce, à tous les paliers de la Légion, pour être soumis à l'approbation du CEN. Vous trouverez ci-joint le concept à être soumis à l'approbation du CEN.

Le CEN a signifié sa reconnaissance à l'échelle nationale de l'organisation Courageous Companions et a autorisé les filiales à verser chaque année, de leur Fonds de fiducie du coquelicot, 100 \$ à Courageous Companions pour venir en aide au programme de chiens accompagnateurs pour les vétérans blessés. Or, vu l'impact de cette reconnaissance sur l'accessibilité et la disponibilité de ce programme auprès des vétérans qui, des quatre coins du pays, souffrent de traumatismes liés au stress opérationnels, cette reconnaissance et ce financement seront soumis à un protocole d'entente entre La Légion royale canadienne et Courageous Companions, et à un plan de mise en œuvre approuvé par le CEN pour la coordination des dons et du financement. Ce travail se continue et le processus de donation de fonds sera annoncé très bientôt.

HEALING WATERS

Le Projet Healing Waters est un organisme national à but non lucratif dirigé par des volontaires dont la passion est la pêche à la mouche. Ce projet s'avère, par l'entremise de leçons et d'ateliers sur la pêche

à la mouche, être une échappatoire unique pour la guérison et la réadaptation sociale de vétérans blessés souffrant de traumatismes liés au stress opérationnel. Ce programme a eu un impact énorme sur l'aide aux vétérans à composer avec d'importantes blessures d'ordre psychologiques. Avec l'approbation du Comité ACSA, le Comité du Coquelicot et Souvenir a autorisé pour 2014 une subvention de 19 000 \$ en soutien aux équipements pour des événements qui se tiendront en Ontario, en Nouvelle Écosse, au Nouveau Brunswick et au Québec.

SANS LIMITES – CAMP HIPPIQUE

Sans limites est un programme national des Forces armées canadiennes (FAC) dont l'objectif est de fournir, en soutien au personnel des FAC – actif ou retraité – affligé d'une blessure ou d'une maladie chronique ou permanente, les ressources et les occasions pour qu'il puisse participer activement à des activités sportives, de conditionnement physique et de loisirs. La Direction nationale a apporté son soutien financier à leur Camp de formation hippique qui se tient aux installations du Carrousel de la GRC, et qui se veut une occasion unique pour les vétérans blessés ou malades des FAC d'apprendre les rudiments de l'équitation.

WOUNDED WARRIORS

Le 11 avril 2013, La Légion royale canadienne annonçait un partenariat national avec Wounded Warriors Canada. Le but de ce partenariat est d'être en contact avec une nouvelle génération de vétérans partout au Canada et de faire en sorte qu'ils aient accès aux avantages et aux services qu'ils méritent. Pour reprendre les paroles de Wayne Johnston, fondateur de Wounded Warriors Canada, « La Légion est le frère d'armes d'après-bataille pour nos vétérans, soit une ressource communautaire mise en place pour les soldats et leurs familles, et qui ont besoin de guérir de tout ce dont ils ont souffert ». M. Johnston fera le tour du pays pour informer nos vétérans sur le soutien qu'ils peuvent se procurer auprès des officiers d'entraide des filiales locales de la Légion. La Direction provinciale de la Saskatchewan a été l'hôte, avec Wounded Warriors Canada, de la Fin de semaine Wounded Warriors qui s'est tenue à Nipawin, Sask., du 1^{er} au 6 août 2013, et qui s'est révélé une autre occasion d'atteindre notre auditoire de vétérans. Cette rencontre s'est avérée un événement grandiose qui a réuni quelque 160 vétérans et leurs familles de partout au Canada, ainsi qu'en provenance des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Australie. La Fin de semaine Wounded Warriors de cette année se tiendra à Slave Lake en Alberta.

CONCLUSION DU PROGRAMME D'ENQUÊTEURS DES SOINS DE LONGUE DURÉE

La dernière tâche dans le cadre du Programme d'enquêteurs de soins de longue durée a été complétée en mai 2013. Quelque 220 bénévoles se sont vus remettre des certificats d'appréciation par leurs filiales respectives. Les présentations de sont bien déroulées et seul un petit nombre de certificats ont été retournés à la Direction nationale.

INITIATIVE DE SENSIBILISATION ET DE VISITE

Le contrat obtenu d'Anciens Combattants Canada (ACC) dans le cadre de l'Initiative de visite et de sensibilisation (IVS) a été annoncé le 17 décembre 2013. Cette nouvelle initiative est venue remplacer le Programme d'enquêteurs de soins de longue durée. Le ministère d'ACC vient présentement en aide à quelque 8 700 vétérans répartis dans quelque 1 750 facilités, et n'a pas les ressources disponibles pour effectuer de visites auprès d'un grand nombre de ces vétérans en soins de longue durée sans un accord ou un engagement contractuel en place. Ce nouveau contrat permet au gouvernement d'avoir accès au réseau de bénévoles de La Légion royale canadienne pour visiter, sur une base annuelle, quelque 4 000 des 8 000 vétérans qui reçoivent une aide financière d'ACC pour des soins de longue durée.

Cette nouvelle initiative entend faciliter les visites en personne avec les vétérans, et qui se veulent une occasion pour les vétérans d'engager la conversation avec un bénévole, et d'y soulever toute préoccupation ou besoin susceptibles d'être abordés et traités par Anciens Combattants Canada ou la Légion. Lors de la transition, 86 enquêteurs bénévoles ont consenti à se joindre au nouveau programme et ont par la suite complété le programme de recertification.

BUREAU D'ENTRAIDE – PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL / FORMATION DES OFFICIERS D'ENTRAIDE DE DIRECTION

Le Bureau d'entraide de la Direction nationale, commandité par les directions provinciales respectives (Alb./T.-N.-O. et Nouveau-Brunswick) a participé à la session de Perfectionnement professionnel de la Région de l'Ouest, qui s'est tenue à Calgary les 17-18 mai, et à celle de la Région de l'Est qui s'est tenue à Saint John les 13 et 14 septembre. Au moment même où nous nous engageons dans une transformation du Réseau du Bureau d'entraide, concurrentement avec la modernisation entreprise par ACC, il est important que la participation du directeur du Bureau d'entraide puisse se poursuivre.

Les officiers d'entraide de direction provinciale participeront à une session de formation/

perfectionnement professionnel à Charlottetown du 22 au 24 octobre 2014. Ils pourront alors bénéficier des conseils de représentants d'ACC responsables de la prestation de services - et avec qui ils sont en contact sur une base régulière -, en plus de recevoir des mises à jour sur les plus récentes politiques et les changements apportés aux différents processus opérationnels.

RAPPORT SUR LE BUDGET

Pour votre information, vous trouverez ci-joint une copie du budget du Comité ACSA pour la période 2014-2016. Les délégués peuvent à ce moment poser toutes les questions qu'ils peuvent avoir quant aux dépenses encourues par le Comité, mais toute motion de changement au document du budget proprement dit se rapportant à ce Comité, devra être reportée jusqu'à ce que le budget soit formellement présenté par le trésorier national plus tard, lors des délibérations du Congrès.

RÉSOLUTIONS

Le Comité a révisé 18 résolutions, dont six ont été acceptées; 11 n'ont pas rencontré notre agrément et une a été jugée redondante. Des six résolutions acceptées, quatre d'entre elles ont été regroupées.

CONCLUSION

Durant la période 2014-2016, le Comité ACSA continuera ses efforts de revendication pour faire en sorte que tous les vétérans et leurs familles se voient accorder les mêmes avantages et service, et ce, peu importe où et quand ils ont servi.

Je propose l'adoption de mon rapport.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS, SERVICE ET AÎNÉS

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
VOYAGES	8 266	14 507	10 000	10 200	10 404
PER DIEM	7 895	7 879	8 000	8 160	8 323
ASSOCIATION CANADIENNE DE GÉRONTOLOGIE	250	250	-		
FORUM ICRSMV	-	-	10 000	10 200	10 404
IMPRIMERIE & PAPETERIE	1 527	1 428	1 000	1 020	1 040
TÉL. & FAX	229	386	600	612	624
FRAIS POSTAUX	67	223	400	408	416
POLITIQUES DE SENSIBILISATION – REVUE LÉGION	4 637	-	-		
INITIATIVES DE TRANSFORMATION DES ACTIVITÉS	-	2 901	3 000	3 060	3 121
SOMMET SUR LES VÉTÉRANS SANS ABRI	-	-	5 000	5 100	5 202
DIVERS	3 157	1 637	1 500	1 530	1 561
PUBLICATIONS					
RADIATION – INVENTAIRE DÉSUET	2 747		-	-	-
FRAIS DE DISTRIBU- TION -NOUVEL INVENTAIRE	217	8 398	-	-	-
TOTAL	28 993	37 608	39 500	40 290	41 096

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ COQUELICOT et SOUVENIR

D. Flannigan, *Président*
D. Jones, *Vice-président*
D. Kennedy, *Membre*
B. Julian *Membre*
S. Wessel, *Membre*
G. Painchaud, *Membre*
R. Brady, *Membre*
W. Maxwell, *Secrétaire*
K. Therien, *Secrétaire adjointe*

INTRODUCTION

La Légion royale canadienne, par l'entremise du Comité Coquelicot et Souvenir de la Direction nationale, joue un rôle de premier plan dans la promotion de la tradition du Souvenir en offrant aux Canadiens et Canadiennes l'occasion de se souvenir et de rendre hommage à ceux et celles tombés au champ d'honneur. Le Comité assure que ceux et celles qui ont sacrifié leur futur pour nos libertés ne soient jamais oubliés, que ce soit au moyen d'initiatives diverses, la revue et l'amélioration de programmes existants, la liaison avec le gouvernement, en particulier Anciens Combattants Canada, en matière de questions reliées au Souvenir. Nous nous souviendrons d'eux.

Au cours des deux dernières années, le Comité Coquelicot et Souvenir s'est réuni à quatre occasions, soit en septembre 2012, février 2013 et février 2014 en plus d'une téléconférence en août 2013. De plus, les membres ont examiné et discuté les enjeux et requêtes à maintes reprises par l'entremise de

réunions électroniques régulières afin d'assurer que toute question concernant le Souvenir soit traitée aussi vite que possible.

LA CAMPAGNE DU COQUELICOT

Chaque année, la campagne annuelle du Coquelicot demeure l'activité la plus importante de la Légion. La Direction nationale a l'honneur de contribuer aux préparatifs menant à la présentation du premier coquelicot au gouverneur général, qui constitue la cérémonie officielle du lancement de la campagne. Cette présentation est suivie de cérémonies officielles de lancement dans chacune des directions provinciales avant le début officiel de la campagne, soit le dernier vendredi du mois d'octobre. Des entreprises nationales ont promis ou renouvelé leur appui à la campagne annuelle du Coquelicot, soit Tim Hortons, Bulk Barn, Carlson Wagonlit Travel, Shoppers Drug Mart et, pour la première fois, Target Canada.

ARTICLES COQUELICOT ET SOUVENIR

VENTES D'ARTICLES DE COQUELICOT ET DU SOUVENIR MENÉES PAR LA DIRECTION NATIONALE DE 2010 À 2013

	2010	2011	2012	2013
JANVIER	4 580,85	- 6 713,79	- 3 388,71	25 739,00
FÉVRIER	10 364,10	16 178,00	2 484,54	47,90
MARS	7 358,86	91 449,55	979,10	6 656,07
AVRIL	38 530,01	1 123,40	77 327,92	23 358,05
MAI	95 359,37	92 310,63	22 944,40	30 107,08
JUIN	137 643,62	153 728,05	146 193,67	141 680,90
JUILLET	323 424,88	217 367,62	285 317,22	194 131,36
AOÛT	248 050,19	693 018,40	300 849,39	42 435,49
SEPTEMBRE	1 299 841,10	897 767,11	1 058 192,33	1 008 620,45
OCTOBRE	196 407,39	683 072,49	1 047 836,37	909 189,42
NOVEMBRE	655 456,20	677 594,32	405 314,56	717 655,10
DÉCEMBRE	96 654,67	1 718,86	- 1 610,08	172 250,90
TOTAL	3 113 671,24 \$	3 518 614,64 \$	3 342 440,71 \$	3 271 871,72 \$
	(+ 2,6%)	(+ 13%)	(- 5%)	(- 2%)

QUANTITÉ DE COQUELICOTS INDIVIDUELS ET DE COURONNES DE 2010 À 2013

ARTICLE	2010	2011	2012	2013
COQUELICOT DE REVERS, BOÎTE DE 1 000	15 959	18 684	17 433	16 439
COQUELICOT D'AUTOMOBILE/FENÊTRE	21 163	23 715	24 871	20 377
COQUELICOT DE TABLE	4 542	3 114	3 824	3 349
COURONNE #8	3 774	3 939	3 300	3 569
COURONNE #14	19 234	20 108	19 422	18 802
COURONNE #20	8 374	9 142	8 758	8 309
COURONNE #24	581	924	954	877
COURONNE #26	69	100	84	42
GERBE DE COQUELICOTS	307	362	347	268
CROIX VERTE	9 043	8 950	8 071	8 233
CROIX BLANCHE	2 687	2 761	2 300	2 132

Le contrat de production des coquelicots et couronnes a pris fin le 31 décembre 2013. Le rendement fourni par l'entrepreneur au cours des trois dernières années a nécessité l'examen d'autres entreprises pour fournir cet important service à la Légion. Bien que l'entrepreneur ait été capable de produire les quantités requises en 2013, les commandes étaient souvent en retard de quelques semaines. Ceci a causé des problèmes auprès de toutes les directions et plusieurs de nos filiales. On ne peut pas tolérer recevoir des appels de nos bénévoles se plaignant que leur filiale n'a pas reçu ses coquelicots et ce, plus d'un mois après en avoir fait la commande. Il a fallu agir en conséquence.

C'est pourquoi nous avons lancé un processus d'appel d'offres à la fin 2012. Nous avons pu examiner un nombre de propositions en provenance de plusieurs entrepreneurs, y compris le titulaire actuel. Nous avons sélectionné le Groupe Tri-co Inc. (TTG) et lui avons octroyé un contrat d'une durée de cinq ans pour la fabrication des coquelicots et couronnes sous condition de satisfaire à nos exigences. Nous avons acheté la balance des biens manufacturés par Dominion Regalia pour les livrer à TTG. Ces derniers ont acquis les matériaux pour fabriquer la quantité requise de coquelicots et couronnes en 2014. La machinerie pour façonner et découper les coquelicots a été assemblée et devait être sur place à TTG le 27 janvier 2014. Les tests ont démontré que cette machine a la capacité de façonner et découper 45 000 coquelicots à l'heure. Enfin, TTG a conclu des ententes avec Service correctionnel Canada et des groupes communautaires pour assembler les coquelicots.

Le coût des coquelicots et couronnes ne sera pas accru en 2014 et ces articles seront toujours fabriqués

au Canada. TTG apposera une étiquette « Made in Canada / Fabriqué au Canada » sur toutes les boîtes afin de dissiper les rumeurs à l'effet que nos coquelicots et couronnes sont fabriqués à l'étranger.

MATÉRIEL DE PROMOTION DU COQUELICOT

Le Comité a commandé deux nouveaux produits promotionnels en 2013. L'an dernier, nous avons distribué 3 025 paquets de garde-coquelicots contenant chacun 500 pièces, et plus de 110 000 bracelets-coquelicots « Nous nous souviendrons ». En 2013, nous avons aussi distribué 3 816 rouleaux d'autocollants du Coquelicot empaquetés à raison de 500 par rouleau. Pour 2014, le Comité a demandé la production, en français et en anglais, d'autocollants « J'appuie la campagne du Coquelicot », modèles régulier et inversé (pour fenêtre). Nous reproduisons ainsi l'idée de la Légion royale britannique qui remet de tels autocollants aux marchands qui participent à la campagne et désirent se faire reconnaître visuellement.

Nous sommes en train de réviser le Catalogue de matériel publicitaire de la campagne du Coquelicot ainsi que les bons de commande afin de mieux refléter le fait que les commandes doivent être adressées aux directions provinciales. À cet effet, les coordonnées des directions provinciales seront clairement indiquées dans le catalogue alors que les bons de commande ne contiendront plus la copie supplémentaire pour la Direction nationale car il ne sera plus nécessaire pour la direction provinciale d'envoyer copie à celle-ci. Un exemplaire du Catalogue de matériel publicitaire Coquelicot et Souvenir a été distribué à chaque filiale en septembre 2013.

CÉRÉMONIE NATIONALE DU JOUR DU SOUVENIR

La Légion a l'honneur d'organiser et de diriger cette cérémonie nationale au nom du Peuple du Canada. On estime qu'environ 40 000 personnes ont participé à la Cérémonie en 2012 et 2013. Mme Roxanne Priede de Grand Forks, en Colombie-Britannique, était la Mère décorée de la Croix d'argent en 2012-2013; son fils, le Caporal-chef Darrell Jason Priede, a perdu la vie quand l'hélicoptère Chinook dans lequel il prenait place s'est écrasé le 30 mai 2007 en Afghanistan. Mme Niki Psiharis de Laval, Québec, est couramment la Mère décorée de la Croix d'argent 2013-2014; son fils, le sergent Chris Karigiannis, est mort le 20 juin 2007 lorsque son véhicule eût fait détonner un engin explosif improvisé, à environ 40 kilomètres à l'ouest de la ville de Kandahar en Afghanistan. La période de service de la Mère décorée de la Croix d'argent est du 1er novembre au 31 octobre de l'année suivante.

LES CONCOURS D’AFFICHES ET DE LITTÉRATURE

Les concours d'affiches et de littérature reçoivent l'appui solide de nos filiales et directions, avec plus de 100 000 étudiants qui envoient leurs soumissions de partout au Canada. En vigueur au cours des deux dernières années, la date limite du 15 février, à laquelle les directions provinciales doivent soumettre leurs propositions gagnantes à la Direction nationale, nous a permis de révéler les gagnants nationaux avant la fin mars. On a aussi révisé les formulaires d'inscription de ces concours pour les rendre plus faciles à compléter et ceux-ci sont disponibles sur notre site Web.

LE PÈLERINAGE DU SOUVENIR DE 2013

Du 6 au 20 juillet 2013, le camarade Dave Flannigan a dirigé les 27 pèlerins participants en France, en Belgique et aux Pays-Bas où ils ont visité les champs de bataille, offert leurs respects aux cimetières, réfléchi lors des cérémonies commémoratives et visité divers musées.

Paris fut la ville d'arrivée et de départ pour ce pèlerinage. Suite aux recommandations de notre guide, John Goheen, des changements avaient été faits à l'itinéraire, tels la visite de la poche de Falaise, une nuit additionnelle à Dieppe et Ypres, une cérémonie commémorative à Aede aux Pays-Bas, ainsi qu'un arrêt à Wimereux, en France, là où John McCrae est enterré. Compte-tenu de l'importance de 2015 à la commémoration de plusieurs événements aux Pays-Bas, le pèlerinage sera alors révisé pour tenir compte des cérémonies commémoratives qui s'y dérouleront, avec un retour à Arnhem et ses environs.

La délégation comprenait des représentants de chacune des directions provinciales ainsi que douze pèlerins payants. Parmi les faits saillants de ce pèlerinage, notons la présentation d'un certificat d'appréciation par le camarade Flannigan à M. et Mme Hoffer, les propriétaires du musée « La Maison des Canadiens », en reconnaissance de leurs efforts à préserver leur musée à Juno Beach et de leur hospitalité envers les Légionnaires au fil des ans.

Pour la première fois au cours du pèlerinage de la Légion, les pèlerins commandités par les directions se sont vus confier le nom d'un soldat (un de chaque province) enseveli à l'une des destinations à l'itinéraire. Le pèlerin devait se documenter sur la vie de ce soldat et en faire la présentation à l'endroit de sa sépulture. Ces présentations ont été bien accueillies par les participants tout en faisant une impression profonde. Le groupe a participé à la cérémonie de la Porte de Ménin de même qu'à une cérémonie commémorative lors du lever du soleil au Monument de Vimy. Ces visites et expériences aux sites significatifs des Première et Seconde Guerres mondiales ont permis aux pèlerins d'acquérir une perspective unique et un niveau de compréhension sans précédent concernant le Souvenir. Cette sensibilisation incomparable leur sera très utile alors qu'ils tiendront leur promesse de préserver la mémoire de ceux et celles qui ont tant sacrifié pour leur pays.

LE MANUEL DU COQUELICOT

Le manuel a été révisé et un exemplaire a été distribué à chaque filiale en septembre 2013.

LA MARQUE DÉPOSÉE DU COQUELICOT

Depuis notre dernier congrès, nous avons examiné 70 demandes d'utilisation de l'image du Coquelicot. Ces demandes sont inscrites dans le registre de la marque déposée afin de conserver l'historique de ces demandes.

À deux occasions, nous avons dû recourir à une intervention légale car les compagnies en question refusent d'obéir à la demande de la Direction nationale, soit de cesser de leur propre gré la violation de l'image déposée. Ces situations sont toujours en cours.

FONDS EN FIDÉICOMMIS DU COQUELICOT

Voici le sommaire des revenus, dépenses et déboursements du Fonds en fidéicommis du Coquelicot, tel que soumis par les directions provinciales :

SOMMAIRE TOUTES LES FILIALES - CAMPAGNE DU COQUELICOT PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 SEPTEMBRE :

PÉRIODE SE TERMINANT	2009	2010	2011	2012	2013
REVENUS (1)	18 035 808 \$	17 400 163 \$	20 486 919 \$	21 453 813 \$	21 060 243 \$
DÉPENSES/ MATÉRIEL COQUELICOT ACHETÉ DES DIRECTIONS PROVINCIALES (2)	5 876 275 \$	5 840 720 \$	6 359 741 \$	6 483 399 \$	5 989 186 \$
DÉBOURSEMENTS (3)	11 083 892 \$	11 054 913 \$	13 428 057 \$	14 455 813 \$	14 489 887 \$

Note: La période de référence est du 1^{er} octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année en question :

1. Comprend les revenus de la campagne du Coquelicot de l'année précédente.
2. Comprend les dépenses de la campagne du Coquelicot de l'année en question.
3. Du 1^{er} octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année en question.

COQUELICOTS DE REVERS AUX AMBASSADES CANADIENNES ET TROUPES DÉPLOYÉES

C'est avec plaisir que la Légion continue ses efforts auprès du ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (MAECD) afin de distribuer des coquelicots aux ambassades canadiennes, hauts-commissariats, consulats généraux et troupes militaires déployées partout dans le monde avant le jour du Souvenir. Chacune de ces localités retourne les dons reçus à la Direction nationale, et celle-ci en retour reconnaît leurs efforts. Un exemple de ce programme nous parvient tout récemment de Boston, MA. L'organisation de hockey des Bruins de Boston a fait la demande de coquelicots pour marquer le Souvenir lors d'une joute-maison. La Direction nationale a alors approché le consulat général à Boston qui a pu satisfaire à la demande de l'équipe. Nous avons par la suite communiqué au ministre de MAECD, l'honorable John Baird, pour lui exprimer notre reconnaissance envers la participation de son ministère à ce programme et lui faire part de cette histoire. Le Comité reçoit plusieurs autres marques d'appréciation et de gratitude de la part de Canadiens et Canadiennes qui habitent aux quatre coins du monde et qui sont en mesure d'organiser des cérémonies du Souvenir grâce à l'aide de la Légion.

ANCIENS COMBATTANTS CANADA ET RESSOURCES D'APPRENTISSAGE SUR LE SOUVENIR

Le Comité continue de travailler en collaboration avec Anciens Combattants Canada (ACC). Un exemple de partenariat est la trousse de ressources d'apprentissage sur le Souvenir d'ACC qui comprend notre brochure des programmes d'éducation de la jeunesse concernant les concours d'affiches et de littérature ainsi que le Guide d'enseignement de la Légion. Chaque année, au cours des mois d'août et de septembre, une trousse est distribuée à chaque filiale de la Légion et école à travers le Canada. La Légion apprécie grandement la coopération d'ACC à cet égard.

ANCIENS COMBATTANTS CANADA ET LE GROUPE DE TRAVAIL POUR LA RESTAURATION DE CÉNOTAPHES ET MONUMENTS

La Légion continue de participer au et d'appuyer le Programme de restauration de cénotaphes et de monuments sous l'égide des Anciens Combattants Canada. Ce programme assiste les collectivités et organisations à faire des demandes de subventions visant à conserver et restaurer les cénotaphes et monuments actuels de même qu'à en construire des nouveaux. Le camarade Jack Frost fait partie du comité d'évaluation en tant que représentant de La Légion royale canadienne.

BOURSES D'ÉTUDES DE LA LÉGION

En 2012 tout comme en 2013, la Direction nationale a donné 16 000 \$ au financement de ces bourses au sein de sept directions provinciales.

ESCORTE DES DRAPEAUX

Encore une fois, le Comité tient à exprimer son appréciation et sa gratitude envers l'escorte des drapeaux de la Direction nationale qui continue à représenter la Légion à de nombreux événements locaux, nationaux et d'envergure tout au cours de l'année. Chacun des membres fait preuve d'un engagement et dévouement sans pareil. Le Comité aimerait spécialement remercier Jim Wiles pour ses 27 ans de service avec l'escorte des drapeaux. Le camarade Wiles a dû se retirer en 2013 pour des raisons de santé.

CADET EXCEPTIONNEL DE L'ANNÉE

À chaque novembre, les récipiendaires du prix du Cadet exceptionnel de l'année – pour la marine, l'armée et l'aviation – sont invités par la Légion à venir à Ottawa pour participer aux activités de commémoration durant la période du Souvenir. Le point saillant de leur voyage est d'agir comme porteurs de couronnes pour la suite vice-royale lors de

la Cérémonie nationale du jour du Souvenir. De plus, les cadets reçoivent une visite guidée de la Colline du Parlement, de la Chapelle du Souvenir et du Musée canadien de la guerre, ainsi qu'une invitation à un déjeuner dont les hôtes conjoints sont le Gouverneur général du Canada et le Chef d'état major de la défense.

RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS 2014

Le Comité a examiné 25 résolutions soumises pour considération à ce congrès. Ces résolutions seront considérées plus tard lors des délibérations du Congrès.

BUDGET

Vous trouverez, jointe à ce rapport, une copie du budget du Comité pour la période 2014-2016. Les délégués peuvent à ce moment-ci soulever leurs questions concernant les dépenses du Comité.

Toutefois, toute motion visant à apporter des changements au budget de ce Comité devra être reportée plus tard lorsque le Trésorier national présentera de façon formelle le budget lors des délibérations du congrès.

CONCLUSION

Le Comité Coquelicot et Souvenir demeure résolu dans son engagement à assurer que les activités du Souvenir et les programmes de la Légion atteignent leur objectif, soit de perpétuer la mémoire et les actions de ceux et celles tombés au champ d'honneur. Ensemble, avec la coopération et l'aide exceptionnelles des directions provinciales et filiales, nous réussirons à tenir notre promesse de ne jamais oublier.

Je propose l'acceptation de ce rapport.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ COQUELICOT ET SOUVENIR

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
COMITÉ					
VOYAGES	7 716	4 471	7 500	7 650	7 803
PER DIEM	5 041	3 141	5 000	5 100	5 202
FRAIS POSTAUX & BUREAU	2 477	4 619	3 500	3 570	3 641
TÉL. & FAX	31	100	1 000	1 020	1 040
MISE À JOUR DU GUIDE D'ENSEIGNEMENT	9 048	50	1 000	1 020	1 040
RADIATION - VIEILLES PUBLICATIONS		-	1 000	1 020	1 040
ACHAT ET DISTRIBUTION DU NOUVEL INVENTAIRE	-	4 552	5 000	5 100	5 202
DIVERS	1 480	704	1 000	1 020	1 040
TOTAL	25 793	17 637	25 000	25 500	26 010
ZONE EUROPE					
SUBVENTION	10 000	10 000	-	-	-
EUROPE - COURONNES	105	781	1 000	1 020	1 040
	10 105	10 781	1 000	1 020	1 040
CÉRÉMONIES NATIONALES					
VOYAGES	7 868	6 139	6 000	6 120	6 242
PER DIEM	10 172	10 977	6 000	6 120	6 242
IMPRIMERIE & PAPETERIE	4 182	3 968	5 500	5 610	5 722
TÉL. & FRAIS POSTAUX	930	425	1 000	1 020	1 040
ESCORTE DE DRAPEAUX – ACTIVITÉS / ÉTÉ & AUTOMNE	80	131	500	510	520
RENCONTRES & PLANIFICATION	-	335	200	204	208
RÉCEPTION DU JOUR DU SOUVENIR	4 908	5 780	4 500	4 590	4 682
AMBULANCE SAINT-JEAN	300	300	300	306	312
MÈRE DE LA CROIX D'ARGENT	6 344	5 582	5 000	5 100	5 202
CADET DE L'ANNÉE	10 006	10 055	10 000	10 200	10 404
DIVERS	3 823	4 210	2 500	2 550	2 601
TOTAL	48 613	47 903	41 500	42 330	43 177
PÈLERINAGE					
SUBVENTION DU FONDS DU COQUELICOT	(25 000)	(25 000)	(25 000)	(25 500)	(26 010)
DÉPENSES	39 771	47 875	33 500	34 170	34 853
TOTAL	14 771	22 875	8 500	8 670	8 843
TOTAL	99 282	99 196	76 000	77 520	79 070
DÉPENSES AFFÉRENTES (FONDS DU COQUELICOT)					
CONCOURS LITTÉRAIRE & D'AFFICHES					
VOYAGES	4 354	3 107	5 000	5 100	5 202
PER DIEM	5 578	5 659	5 000	5 100	5 202
BOURSES & PRIX	6 530	6 615	10 875	11 093	11 314
TOTAL	16 462	15 382	20 875	21 293	21 718

VUE D'ENSEMBLE

« L'adhésion est l'affaire de tous » est une phrase que j'ai répétée souvent durant mon mandat de président de ce Comité. La Légion profite du travail exceptionnel de nos bénévoles qui agissent en tant que présidents du comité d'adhésion dans les filiales à travers le pays. Nous sommes également chanceux de pouvoir compter sur les efforts de chaque membre qui renouvelle son adhésion, recrute un nouveau membre, ou aide à promouvoir la Légion dans sa communauté. Mais nous devons tous faire notre part pour faire prospérer notre Légion.

Nous savons par contre qu'il existe des défis à la croissance de l'adhésion...mais si nous les voyons plutôt en tant qu'opportunités desquelles nous pouvons tirer profit, alors notre perspective sur ce que l'on peut accomplir change tout d'un coup. Nous avons l'opportunité d'accroître le nombre de vétérans dans la Légion en les invitant à nos filiales et en les faisant se sentir les bienvenues. Nous avons l'opportunité d'amener nos familles et amis dans la Légion pour voir ce que nous faisons. Nous avons l'opportunité de raconter aux Canadiens et Canadiennes le travail considérable que nous accomplissons et l'importance de la Légion dans nos communautés en profitant de ces occasions et en partageant nos histoires de succès. Quand on y pense, ce ne sont pas les opportunités qui manquent pour faire grandir notre adhésion!

Votre Comité de l'adhésion a accompli beaucoup depuis le dernier congrès. Voici un aperçu des dossiers sur lesquels nous travaillons :

- Modifier les formulaires d'adhésion de sorte qu'il soit plus facile de joindre;
- Créer l'option de pouvoir joindre en ligne;
- Élaborer de nouvelles campagnes d'adhésion;
- Accroître notre diffusion de promotion de la Légion par l'entremise des médias sociaux, de nouveaux moyens d'annonces et du publipostage direct;

- Aider à la restructuration du site Web de la Légion;
- Travailler en collaboration avec les directions provinciales sur les activités d'adhésion;
- Procéder au lancement du programme des cavaliers de la Légion;
- Nouer des partenariats avec les Forces armées canadiennes, la GRC, les organisations de vétérans, la Randonnée pour papa, et autres groupes communautaires pour attirer de nouveaux membres;
- Renforcer la capacité au sein de l'organisation à engager dans des activités de marketing en ayant restructuré le département Marketing et Adhésion.

Nous sommes une forte organisation. Que ce soit les vétérans, les athlètes de piste et pelouse, les cadets, les scouts et guides, les aînés, les Canadiens de tous les horizons, la Légion fait la différence dans la vie de milliers de personnes chaque année. Alors que vous délibérez lors de ce congrès et examinez les diverses résolutions qui guideront cette grande organisation, rappelez-vous que vous décidez du futur de la Légion et que vous pouvez la rendre encore plus forte. Il en est de votre responsabilité.

STATISTIQUES SUR L'ADHÉSION

Adhésion payée finale de 2013 : 307 459

- Représente 96,02 % de l'adhésion de 2012
- Indique une perte of 12 734 membres représentant 2,33 % de l'adhésion payée finale de 2012

ANALYSE DE L'ADHÉSION 2003 - 2013

ANNÉE	RENOUVÈLEMENTS	NOUVEAUX MEMBRES	TOTAL DE L'ADHÉSION PAYÉE FINALE	MEMBRES NON RENOUVELÉS	MEMBRES DÉCÉDÉS	TOTAL DES NON-RENOUVÈLEMENTS	ADHÉSION-GAINES ET PERTES
2013	284 056	23 403	307 459	28 665	7 472	21 193	-12 734
2012	296 771	23 422	320 193	28 128	7 310	20 818	-12 016
2011	308 075	24 134	332 209	27 579	7 491	20 088	-10 936
2010	317 684	25 461	343 145	23 103	7 441	15 662	-5 083
2009	322 925	25 303	348 228	29 545	7 732	21 813	-11 974
2008	334 366	25 836	360 202	30 834	8 167	22 667	-13 165
2007	347 125	26 242	373 367	33 461	7 998	25 463	-15 217
2006	361 932	26 652	388 584	35 215	8 321	26 894	-16 884
2005	375 831	29 637	405 468	31 140	9 100	22 040	-10 603
2004	385 497	30 574	416 071	34 629	9 030	25 599	-13 085
2003	397 945	31 211	429 156	36 656	8 847	27 809	-14 292

RÉCOMPENSES

Certificat de mérite – adhésion 2012 – décerné à la direction de Terre-Neuve-et-Labrador au titre du meilleur rendement global. La direction a enregistré 99,23 % de l'adhésion payée de 2011.

Certificat de mérite – adhésion 2013 – décerné à la direction au titre du meilleur rendement global comparé à l'année précédente. Cette année, la course a été très rapprochée comme le révèlent les résultats obtenus :

DIRECTION	POURCENTAGE
TERRE-NEUVE / LABRADOR	98,40%
MANITOBA&NOO	97,39%
QUÉBEC	97,08%
C.-B./YUKON	96,82%
SASKATCHEWAN	96,09%
ALBERTA-TNO	95,97%
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	95,67%
N.-É./NUNAVUT	95,55%
ONTARIO	95,45%
NOUVEAU-BRUNSWICK	93,84%

Encore une fois, nos félicitations à Terre-Neuve / Labrador pour avoir remporté ce prix en 2013.

Certificat de mérite – renouvellements 2012 et 2013 – Aucune des directions n'a connu une augmentation par rapport à l'année précédente au cours de ces deux dernières années.

Certificat de mérite - campagne Lève-tôt 2014 – décerné à la direction de l'Île-du-Prince-Édouard qui a connu une augmentation de 1,15 % de renouvellements durant la campagne Lève-tôt.

En 2013, 344 filiales ont obtenu un certificat pour un renouvellement de 75 % ou plus de leurs membres durant la campagne Lève-tôt, comparé à 307 filiales en 2012.

Certificat de mérite en adhésion pour filiale – Il nous fait plaisir d'annoncer qu'en 2013, 552 filiales ont obtenu un certificat pour avoir atteint 100 % ou plus de l'adhésion payée l'année précédente.

CHARTES DE FILIALES ÉMISES ET ANNULÉES

ANNÉE	REMISES	RÉVOQUÉES	NOUVELLES	TOTAL DE FILIALES
2012	15	0	1	1469
2013	18	0	0	1451

PUBLICITÉ ET PROMOTIONS

Nous avons mené à la fin de 2012 une revue complète de la publicité, avec comme objectifs :

- Assurer que nous rejoignons nos clientèles cibles – membres actuels de la Légion, FAC, GRC, et le public canadien;
- Assurer d’avoir une méthode d’évaluation pour suivre le succès de nos annonces – suivi du Web, impressions, ou lié à une campagne spécifique.

En règle générale, la Direction nationale ne prend part seulement qu’à de la publicité visant une audience nationale. Concernant notre publicité, nous tenons à un niveau de rentabilité qui satisfait à la norme moyenne typique de l’industrie selon le média choisi. La norme établie range de 0,1 % à aussi haut que 3 % en réponse à toute publicité. Ce qui veut dire que si nous dépensons 5 000 \$ pour une annonce, cela devrait générer au moins le même montant en adhésion – ou 100 nouveaux membres. Pour avoir

100 membres à partir d’une annonce avec un retour de 0,1 %, celle-ci doit rejoindre au moins 100 000 personnes qui lui réagiront. Vu sous cet angle, il nous est plus facile de sélectionner nos médias selon l’endroit où nous attendons les meilleurs résultats. Il s’agit là seulement d’une façon de mesurer, mais celle-ci nous est très utile.

La Légion a aussi commencé à incorporer des balises Web dans les annonces publicitaires imprimées afin de déceler où les visiteurs de notre site Web peuvent avoir vu notre annonce. Et grâce à la nouvelle structure de notre site Web et à la capacité de suivre la publicité en ligne, nous sommes désormais capables d’amasser l’information montrant d’où nos membres en ligne proviennent lorsqu’ils se joignent. Encore là, ceci nous permet de prendre de meilleures décisions quand il vient temps d’acheter de la publicité.

Le tableau suivant indique la publicité menée par la Légion en 2012 et 2013 :

CAMPAGNES 2012

MÉDIA	GENRE D’ANNONCE	FRÉQUENCE	AUDIENCE
REVUE LÉGION	PUBLICATION	12 FOIS	PLUS DE 594 000 LECTEURS
ESPRIT DE CORPS	PUBLICATION	6 FOIS	20 000 LECTEURS
FRONTLINE MAGAZINE	PUBLICATION	2 FOIS	7 000 LECTEURS
VANGUARD	PUBLICATION	6 FOIS	8 500 LECTEURS
LA TRIMESTRIELLE, GRC	PUBLICATION	4 FOIS	14 000 LECTEURS
BLUE LINE	PUBLICATION	6 FOIS	6 000 LECTEURS
JOURNAUX MILITAIRES	PUBLICATION	12 FOIS	ENVIRON 35 000 LECTEURS
CANADIAN GEOGRAPHIC	PUBLICATION	6 FOIS	PLUS DE 350 000 LECTEURS
« CANADIAN MILITARY FAMILY MAGAZINE »	PUBLICATION	4 FOIS	7 500 LECTEURS
RÉSEAU DES BLUE JAYS	RADIO	SEPTEMBRE - OCTOBRE	NATIONAL SUR 23 STATIONS RADIO

CAMPAGNES 2013

MÉDIA	GENRE D’ANNONCE	FRÉQUENCE	AUDIENCE
RÉSEAU DES BLUE JAYS	RADIO	20 MAI – 10 OCTOBRE 2013	NATIONAL SUR 23 STATIONS RADIO
CANADIAN GEOGRAPHIC	PUBLICATION	4 FOIS SEPT. – DÉC.	PLUS DE 350 000 LECTEURS
ESPRIT DE CORPS	PUBLICATION	4 FOIS SEPT. – DÉC.	20 000 LECTEURS
« CANADIAN MILITARY FAMILY MAGAZINE »	PUBLICATION	4 FOIS SEPT. – DÉC.	10 000 LECTEURS
REVUE LÉGION	PUBLICATION	12 FOIS	PLUS DE 594 000 LECTEURS
LA TRIMESTRIELLE, GRC	PUBLICATION	2 FOIS AUTOMNE & HIVER	14 000 LECTEURS
POST MÉDIA	EN LIGNE	SEPT. – DÉC.	1,2 MILLION VISITES

REVUE DU BUDGET DE PUBLICITÉ ET PROMOTIONS (CHIFFRES INSCRITS AU BUDGET)

ANNÉE	2012	2013	2014
TOTAL	210 933 \$	451 000 \$	429 000 \$

LETTRES AUX NON-RENOUVELLEMENTS

En 2012 et 2013, la Direction nationale a envoyé des avis de renouvellement directement aux membres qui n'avaient pas renouvelé leur adhésion à la fin d'avril.

	2012	2013
AVIS DE RENOUVELLEMENT ENVOYÉS	71 000	73 000
COÛT (APPROXIMATIF)	53 000 \$	56 000 \$
MEMBRES RENOUVELÉS	13 137	16 046
CAPITATION PERÇUE PAR DIRECTION NATIONALE	10,65 \$	10,65 \$
TOTAL DES REVENUS	139 910 \$	170 890 \$
RETOUR SUR INVESTISSEMENT	86 910 \$	114 890 \$

Ce qui est probablement le plus intéressant dans ce tableau est qu'en 2012 et 2013, nous avons au-delà de 70 000 membres qui n'avaient pas renouvelé leur adhésion. C'est là un nombre énorme qui ne comprend pas les personnes décédées. Encore une fois l'opportunité frappe à la porte! Il y a sûrement de nombreuses filiales qui possèdent des meilleures pratiques quand vient le temps du renouvellement de l'adhésion. Nous le voyons chez les filiales qui obtiennent des taux de renouvellement de 90 à 100%. À l'été 2014, nous allons distribuer une trousse de ressources visant à aider les filiales lors du renouvellement de l'adhésion, et qui comprendra les articles suivants, ainsi que d'autres qui restent à déterminer :

- Exemple d'avis de renouvellement;
- Affiches de renouvellement pour les filiales;
- Exemples d'annonces courriels pour usage par la filiale;
- Exemples de pages Web pour usage par les filiales sur leurs propres sites Web;
- Affiches « Les plus recherchés », écrans-thermomètre indiquant le niveau d'adhésion, cartes de remerciement et autres idées de meilleures pratiques recueillies de filiales.

INITIATIVES DE NOUVELLES CAMPAGNES

CAMPAGNE UN-À-UN

Dates de la campagne : 1er mai au 15 novembre 2013

- 1er avril au 1er mai – informer les filiales de la campagne à venir;
- Mises à jour mensuelles fournies aux directions, leur demandant de partager l'information avec leurs filiales;
- Mises à jour sur le site Web et les médias sociaux;
- Annonces des tirages de prix mensuels aux directions avec gagnants au niveau de la filiale
- Affiches, encarts, sous-verres, feuilles de contrôle pour les filiales

ANALYSE DU RETOUR SUR L'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
IMPRESSION	23 800 \$
FRAIS DE CONCEPTION	3 000 \$
PRIX OFFERTS PAR LA LÉGION	2 000 \$
	28 800 \$
REVENUS (selon les billets de la campagne)	40 681 \$
PROFIT NET	40 681 \$

UN-À-UN PAR DIRECTION— PROFIL DU NOUVEAU MEMBRE

DIRECTION	SELON LES FEUILLES DE CONTRÔLE REÇUES	SELON LES BILLETS DE LA CAMPAGNE INSCRITS
TOTAL	1990	1801
01 – C.-B./YUKON	713	636
02 – ALTA-T.N.-O.	234	243
03 – SASK	67	40
04 – MAN&NOO	78	73
05 – ONT	620	547
06 – QC	74	56
07 – N.-B.	12	6
08 – N.-É./NU	167	126
09 – Î.-P.-É.	0	11
10 – T. N.-ET-L.	25	40
13 – FILIALE NATIONALE D'OTTAWA	0	4
19 – ZONE D'EUROPE	0	19

Le succès de la campagne atteste qu'elle soit répétée, ce que le Comité de l'adhésion a approuvé pour la période de février à la fin mai 2014. Les résultats de cette récente campagne seront joints en tant que mise à jour de ce rapport une fois que les données auront été compilées.

ADHÉSION EN LIGNE

Nous comptons le nombre suivant de membres en ligne, en date du 27 janvier 2014 :

ANNÉE	TOTAL DE MEMBRES	REVENUS
2013	189	3 150,63 \$
2014	177	8 848,23 \$
2015	82	4 099,18 \$
2016	56	2 799,44 \$
2017	40	1 999,60 \$
2018	29	1 449,71 \$
TOTAL		22 346,79 \$

Ces membres ont payé seulement 16,67 \$ en 2013 dû à la structure de la cotisation calculée au prorata. On doit noter que nous n'avons toujours pas promu officiellement l'adhésion en ligne, mais que celle-ci est plutôt le produit de nos campagnes de publipostage direct, nos programmes de cartes-annonces et notre publicité en ligne.

PUBLIPOSTAGE DIRECT ET CAMPAGNES DE CARTES-ANNONCES

CAMPAGNE DE MAI « MERCI DE PORTER VOTRE COQUELICOT »

mise à la poste le 13 mai 2013

Cette campagne était à plusieurs niveaux, conçue spécifiquement pour mesurer la réponse à joindre la Légion. Sept listes différentes ont été choisies et les adresses divisées en deux. Une moitié ont reçu une large brochure et la seconde une courte lettre. En mai, 48 415 pièces ont été mises à la poste et nous avons réalisé 308 nouveaux membres (271 cartes-réponses, 29 en ligne et 6 par téléphone). Nous n'avons aucun moyen de savoir combien de nouveaux membres ont joint chez leur filiale locale. Cette campagne a reçu un taux de réponse de 0,54%.

DÉPENSES – IMPRESSION ET AFFRANCHISSEMENT	23 520 \$
REVENUS - 308 MEMBRES X 49,99 \$	15 397 \$
RETOUR SUR INVESTISSEMENT (PERTE)	- 8 123 \$

CARTE-ANNONCE AUX ABONNÉS DE LA REVUE LÉGION « SI VOUS AIMEZ LA REVUE, VOUS ALLEZ ADORER LA LÉGION »

mise à la poste le 28 août 2013

Ce dépliant de quatre pages a été inséré dans la revue allant aux abonnés, aux kiosques à journaux et au personnel des FAC dans les postes isolés à travers le monde. Cette campagne a reçu un taux de réponse de 2,16%. Les coûts de la campagne ont été partagés avec les Publications CANVET qui ont fourni les services de conception et nous avons payé la moitié des frais d'affranchissement.

DÉPENSES – IMPRESSION ET AFFRANCHISSEMENT	4 000 \$
REVENUS 50 MEMBRES X 49,99 \$	2 950 \$
50 MEMBRES X 16,67 \$ (EN LIGNE)	834 \$
RETOUR SUR INVESTISSEMENT (PERTE)	-216 \$

ADHÉSION - MATÉRIEL DE PROMOTION ET DE TRAITEMENT

Vous devriez maintenant avoir vu le nouveau formulaire d'adhésion. Le département Marketing et Adhésion est à revoir tous les formulaires de traitement en vue d'améliorer leur fonctionnalité, de les simplifier et de mettre à jour leur format pour refléter notre nouveau logo. Tous les formulaires de traitement de l'adhésion auront été mis à jour d'ici la fin de 2014.

RÉSOLUTIONS

Le Comité a formulé quatre résolutions pour délibérations par les délégués au Congrès.

BUDGET

Vous trouverez, jointe à ce rapport, une copie du budget du Comité pour la période 2014-2016. Les délégués peuvent à ce moment-ci soulever leurs questions concernant les dépenses du Comité.

Toutefois, toute motion visant à apporter des changements au budget de ce Comité devra être reportée plus tard lorsque le Trésorier national présentera de façon formelle le budget lors des délibérations du congrès.

CONCLUSION

Alors que je termine mon mandat de président du Comité de l'adhésion, je tiens à remercier sincèrement les membres de la Légion pour leur engagement à notre organisation, leur travail à l'appui des causes de la Légion, et leurs efforts à accroître notre adhésion. Ce fut pour moi un honneur de travailler avec le président national, Gordon Moore, et mes collègues du Conseil exécutif national. Ce fut encore plus un honneur de présider ce comité avec les membres qui le composent. Vous êtes tous des gens exceptionnels.

Les efforts de notre Comité ont été appuyés par une équipe exceptionnelle de la Direction nationale et leurs efforts, encore une fois, ont été essentiels aux succès que nous avons connus.

J'ai dit que je ne vois que des opportunités devant nous. Ce qu'il faut pour les réaliser est l'engagement de chacun de nous à ouvrir nos portes et à ouvrir nos bras pour accueillir ceux et celles qui veulent se joindre à nous. La Légion est pour tous ceux qui appuient la cause des vétérans, leurs familles, le Souvenir et nos communautés. Alors que nous nous préparons à célébrer notre 90^{ième} anniversaire, puissions-nous profiter de 90 autres années! Je propose l'acceptation de ce rapport.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DE L'ADHÉSION

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
COMITÉ					
VOYAGES	6 223	7 288	7 000	7 140	7 283
PER DIEM	7 887	3 931	7 000	7 140	7 283
FRAIS D'IMPRIMERIE & BUREAU	860	144	500	510	520
FRAIS POSTAUX	256	14	250	255	260
PUBLICATIONS					
RADIATION	-	-	-		
ACHAT & DISTRIBUTION DE NOUVELLES PUBLICATIONS	-	-	-		
TÉL. & FAX	-	13	500	510	520
DIVERS	4 731	388	5 000	5 100	5 202
	19 957	11 778	20 250	20 655	21 068
FRAIS D'IMPRESSION ET PAPETERIE					
FORMULAIRES D'ADHÉSION	7 345	6 514	8 500	8 670	8 843
CERTIFICATS DE RÉCOMPENSE LÈVE-TÔT	-	-	500	510	520
COLLANTS LÈVE-TÔT	-	2 872	3 000	3 060	3 121
LETTRES-COMMUNIQUÉS	1 451	-	-	-	-
BIENVENUE DANS LA LRC (LIVRET)	9 763	-	-	-	-
CIRCULAIRES ET CARTES POSTALES	9 833	-	-	-	-
SIGNETS	2 183	-	-	-	-
AFFICHE LÈVE-TÔT	1 842	-	-	-	-
LA LRC ET LES FAC (BROCHURE)	-	-	-	-	-
PAQUET-CADEAU D'ADHÉSION	4 149	-	-	-	-
ADHÉSION GRATUITE POUR LES RETRAITÉS DES FAC	5 435	-	-	-	-
AVIS DE RAPPEL	-	-	-	-	-
DÉPLIANT DE NON-RENOUVELLEMENT	55 685	-	-	-	-
	97 686	9 386	12 000	12 240	12 485
PUBLICITÉ NATIONALE					
PUBLICITÉ CANVET	29 408	-	-	-	-
ESPRIT DE CORPS	3 503	-	-	-	-
GRC – LA TRIMESTRIELLE	6 328	-	-	-	-
JOURNAUX LOCAUX - BASES	39 728	-	-	-	-
VANGUARD	5 404	-	-	-	-
COUPE MEMORIAL	6 215	-	-	-	-
BLUE JAYS	8 136	-	-	-	-
BLUE LINE	16 498	-	-	-	-
CANADIAN GEOGRAPHIC	27 384	-	-	-	-
UBIQUITOUS	1 723	-	-	-	-
NOUVELLE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT	20 822	-	-	-	-
PUBLICITÉS - DIVERS	2 028	-	-	-	-
	167 178	-	-	-	-
TOTAL	284 820	21 164	32 250	32 895	33 553

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE

COMITÉ *de* SENSIBILISATION

T. Eagles, *Président*
R. Trowsdale, *Vice-président*
M. Emery, *Membre*
R. Risebrough, *Membre*
W. Donner, *Membre*
M. Arsenault, *Membre*
M.C. (Dick) Wells, *Membre*
B. Poulin, *Secrétaire*
L. O'Neill, *Secrétaire adjointe*

INTRODUCTION

Le Comité de Sensibilisation de la Direction nationale s'est réuni à trois reprises à Ottawa depuis le Congrès national de 2012, et les membres ont correspondu par l'entremise du courrier électronique sur les sujets d'importance. Ce rapport donne le sommaire des activités du Comité au cours de cette période et présente l'ébauche du plan de communication et du budget 2014-2016. Le Comité a été très occupé alors que le Département des communications subissait des transformations à la suite d'une vérification visant à savoir ce qui pourrait être fait pour marketer la Légion dans l'avenir.

GÉNÉRALITÉS

Le programme de la Légion du Comité de Sensibilisation opère selon un cycle de deux ans alors que les plans budgétaires approuvés par le Congrès national établissent la base pour le travail entre les congrès. Je suis heureux de signaler que le Comité de Sensibilisation a accompli les objectifs que vous lui aviez fixés en 2012.

RAPPORT DES PROJETS

Nous avons accompli les projets suivants au cours des deux dernières années :

- a. **Diffusion par les médias sociaux** : Au fur et à mesure que la Légion travaille à soutenir et à accroître sa présence en ligne, nous sommes capables de créer une organisation plus forte et une image plus positive de la Légion auprès du public canadien. La Direction nationale utilise maintenant les médias sociaux en tant qu'outils de communications pour une diffusion active. En mars 2013, la Direction nationale commençait à utiliser activement Facebook et Twitter, affichant ses communiqués et l'information sur les activités de la Légion.
- b. **Internet**: En octobre 2013, la Direction nationale lançait son nouveau site Web dans les deux langues officielles. L'accroissement de la communication en ligne par l'entremise des

médias sociaux a fait un grand pas en avant l'automne dernier et la Légion a fait connaître sa présence sur Facebook et Twitter ([facebook.com/CanadianLegion](https://www.facebook.com/CanadianLegion) et twitter.com/RCL_DC). Ceux d'entre vous qui sont intéressés peuvent s'attendre à voir les vidéos devenir une pratique régulière de nos communications en 2014.

- c. **Produits médiatiques** : Un nouveau manuel des relations publiques a été élaboré et approuvé pour dissémination. Au cours de 2013, nous avons émis 54 communiqués, avis aux médias et lettres ouvertes aux journaux; si l'on y ajoute les 22 autres produits médiatiques émis en 2012, ceci nous donne un total de 76 produits pour ces deux années. En comparaison, 32 produits médiatiques ont été émis de 2010 à 2012.
- d. **Ordinateurs déclarés surplus** : Afin de créer un meilleur réseau de communications et de donner de la formation sur place à nos membres au niveau local, la Direction nationale a conclu une entente avec le gouvernement fédéral afin de recueillir les ordinateurs du gouvernement déclarés surplus. Bien que nous n'ayons pas le nombre final à ce moment, il a été convenu que chacune des 1 456 filiales recevrait un ordinateur si désiré. Nous espérons que chaque filiale de la Légion sera en possession d'un ordinateur d'ici la fin de 2014, ce qui leur permettra d'avoir accès à l'Internet et de pouvoir facilement communiquer avec les autres filiales, districts, zones et directions.
- e. **Formation** : La formation en relations publiques et relations avec les médias est toujours disponible à la Direction nationale sur la base de frais partagés avec l'agence qui le demande. De plus, on tient à chaque mois, depuis février 2013, une téléconférence pour les officiers de relations publiques de direction.
- f. **Appui aux autres comités et programmes** : Voici les activités principales d'appui que nous avons menées au cours de cette période :

- i.* Championnat national d'athlétisme de la Légion, pour jeunes : Nous avons donné l'appui à deux « nationaux », soit ceux de Charlottetown, Î.-P.-É., et Langley, C.-B. Nous avons fourni des plans et le soutien sur place, de même que le soutien photographique et pour le site Web.
- ii.* Adhésion : L'appui en relations publiques a consisté en grande partie des services graphiques et photographiques et de la production de brochures pour la campagne d'adhésion. Ceci comprend également, mais pas uniquement, le nouveau logo de la Légion et la création du programme des Cavaliers de la Légion pour les adeptes de la motocyclette qui sont ou voudraient devenir membres de la Légion.

LE PLAN – 2014 À 2016

Tel que mentionné, le Comité a l'intention de poursuivre les recommandations du Comité Cap sur l'avenir. En conséquence, notre plan comprend ce qui suit :

- a.* **Appui aux comités** : Nous continuerons de donner aux comités de la Direction nationale l'appui nécessaire à mener à bien leurs programmes.
- b.* **Appui aux directions provinciales et filiales** : Celles-ci recevront l'appui au besoin et selon les ressources, y compris les ateliers et congrès provinciaux.
- c.* **Communications internes** : Le Comité continuera son plan de modernisation du site Web, le révisant continuellement et mettant à jour et ajoutant au contenu du site de façon régulière. De plus, nous continuerons de

superviser la distribution d'ordinateurs et la mise à jour de logiciel à chaque direction.

- d.* **Communications externes** : Le Comité continuera de saisir toute opportunité possible pour informer le public et les audiences ciblées au sujet de nos buts, objectifs, et programmes, par l'entremise des médias traditionnels et sociaux et la dissémination régulière d'information précise et pertinente au sujet de la Légion.

RÉSOLUTIONS

Le Comité a examiné 3 résolutions qui ont été soumises.

BUDGET

Vous trouverez, jointe à ce rapport, une copie du budget du Comité de Sensibilisation pour la période 2014-2016. Les délégués peuvent à ce moment-ci soulever leurs questions concernant les dépenses du Comité. Toutefois, toute motion visant à apporter des changements au budget de ce Comité devra être reportée plus tard lorsque le Trésorier national présentera de façon formelle le budget lors des délibérations du congrès.

CONCLUSION

En terminant, j'aimerais remercier les membres du Comité pour leur dévouement et leur engagement vis-à-vis la tâche à accomplir. J'aimerais aussi vous remercier, les membres, pour faire partie de La Légion royale canadienne dont je suis si fier d'être membre.

Je propose l'acceptation de mon rapport.

LA LÉGIION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DES RELATIONS EXTERNES

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
DÉPENSES DIRECTES					
VOYAGES	12 597	5 902	9 000	9 180	9 364
PER DIEM	9 930	3 754	6 000	6 120	6 242
IMPRIMERIE & PAPETERIE	110	169	1 000	1 020	1 040
TÉL. & FAX	333	566	500	510	520
FRAIS POSTAUX	-	402	-	-	-
DIVERS	329	336	-	-	-
SOUS-TOTAL	23 299	11 128	16 500	16 830	17 167
SECTION D'INFORMATION					
SUIVI DES MÉDIAS	31 592	33 176	-	-	-
DISTRIBUTION AUX MÉDIAS	3 415	14 977	25 000	25 500	26 010
LISTES	653	-	-	-	-
FORMATION & LIAISON					
PER DIEM	1 480	6 663	5 000	5 100	5 202
VOYAGES	1 512	8 985	5 000	5 100	5 202
PUBLICITÉ	12 580	-	-	-	-
RECHERCHE	22 600	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	73 832	63 800	35 000	35 700	36 414
GRAND TOTAL	97 131	74 929	51 500	52 530	53 581

E. Pigeau, *Président*
P. Poirier, *Vice-président*
A. Stanfield, *Membre*
M. Atkinson, *Membre*
N. Shelton, *Membre*
R. Petten, *Membre*
L. Washburn, *Membre*
D. Martin, *Secrétaire*
A. Keeling, *Secrétaire adjointe*

INTRODUCTION

Le Comité des sports de la Direction nationale s'est réuni à quatre reprises depuis le Congrès national de 2012 – deux fois à Ottawa et deux fois par téléconférence. Le Comité a continué de mettre l'accent sur la limitation des coûts et l'amélioration des sports pour membres et du Championnat national d'athlétisme de la Légion, pour jeunes.

SPORTS POUR MEMBRES - GÉNÉRALITÉS

Les sports pour membres au niveau national ont une longue tradition au sein de la Légion. Débutant en 1957 avec le curling régulier, puis l'introduction du curling sénior et des fléchettes dans les années '70, le cribbage en 1989 jusqu'à notre toute nouvelle addition en 2012, la boule 8, les sports pour membres sont une constante et une force d'unité. Selon un sondage national mené auprès des filiales en février 2012, avec un taux moyen de participation de 37% - aussi haut que 42% en Alta/T.N.-O. et aussi bas que 17% au QUÉ – les sports pour membres continuent de soulever l'intérêt et la participation significative des membres de la Légion.

Le cribbage et les fléchettes demeurent forts partout au pays et reçoivent la pleine participation de toutes les directions provinciales. La boule 8 a une forte participation partout au pays et depuis son introduction en 2012 neuf directions provinciales ont inscrit des équipes – avec QUÉ absente en 2012 et C.-B./Yukon absente en 2013. Le curling continue de connaître une participation mineure et ne fait plus partie du programme des sports aux directions provinciales ON, Alta/T.N.-O. et N.-B. Aucune équipe n'a également été inscrite par Terre-Neuve / Labrador en 2014.

Grâce aux efforts de CANVET, la distillerie Corby commanditera le programme national de fléchettes en 2014 et 2015. Leur contribution annuelle de 25 000 \$ servira à promouvoir le sport de fléchettes de la Légion et à allouer une subvention d'accueil de 500 \$ aux filiales qui accueilleront les tournois provinciaux, en plus d'offrir la chance aux filiales

à travers le pays de gagner une subvention d'amélioration pour leur filiale de 5 000 \$, 3 000 \$ ou 2 000 \$.

SPORTS POUR MEMBRES – SUJETS D'IMPORTANCE

Les sujets suivants ont été approuvés par motion ou par le Comité des sports :

- a. **Subventions d'accueil pour sports pour membres.** Ces subventions visent à aider les filiales à l'accueil des championnats nationaux et au transport des compétiteurs. Les subventions ont été accrues :
 - Curling : 2 000 \$ filiale et jusqu'à 1 500 \$ pour le transport.
 - Tous les autres : 800 \$ filiale et jusqu'à 1 500 \$ pour le transport.
- b. **Banquet de présentation des prix pour les sports pour membres.** Se tient à la fin de chaque championnat de la Légion de sports pour membres, a été désigné comme étant obligatoire pour les compétiteurs parrainés par la Légion.
- c. **Curling.** A été réduit de sept à six jours, débutant désormais le samedi pour se terminer le jeudi.
- d. **Guide des sports.** Une nouvelle version a été mise à jour, imprimée et distribuée à toutes les filiales en novembre 2013.

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE SPORTS POUR MEMBRES DE 2013

Voici un compte-rendu des résultats des sports pour membres de 2013 :

a. Curling Hôte :	16 au 20 mars 2013 Filiale #27, Bloomfield Station, Î.-P.-É.
<u>Gagnants</u>	Filiale #83, Deloraine, MB
b. Cribbage Hôte :	26 au 29 avril 2013 Filiale #38, Liverpool, N.-É.
<u>Gagnants</u> Simple :	Filiale # 9, Winnipeg, MB
Doubles:	Filiale #91, Victoria, C.-B.
Équipe:	Filiale #62, Peace River, AB
c. Fléchettes Hôte :	3 au 6 mai 2013 Filiale #44, Chester, N.-É.
<u>Gagnants</u> Simple :	Filiale #420, Blythe, ON
Doubles:	Filiale #212, Lasalle, QC
Équipe:	Filiale #160, Dartmouth, N.-É.
d. Boule 8 Hôte :	24 au 27 mai 2013 Filiale #4, Fredericton, N.-B.
<u>Gagnants</u> Simple :	Filiale #098, Kingston, N.-É.
Doubles:	Filiale #060, Estevan, SK
Équipe:	Filiale #026, Sackville, N.-B.

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE SPORTS POUR MEMBRES DE 2014

Au moment d'aller sous presse, les résultats des championnats nationaux de sports pour membres de 2014 n'étaient pas disponibles, mais seront publiés sur le site Web de la Légion aussitôt qu'il seront connus. Voici les sites d'accueil :

a. Curling Hôte :	15 au 20 mars 2014 Filiale #20, Dauphin, MB
b. Cribbage Hôte :	25 au 28 avril 2014 Filiale #23, North Bay, ON
c. Fléchettes Hôte :	2 au 5 mai 2014 Filiale # 632, Orléans, ON
d. Boule 8 Hôte :	23 au 26 mai 2014 Filiale #261, Tecumseh, ON

ATHLÉTISME - GÉNÉRALITÉS

Le Championnat national d'athlétisme de la Légion, pour jeunes, demeure le principal programme de la Légion pour les jeunes Canadiens âgés de 18 ans et moins. Sanctionné par Athlétisme Canada en tant que le championnat officiel national d'athlétisme dans les catégories jeunesse et midget, il est à noter que le profil de l'évènement ainsi que le niveau de participation ne cessent d'accroître. Ce programme s'est mérité plusieurs prix au cours des deux dernières années :

- Prix d'excellence à l'entreprise. La Légion royale canadienne est le créateur, l'organisateur et le principal promoteur du Championnat national d'athlétisme de la Légion, pour jeunes, et de ses programmes provinciaux associés. En 2012, la Légion se voyait décerner le « Prix d'excellence à l'entreprise » par le Temple de la renommée du sport canadien lors des 40^{èmes} Prix sportifs canadiens. Ce prix reconnaît et célèbre une entreprise qui donne un appui sans pareil au sport canadien. De la part du ministre d'État (Sports), l'honorable Bal Gosal : « À la Légion royale canadienne, en remerciement de votre engagement continu envers l'excellence sportive canadienne. Ensemble, nous travaillons à ce que nos athlètes continuent de représenter le Canada avec fierté sur la scène internationale. »
- Commanditaire de l'année. La Légion royale canadienne s'est vue décerner le prix du « Commanditaire de l'année » par l'Alliance canadienne du tourisme sportif, en 2013, en reconnaissance de la mise en oeuvre et de l'appui aux « nationaux » de la Légion de 2012.
- Dirigeant de l'année. Le Championnat national d'athlétisme de la Légion, pour jeunes, offre un aperçu des futures équipes canadiennes qui participeront aux championnats mondiaux et Jeux olympiques. Mener un tel championnat canadien demande la coordination d'organisations, de commanditaires et de bénévoles à tous les niveaux, national, provincial et local. Pour mener à bien le championnat et s'assurer que toutes les parties impliquées fournissent un rendement maximal demande un comité organisateur/hôte qui possède une vision et un engagement et donne des résultats. Tel a été le cas concernant le Comité local des préparatifs (CLP) lors du Championnat national d'athlétisme 2013 de la Légion, pour jeunes. C'était la première fois dans l'histoire des championnats que l'Auxiliaire féminin, celui de la direction provinciale C.-B./Yukon, agissait en tant que CLP. Ce comité a non seulement

amassé près de 1,12 million de dollars en argent comptant et en contributions en nature mais a de plus rapproché le Championnat de la communauté et réuni à nouveau les anciens et les amis du Championnat de la Légion. L'expérience a ouvert une nouvelle page de l'histoire de l'attachement de la Légion à l'athlétisme au Canada. Athlétisme Colombie-Britannique a eu le plaisir de décerner au Comité local des préparatifs du Championnat national d'athlétisme 2013 de la Légion, pour jeunes, le prix de Dirigeant de l'année.

Le Comité des sports cherche toujours d'autres moyens de faire des économies par l'entremise de réservations indépendantes auprès des lignes aériennes, d'activités où les revenus seraient partagés avec le comité hôte et la recherche active de commandites. Les partenaires nationaux qui nous ont commandité au cours des deux dernières années comprennent Home Hardware, MBNA et Running Room.

Allant de pair avec la commandite était la promotion des jeux et de la Légion. Le Comité des sports, en collaboration avec le CLP, a mis sur pied une campagne coordonnée pour promouvoir l'évènement tant à l'échelle nationale que dans la région des sites d'accueil respectifs, ceci en distribuant une affiche à toutes les filiales et tous les magasins Home Hardware à travers le pays. On a aussi conclu des ententes de partenariat avec SHAW Cable et Vision TV pour annoncer les faits saillants des jeux; le CLP 2013 a créé un site Web (yo.ca); et on a utilisé les médias sociaux tels Twitter, Facebook et Flickr.

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ATHLÉTISME 2012 DE LA LÉGION, POUR JEUNES

Le Championnat national d'athlétisme 2012 de la Légion, pour jeunes, s'est déroulé du 15 au 21 août au stade athlétique de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard située à Charlottetown, Î.-P.-É. On comptait 331 athlètes de la Légion, 36 chaperons et 25 entraîneurs représentant les dix directions. De plus, il y avait 486 athlètes de la catégorie ouverte.

Le programme a continué d'offrir aux athlètes de la Légion et leurs entraîneurs une clinique menée par Athlétisme Canada, des séances de pratique, des activités sociales et la compétition actuelle. Cette année-là, nous avons observé deux minutes de silence le 19 août à l'UIPÉ et avons tenu une cérémonie du Souvenir durant l'après-midi du 20 août au monument de la plage Cavendish, commémorant le 70^{ième} anniversaire du raid de Dieppe aux deux occasions.

Le lieutenant gouverneur de l'Île-du-Prince-Édouard, l'honorable Frank Lewis, a participé à la cérémonie d'ouverture en tant que conférencier invité. Suivant la cérémonie, la Direction nationale était l'hôte d'une réception au salon de la faculté de l'UIPÉ. D'autres réceptions ont eu lieu à la filiale #1 Charlottetown (chaperons) et au club Haviland de Charlottetown (entraîneurs) les samedi et dimanche respectivement. Le banquet de clôture a eu lieu à la salle à manger Wyatt de l'UIPÉ durant lequel le major D. Brasseur, la première femme à piloter un F-18, était la conférencière invitée – marquant à l'occasion le 70^{ième} anniversaire des femmes dans le militaire. De plus, Jared Connaughton, couramment membre de l'équipe canadienne olympique (4 x 100m relais, hommes) était parmi nous et s'est adressé aux personnes présentes.

La compétition s'est déroulée du 17 au 19 août par un temps idéal. Les installations de l'UIPÉ étaient en excellente condition, rendant la compétition meilleure. La compétition comme telle s'est déroulée sur une période complète de trois jours sous l'excellente organisation du directeur des compétitions, Peter Lord, et d'Athlétisme Canada. Durant la compétition, deux records canadiens (jeunesse) et 21 records de la Légion furent brisés. Mariam Abdul-Rashid de l'Ontario s'est vue décerner le prix de la meilleure athlète féminine de la Légion, tandis que Davis Edward, aussi de l'Ontario, était le meilleur athlète masculin de la Légion. Les deux ont reçu leur trophée au nom de MBNA Canada.

Nouveau cette année était le nom « Trophée LeRoy Washburn » donné au prix de la meilleure athlète féminine, et celui de « Trophée Jack Stenhouse » pour le meilleur athlète masculin. LeRoy Washburn était présent pour remettre le prix, de même que la veuve de Jack Stenhouse, Dorothy Stenhouse, qui a présenté l'autre prix.

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ATHLÉTISME 2013 DE LA LÉGION, POUR JEUNES

Le Championnat national d'athlétisme 2013 de la Légion, pour jeunes, s'est déroulé du 7 au 13 août au parc athlétique McLeod situé à Langley Township, C.-B. On comptait 321 athlètes de la Légion, 35 chaperons et 25 entraîneurs représentant les dix directions. De plus, il y avait 416 athlètes de la catégorie ouverte.

Le programme a continué d'offrir aux athlètes de la Légion et leurs entraîneurs une clinique menée par Athlétisme Canada, des séances de pratique, des activités sociales et la compétition actuelle. Cette année-là, nous avons observé la Journée nationale

des Gardiens de la paix le 9 août au parc athlétique McLeod et le thème commémoratif du 60^{ième} anniversaire de la fin des hostilités sur la péninsule de la Corée était tout au long en évidence.

Le lieutenant gouverneur de la Colombie-Britannique, l'honorable Judith Guichon, a participé à la cérémonie d'ouverture en tant que conférencière invitée. Suivant la cérémonie, la Direction nationale était l'hôte d'une réception au centre sportif situé au parc athlétique McLeod. D'autres réceptions ont eu lieu à la filiale #6 Cloverdale (chaperons) et à la filiale #265 Aldergrove (entraîneurs) les samedi et dimanche respectivement. Le banquet de clôture a eu lieu à la salle à manger principale de l'Université Trinity Western durant lequel l'ancienne olympienne Lynn Kanuka était l'invitée de marque.

La compétition s'est déroulée du 9 au 11 août par un temps idéal. Les installations du parc athlétique McLeod sont en excellente condition, rendant la compétition meilleure. La compétition comme telle s'est déroulée sur une période complète de trois jours sous l'excellente organisation du directeur des compétitions, Brent Dolfo, et d'Athlétisme Canada. Durant la compétition, un record canadien (jeunesse) et 12 records de la Légion furent brisés. Chicago Bains de C.-B./Yukon s'est vue décerner le trophée LeRoy Washburn en tant que meilleure athlète féminine de la Légion, tandis que Joseph Maxwell de l'Ontario, le meilleur athlète masculin de la Légion, a reçu le trophée Jack Stenhouse.

RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS NATIONAL 2012

Dû à un oubli d'ordre administratif, les résolutions originant de Alta/T.N.-O. en 2012 n'ont pas été présentées aux délégués pour délibération. À titre de compromis, on a demandé aux comités responsables de les réviser de bien vouloir le faire en les insérant à l'ordre du jour de leurs réunions. Les résolutions suivantes ont été traitées :

- Shuffleboard de la Légion (no 5) – comme sport national, et
- Euchre de la Légion (no 12) – comme sport national.

Le Comité a cru, selon l'information en leur possession (y compris le sondage 2012 sur les sports), qu'il n'y a pas de marge d'expansion au niveau national pour ces sports recommandés. Par conséquent, ces résolutions n'ont pas été appuyées.

RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS NATIONAL 2014

Le Comité a révisé une seule résolution soumise, et celle-ci sera traitée lors des délibérations du congrès.

BUDGET

Vous trouverez, jointe à ce rapport, une copie des budgets 2013-2014 concernant les membres des sports, le Championnat national d'athlétisme de la Légion, pour jeunes, et le Comité des sports. Les délégués peuvent à ce moment-ci soulever leurs questions concernant ces budgets. Toutefois, toute motion visant à apporter des changements à ces budgets devra être reportée plus tard lorsque le Trésorier national présentera de façon formelle le budget lors des délibérations du congrès.

CONCLUSION

Le Comité des sports de la Légion continue de mettre l'accent sur le développement et le progrès des programmes de sports de la Légion, en vue d'améliorer les programmes tout en réduisant les coûts, de promouvoir la Légion et d'accroître l'adhésion.

En conclusion, je tiens à remercier les membres du Comité pour leur soutien et dévouement au cours des deux dernières années.

Je propose l'acceptation de ce rapport.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DES SPORTS

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
COMITÉ					
VOYAGES	9 926	3 863	5 000	5 100	5 202
PER DIEM	7 841	3 701	5 000	5 100	5 202
CLP ATHLÉTISME					
CHARLOTTETOWN 2012	5 389	-	-		
LANGLEY 2013/14 -- AUTRE 2015/16	4 244	8 651	10 000	10 200	10 404
IMPRIMERIE & PAPETERIE	1 854	164	4 000	4 080	4 162
TÉL. & FAX	408	110	800	816	832
FRAIS POSTAUX	2 173	237	300	306	312
RADIATION – VIEILLES PUBLICATIONS	-	-	-		
ACHAT & DISTRIBUTION DU NOUVEL INVENTAIRE	-	6 927	-	-	-
DIVERS	2 137	572	2 500	2 550	2 601
COMITÉ - TOTAL	33 972	24 224	27 600	28 152	28 715

CURLING	SASKATOON SK	BLOOMFIELD STATION PE	DAUPHIN MB		
VOYAGES					
PARTICIPANTS	20 512	18 213	25 000	25 500	26 010
COMITÉ	3 786	2 270	4 000	4 080	4 162
RÉCOMPENSES & PRIX	1 645	2 240	2 300	2 346	2 393
DIVERTISSEMENT	390	300	300	306	312
TRANSPORT TERRESTRE	1 000	1 500	1 500	1 530	1 561
MONTANT AVANCÉ À LA FILIALE HÔTE	2 000	2 000	2 000	2 040	2 081
TOTAL - CURLING	29 334	26 523	35 100	35 802	36 518

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
FLÉCHETTES	VANCOUVER BC	CHESTER NS	ORLEANS ON		
COMMANDITES	-	-	(25 000)	(25 500)	(26 010)
VOYAGES					
PARTICIPANTS	31 904	17 515	30 000	30 600	31 212
COMITÉ	1 688	2 558	2 600	2 652	2 705
RÉCOMPENSES & PRIX	2 243	2 654	2 300	2 346	2 393
MONTANT AVANCÉ À LA FILIALE HÔTE	-	200	200	204	208
DIVERTISSEMENTS	400	800	800	816	832
TRANSPORT TERRESTRE	1 000	1 500	1 500	1 530	1 561
TOTAL - FLÉCHETTES	37 235	25 227	12 400	12 648	12 901

	INNISFAIL AB	LIVERPOOL NS	NORTH BAY ON		
CRIBBAGE					
VOYAGES					
PARTICIPANTS	21 467	22 702	35 000	35 700	36 414
COMITÉ	911	1 586	3 000	3 060	3 121
RÉCOMPENSES & PRIX	2 278	2 839	2 300	2 346	2 393
MONTANT AVANCÉ À LA FILIALE HÔTE	400	800	800	816	832
DIVERTISSEMENT	200	200	200	204	208
TRANSPORT TERRESTRE	1 000	1 500	1 500	1 530	1 561
TOTAL - CRIBBAGE	26 256	29 627	42 800	43 656	44 529

	VICTORIA BC	FREDERICTON NB	TECUMSEH ON		
JEUX DE BILLARD					
VOYAGES					
PARTICIPANTS	17 080	21 052	30 000	30 600	31 212
COMITÉ	5 282	1 877	3 000	3 060	3 121
RÉCOMPENSES & PRIX	2 055	2 635	2 300	2 346	2 393
MONTANT AVANCÉ À LA FILIALE HÔTE	400	800	800	816	832
DIVERTISSEMENT	200	200	200	204	208
TRANSPORT TERRESTRE	1 000	1 500	1 500	1 530	1 561
TOTAL- BILLARD	26 016	28 064	37 800	38 556	39 327

TOTAL – SPORTS DES MEMBRES	118 841	109 441	128 100	130 662	133 275
-----------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME	CHARLOTTETOWN PE	LANGLEY BC	LANGLEY BC		
TRANSPORT	171 517	213 072	230 000	234 600	239 292
HÉBERGEMENT & REPAS	163 113	171 601	180 000	183 600	187 272
COMITÉ – VOYAGES	6 300	13 255	10 000	10 200	10 404
COMITÉ – PER DIEM	21 431	11 603	17 600	17 952	18 311
COMITÉ LOCAL	-	580	1 000	1 020	1 040
TROUSSES / FOURNITURES & MÉDAILLES	12 820	4 586	11 500	11 730	11 965
AUTOBUS	-	8 091	10 000	10 200	10 404
HONORAIRES	4 660	3 000	4 000	4 080	4 162
VOYAGES / PER DIEM - AUTRE	977	-	-	-	-
RÉCEPTION	596	2 809	2 200	2 244	2 289
SVCS MÉDICAUX	30	38	1 000	1 020	1 040
INSTALLATIONS D'ATHLÉTISME	-	-	4 000	4 080	4 162
ÉQUIPEMENT / SALLES DE RÉUNIONS	2 529	44	2 000	2 040	2 081
CLINICIENS	-	-	2 000	2 040	2 081
OFFICIELS	567	-	4 000	4 080	4 162
COUVERTURE MÉDIATIQUE & RELATIONS PUBLIQUES	11 801	-	-	-	-
TRANSPORT & MESSAGERIE	-	1 040	3 000	3 060	3 121
DIVERS	1 137	476	1 000	1 020	1 040
DÉPENSES TOTALES	397 478	430 195	483 300	492 966	502 825
MOINS : PORTION PROVINCIALE	(93 515)	(127 564)	(106 000)	(108 120)	(110 282)
SOUS-TOTAL	303 962	302 632	377 300	384 846	392 543
RECOUVREMENTS					
INSCRIPTION / ATHLÈTES DE L'EXTÉRIEUR DE LA LÉGION	(28 455)	(19 103)	(12 000)	(12 240)	(12 485)
COMMANDITES	(27 000)	(27 000)	(20 000)	(20 400)	(20 808)
SUBVENTION - AAC	(25 000)	-	-	-	-
AUTRE	(1 200)	-	-	-	-
RECOUVREMENTS TOTAUX	(81 655)	(46 103)	(32 000)	(32 640)	(33 293)
DÉPENSES NETTES - ATHLÉTISME	222 308	256 528	345 300	352 206	359 250
TOTAL COMITÉ	33 972	24 224	27 600	28 152	28 715
TOTAL ATHLÉTISME	222 308	256 528	345 300	352 206	359 250
TOTAL SPORTS DES MEMBRES	118 841	109 441	128 100	130 662	133 275
TOTAL SPORTS & COMITÉ	375 121	390 193	501 000	511 020	521 240

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE **COMITÉ DÉFENSE *et* SÉCURITÉ**

B. Leach, *Président*
L. Murray, *Membre ex officio*
D. (Buster) Brown, *Membre*
R. Price, *Membre*
W. Martin, *Membre*
D. Martin, *Secrétaire*

INTRODUCTION

Le Comité Défense et Sécurité de la Direction nationale s'est réuni à quatre reprises depuis le dernier Congrès. Ce rapport fait le sommaire des activités du Comité au cours de cette période.

GÉNÉRALITÉS

Le comité s'est montré proactif dans ses sphères de responsabilité en effectuant un suivi sur l'efficacité des politiques qui régissent les Forces armées canadiennes (FAC), notamment eu égard à l'équipement, à la formation et à la rémunération. En collaboration avec le Comité des Anciens combattants, services et aînés (ACSA), en tant que membre de la Conférence des associations de la défense et par l'entremise de la liaison directe avec le ministère ou bureau concerné, le Comité a contesté et demandé changement au statu quo dans divers domaines faisant défaut ou nécessitant des améliorations. Nous soulignons dans ce rapport certains des accomplissements du Comité.

MANDAT DU COMITÉ

En 2012, le Comité a accepté la responsabilité d'appuyer certaines des activités des FAC qui visent à favoriser une relation plus étroite avec la Légion et à rehausser le moral. Avec cette responsabilité, nous avons ajouté une nouvelle et importante fonction touchant la reconnaissance et le moral des FAC. C'est pourquoi nous l'avons inclus dans le mandat du Comité afin d'en reconnaître l'importance.

LIAISON AUPRÈS DES FAC

Le Comité a fait l'effort conscient d'établir et d'entretenir des liens directs avec le Chef d'état-major, le Vice-chef d'état-major, le Chef – Personnel militaire, et autres commandants de service. Cette ligne de communication sert et continuera à bien servir la Légion en tant que véhicule pour exprimer nos préoccupations les plus urgentes et coordonner les efforts dans les domaines touchant l'efficacité des FAC et le moral des troupes.

« LÉGION VIRTUELLE »

Le projet officiellement connu sous le nom de « Légion virtuelle » a été complété et lancé à la

population générale des vétérans au printemps 2014. Conçue comme étant une plate-forme sociale interactive, l'élan pour cette initiative est de faciliter l'accès aux filiales et à la LRC pour les jeunes militaires en service. En même temps, l'accès à la LRC sera facilité pour les militaires retirés ou près de la retraite ainsi que pour les réservistes.

De plus, bien qu'il en soit à ses débuts, ce site vise à créer pour les vétérans une présence plus cohésive qui saura leur donner une seule voix pour répondre plus rapidement aux questions d'intérêt à la communauté entière des vétérans.

ASSOCIATION DES VÉTÉRANS DE LA GRC

Les membres du Comité ont discuté leur engagement à appuyer la GRC tout comme le militaire et le mandat du Comité a été révisé en conséquence. On estime qu'il est nécessaire d'engager un dialogue plus formel avec les vétérans de la GRC afin de déterminer leurs préoccupations et priorités. Des réunions ont eu lieu avec des membres séniors de l'Association des vétérans de la GRC, en personne et via d'autres média, afin de maintenir les voies de communication ouvertes et d'aider au besoin.

VÉTÉRANS DE LA GRC – RECOUVREMENT DE LA PENSION

Une importante question chez les vétérans de la GRC est la récente décision de la cour en faveur des vétérans des FAC concernant le recouvrement du Régime d'assurance-revenu militaire (RARM) en vertu de la Loi sur les pensions et qui se rapporte à la pension d'invalidité.

Dans la GRC, l'invalidité de longue durée (comme le RARM) est recouverte en vertu de leur législation sur les pensions en ce qui concerne la pension d'invalidité. Malgré la récente victoire des vétérans des FAC, les vétérans de la GRC doivent tenter un recours collectif contre le gouvernement fédéral, même si leur cas est similaire à celui du recouvrement de la pension des FAC.

Le Comité appuie les vétérans de la GRC dans leur poursuite de traitement équitable regardant la

question du recouvrement de la pension. En plus de notre appui, le Comité ACSA a soumis une résolution pour le Congrès 2014; enfin, nous continuons d'être proactifs et avons envoyé une lettre à la GRC, au ministre des Travaux publics et à celui des Anciens Combattants Canada afin de leur faire part de la disparité entre la pension de la GRC et celle des FAC en ce qui concerne le recouvrement de la pension.

PROGRAMME DE COMMANDITE DES SPORTS DES FAC

À la fin de 2012, le Comité a procédé au transfert des responsabilités du Comité des relations externes et communautaires (maintenant dissout) en matière de l'appui aux FAC. Les responsabilités qui se sont rajoutées sont :

- La commandite des championnats de sports des FAC et de la Cérémonie du mérite sportif des FAC, y compris les prix des entraîneurs masculin et féminin de l'année.
- Opération Père Noël (distribution d'un cadeau de Noël au personnel déployé des FAC et de la GRC).
- Opération Fête du Canada (distribution d'un cadeau de la Fête du Canada au personnel déployé des FAC et de la GRC).
- Marches de Nijmegen (appui à la visite de la crête de Vimy par les membres de l'équipe des FAC des marches de Nijmegen).

Depuis la prise en charge de ces responsabilités, le Comité a travaillé en collaboration avec le Département de l'approvisionnement de la Direction nationale afin de livrer les cadeaux de Noël et de la Fête du Canada qui ont été si bien reçus. Nous tenons à remercier le Département de l'approvisionnement de la Direction nationale pour leurs efforts qui ont assuré le succès de ces programmes.

L'appui aux marches de Nijmegen comprend un participant de la Légion au contingent des FAC. Une plus grande dissémination de cette opportunité au sein de la Légion a résulté en un intérêt accru et un plus grand bassin de candidats.

Nous avons mis en veilleuse le programme de commandite des championnats de sports des FAC à la suite de délibérations où nous avons décidé que le retour sur l'investissement ne correspondait pas à nos objectifs – principalement, la reconnaissance de la Légion pour son appui. Le Comité continuera d'explorer les autres avenues et opportunités disponibles.

AUTORISATION À PORTER L'ÉTOILE DE L'ARCTIQUE

Le gouvernement britannique accorde l'Étoile de l'Arctique pour le service opérationnel durant la Seconde Guerre mondiale au nord du cercle arctique (66° 32' de latitude nord). Selon les conditions de nomination, les membres de la Marine royale canadienne sont admissibles à recevoir cette médaille à moins d'être reconnus par le gouvernement canadien pour un honneur semblable – il n'en existe pas! Présentement, le gouvernement du Canada n'a pas autorisé les Canadiens à porter cette médaille.

À l'appui du Comité, la Légion a fait parvenir une lettre à Rideau Hall demandant que l'Étoile de l'Arctique fasse partie des distinctions honorifiques canadiennes.

RECONNAISSANCE DE L'APPUI DES ORGANISATIONS – AUTOROUTE DES HÉROS

Suite à la cessation du déploiement des troupes en Afghanistan, un chapitre important de l'appui à nos militaires tire à sa fin. Un point central de cet appui a été l'Autoroute des héros au long de laquelle les foules se rassemblaient pour exprimer leur appui à ceux et celles qui avaient perdu la vie. Mais en coulisses, plusieurs organisations ont contribué à faire de cette autoroute/ces événements l'occasion mémorable où la nation exprimait de tout son cœur son soutien aux hommes et femmes déployés : le bureau du coroner, les services d'incendie, la Police provinciale de l'Ontario, et les filiales locales de la Légion. Le Comité a décidé qu'il devrait y avoir quelque forme de reconnaissance pour l'appui donné par ces organisations, et lors de leur réunion en février 2014, le CEN a approuvé la recommandation à l'effet de reconnaître l'appui des organisations qui faisaient partie d'une telle initiative.

RÉDUCTIONS DU BUDGET DES CADETS - HABILLEMENT

L'attention du Comité a été attirée par l'annonce en décembre 2013 faisant référence aux réductions budgétaires subies par les organisations des cadets et qui se concentrent sur l'habillement et les uniformes. Ce qui est particulièrement inquiétant est le commentaire du directeur des cadets disant que « Malheureusement, vous devrez porter votre parka personnel par-dessus votre uniforme si les conditions météorologiques le justifient. »

On estime que bien que les réductions soient une nécessité de nos jours, la réduction du budget de l'habillement des cadets est un pas dans la mauvaise direction. La sécurité, l'esprit de corps, la perception

du public, l'accessibilité pour les individus, de même que la perte de confiance dans le programme sont les conséquences de cette action et de l'annonce qui l'a suivie. La raison du choix de ces coupures ainsi que le plan de relations publiques mal conçu pour les justifier endommage la crédibilité de l'organisation, compte tenu d'autant plus de vérifications antérieures qui décrivaient où réaliser des économies.

Dans son *Évaluation des Organisations des cadets du Canada*, en février 2013, le Chef-Service d'examen indiquait les excès bureaucratiques de l'organisation des cadets et recommandait fortement les endroits et la façon dont les coûts et la prestation peuvent être réduits et améliorés – notons que la réduction du budget d'habillement n'en faisait pas partie. L'approche pratique et sensée de ce rapport, basé sur les faits et les chiffres, offre le plan directeur pour réduire les coûts sans nuire à l'intégrité du programme.

La Légion, en tant que fervente partisane du programme des cadets, comprend le besoin de réduire les coûts et que chacun doit faire sa part. Cependant, les réductions actuelles annoncées aux cadets ne correspondent à aucune stratégie de réductions crédible et ignorent l'information plus que suffisante qui décrit un plan d'action prudent – le tout au détriment du programme des cadets.

Nous avons envoyé une lettre au CÉMD lui demandant de revoir la décision de réduire l'habillement des cadets en vue de renverser ce qui semble être un plan hâtif et mal conçu de réduction des dépenses.

CITOYENNETÉ – ÉPOUSES DE GUERRE

Il s'agit là d'une constante saga où des vétérans et des enfants de vétérans se font refuser la citoyenneté canadienne par droit de naissance à cause de raisons bureaucratiques. Après avoir examiné une telle situation, le Comité soutient que « les politiques à la source de telles erreurs n'ont pas été créées par le présent gouvernement mais

sont le produit de décisions, règlements et lois dont l'application conjointe sur une période prolongée ont causé des anomalies telles que la citoyenneté est refusée à des familles de vétérans. De plus, l'on reconnaît que faire ce qui s'impose pourrait, selon certains esprits bureaucratiques, créer des failles dans la politique sur la citoyenneté, laissant la porte ouverte aux indésirables. Indépendamment de la raison pour l'inaction ou le refus, nous sommes conscients que si les faits sont ce que les personnes déclarent, alors les individus responsables de rendre de telles décisions ont failli dans l'exercice du « bons sens ». »

Nous avons envoyé une lettre au Premier ministre expliquant nos préoccupations et demandant que le gouvernement mène un examen en temps opportun des circonstances des personnes impliquées et qui si ces circonstances devaient être prouvées exactes, de corriger cette incertitude inutile de la citoyenneté. Une annonce de la part du ministre de l'Immigration au début juillet 2014 indiquait du mouvement sur ce dossier et nous espérons une solution sous peu.

RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS NATIONAL 2014

Le Comité a révisé les deux résolutions soumises pour ce congrès et celles-ci seront traitées lors des délibérations du congrès.

BUDGET

À titre d'information, vous trouverez, jointe à ce rapport, une copie des budgets du Comité Défense et Sécurité pour 2013-2014. Les délégués peuvent à ce moment-ci soulever leurs questions concernant les budgets du Comité. Toutefois, toute motion visant à apporter des changements à ces budgets devra être reportée plus tard lorsque le Trésorier national présentera de façon formelle le budget lors des délibérations du congrès.

CONCLUSION

Je demanderais maintenant à un membre du Conseil exécutif national de proposer l'acceptation de mon rapport.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DÉFENSE ET SÉCURITÉ

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
VOYAGES	4 971	4 694	5 500	5 610	5 722
PER DIEM	5 152	3 810	5 500	5 610	5 722
FRAIS D'IMPRESSION, AFFRANCHISSEMENTS	296	751	150	153	156
TÉL. & FAX	48	-	100	102	104
DIVERS	351	-	400	408	416
PRIX VIMY ANNUEL & AGA	4 970	5 620	6 000	6 120	6 242
INSTITUT DE LA CONFÉRENCE DES ASSOCIATIONS DE LA DÉFENSE & CIC - REDEVANCES	2 000	2 116	2 150	2 193	2 237
LEGION CONNECT	38 681	46 000	40 000	40 800	41 616
PRIX DE CAMARADERIE	3 164	2 224	6 000	6 120	6 242
COMMANDITES DES FAC					
CHAMPIONNATS DE SPORTS & CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX					
COMMANDITES	17 000	-	17 000	17 340	17 687
VOYAGES & PER DIEM	-	-	1 000	1 020	1 040
OPÉRATION PÈRE NOËL	11 980	13 505	16 000	16 320	16 646
OPÉRATION FÊTE DU CANADA	13 263	14 719	16 000	16 320	16 646
NIMÈGUE	8 000	8 000	8 000	8 160	8 323
ANNIVERSAIRES RÉGIMENTAUX	20 000	-	-	-	-
DÉPENSES TOTALES	129 875	55 486	123 800	126 276	128 802
MOINS : RECOUVREMENT DU FONDS DE MORAL DES TROUPES	(15 000)	-	-	-	-
DÉPENSES NETTES	114 875	55 486	123 800	126 276	128 802

INTRODUCTION

Le but principal du Royal Commonwealth Ex-Services League (RCEL) de La Légion royale canadienne est d'appuyer les vétérans antillais à qui leurs organisations et leurs gouvernements ne peuvent pas fournir tous les soins dont ils ont besoin. Suite à la récente addition d'Antigua et de Barbuda au sein de la RCEL, la Légion est maintenant responsable de 15 pays membres du Commonwealth dans la région des Antilles. Les programmes de la Légion portent sur la prestation d'aide individuelle au fur et à mesure que les vétérans qui ont besoin d'aide sont identifiés. Bien que le nombre fluctue compte tenu des circonstances personnelles, nous prenons soin, en 2014, de 241 vétérans et veuves alors qu'en 2013 nous en comptons 257. Le temps suit son cours et n'est pas en faveur de ces gens très fiers.

Notre capacité de répondre aux besoins des vétérans et veuves dans la région des Antilles est directement liée à la bienfaisance des filiales de la Légion qui donnent au fonds chaque année. En 2012, vous avez donné 315 856,13 \$ à ce fonds et en 2013, 202 153,87 \$. Ces dons permettent au Comité de répondre aux besoins des vétérans démunis, et bien que le nombre de personnes ayant besoin de notre aide diminue, nous avons encore besoin de fonds pour continuer notre travail. L'inflation, vu notre engagement envers les organisations membres des Antilles par rapport à leurs octrois médicaux et administratifs, nous préoccupe beaucoup.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

En tout, 534 878,43 \$ ont été promis ou dépensés en activités de soutien dans les Antilles depuis que ce Comité vous a fait son rapport en 2012. Ce montant comprend les fonds dépensés en 2012 et 2013. Pour 2014, 260 000 \$ ont été promis sur un budget total de 431 719 \$, ce qui nous donne une petite réserve. Nous continuons de tenir les réunions pour les octrois pendant l'année précédant l'allocation, ce qui nous aide lors de l'administration, la comptabilité et la reddition de comptes.

- a. Assistance administrative et individuelle – En 2012, nous avons aidé 156 vétérans et 126 veuves conformément aux taux normaux d'assistance fixés pour eux. En 2013, nous avons aidé 133

vétérans et 124 veuves, et pour l'instant, en 2014, nous avons aidé 121 vétérans et 119 veuves.

- b. Matériel du coquelicot - Le matériel du coquelicot est fourni gratuitement sur demande pour assister les légions locales à ramasser des fonds. Le matériel donné en 2012 était évalué à 15 049,35 \$ et, en 2013, à 17 890,77 \$ en plus des frais de livraison de 9 116,48 \$. La valeur des demandes pour 2014 est d'environ 35 000 \$, y compris les frais de livraison. Ce montant ne peut être comptabilisé tant qu'on n'aura pas reçu toutes les demandes et les avis de livraison.
- c. Assistance en situation d'urgence – Jusqu'ici, nous n'avons pas dû nous occuper de situation d'urgence dans la région, mais nous gardons le surplus auquel nous avons accès en cas d'imprévu.
- d. CPAS et projets – Notre contribution au Comité permanent sur le financement des projets d'aide sociale (CPAS) du RCEL n'a pas changé de 2012 à 2014, soit 5 500 \$ par année, pour l'entretien de la résidence Curphey Veterans Home en Jamaïque.
- e. Autres aides et projets – La collecte et la distribution de lunettes ne sont plus nécessaires. La fourniture des articles de grande tenue comme les emblèmes, insignes, bannières, cravates, bérets et vêtements a été maintenue et les coûts afférents ont été débités à l'organisme passant la commande.

VISITES DE LIAISON

Les visites prévues pour 2013 ont été faites par le président national et le secrétaire national à la Barbade, à la Grenade et à Saint-Vincent. Cela leur a donné l'occasion d'examiner les procédures en place pour assurer que les fonds versés parviennent aux personnes qui en ont besoin. La Barbade est très indépendante et n'a pas besoin de subventions d'aide. Les organisations de la Grenade et de Saint-Vincent sont bien dirigées et font un excellent travail à remettre les fonds aux vétérans et veuves. En 2014, la Légion de la Barbade a été l'hôte de la conférence régionale des nations antillaises membres du Commonwealth. Des 15 pays qui avaient dit participer, seulement sept se sont présentés, mais ceux-ci ont participé activement donnant ainsi place

à une excellente discussion régionale. L'augmentation des coûts pour envoyer le matériel aux Antilles a été débattue et l'une des solutions est actuellement explorée, soit celle d'acheminer le matériel en vrac à deux endroits et, de là, le disséminer dans la région même.

LA LÉGION ET LE RCEL

Le RCEL reconnaît que son rôle primaire ou fonction centrale, soit de fournir de l'assistance, est en décroissance. Comme le nombre des vétérans diminue, le RCEL croit qu'il se prête bien à assister d'autres organisations de bienfaisance à rejoindre ces citoyens antillais qui ont servi dans les forces britanniques. Cela s'appelle « travail d'agence ». Cela est d'autant plus vrai pour la région des Antilles où plusieurs de ses citoyens servent présentement avec les forces britanniques.

Le RCEL a commencé la planification de son 100^e anniversaire qui se déroulera à Cape Town, en Afrique du Sud, en 2021. Cape Town est l'endroit où le RCEL a été fondé.

BUDGET

Vous trouverez, jointe à ce rapport, une copie du budget du Comité et du Fonds du RCEL. Les délégués peuvent à ce moment-ci soulever leurs questions

concernant les dépenses du Comité. Toutefois, toute motion visant à apporter des changements au budget du Comité devra être reportée plus tard lorsque le Trésorier national présentera de façon formelle le budget lors des délibérations du congrès.

CONCLUSION

La Légion royale canadienne continue à faire sa part envers la région des Antilles et les vétérans et veuves qui ont servi dans les forces britanniques. C'est grâce en grande partie à votre générosité que nous pouvons accomplir ce travail. Sans votre aide, cette tâche serait impossible et c'est pourquoi nous demandons une reddition de compte accrue de la part des nations aidées afin de s'assurer que vos dons atteignent les vétérans et les veuves qui en ont besoin. Cela n'est pas toujours facile mais je peux personnellement témoigner que nos fonds atteignent les vétérans et veuves qui en ont besoin. Nous accomplissons toujours notre mission, malgré que la réalité dicte que nos efforts ne seront plus requis au fur et à mesure que ces vétérans avancent en âge.

Je propose l'acceptation de ce rapport.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DE LA « RCEL »

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
RÉUNIONS					
PER DIEM	840	870	900	918	936
LIAISON – LÉGION DES CARA BES					
VOYAGES	22 902	10 037	23 000	23 460	23 929
PER DIEM	10 856	9 533	12 000	12 240	12 485
FRAIS POSTAUX & D'IMPRESSION	285	304	300	306	312
TÉL. & FAX	39	28	50	51	52
DIVERS	175	244	350	357	364
TOTAL	35 097	21 016	36 600	37 332	38 079

FONDS D'AIDE DE « RCEL »

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
RÉSERVE	445 448	491 442	431 719	387 949	339 449
REVENUS					
DONS	315 856	202 154	200 000	200 000	200 000
TAXE DU COQUELICOT	-	-	-	-	-
INTÉRÊTS	1 796	1 824	1 500	1 500	1 500
TOTAL	763 100	695 420	633 219	589 449	540 949
DÉPENSES					
COQUELICOT	15 049	17 890	25 050	25 000	25 000
AIDE	256 410	235 480	210 220	210 000	200 000
ÉDUCATION	-	-	-	-	-
PROJETS	-	-	-	-	-
URGENCE	-	320	-	-	-
FRAIS D'EXPÉDITION	-	9 117	10 000	15 000	15 000
DIVERS	199	894	-	-	-
TOTAL	271 658	263 701	245 270	250 000	240 000
SURPLUS +/- (DÉFICIT)	491 442	431 719	387 949	339 449	300 949

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ RITUEL ET RÉCOMPENSES

R. Goebel, *Président*
K. Sorrenti, *Vice-président*
B. Kiley, *Membre*
R. S. Heiter, *Secrétaire*

STATISTIQUES

Votre Comité vous fait rapport selon l'année civile afin de vous fournir une information pertinente. Les statistiques ci-après sont celles de la période de deux ans se terminant le 31 décembre 2013.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES ET RÉCOMPENSES

Le Comité se réunit une fois par mois pour traiter des demandes de MSM, de MSA et de la palme le plus rapidement possible. Il n'existe pas d'arriéré dans les demandes.

MANUELS DU COMITÉ

Suite au Congrès national d'Halifax, il était nécessaire de faire des changements et mises à jour aux manuels du comité. On a décidé que la meilleure façon de procéder serait d'amalgamer les documents en question en un seul volume : *Manuel du Rituel et Insignes, Manuel d'Honneurs et Récompenses* et le *Manuel du protocole*. Le nouveau manuel s'intitule le « *Manuel du rituel, des récompenses et du protocole* » et après un long labour de la part du Comité, le manuel allait sous presse en février 2014. Le Manuel de l'aumônier demeure une publication distincte et a été émis sous un nouveau format en avril 2012.

RÉCOMPENSE	2012 APPROUVÉES	2012 RETOURNÉES	2012 TOTAL	2013 APPROUVÉES	2013 RETURNED	2013 TOTAL
MSM	49	20	69	42	35	77
MSA	3	3	6	13	5	18
PALME À LA MSM	23	4	27	20	6	26
PALME À LA MSA	2	2	4	3	3	6
RÉCOMPENSE AUX MÉDIAS	14		14	6		6
RÉCOMPENSE DE L'AMITIÉ	66		66	55		55
TOTAL EXAMINÉES	157	29	186	139	49	188

LE PRIX DES FONDATEURS

Le Prix des fondateurs a été décerné pour la première fois lors du Congrès national de 2012 et son récipiendaire était l'acteur Paul Gross. Suite à ce congrès, le Comité a reçu pour tâche d'élaborer les critères de sélection de ce prix qui, par la suite, ont été approuvés par le CEN. Les lignes directrices de ce prix sont maintenant incorporées dans le nouveau *Manuel du rituel, des récompenses et du protocole*.

PROTOCOLE DU CONGRÈS 2014

Des commentaires ont été soulevés suite au Congrès national de 2012 concernant la possibilité d'éviter la duplication de la cérémonie du dépôt des couronnes et de la cérémonie d'ouverture du Congrès national. En conséquence, le Comité a été mandaté d'examiner les deux cérémonies afin d'éviter la duplication, en plus d'assurer que le Comité local des préparatifs du Congrès national de 2014 reçoive l'information pertinente concernant le cérémonial et le protocole de l'escorte des drapeaux pour les divers événements cérémoniaux du Congrès. Le

président du Comité indique que le format révisé de la cérémonie d'ouverture, tel qu'autorisé par le CEN, sera adopté en 2014.

SITE WEB DU COMITÉ

Le secrétaire du Comité demeure en contact avec la division du marketing et des communications alors que celle-ci affiche l'information reliée au rituel et aux récompenses sur le site Web de la Légion. Le directeur du Marketing rapporte que le travail se continue sur le site et la section du Rituel et récompenses. Aussitôt que la section du Comité apparaîtra sur le site Web, le Comité verra à améliorer et augmenter cette section du site Web.

CAP SUR L'AVENIR

Le Comité Rituel et Récompenses a pris part active au travail du Comité Cap sur l'avenir en leur offrant des suggestions et commentaires, y compris un rapport sur les initiatives entreprises par le Comité et qui sont reliées au Cap sur l'avenir. Le Comité a de plus pris part active à la mise en œuvre de changements

émanant de l'examen des stratégies de marketing et de communications de la Légion.

RÉSOLUTIONS

En vue du Congrès national, le Comité a examiné un total de cinq résolutions, qui ont toutes été rejetées.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES NATIONALES

Suite au Congrès national de 2012, et à la demande du président national, le Comité est devenu responsable des distinctions honorifiques nationales. Nous avons dû rencontrer le directeur intérimaire, Distinctions honorifiques, à Rideau Hall, afin de savoir quelles distinctions honorifiques sont disponibles aux membres de la Légion et quels en sont les critères de sélection. À la suite de cette rencontre, le Comité a rédigé une section pour le Manuel du rituel, des récompenses et du protocole afin de renseigner nos membres concernant les distinctions honorifiques nationales disponibles, leurs critères de sélection, et la façon dont le Comité peut prêter assistance en faisant de telles demandes. Cette nouvelle section a reçu l'autorisation du CEN et est maintenant comprise dans le nouveau manuel.

INITIATIVE – TABLEAU D'HONNEUR

Une nouvelle initiative, mise de l'avant par le Comité du rituel et récompenses, a reçu l'approbation du Comité exécutif national (CEN) pour être introduite lors du Congrès national de 2014. Cette initiative consiste en un Tableau d'honneur, semblable à celui qu'on retrouve déjà, partout au Canada, dans les filiales de la Légion, les édifices gouvernementaux, les écoles et les bibliothèques, et qui liste et honore les vétérans locaux qui ont servi lors des deux grandes guerres mondiales et de la guerre de Corée. Le nouveau Tableau d'honneur qui sera inauguré comprendra les noms de membres des Forces armées canadiennes, de policiers et de pompiers

civils, ainsi que de d'autres civils qui, depuis 1953, ont servi en théâtre opérationnel lors d'une des missions militaires ou de maintien de la paix dans lesquelles le Canada a été appelé à participer. Cette initiative sera entendue lors de la présentation de ce rapport au Congrès national de 2014.

BUDGET

Une copie du budget du Comité Rituel et Récompenses concernant la période 2012-2014 est jointe à ce rapport à titre d'information. Les délégués peuvent à ce moment-ci poser des questions concernant les dépenses du Comité. Toutefois, toute motion visant à modifier le document sur le budget concernant ce Comité devra attendre jusqu'à ce que le budget soit présenté officiellement par le trésorier national lors des délibérations du Congrès.

CONCLUSION

En terminant, je remercie le président national de cette agréable nomination qui m'a permis de présider votre comité. Je tiens aussi à remercier les membres du Comité Rituel et Récompenses pour leur dévouement et les employés de la Direction nationale pour leur diligence et appui.

Le Comité Rituel et Récompenses a comme objectif de maintenir les normes les plus élevées en ce qui concerne les récompenses de la Légion, ainsi que celles qui ont trait au protocole, au rituel et aux cérémonies organisées par les membres, les filiales et les directions de la Légion. Le Comité est un partenaire actif dans l'environnement de changement et de renouveau actuellement en cours à travers la Légion. Ce Comité demeure totalement engagé envers ces buts.

Je demanderais maintenant à un membre du Conseil exécutif national de proposer l'acceptation de ce rapport.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE COMITÉ RITUEL ET RÉCOMPENSES

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
VOYAGES	1 224	1 213	1 900	1 938	1 977
PER DIEM	2 817	2 723	3 800	3 876	3 954
IMPRESSION ET PAPETERIE	230	-	500	510	520
TÉL. & FAX	64	65	200	204	208
FRAIS POSTAUX	456	102	500	510	520
PUBLICATIONS					
RADIATION – VIEIL INVENTAIRE	1 339	-	-	-	-
DISTRIBUTION DU NOUVEL INVENTAIRE	4 633	3 831	-	-	-
TOTAL	10 763	7 934	6 900	7 038	7 179

GÉNÉRAL

Le mandat de ce comité est de conseiller la Légion sur toute question d'ordre constitutionnel pouvant découler de l'interprétation de la Loi incorporant La Légion royale canadienne durant les périodes menant aux congrès. Toute demande de décision doit parvenir au secrétaire du comité à la Direction nationale. L'étude en comité est soumise à l'examen par voie électronique - soit par courriel ou téléconférence.

MANUEL DES STATUTS GÉNÉRAUX

Le Manuel des Statuts généraux a été révisé en date du 1er octobre 2012 et dès lors diffusé.

MODIFICATIONS DES STATUTS GÉNÉRAUX

Durant la période 2012-2014, le Comité a examiné et approuvé des changements proposés aux Statuts de directions provinciales de huit directions.

MODIFICATIONS DES STATUTS GÉNÉRAUX

Depuis le dernier congrès tenu à Halifax en 2012, le Comité exécutif national (CEN) a approuvé six règlements qui modifient les Statuts généraux de la Légion. Ces règlements (nos 84, 85, 86, 87, 88 et 89) vous sont présentés plus bas et seront soumis au congrès national pour leur ratification conformément au paragraphe 6(2) de la Loi incorporant La Légion royale canadienne. Si les dits règlements n'y sont pas ratifiés, ils cesseront alors d'avoir effet à la fin du congrès.

RÈGLEMENT N° 84

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date.

Il est par les présentes décrété par le Conseil exécutif national, en séance du 14^e jour de juin 2012, que ce règlement modifie les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, et qu'ils soient modifiés comme suit :

SECTION 505.

Remplacer la teneur actuelle de la Section 505 avec ce qui suit :

505. Sous réserve de la Section 5 de la Loi et des présents statuts, et sauf dans le cas de la révocation des chartes et la révocation de l'adhésion, le président provincial et le conseil exécutif provincial exercent, dans leur propre juridiction, des pouvoirs identiques à ceux que confère l'Article IV au président national et au Conseil exécutif national, sous réserve de toutes les obligations qu'il renferme, y compris les mesures stipulées aux Sections 419 et 420 des présents statuts.

SOUS-SECTION 418.a.

Remplacer la teneur actuelle de la sous-section 418.a. avec ce qui suit :

418.a. Le président national peut, après enquête et pour un motif nettement indiqué, révoquer ou suspendre la charte ou les pouvoirs de toute direction, de toute filiale ou de tout auxiliaire, ou suspendre tout officier de ces organismes, ou révoquer l'adhésion de tout membre, ou prendre toute autre mesure qu'il juge nécessaire ou opportune pour le bien de la Légion. Il fera ensuite rapport au Conseil exécutif national des mesures qu'il a prises.

RÈGLEMENT N° 85

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date.

Il est par les présentes décrété par le Conseil exécutif national, en séance ce 8^e jour de septembre 2012, que ce règlement modifie les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, et qu'ils soient modifiés comme suit :

SOUS-SECTION 304.e.

Remplacez la teneur actuelle de la sous-section 304.e par ce qui suit :

304.e. Lorsque la plainte est contre un président de filiale, un officier élu de zone, de district ou de direction provinciale, actuel ou ancien, et que la plainte est liée à une faute présumée survenue lors de leur service dans le poste, la plainte doit être transmise au secrétaire provincial.

SOUS-SECTION 304.f.

Remplacez la teneur actuelle de la sous-section 304.f. par ce qui suit :

304.f. Lorsque la plainte est à l'endroit d'un président provincial ou d'un officier de la Direction nationale, actuel ou ancien, et que la plainte est liée à une faute présumée survenue lors de leur service dans le poste, la plainte doit être transmise au secrétaire national.

SOUS-SOUS-SECTION 304.b.iii.

Modifiez la teneur actuelle de la sous-sous-section 304.b.iii. comme suit :

304.b.iii. signer la plainte;

SOUS-SOUS-SECTION 304.B.IV.

Insérez comme sous-sous-section 304.b.iv. ce qui suit :

304.b.iv. Inclure comme paiement pour les frais de dépôt de plainte, 100 \$ payable à la filiale ou à la direction à qui la plainte est transmise. Les frais de dépôt seront remboursés au plaignant à moins que la plainte ne soit rejetée au complet lors de son audition; et

SUB-SUBSECTION 304.B.IV.

Renommez la sous-sous-section actuelle 304.b.iv. à 304.b.v.

SECTION 506.

506. Toute direction devra prendre des dispositions dans ses statuts pour mettre en application et gérer les frais administratifs associés aux dépôts de plaintes et d'appels en vertu de l'Article III de ces statuts.

RÈGLEMENT N° 86

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date.

Il est par les présentes décrété par le Conseil exécutif national, par consensus obtenu par courriel en ce 9^e jour de mai 2013, que ce règlement modifie les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, et qu'ils soient modifiés comme suit :

Insérez après la section 929 :

CONFORMITÉ À LA LOI CANADIENNE

930. La Légion royale canadienne sera régie par la *Loi constituant en corporation la Légion royale canadienne* et ces règlements.

931.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, il se tiendra au niveau national, lors d'une année où il n'y a pas de congrès, une réunion annuelle dont l'ordre du jour, au minimum, comportera les points suivants:

- a. Présentation de l'état financier audité.
- b. Approbation des auditeurs.

AVIS DE CONVOCATION – RÉUNION ANNUELLE

932.

Dans le cas de la Direction nationale, un avis de convocation apparaîtra dans un numéro du magazine Légion, et ce, au plus tôt 90 jours et au plus tard 21 jours avant la tenue de la réunion annuelle.

L'avis de convocation comprendra ce qui suit :

Le Conseil exécutif national de La Légion royale canadienne donne avis par les présentes de la tenue d'une assemblée générale annuelle qui se tiendra à [heure], [date], [lieu].

L'ordre du jour de cette réunion suit :

- a. Présentation de l'état financier audité.
- b. Approbation des auditeurs pour [années].

Cette réunion a pour but de respecter les exigences de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Les membres qui veulent émettre un commentaire ou soulever des questions sur ces deux points, peuvent le faire par écrit, et ce, au plus tard le (30 jours avant la tenue de la réunion), à l'adresse suivante : Direction nationale, 86 Aird Place, Ottawa ON K2L 0A1.

Toute la documentation liée à cette réunion sera disponible en ligne sur le site Web de la Légion, à www.legion.ca, au moins 21 jours avant la tenue de la réunion; ou, par copie papier, suite à une demande écrite du membre accompagnée d'une enveloppe pré-adressée et préaffranchie, adressée à la Direction nationale et reçue par celle-ci au moins 14 jours avant la tenue de la réunion.

933. Les membres peuvent soumettre par écrit à la Direction nationale des points pour l'ordre du jour. Ces points seront portés à l'ordre du jour s'ils sont reçus au moins 30 jours avant la tenue de la réunion.

934. Le quorum fixé pour la réunion est de 15 membres de La Légion royale canadienne.

DIRECTIONS PROVINCIALES

935. Les statuts de chaque direction provinciale énonceront des dispositions prévoyant, lors d'une année où il n'y a pas de congrès, l'envoi d'un avis de convocation en lien avec la tenue d'une réunion annuelle dont l'ordre du jour, au minimum, contiendra les points suivants:

- a. Présentation de l'état financier audité.
- b. Approbation des auditeurs.

RÈGLEMENT N° 87

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date.

Il est par les présentes décrété par le Conseil exécutif national, en séance ce 23^e jour de février 2014, que ce règlement modifie les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, et qu'ils soient modifiés comme suit :

SOUS-SECTION 101.d.

Insérez comme sous-section 101.d.

101.d. VÉTÉRAN : Désigne toute personne qui est en service ou qui a servi honorablement dans les forces armées du Canada ou du Commonwealth, ou de leurs alliés en temps de guerre; dans la Gendarmerie royale du Canada, comme membre régulier; dans une zone de service spécial ou lors d'une opération de service spécial, comme agent de la paix; ou dans la Marine marchande ou le Commandement de transport outre mer (« Ferry Command ») en temps de guerre.

SOUS-SECTIONS 101.d À 101.o.

Renumérotez les sous-sections actuelles de 101.d. à 101.o. par les sous-sections 101.e. à 101.p. respectivement.

SOUS-SOUS-SECTION 1104.a.i.

Modifiez la teneur de la sous-sous-section 1104.a.i. comme suit :

1104.a.i. vétérans et à leurs familles qui sont dans le besoin

RÈGLEMENT N° 88

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date.

Il est par les présentes décrété par le Conseil exécutif national, par consensus obtenu par courriel en ce 6^e jour de mars 2014, que ce règlement modifie les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, et qu'ils soient modifiés comme suit :

SECTION 602.

Supprimez la section 602 dans sa totalité.

SECTIONS 603-618.

Renumérotez les sections actuelles de 603 à 618, par les sections 602 à 617 respectivement.

RÈGLEMENT N° 89

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date.

Il est décrété par la présente, eu égard à un règlement de la Légion royale canadienne, et suite au consensus du Conseil exécutif national obtenu par voie de courriels en ce 24^e jour de mars 2014, que les Statuts généraux de la Légion royale canadienne soient modifiés comme suit :

SECTIONS 222 - 224

Supprimer les sections 222, 223 et 224.

SECTIONS 225 - 229

Renumérotez les sections actuelles 225 – 229 à 222 – 226 respectivement.

LOI CANADIENNE SUR LES ORGANISATIONS À BUT NON LUCRATIF

La nouvelle Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif est entrée en vigueur le 17 octobre 2011, et les organisations visées avaient dès lors trois ans pour s'y conformer. Le comité en a évalué l'impact sur l'organisation, en sollicitant l'apport du ministère de l'Industrie et d'un expert dans le domaine des organismes de bienfaisance et à but non lucratif.

La Légion a choisi de continuer à être régie par notre propre loi spéciale incorporant la Légion, mais afin de se conformer à la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, nous devons, lors d'une année où il

n'y a pas de congrès, tenir une réunion annuelle. Cette obligation est maintenant en place aux deux paliers de la Légion, soit à la Direction nationale et aux directions provinciales.

L'ASSOCIATION DES VÉTÉRANS DE LA GRANDE GUERRE

L'Association des vétérans de la Grande Guerre est elle aussi touchée par la nouvelle Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. En effet, l'Association a été incorporée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, et non sous une loi spéciale d'incorporation comme ce fut le cas pour La Légion royale canadienne. Bien qu'il ne subsiste aucun vétéran ni aucune filiale de l'Association des vétérans de la Grande Guerre, la Légion, en 1974, s'était engagée à en protéger l'utilisation de son nom par quiconque. Cela dit, afin de protéger le nom et rendre hommage à l'Association, et d'éviter la nécessité de se conformer aux exigences de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, la Légion a enregistré l'« Association des vétérans de la Grande Guerre » comme marque de commerce; sa charte sera bientôt abandonnée.

PROCÉDURES D'EXPULSION

Une pratique de la Légion par le passé a été que toute disposition prévoyant l'expulsion ne pouvait entrer en vigueur avant qu'elle ne soit reçue et révisée par la Direction nationale. Or, cette pratique administrative n'est pas compatible avec la sous-section 310.b des Statuts généraux. Dorénavant, toute recommandation d'expulsion formulée par une filiale sera soumise et révisée par la direction provinciale à titre de niveau supérieur de direction.

BUDGET

Ci-joint pour votre information, une copie du budget du Comité de la Constitutions et Lois pour la période 2-14-2016. Les délégués peuvent maintenant poser leurs questions se rapportant aux dépenses du comité, mais toute motion visant à modifier le budget se rapportant à ce comité sera reportée jusqu'à ce que la question du budget soit soumise plus tard par le Trésorier national lors des procédures du congrès.

Je demanderais maintenant qu'un membre du Conseil exécutif national propose l'adoption de mon rapport.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE COMITÉ CONSTITUTION ET LOIS

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
VOYAGES	1 664	76	200	204	208
PER DIEM	651	165	600	612	624
IMPRESSION ET PAPETERIE	419	404	500	510	520
TÉL. & FAX	111	69	100	102	104
FRAIS POSTAUX	295	420	350	357	364
DIVERS	-	224	100	102	104
PUBLICATIONS					
RADIATION – VIEIL INVENTAIRE	1 618	-	1 800	1 836	1 873
DISTRIBUTION DU NOUVEL INVENTAIRE	4 537	-	5 000	5 100	5 202
TOTAL	9 296	1 358	8 650	8 823	8 999

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE

SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS TUBERCULEUX

C.R. Paul, *Président*
K. Merola, *Premier vice-président*
P. Varga, *Deuxième vice-présidente*
M. Wolfe, *Secrétaire-trésorier*
B. Wignes, *Président sortant*

SALUTATIONS

Au nom des quatre filiales de la Section des anciens combattants tuberculeux (SACT) et de leurs membres, nous saluons les délégués du Congrès et les membres du Conseil exécutif national et nous vous souhaitons un congrès réussi à Edmonton.

INTRODUCTION

Conjointement avec les membres du Congrès national, les délégués de la Section des anciens combattants tuberculeux se rassemblent à tous les deux ans pour tenir leur propre congrès. Le dernier congrès a eu lieu en juin 2012 à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Lors de ce dernier congrès, les délégués m'ont réélu à un second terme comme président. Je suis les traces de nombreux camarades dédiés qui ont réussi à maintenir une voix forte pour les anciens combattants invalidés pour des problèmes de respiration et leurs familles. Je suis déterminé à faire du mieux possible et de continuer à être une voix active pour ces derniers. Comme la plupart des filiales de la Légion, nous nous efforçons d'accroître notre adhésion et de maintenir un haut niveau de renouvellements. Malheureusement, nos rangs diminuent à chaque mois à la suite de décès. Dû au fait que seuls les camarades aux prises avec des maladies pulmonaires ou qui en sont handicapés peuvent rejoindre la SACT, notre bassin de candidats est limité. Nous comptons sur les camarades de la Légion qui veulent nous appuyer de rejoindre aussi l'une de nos filiales. J'aimerais remercier les membres du conseil national pour leur appui à la SACT au fil des ans.

HISTORIQUE

Cette courte présentation historique est offerte pour rappeler aux Légionnaires la relation spéciale entre la Section des anciens combattants tuberculeux et la Légion royale canadienne. L'Association canadienne des anciens combattants tuberculeux (ACACT) a été organisée en 1917.

En 1925, quand le feld-maréchal Earl Haig est venu au Canada parler en faveur de la formation d'une légion canadienne, l'ACACT avait plus de 7 000 membres et elle avait eu beaucoup de succès relativement aux pensions d'invalidité pour les anciens combattants invalidés pour des problèmes de respiration.

L'ACACT donna à la Légion son début financier en lui fournissant 10 000 \$, ce qui était une somme importante dans les années 1920. L'ACACT offrit aussi les services d'un certain nombre d'officiers d'entraide très expérimentés qui avaient fait leurs preuves en s'occupant de milliers de demandes et qui connaissaient bien la législation sur les anciens combattants.

L'ACACT a joué un rôle très important lors du congrès sur l'unité tenu à Winnipeg en novembre 1925. Le 1^{er} septembre 1926, à Victoria, en Colombie-Britannique, les articles de foi les plus solennels furent signés par sir Percy Lake, créant ainsi la Section des anciens combattants de la Légion canadienne.

CONGRÈS

Conformément à la tradition établie avant le congrès sur l'unité de 1925, l'Association canadienne des anciens combattants tuberculeux (ACACT) et la Section des anciens combattants tuberculeux (SACT) ont tenu leur congrès

le 9 juin 2012 à Halifax. C'est durant ce congrès que nous avons réaffirmé notre engagement à défendre les intérêts spéciaux des anciens combattants invalidés pour raisons respiratoires, maintenant et à l'avenir.

Les quatre filiales de la SACT ont alors déposé leurs rapports qui sont retenus, avec le procès-verbal, par le secrétaire-trésorier national. Nous envoyons aussi copie de ces documents à la Direction nationale.

La Section des anciens combattants tuberculeux (SACT) a toujours les quatre filiales qu'elle avait au dernier congrès, soit à Vancouver, Calgary, Saskatoon et Saint John. Le nombre total de membres était au-dessous de 500 à la fin de 2013, ce qui marque une légère diminution. Nous avons les mêmes défis à relever relativement à l'adhésion que les filiales régulières de la Légion. Bien que cette diminution soit attribuable en bonne partie au décès de plusieurs membres âgés, une autre raison est le nombre de non-renouvellements. Nos filiales sont en train de renouer avec ces non-renouvellements afin de les ramener au sein de la famille de la Légion.

ACTIVITÉS

Nous avons tenu quatre téléconférences depuis le congrès de 2012. Ce comité exécutif va présenter au congrès de la SACT de 2014 une résolution pour accepter les statuts modifiés. Une fois la résolution approuvée, la SACT fera parvenir les statuts modifiés au CEN pour leur approbation.

Nos filiales ont tenu des réunions concernant des bourses d'études, ont travaillé fort durant la campagne du Coquelicot, ont organisé et pris part aux cérémonies du Souvenir. Plusieurs membres de nos filiales ont aussi visité des écoles publiques pour aider les étudiants avec le service du jour du Souvenir.

Nous nous efforçons de travailler étroitement avec la communauté en travaillant avec les filiales locales dans nos villes, par l'entremise des zones ou districts, et avec nos directions provinciales respectueusement.

GÉNÉRALITÉS

LA TUBERCULOSE

La plupart des Canadiens ne se soucient guère de la tuberculose qui semble affecter les gens à travers le monde mais pas autant au pays où les cas reportés sont dans le nord parmi nos Premières nations.

Alors que l'on pensait la tuberculose complètement éradiquée, celle-ci est maintenant à la hausse encore une fois.

Dernièrement, il semble y avoir plus d'articles de journaux au sujet de la tuberculose. Les médias en Saskatchewan ont diffusé plusieurs articles depuis notre dernière réunion à Halifax.

En décembre 2012, un test s'est révélé positif pour la tuberculose chez un étudiant du campus de l'Université de Saskatchewan. Des centaines

d'étudiants et membres de faculté qui avaient pu être en contact avec celui-ci ont été avisés et bien que le risque était minime, on leur conseillait d'être testés. Aux dernières nouvelles, 589 personnes avaient été testées et aucun nouveau cas de tuberculose détecté, mais plusieurs n'avaient toujours pas été testées.

Un article en date du 6 novembre 2013 révélait un nouvel appareil mobile testant la résistance aux antituberculeux. En 2012, on estimait que 8,6 millions de personnes avaient développé la tuberculose dont 1,3 million de décès. Ce nouveau test rapide sera appelé Q-TB, et se base sur l'analyse de l'ADN à partir d'expectorations; les résultats aideront de plus à diagnostiquer le traitement du patient. Pour ceux intéressés à en savoir plus long, cherchez « Science Daily » et cliquer sur le lien « Nouvelles ».

Le ministre de la santé de la Saskatchewan espère lancer une stratégie pluriannuelle pour combattre la tuberculose en Saskatchewan où il y a environ 80 cas signalés chaque année. C'est dans cette optique que nous devons continuer nos efforts dans la lutte à éliminer cette maladie.

CONCLUSION

Alors que mon second mandat en tant que président de la SACT tire à sa fin, j'aimerais remercier les membres du Conseil exécutif national, le Secrétaire national et son personnel, pour leur gentillesse, leur amitié et surtout leurs bons conseils tout au long de l'appui qu'ils m'ont donné au cours des quatre dernières années. Je tiens enfin à remercier les membres de nos filiales à travers le pays et leurs représentants provinciaux.

Je propose l'acceptation de mon rapport.

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ DE CONSULTATION DES VÉTÉRANS

L. Murray, *Président*
G. Moore, *Membre*
T. Eagles, *Membre*
Comité Défense & Sécurité, *Membres*
C. Belzile, *Membre*
B. White, *Secrétaire*

GÉNÉRALITÉS

Comme on l'a déjà indiqué aux délégués, le but de ce Comité est de rassembler les diverses organisations canadiennes de vétérans afin de discuter des problèmes auxquels font face les membres en service des Forces armées canadiennes et nos vétérans. Ceci s'est avéré un forum très utile en cette turbulente période pour les questions concernant les vétérans au Canada.

À la demande des participants, la fréquence des réunions a été accrue à deux par année. En 2012, on a tenu une réunion en novembre alors que deux réunions ont eu lieu en 2013, soit aux mois d'avril et d'octobre. Il me fait plaisir de vous dire que la participation à ces réunions s'est accrue, et lors de la dernière rencontre en octobre 2013, 20 groupes comprenant 50 représentants étaient présents.

QUESTIONS

J'ai mentionné que le monde des vétérans a été turbulent au cours des deux dernières années. Dû aux lacunes de la Nouvelle Charte des anciens combattants, celle-ci est devenue le point central des discussions au sein de notre groupe. Collectivement, le groupe a pu atteindre un consensus sur des questions qui ont été portées à l'attention du gouvernement. On espérait que le Budget 2014 adresserait ces questions mais ce ne fut pas le cas. Les principales questions ont rapport aux individus qui sont le plus sévèrement désavantagés par leurs blessures, et comprennent ce qui suit :

- L'Allocation pour perte de revenus doit être améliorée de façon à fournir 100% du revenu d'avant la libération, continuer à vie, et inclure des augmentations qui tiennent compte de la rémunération projetée au cours de la carrière pour un membre des Forces armées canadiennes;
- Le maximum de l'indemnité d'invalidité doit être augmentée en conformité avec le dédommagement versé aux travailleurs civils blessés qui reçoivent des dommages-intérêts-généraux du tribunal; et

- L'injustice actuelle concernant l'Allocation pour perte de revenus entre un réserviste en service classe A et celui en service classe B (moins de 180 jours) suite à des blessures imputables au service doit cesser immédiatement.

La Légion plaide depuis longtemps en faveur de ces changements et ceux-ci sont au centre de nos efforts de revendication depuis qu'ils n'ont pas été résolus dans le Budget 2014.

Voici d'autres sujets de préoccupation ou de discussion :

- **Bénéfices de funérailles et d'inhumation.** Les efforts de sensibilisation de la Légion, avec l'appui des autres groupes, ont produit un accroissement de l'éligibilité et du budget du Fonds du Souvenir afin de fournir les bénéfices de funérailles et d'inhumation à ceux dans le besoin. La Légion avait activement discuté cette question directement avec le ministre des Finances et son personnel.
- **Financement du gouvernement pour les vétérans.** Comme on l'a déjà mentionné, le consensus qui se dégage est que les services aux vétérans ne devraient pas être affectés négativement par les réductions budgétaires ou la transition organisationnelle du ministère des Anciens Combattants Canada. Nous continuons de surveiller ce dossier de près.
- **Recherche.** L'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans est en train de devenir le centre d'échanges pour nos vétérans et les membres en service. L'institut continue à grandir et gagne de la reconnaissance.
- **Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC).** L'examen de la NCAC offre l'opportunité à toutes les organisations de présenter la façon d'améliorer les services et bénéfices pour vétérans. Les principales questions mentionnées ci-haut sont celles qui peuvent être résolues maintenant sans une longue revue qui s'étend. La Légion mettra l'emphase sur la sensibilisation afin que ces solutions soient considérées sérieusement et adoptées.

- **Utilisation de chiens de soutien pour la thérapie.** Encore une fois, cette thérapie reçoit plus d'attention que jamais. Le Comité ACSA de la Légion a aussi examiné cette question.

Celles-ci sont les principales questions que le Comité et les diverses organisations de vétérans discutent couramment.

BUDGET

Vous trouverez, jointe à ce rapport, une copie du budget du Comité de consultation des vétérans. Les délégués peuvent à ce moment-ci soulever leurs questions concernant le budget du Comité. Toutefois, toute motion visant à apporter des changements devra être reportée plus tard lorsque le Trésorier

national présentera de façon formelle le budget lors des délibérations du congrès.

CONCLUSION

Ce forum de discussions permet une discussion franche et honnête avec nos camarades des autres organisations. Il permet aussi de parvenir à un consensus sur des questions urgentes qui pourront aider nos vétérans et leurs familles. Ce forum sert aussi à briser les barrières organisationnelles et offre à la Légion l'occasion de démontrer son professionnalisme et ses programmes d'aide aux vétérans.

Merci, camarades. Je propose l'acceptation de ce rapport tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE COMITÉ DE CONSULTATION DES VÉTÉRANS

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
VOYAGES	2 740	5 599	5 100	5 202	5 306
PER DIEM	2 643	4 616	5 100	5 202	5 306
FRAIS D'IMPRESSION & BUREAU	28	-	50	51	52
TÉL.	31	41	50	51	52
FRAIS POSTAUX	17	-	50	51	52
DIVERS	-	374	50	51	52
TOTAL	5 459	10 631	10 400	10 608	10 820

GÉNÉRALITÉS

Camarades, ce Comité existe depuis quatre ans. Au dernier Congrès national, vous avez approuvé la mise à jour de l'énoncé de mission, un nouvel énoncé de vision et nos valeurs fondamentales. Qu'avons-nous fait depuis?

Le Comité a toujours eu ce qui suit comme objectif :

« Examiner les opérations de La Légion royale canadienne et faire des recommandations au Conseil exécutif national qui serviraient de fondement aux opérations à venir et à la planification internes de la Légion. »

D'après le mandat du Comité, les membres doivent accomplir ce qui suit :

1. Examiner les Buts et Objets de la Légion.
2. Confirmer notre énoncé de mission.
3. Produire un énoncé de vision en appui de la viabilité à long terme de la Légion.
4. Prioriser la programmation.
5. Élaborer un plan financier à long terme pour la programmation.
6. Élaborer une stratégie de promotion de la marque de la Légion qui la définira, attirera des membres et démontrera que nous sommes pertinents pour le Canada d'aujourd'hui.
7. Élaborer une feuille de route vers notre avenir.

Il me fait plaisir de vous dire que nous avons accompli les articles 1, 2 et 3. Nous continuons à élaborer les autres tâches et il y a encore bien du boulot.

Au cours des deux dernières années nous avons demandé activement votre engagement et vos conseils concernant l'avenir de la Légion. Nous avons encouragé vos commentaires par l'entremise de sondages et questionnaires lors de vos congrès provinciaux. Vos conseils sont les bienvenus et si les courriels que nous avons reçus à date sont un indice, vous êtes prêts à tirer avantage de la devise de ce congrès : « **Défi, Opportunité, Évolution** ». Alors, où en sommes-nous aujourd'hui?

STRATÉGIE NATIONALE DE FORMATION

En réponse à vos commentaires indiquant le besoin de ressources éducatives, nous continuons d'élaborer une stratégie nationale de formation qui sera accessible et facile à utiliser. Grâce à l'amélioration du site Web de la Légion, encore plus d'information sera disponible dans un avenir rapproché, et cette information sera prête à utiliser et facilement adaptable à votre situation.

REVUE DES PROGRAMMES

Dans le passé, toute revue de programme avait une connotation négative et entraînait habituellement des demandes pour plus d'argent. Cela n'est pas la façon de voir les revues de programmes. Les revues qui sont menées en ce moment par nos comités examinent les programmes qui n'ont pas changé au fil des ans en vue de mettre à jour ces programmes et d'assurer que notre argent est bien dépensé. Ce changement est nécessaire à travers la Légion. Lorsque nous acceptons collectivement le statu quo, nous n'aidons pas à améliorer nos programmes pour qu'ils répondent aux besoins de nos membres et attirent de nouveaux membres. Nous devons continuer à revoir nos activités en tout temps. Les commentaires que vous avez faits dans les questionnaires ont beaucoup aidé à cet égard, et ceci doit se répercuter à tous les niveaux de la Légion.

L'argent se fait rare! Cela est évident mais la revue des programmes continue d'assurer que vous obtenez le meilleur rapport qualité-prix en retour de votre cotisation et ce, à tous les niveaux de la Légion.

CONSULTATION ET ENGAGEMENT

Depuis trop longtemps nous vivons dans une atmosphère de « NOUS et EUX ». Cela doit cesser. Le Comité ne cesse de solliciter votre engagement vis-à-vis le futur de la Légion. Nous avons besoin d'avoir l'information et de confronter la réalité sur ce que nous pouvons accomplir collectivement. Il est entendu que nous avons chacun des différents niveaux d'engagement et d'attention. Plusieurs filiales souffrent terriblement et n'ont pas le temps de s'inquiéter des préoccupations au niveau national. Cela dit, nos vétérans sont parmi nous et nous devons être attentifs à leurs besoin. Nos communautés ont besoin de nous, car nous sommes la plus importante

organisation communautaire de bénévoles au pays. Nous ne pouvons pas les laisser tomber; nous devons être le fondement de la communauté, les gardiens du Souvenir et les pourvoyeurs d'aide. Cela est et sera notre héritage.

Pour ce faire, nous devons tous être engagés à la cause.

PROCHAINES ÉTAPES

Alors, que reste-t-il à accomplir et quoi encore? L'adhésion est le moteur de l'organisation. Je vous pose maintenant ce défi : Est-ce que nous faisons tout pour attirer les membres et militaires potentiels ou est-ce que nous perpétons le même problème en étant satisfaits dans notre monde et en ne laissant personne d'autre y entrer? Posez-vous cette question et voyez la réponse que vous y recevrez. Pas seulement vous, mais demandez aux membres de votre filiale ce qu'ils font pour encourager de nouveaux membres actifs et engagés! Les réponses peuvent varier mais il reste une chose qui est sûre : si nous ne voyons pas à renouveler et à bâtir notre adhésion, nous allons disparaître. Je ne crois pas que ce soit ce que nous voulons.

Alors, qu'allons-nous faire maintenant? Nous devons continuer à revoir nos activités et planifier pour l'avenir. Nous avons besoin d'un plan, pas seulement

au niveau national mais un plan qui convient et s'adapte au niveau local, un plan qui répond à vos besoins spécifiques. Nous devons revoir sans cesse nos programmes et être imputables financièrement pour ce que nous faisons. Nous devons respecter et suivre nos Buts et Objets. Nous devons être de forts Légionnaires, prêts à relever les défis, saisir les opportunités et faire les changements nécessaires pour assurer notre avenir.

BUDGET

Vous trouverez, jointe à ce rapport, une copie du budget du Comité Cap sur l'avenir. Les délégués peuvent à ce moment-ci soulever leurs questions concernant les dépenses du Comité. Toutefois, toute motion visant à apporter des changements au budget du Comité devra être reportée plus tard lorsque le Trésorier national présentera de façon formelle le budget lors des délibérations du congrès.

CONCLUSION

Camarades, c'est à vous de choisir. Les défis sont grands mais les opportunités sont encore plus grandes.

Je propose l'acceptation de mon rapport.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE COMITÉ CAP SUR L'AVENIR

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
VOYAGES	15 939	10 713	6 500	6 630	6 763
PER DIEM	14 458	9 721	6 500	6 630	6 763
FRAIS D'IMPRESSION & BUREAU	86	39	50	51	52
FRAIS POSTAUX	49	21	50	51	52
TÉL. & FAX	56	43	50	51	52
SONDAGES & COMMUNICATIONS	219	-	-	-	-
DIVERS	-	-	250	255	260
TOTAL	30 807	20 537	13 400	13 668	13 941

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE
COMITÉ du PERFECTIONNEMENT
en LEADERSHIP

E. Pigeau, *Président*
J. Frost, *Vice-président*
W. Edmond, *Membre*
P. Miller, *Membre*
M.A. Misfeldt, *Membre*
B. Misener, *Membre*
A. Parks, *Membre*
G. Peters, *Membre*
P. Poirier, *Membre*
P. Varga, *Membre*
S. Wessel, *Membre*
T. Irvine, *Collaborateur*
S. Clark, *Secrétaire*

GÉNÉRALITÉS

L'objectif de ce comité est de développer et de maintenir des programmes visant à promouvoir la formation en leadership au sein de la Légion. Bien qu'il ne soit pas de son mandat d'organiser ou d'offrir des séances de formation, le Comité peut aider à développer des colloques qui pourront être offerts par les directions provinciales et filiales, ou être revus indépendamment par les membres. Depuis sa création suivant le Congrès national de 2012, les membres du Comité ont tenu six réunions, toutes par conférence téléphonique, à l'exception de la première réunion.

MODULES

Dix modules individuels regroupent une variété de sujets sur lesquels la formation se concentre. Cette information bénéficiera aux membres qui aspirent à des positions de leadership à tous les niveaux de notre organisation, ou qui veulent simplement approfondir leur connaissance de la Légion. Les modules sont : Orientation à la Légion; Gestion d'une filiale; Description des postes et responsabilités; Élections; Rituel, récompenses et protocole; Commémorations et cérémonial; Relations publiques et auprès de la communauté; La tenue de réunions et le processus démocratique; L'écoute efficace et les compétences interpersonnelles; Médiation et règlement des conflits.

CONTRIBUTION DES DIRECTIONS PROVINCIALES

La communication auprès des directions provinciales et leur coopération ont été essentielles au travail du comité. Plusieurs de ces directions ont déjà en place un programme de formation en leadership; les idées et l'information qu'elles ont partagées ont été une ressource précieuse.

SITE WEB

Cette ressource sera accessible au moyen du site Web de la Direction nationale, un endroit central où nos membres pourront trouver l'information dont ils ont besoin. Les outils éducationnels à l'appui de chaque module seront disponibles en différents formats, tels des « colloques Web », des fichiers téléchargeables, des brochures, ainsi que des liens audio, vidéo et Web.

Une option d'inscription (« opt-in ») sera aussi offerte : les participants à un module pourront s'inscrire à recevoir un courriel généré automatiquement les avisant de mises à jour au fur et à mesure que de la nouvelle information est disponible dans ce module.

BUDGET

À titre d'information, vous trouverez, jointe à ce rapport, une copie du budget du Comité du perfectionnement en leadership pour la période 2014 à 2016. Les délégués peuvent à ce moment-ci soulever leurs questions concernant les dépenses du Comité. Toutefois toute motion visant à apporter des changements au budget de ce Comité devra être reportée plus tard lorsque le Trésorier national présentera de façon formelle le budget lors des délibérations du congrès.

Je propose l'acceptation de ce rapport.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
LEADERSHIP DEVELOPMENT COMMITTEE

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
VOYAGES	6 953	-	500	510	520
PER DIEM	7 222	-	500	510	520
FRAIS D'IMPRESSION & BUREAU	17	76	100	102	104
FRAIS POSTAUX	-	-	100	102	104
TÉL. & FAX	23	142	200	204	208
DIVERS	-	-	500	510	520
TOTAL	14 215	218	1 900	1 938	1 977

RAPPORT DU SECRÉTAIRE NATIONAL

B. White, *Secrétaire national*
S. Clark, *Directeur – Administration*
R. McInnis, *Directeur – Bureau d'entraide*
T. Murphy, *Directeur – Finances*
S. Ferris, *Directeur – Marketing et Adhésion*
P. Underhill, *Directeur – Approvisionnement*

INTRODUCTION

Camarades, je suis très heureux de pouvoir vous faire rapport des activités qui ont marqué la Direction nationale depuis mon dernier rapport au Congrès en 2012. Tout comme je le rapportais en 2012, les deux dernières années ont été occupées, et pour la Direction nationale et pour son personnel à Legion House. Notre rôle consiste à soutenir les officiers élus de la Légion en leur apportant le soutien administratif et en voyant aux enjeux de gestion, à diriger les activités quotidiennes liées aux divers comités de la Direction nationale, et à fournir des services à nos directions provinciales, à nos filiales, mais, par-dessus tout, à nos membres.

Le personnel à la Legion House est tout aussi préoccupé de notre avenir que vous pouvez l'être. Je peux affirmer en toute honnêteté que nous avons le personnel le plus dévoué et engagé, plus que toute autre organisation avec qui nous faisons affaire.

Les dernières années ont été des années de changement : c'est ce que nous avons promis et c'est ce à quoi nous donnons suite. En conformité avec le thème de ce congrès, « **Défi, Opportunité, Évolution** », nous avons accueilli de nombreux défis, réalisé les possibilités et apporté des changements. Grâce aux questionnaires des congrès provinciaux, nous écoutons ce que vous, nos membres, avez à nous dire et voulez que nous faisons avancer. Nous profitons de la technologie pour faciliter la transmission de l'information, réduire les coûts inutiles liés à la reproduction qui n'en finit pas et au gaspillage de papier, et les coûts pour vous faire parvenir l'information. Notre nouveau site Web contient une mine de renseignements et vous donne accès à tous les manuels et autres documents à jour dont vous avez besoin. Il vous fait aussi part des positions de la Légion telles qu'approuvées par nos comités.

Alors que nous sommes à pied d'œuvre à mettre en place les changements, laissez-moi porter à votre attention quelques-uns de nos grandes réalisations au cours des deux dernières années.

ORGANISATION & TRAVAIL D'ÉTAT-MAJOR

Vous avez, lors des congrès provinciaux de l'année dernière, commencé à voir les résultats sur la façon dont la Direction nationale effectue les changements et sur notre capacité à communiquer et à commercialiser la Légion. Le camarade Scott Ferris a eu l'occasion de participer à presque tous – sinon tous – les congrès provinciaux et leur présenter un exposé sur le marketing et l'adhésion. Cet exposé a bien passé et a été la source de plusieurs commentaires positifs, ce qui a été très encourageant. Les bienfaits n'ont pas été que du point de vue marketing, alors que nous avons à toute fin pratique doublé notre capacité à joindre les gens et à communiquer avec un sentiment renouvelé de plaidoyer national. Grâce aux comités de la Direction nationale, nous avons efficacement réussi à influencer les décisions du gouvernement afin d'améliorer le bien-être de nos vétérans. Les augmentations apportées aux avantages pour les funérailles et l'inhumation ainsi que les critères d'admissibilité, sont de très bons exemples de ce nouveau souffle retrouvé. Bien des choses, au-delà de ce qui est rapporté dans les rapports de comités, se sont déroulées et il y aura sûrement aussi beaucoup plus à venir.

En coopération avec le Comité de marketing, nous sommes aussi en mesure d'apporter des changements pour accroître notre adhésion. L'adhésion étant l'élément vital de toute organisation, nous nous devons de continuellement faire participer et de renouveler nos membres. De plus, nous devons instaurer un cadre accueillant pour attirer de nouveaux membres, tant de la population militaire que civile. Le processus d'adhésion en ligne commence déjà à porter fruits et nous voyons des membres transférer leur adhésion vers des filiales locales. Le processus est en constante évolution puisque nous apprenons chaque jour sur la façon de s'améliorer. Cela dit, je suis très content des progrès qui ont été réalisés par le département de Marketing et le personnel qui y est en place.

Notre département d'Approvisionnement continue de privilégier la prestation de services. Le camarade Peter et son équipe voient à gérer et à coordonner non seulement la prestation de services essentiels à la Légion par la gestion de la chaîne

d'approvisionnement, mais voient aussi à l'aspect de la vente au détail. Le magasin en ligne se porte bien et, plus récemment, nous avons introduit la Boutique du coquelicot qui offre d'excellents produits. Sachez camarades que les profits que génèrent nos ventes sont versés dans nos programmes. Nos bénéficiaires donc tous et toutes grâce à nos fortes ventes.

Le Bureau d'entraide constitue ce que j'appelle le fer de lance de notre organisation, par l'apport des services de counselling et d'aide bienveillante à nos vétérans. Et oui, il y a recrudescence du besoin de ces services, et cela se reflète non seulement sur le plan national, mais aussi au niveau de la filiale. Nos Forces armées canadiennes ont vécu une période intensive de déploiements et de guerres. Or, ces vétérans vivent tout près de nous et nous les connaissons; il n'en va que de nous pour leur tendre la main et leur apporter l'aide dont ils ont besoin. Ils ne méritent rien de moins. D'importants changements de personnel ont eu lieu au Bureau d'entraide depuis le dernier congrès, mais qu'importe, le personnel en place en est un dévoué et déterminé qui est très soucieux du bien-être de nos vétérans, et je désire féliciter chacun et chacune d'entre eux pour les innombrables heures de travail qu'ils engagent au service de nos vétérans. Cet engagement, il n'est pas seulement en provenance du niveau national, mais aussi du provincial, et surtout de nos filiales et des officiers d'entraide bénévoles qui y sont en poste. Notre raison d'être, ce sont nos vétérans

Quant au département d'Administration, c'est là que tout se passe. Tous les programmes de la Légion y sont administrés, et c'est de là aussi que provient tout le soutien logistique nécessaire pour administrer la Légion et la Direction nationale, et soutenir les comités. Le camarade Stevens et son personnel sont en mesure d'offrir le meilleur service qui soit au moindre coût et de voir à ce que nos programmes soient bien administrés et coordonnés.

Nous nous amusons quelque fois à dire que le département des Finances existe, mais qu'il est très rare que nous n'en comprenions tous les rouages. Je dois toutefois reconnaître la contribution du camarade Tim et son personnel pour tout ce qu'ils accomplissent pour l'ensemble de la Légion eu égard à une tenue rigoureuse des livres et des dossiers financiers. Les vérifications effectuées ont clairement témoigné du professionnalisme du personnel des Finances et de leur dévouement.

CONCLUSION

Camarades, quand pour la première fois je suis monté sur cette plate-forme en 2010 pour vous présenter mon rapport, je vous avais promis que la Direction nationale était prête à faire des affaires. Or, de grands progrès ont depuis été réalisés, et nous continuons à évoluer pour répondre aux besoins de nos vétérans et de notre organisation. De concert avec le Conseil exécutif national et grâce aux efforts continus du Comité Tourné vers l'avenir, la Direction nationale continue d'avancer en répondant aux besoins changeants de la Légion.

En terminant, je voudrais vous remercier tous et toutes au nom du personnel de la Direction nationale. Sans vous, et sans votre engagement, nous ne pourrions, en tant qu'organisation, atteindre nos buts et objets énoncés. Imaginez votre communauté et nos vétérans sans la présence de nos filiales locales de la Légion : ce serait là une bien triste réalité.

Je demanderais à un membre du groupe des officiers supérieurs élus de bien vouloir proposer l'adoption de mon rapport.

Ce Comité est responsable de voir à l'investissement des fonds recueillis au départ, au réinvestissement des gains générés par le Fonds, et à ce que les déboursés soient conformes au mandat conféré par le Congrès.

Ce fonds a été mis sur pied par le Congrès à titre de fonds perpétuel pour commémorer ceux et celles morts au service du Canada. En vertu du mandat du Congrès, le Fonds ne peut être utilisé que pour venir en aide à l'athlétisme, au besoin, et à d'autres projets spéciaux, tel que convenu par le Congrès. Le Congrès a aussi ordonné que le montant de base du Fonds ne doit pas être moins de 1 500 000 \$.

L'avoir net du Fonds au 31 décembre 2013 était de 1 817 846 \$. Ces avoirs sont investis comme suit : 885 000 \$ en obligations du gouvernement; 575 000 \$ dans des fonds communs d'obligations regroupant un portefeuille mixte d'obligations corporatives; 335 000 \$ dans des fonds communs de placement et le reste dans des fonds de dépôt à court terme et en liquide.

Le rendement financier sur nos investissements en 2012 était de 3,4 % et de 2,5 % en 2013.

Les taux d'intérêt sont toujours à un bas niveau historique et ce, depuis plusieurs années. Ceci a réduit les rendements sur nos investissements. Au fur et à mesure que nos obligations avec gains plus élevés arrivent à échéance, elles sont remplacées par de nouvelles obligations aux taux présents. Il est difficile

de prévoir les tendances du marché; cependant, on s'attend à des hausses modestes sur les taux d'intérêt au cours des deux prochaines années.

Nos détentions d'obligations présentes ont des taux d'intérêt de 1,90 % à

4,90 %, alors qu'il y a deux ans, ceux-ci variaient de 3,05 % à 6,0 %. Nos prévisions pour retours sur investissements pour 2014 et 2015 sont de 2,90 % et 3,10 % respectivement.

Le Fonds a accordé une subvention annuelle pour les Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion, pour jeunes. De 1996 à 1997 et de 1999 à 2006, cette subvention se montait à 125 000 \$ par année et en 1998, une somme additionnelle de 125 000 \$ fut accordée, pour un total de 250 000 \$ pour cette année. De 2007 à 2009, la subvention fut réduite à 75 000 \$ afin de sauvegarder le montant de base du Fonds. Depuis 2010, la subvention est suspendue provisoirement pour permettre au Fonds de se restaurer. Le solde dans le Fonds est examiné chaque année afin de déterminer quand une subvention pourra être restaurée.

Un sommaire des opérations du Fonds, depuis sa création en 1966 jusqu'en 2013, soit un total de 47 années d'activités, est à l'Annexe A (ci-jointe). Une analyse des changements dans le solde du Fonds est présentée ci-dessous.

Je propose l'acceptation de mon rapport.

SOLDE DU FONDS EN DATE DU 31 DÉCEMBRE :

	2011 ACTUEL	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 PROJETÉ	2015 PROJETÉ
	1 737 641 \$	1 784 164 \$	1 817 846 \$	1 853 000 \$	1 890 000 \$
DÉCROISSANCE – CROISSANCE +	+ 4,8 %	+ 2,68 %	+ 1,90 %	+ 2,00 %	+ 2,00 %

ANNEXE A—FONDS CENTENAIRE

ÉTATS DES REVENUS, DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS DU 1 JANVIER, 1966 AU 31 DÉCEMBRE, 2013

REVENUS			6 362 544
DÉPENSES			
PROGRAMME D'ACTION			133 817
DIRECTION NATIONALE			
ATHLÉTISME	1974 - 1992	2 174 724	
ATHLÉTISME	1996 -2009	1 725 000	3 899 724
BOURSE DE RECHERCHE EN GÉRIATRIE	1981 - 1992		1 152 015
FRAIS DE GESTION DES FONDS	1996 - 2013		388 198
			5 573 754
REVENUS NETS			788 790
APPORTS DE CAPITAL			1 029 056
SOLDE DU FONDS (INC. GAINS NON RÉALISÉS) AU 31 DÉCEMBRE, 2013			1 817 846

Programme d'action – Promotion, publicité, voyages, et administration.

Athlétisme de la Direction nationale – Un total de 30 compétitions auxquelles environ 11 800 personnes ont participé.

Bourses en gériatrie – Formation pour 91 docteurs, 50 infirmières, 11 physiothérapeutes et 9 thérapeutes occupationnels.

Frais de gestion du Fonds – Frais de gestion des fonds d'investissement par les Investissements BRC Phillips Hager & North.

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DES FINANCES/BUDGET

M. Cook, *Président*
G. Moore, *Vice-président*
T. Eagles, *Membre*
D. Flannigan, *Membre*
T. Irvine, *Membre*
P. Piper, *Membre*
E. Pigeau, *Membre*
P. Varga, *Membre*
T. Murphy, *Secrétaire*
B. White, *Secrétaire adjoint*

Le Conseil exécutif national a autorisé le Comité des finances/budget à présenter aux délégués la nécessité d'augmenter la capitation. Le rapport complet et les recommandations du Comité seront remis lors de l'inscription.

Lors du Congrès national de 2006, une augmentation de la capitation de 4,50 \$ avait été approuvée. À l'époque, il avait été reconnu que cette augmentation créerait, durant les premières années, des surplus opérationnels, mais qu'avec une adhésion en déclin rapide, nous nous dirigerions éventuellement vers des déficits. Or, pour faire face à cette éventualité, les surplus générés par cette augmentation ont été placés dans un Fonds de réserve de capitation. Cette réserve, à la fin de 2011, a atteint un sommet de 4 115 869 \$, mais nous avons dû depuis puiser dans cette réserve un montant de 956 899 \$ pour financer les déficits d'exploitation de 2012 et de 2013.

Camarades, depuis notre dernière rencontre, notre adhésion a connu une baisse de 24 750 membres, et avec la diminution continue du nombre de membres, nous anticipons que cette réserve sera complètement épuisée à la fin du premier trimestre de 2016.

Afin d'arrêter de piger dans le fonds de réserve tout en compensant le déclin de l'adhésion et les effets de l'inflation, nous proposons une augmentation de la capitation. Chaque délégué recevra à l'inscription un rapport du Comité des finances/budget qui sera présenté pour discussion et décision plus tard au cours des délibérations.

Sur l'État des revenus et dépenses, je voudrais porter votre attention sur quelques points.

Tout d'abord, dans la section des revenus :

C'est là que sont les défis importants auxquels nous devons faire face.

Les revenus générés par la capitation ont connu une baisse constante dû à la réduction du nombre de membres au sein de notre organisation. C'est là un problème sérieux pour la Légion. Les revenus de placement ont connu une baisse, passant d'un sommet de 570 000 \$ qu'ils étaient en 2008, à 459 000 \$ en 2013. Les taux d'intérêt étant à un point bas historique, les obligations venant à échéance sont renouvelées à des taux plus bas. Comme vous pouvez le constater dans nos projections sur trois ans, cette source de revenus est appelée à diminuer; en effet, nos investissements devront être encaissés durant la période afin de couvrir les déficits d'exploitation. Qui plus est, l'impact de la baisse de l'adhésion se fera aussi

sentir dans d'autres domaines. Les revenus générés par notre programme de Carte MBNA MasterCard sont en baisse et les ventes de l'Approvisionnement ont fléchi.

La différence est que nous prenons une approche proactive face à la question de l'adhésion. Diverses initiatives ont été mises de l'avant dans un effort visant à relancer l'adhésion.

Du côté dépenses, je voudrais souligner les points suivants.

Pour ce qui est des budgets des comités, de sections et de départements, le niveau actuel des programmes sera maintenu. Les seuls changements seront ceux causés par l'inflation des coûts et ceux-ci seront minimes.

Au dernier congrès, nous avons reconnu que nous n'avions pas la capacité de promouvoir et de commercialiser la Légion, ainsi que ses programmes et activités. Pour réussir dans ce domaine, il nous fallait attirer de nouveaux membres; et pour attirer de nouveaux membres, le grand public doit connaître ce que la Légion accomplit.

Or depuis, la stratégie des communications a complètement été revue, et nous avons procédé à une réorganisation des départements de l'Adhésion et des Communications. Un seul département s'occupe maintenant du marketing, de l'adhésion et des communications. Et pour y donner vie, un nouveau site Web a été élaboré, et les conférences de presse et les communiqués sont devenus monnaie courante. Cela aura contribué à rehausser notre profil médiatique à travers le pays, comme en fait foi l'augmentation du nombre de demandes de renseignements en provenance des médias et l'intérêt accru de d'autres organisations qui travaillent en étroite collaboration avec la Légion. Les liens qu'entretient la Légion avec les Forces armées canadiennes ont été consolidés grâce à des initiatives de sensibilisation, telles que la promotion de la Journée d'appréciation des Forces armées canadiennes, la tenue du Sommet national sur l'itinérance chez les vétérans et notre rôle dans le Réseau de transition des vétérans.

Dans la foulée des efforts déployés pour améliorer notre adhésion, la campagne Un-à-un a été lancée. Pour venir en aide aux filiales, une trousse de

recrutement sera distribuée cette année. Des campagnes d'adhésion pour le printemps et l'automne ont été entreprises, avec des envois postaux dans des foyers qui ne sont pas sur la liste d'adhésion de la Légion, ainsi que des encarts placés dans des journaux à caractère communautaire. De plus, afin d'attirer une nouvelle source de financement, un processus d'adhésion en ligne a été instauré en novembre 2013.

J'aimerais souligner que de continuer à fonctionner de façon déficitaire, comme le démontrent d'ailleurs les projections, n'est pas viable. Une revue des programmes et niveaux de services actuels pourrait devoir être menée tôt ou tard pour que nos résultats d'exploitation atteignent le point mort.

Vous trouverez ci-joint les états financiers affichant les résultats actuels des années 2012 et 2013, ainsi que les prévisions pour la période 2014-2016.

J'aimerais en dernier lieu proposer que nos vérificateurs de Price Waterhouse Coopers soient retenus pour ces années à venir.

RECOMMANDATION : Que le mandat de Price Waterhouse Coopers à titre de vérificateur de la Légion soit reconduit pour les années 2014 et 2015.

Camarades, nous venons de vous présenter un compte rendu complet des dépenses encourues durant les années 2012 et 2013, et une projection pour les trois prochaines années. Je suis maintenant prêt à répondre aux questions que vous pourriez avoir à ce sujet.

C'est là mon rapport et je recommande qu'il soit adopté.

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
RELEVÉ DU REVENU ET DES DÉPENSES

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
REVENUS					
CAPITATION	5 740 478	6 309 064	6 050 000	5 796 920	5 543 840
CANVET					
FRAIS D'AGENCE & SOUTIEN	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
REVENUS D'INVESTISSEMENT	460 137	459 261	435 000	421 950	392 414
REVENUS- BUREAU D'ENTRAIDE	608 000	553 000	636 000	616 325	660 651
DÉPARTEMENT D'APPROVISIONNEMENT	1 853 490	1 728 020	1 800 000	1 735 000	1 664 662
LEGION HOUSE					
LOCATAIRES	72 439	72 438	72 000	72 000	72 000
INTERNE	316 000	316 000	316 000	316 000	316 000
DIVERS					
MASTER CARD	75 043	64 966	62 000	59 584	57 169
AUTRE	89 080	64 778	65 000	65 000	65 000
LEGS SUCCESSORAUUX	-	240 212	-	-	-
REVENU TOTAL	9 614 666	10 207 739	9 836 000	9 482 779	9 171 736
DÉPENSES					
REVUE LÉGION - ABONNEMENTS	2 449 530	3 164 096	3 015 000	2 889 720	2 764 440
ADMINISTRATION	873 184	879 113	917 000	935 339	954 047
SECTION IT	297 483	279 901	305 200	311 304	317 530
MARKETING & ADHÉSION	-	963 367	932 600	951 252	970 277
MARKETING (ANC. INFORMATION)	341 937	-	-	-	-
ADHÉSION	568 145	-	-	-	-
MARKETING, PUBLICITÉ ET PROMOTION	-	432 046	489 000	498 780	508 756
FINANCE	382 490	385 699	398 600	406 572	414 703
BUREAU D'ENTRAIDE	756 608	675 636	794 300	770 406	825 814
APPROVISIONNEMENT	1 806 487	1 677 511	1 744 725	1 764 352	1 784 990
COMITÉS	1 492 496	1 270 498	1 371 490	1 440 920	1 427 738
DIVERS	210 946	155 755	163 500	171 770	170 205
AMORTISSEMENT	120 225	119 762	120 000	122 400	124 848
CONTRIBUTIONS AU RÉGIME DE PENSION - EMPLOYEUR	394 024	415 138	415 000	423 300	431 766
LEGION HOUSE	334 257	332 967	334 000	340 680	347 494
DÉPENSES TOTALES	10 027 812	10 751 491	11 000 415	11 026 795	11 042 608
OPÉRATIONS - REVENU NET / (PERTE NETTE)	(413 146)	(543 752)	(1 164 415)	(1 544 016)	(1 870 872)
FONDS DE RÉSERVE DE CAPITATION UTILISÉ	413 147	543 752	1 164 415	1 544 016	450 539
SURPLUS NON AFFECTÉ UTILISÉ	-	-	-	-	1 420 333
TOTAL DES RÉSERVES UTILISÉ	413 147	543 752	1 164 415	1 544 016	1 870 872
REVENU NET / (PERTE NETTE)	0	0	-	0	0

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
ADMINISTRATION

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
DÉPENSES					
TRAITEMENTS & SALAIRES	636 445	661 749	677 000	690 540	704 351
INDEMNITÉ DE RETRAITE	12 100	10 882	11 900	12 138	12 381
AUTRES AVANTAGES	56 929	60 398	63 000	64 260	65 545
PERSONNEL TEMPORAIRE & CON- TRACTUEL	7 437	8 846	8 100	8 262	8 427
TOTAL – PERSONNEL	712 912	741 874	760 000	775 200	790 704
FOURNITURES DE BUREAU	62 324	35 069	53 000	54 060	55 141
TÉL.	11 625	14 425	13 000	13 260	13 525
AFFRANCHISSEMENTS & MESSAGERIE	10 940	13 078	12 000	12 240	12 485
IMPRIMERIE & PAPETERIE	9 145	7 804	10 000	10 200	10 404
VOYAGES - PERSONNEL	607	754	1 000	1 020	1 040
ASSURANCE	19 437	19 735	20 000	20 400	20 808
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	108 000	108 000	108 000	110 160	112 363
RECRUTEMENT DE PERSONNEL	4 313	7 718	6 000	6 120	6 242
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	3 000	3 000	3 000	3 060	3 121
DIVERS	7 708	4 848	7 000	7 140	7 283
FORMATION	8 174	7 809	9 000	9 180	9 364
DÉPENSES TOTALES	958 184	964 113	1 002 000	1 022 040	1 042 481
MOINS : ATTRIBUÉ À					
DÉPARTEMENT DE L'ADHÉSION	30 000	30 000	30 000	30 600	31 212
BUREAU D'ENTRAIDE	30 000	30 000	30 000	30 600	31 212
FONDS DU COQUELICOT	25 000	25 000	25 000	25 500	26 010
	85 000	85 000	85 000	86 700	88 434
DÉPENSES NETTES	873 184	879 113	917 000	935 340	954 047

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SECTION DE LA TECHNOLOGIE INFORMATIQUE (DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION)

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
DÉPENSES					
TRAITEMENTS & SALAIRES	201 321	171 568	173 000	176 460	179 989
INDEMNITÉ DE RETRAITE	3 600	2 825	3 100	3 162	3 225
AUTRES AVANTAGES	14 210	14 956	15 600	15 912	16 230
TOTAL – PERSONNEL	219 130	189 349	191 700	195 534	199 445
FOURNITURES DE BUREAU	40	182	100	102	104
TÉL.	1 133	3 429	3 500	3 570	3 641
AFFRANCHISSEMENTS & MESSAGERIE	53	22	100	102	104
IMPRIMERIE & PAPETERIE	227	141	300	306	312
VOYAGES - PERSONNEL	-	-	100	102	104
LOYER (CR À ÉDIFICE)	10 000	10 000	10 000	10 200	10 404
DIVERS	88	44	400	408	416
RÉSEAU & PC					
CONTRATS D'ENTRETIEN / LOCATIONS	54 620	60 822	69 000	70 380	71 788
PROGRAMMATION & SOUTIEN	2 685	7 506	20 000	20 400	20 808
FOURNITURES & AUTRE	7 226	12 250	8 000	8 160	8 323
SITE WEB & INTERNET CONNECTIVITÉ & SOUTIEN	26 281	20 157	26 000	26 520	27 050
DÉPENSES TOTALES	321 483	303 901	329 200	335 784	342 500
MOINS : ATTRIBUÉ À :					
ADMINISTRATION	3 000	3 000	3 000	3 060	3 121
FINANCE	3 000	3 000	3 000	3 060	3 121
ADHÉSION	3 000	3 000	3 000	3 060	3 121
MARKETING (INFORMATION)	3 000	3 000	3 000	3 060	3 121
BUREAU D'ENTRAIDE	3 000	3 000	3 000	3 060	3 121
APPROVISIONNEMENT	6 000	6 000	6 000	6 120	6 242
CANVET	3 000	3 000	3 000	3 060	3 121
	24 000	24 000	24 000	24 480	24 970
DÉPENSES NETTES	297 483	279 901	305 200	311 304	317 530

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
MARKETING ET ADHÉSION

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
REVENU					
FRAIS D'AGENCE	-	400 000	400 000	400 000	400 000
REVENU TOTAL	-	400 000	400 000	400 000	400 000
DÉPENSES					
TRAITEMENTS & SALAIRES	-	591 420	621 000	633 420	646 088
INDEMNITÉ DE RETRAITE	-	9 351	10 600	10 812	11 028
AUTRES AVANTAGES	-	59 099	60 000	61 200	62 424
PERSONNEL TEMPORAIRE & CON- TRACTUEL	-	20 627	20 000	20 400	20 808
TOTAL – PERSONNEL	-	680 496	711 600	725 832	740 349
FOURNITURES DE BUREAU	-	3 746	9 000	9 180	9 364
TÉL.	-	8 813	8 000	8 160	8 323
AFFRANCHISSEMENTS & MES- SAGERIE	-	39 468	40 000	40 800	41 616
IMPRIMERIE & PAPETERIE	-	3 781	4 000	4 080	4 162
ADHÉSION EN LIGNE	-	31 876	-	-	-
VOYAGES - PERSONNEL	-	387	1 000	1 020	1 040
LOYER (CR À ÉDIFICE)	-	64 000	64 000	65 280	66 586
DIVERS	-	3 064	7 000	7 140	7 283
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	-	6 000	6 000	6 120	6 242
SOUTIEN ADMINISTRATIF	-	30 000	30 000	30 600	31 212
CARTES D'ADHÉSION, FORMULAIRES ET PAPIER	-	17 371	28 000	28 560	29 131
DISTRIBUTION – DOSSIERS D'ADHÉSION	-	19 447	20 000	20 400	20 808
CONGRÈS PROVINCIAUX	-	13 332	-	-	-
INTERNET & SITE WEB DE LA LÉGION	-	3 743	4 000	4 080	4 162
SITE WEB – MISE À NIVEAU	-	37 842	-	-	-
DÉPENSES TOTALES	-	963 367	932 600	951 252	970 277
DÉPENSES NETTES	-	563 367	532 600	551 252	570 277

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
MARKETING (ANCIENNEMENT SENSIBILISATION)

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
DÉPENSES					
TRAITEMENTS & SALAIRES	269 209	-	-	-	-
INDEMNITÉ DE RETRAITE	3 600	-	-	-	-
AUTRES AVANTAGES	24 141	-	-	-	-
PERSONNEL TEMPORAIRE & CONTRACTUEL	-	-	-	-	-
TOTAL – PERSONNEL	296 950	-	-	-	-
FOURNITURES DE BUREAU	3 825	-	-	-	-
TÉL.	4 650	-	-	-	-
AFFRANCHISSEMENTS & MES- SAGERIE	654	-	-	-	-
IMPRIMERIE & PAPETERIE	1 963	-	-	-	-
VOYAGES - PERSONNEL	59	-	-	-	-
LOYER (CR À ÉDIFICE)	19 000	-	-	-	-
DIVERS	1 999	-	-	-	-
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	3 000	-	-	-	-
RÉSEAU & PC					
CONTRAT D'ENTRETIEN & DE LOCATION	-	-	-	-	-
PROGRAMMATION & SOUTIEN	-	-	-	-	-
FOURNITURES & AUTRE	-	-	-	-	-
LÉGION : SITE WEB & INTERNET	1 361	-	-	-	-
SITE WEB – MISE À NIVEAU	8 475	-	-	-	-
MAGASIN VIRTUEL - DÉVELOPPEMENT	-	-	-	-	-
DÉPENSES NETTES	341 937	-	-	-	-

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SECTION DE L'ADHÉSION (DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION)

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
REVENU					
FRAIS D'AGENCE	400 000	-	-	-	-
REVENU TOTAL	400 000	-	-	-	-
DÉPENSES					
TRAITEMENTS & SALAIRES	340 743	-	-	-	-
INDEMNITÉ DE RETRAITE	6 600	-	-	-	-
AUTRES AVANTAGES	43 404	-	-	-	-
PERSONNEL TEMPORAIRE & CONTRACTUEL	14 731	-	-	-	-
TOTAL – PERSONNEL	405 479	-	-	-	-
ORDINATEURS					
CARTES D'ADHÉSION, FORMULAIRES ET PAPIER	25 666	-	-	-	-
PAPETERIE & FOURNITURES	3 432	-	-	-	-
LOYER (CR À ÉDIFICE)	45 000	-	-	-	-
DISTRIBUTION – DOSSIERS D'ADHÉSION	11 615	-	-	-	-
AFFRANCHISSEMENTS & MESSAGERIE	36 996	-	-	-	-
CONGRÈS PROVINCIAUX	-	-	-	-	-
DIVERS	4 430	-	-	-	-
TÉL.	2 527	-	-	-	-
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	3 000	-	-	-	-
SOUTIEN ADMINISTRATIF	30 000	-	-	-	-
DÉPENSES TOTALES	568 145	-	-	-	-
DÉPENSES NETTES	(168 145)	-	-	-	-

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
MARKETING, PUBLICITÉ ET PROMOTION

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
MÉDIAS – PRESSE ÉCRITE					
PUBLICITÉ - CANVET		30 442	29 700	30 294	30 900
ESPRIT DE CORPS		4 520	-	-	-
GRC – LA TRIMESTRIELLE		3 164	3 500	3 570	3 641
JOURNAUX DES BASES		-	-	-	-
VANGUARD		-	-	-	-
BLUE LINE		-	-	-	-
CANADIAN GEOGRAPHIC		18 645	26 000	26 520	27 050
UBIQUITOUS		480	5 000	5 100	5 202
PUBLICITÉ		-	5 000	5 100	5 202
PROMOTION		-	-	-	-
POSITIONS DE PRINCIPE DE LA LÉGION		18 296	18 000	18 360	18 727
PUBLICITÉ - AUTRE		4 131	19 800	20 196	20 600
MÉDIAS - RADIO					
COUPE MÉMORIALE		1 180	8 000	8 160	8 323
BLUE JAYS		42 697	-	-	-
MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC		-	5 000	5 100	5 202
RADIO - AUTRE		109	-	-	-
MÉDIAS - VIDÉOS					
MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC		-	6 000	6 120	6 242
VIDÉO - AUTRE		-	25 000	25 500	26 010
MÉDIA - INTERNET					
MÉDIA INTERNET - AUTRE		55 980	57 500	58 650	59 823
MÉDIA – RELATIONS PUBLIQUES & ÉVÉNEMENTS					
COUVERTURE MÉDIATIQUE & RELATIONS PUBLIQUES (ATHLÉTISME)		12 136	25 000	25 500	26 010
COUVERTURE MÉDIATIQUE & RELATIONS PUBLIQUES - AUTRE		22 662	20 000	20 400	20 808

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
MARKETING, PUBLICITÉ ET PROMOTION (SUITE)

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
PROGRAMMES & CAMPAGNES					
COFFRET CADEAU D'ADHÉSION		4 051	-	-	-
ADHÉSION GRATUITE POUR LES RETRAITÉS DES FAC		4 592	10 000	10 200	10 404
DÉPLIANT DE NON-RENOUVELLEMENT		57 176	80 000	81 600	83 232
PROGRAMME D'INCITATION POUR RENOUVELLEMENT & RECRUTEMENT (1 X 1)		23 393	25 000	25 500	26 010
CAMPAGNE LÈVE-TÔT		-	6 000	6 120	6 242
NOUVELLE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT		63 374	20 000	20 400	20 808
MARKETING – PROGRAMME		9 345	20 000	20 400	20 808
PROGRAMME DE DESIGN		28 487	20 000	20 400	20 808
AUTRE		15 485	10 000	10 200	10 404
AUTRE – OUVRAGES IMPRIMÉS MATÉRIEL					
LETTRES-COMMUNIQUÉS		1 715	-	-	-
CIRCULAIRES ET CARTES POSTALES		-	10 000	10 200	10 404
SIGNETS		-	3 500	3 570	3 641
AFFICHE NOUS NOUS SOUCIONS		-	5 000	5 100	5 202
AFFICHE LÈVE-TÔT		-	4 500	4 590	4 682
BROCHURE LRC & FAC		-	6 000	6 120	6 242
BROCHURE LA LRC A BESOIN DE VOUS		-	6 000	6 120	6 242
AFFICHES / BROCHURES		1 258	5 000	5 100	5 202
BROCHURE BIENVENUE DANS LA LRC		-	4 500	4 590	4 682
AUTRE		8 728	-	-	-
DÉPENSES NETTES		432 046	489 000	498 780	508 756

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
DÉPARTEMENT DES FINANCES

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
DÉPENSES					
TRAITEMENTS & SALAIRES	358 212	368 435	375 000	382 500	390 150
INDEMNITÉ DE RETRAITE	6 600	6 063	6 600	6 732	6 867
AUTRES AVANTAGES	39 369	39 008	42 000	42 840	43 697
TOTAL – PERSONNEL	404 182	413 505	423 600	432 072	440 713
FOURNITURES DE BUREAU	1 369	1 353	2 000	2 040	2 081
TÉL.	2 559	3 184	2 500	2 550	2 601
AFFRANCHISSEMENTS & MES- SAGERIE	6 144	5 572	8 000	8 160	8 323
IMPRIMERIE & PAPETERIE	4 459	1 145	3 000	3 060	3 121
VOYAGES - PERSONNEL	307	226	500	510	520
HONORAIRES - VÉRIFICATION	56 297	55 166	52 000	53 040	54 101
LOYER (CR À ÉDIFICE)	29 000	29 000	29 000	29 580	30 172
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	3 000	3 000	3 000	3 060	3 121
DIVERS	2 150	1 598	3 000	3 060	3 121
DÉPENSES TOTALES	509 466	513 749	526 600	537 132	547 875
MOINS : MONTANT ATTRIBUÉ À					
APPROVISIONNEMENT	51 977	53 050	53 000	54 060	55 141
CANVET	75 000	75 000	75 000	76 500	78 030
	126 977	128 050	128 000	130 560	133 171
DÉPENSES NETTES	382 490	385 699	398 600	406 572	414 703

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
BUREAU D'ENTRAIDE

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
REVENUS					
SUBVENTION DU FONDS DU COQUELICOT	608 000	553 000	636 000	616 325	660 651
DÉPENSES					
TRAITEMENTS & SALAIRES	501 051	503 032	564 000	575 280	586 786
INDEMNITÉ DE RETRAITE	9 600	8 113	9 800	9 996	10 196
AUTRES AVANTAGES	44 361	46 515	54 500	55 590	56 702
TOTAL – PERSONNEL	555 012	557 661	628 300	640 866	653 683
DÉPENSES - FOURNITURES DE BUREAU	7 220	7 277	7 000	7 140	7 283
TÉL.	5 742	6 733	7 000	7 140	7 283
FRAIS POSTAUX	6 555	9 194	10 000	10 200	10 404
VOYAGES - PERSONNEL	6 946	7 075	9 000	9 180	9 364
AAC - LIAISON	1 118	568	3 000	3 060	3 121
LOYER (CR À ÉDIFICE)	45 000	45 000	45 000	45 900	46 818
CONFÉRENCE DES OFFICIERS D'ENTRAIDE	35 576	-	39 000	-	40 000
PROGRAMME LA LÉGION S'INTÉRESSE	57 670	-	-	-	-
TRAVAIL DE REVENDICATION ET DE REPRÉSENTATION	-	8 022	10 000	10 200	10 404
SOUTIEN ADMINISTRATIF	30 000	30 000	30 000	30 600	31 212
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	3 000	3 000	3 000	3 060	3 121
DIVERS	2 770	1 106	3 000	3 060	3 121
DÉPENSES TOTALES	756 608	675 636	794 300	770 406	825 814

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
DÉPARTEMENT DES APPROVISIONNEMENTS

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
REVENUS					
VENTES TOTALES	1 853 490	1 728 020	1 800 000	1 735 000	1 664 662
MOINS : COÛT DES MARCHANDISES VENDUES	799 196	778 752	792 000	810 546	799 038
PROFIT BRUT	1 054 294	949 267	1 008 000	924 454	865 624
DÉPENSES					
TRAITEMENTS & SALAIRES	503 931	518 589	521 000	531 420	542 048
INDEMNITÉ DE RETRAITE	9 600	8 549	9 200	9 384	9 572
AUTRES AVANTAGES	60 946	64 144	69 000	70 380	71 788
PERSONNEL TEMPORAIRE & CONTRACTUEL	44 683	21 339	42 000	42 840	43 697
TOTAL – PERSONNEL	619 160	612 622	641 200	654 024	667 104
TÉL.	8 741	8 489	9 000	9 180	9 364
AFFRANCHISSEMENTS & MESSAGERIE	77 330	62 463	65 000	66 300	70 626
IMPRIMERIE & PAPETERIE	6 237	4 472	6 000	6 120	6 242
VOYAGES - PERSONNEL	4 886	4 855	6 000	6 120	6 242
ASSURANCE	1 559	1 600	1 500	1 530	1 561
LOYER (CR À ÉDIFICE)	60 000	60 000	60 000	61 200	62 424
STOCKAGE	2 921	379	-	-	-
MAGASIN DU COQUELICOT	-	3 780	-	-	-
MAGASIN VIRTUEL - LIGNE DE CONNEXION TI	12 570	12 600	12 600	12 852	13 109
DISTRIBUTION PUBLICITÉ / CATALOGUE	145 312	70 470	80 000	81 600	88 232
MATÉRIEL D'EMBALLAGE	32 163	18 654	27 000	27 540	32 341
SOUTIEN ADMINISTRATIF & FINANCIER	51 977	53 050	53 000	54 060	55 141
FOURNITURES DE BUREAU	785	416	3 000	3 060	3 121
MAUVAISES CRÉANCES	1 850	1 700	2 000	2 040	2 081
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	6 000	6 000	6 000	6 120	6 242
DIVERS	1 132	1 372	3 000	3 060	3 121
DÉPENSES TOTALES	1 032 624	922 923	975 300	994 806	1 026 952
MOINS : MONTANT RECOUVRABLE DU FONDS DU COQUELICOT	(41 000)	(41 000)	(41 000)	(41 000)	(41 000)
DÉPENSES NETTES	991 624	881 923	934 300	953 806	985 952
PROFIT / (PERTE)	62 670	67 344	73 700	(29 352)	(120 328)
QUOTE-PART DES DIRECTIONS PROVINCIALES @ 25 %	(15 668)	(16 836)	(18 425)	-	-
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES COÛTS DIRECTS	47 003	50 508	55 275	(29 352)	(120 328)

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
DÉPENSES DIVERSES

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
RCEL					
CONFÉRENCE	-	15 000	15 000	15 300	15 606
CPAS	1 287	1 681	2 000	2 040	2 081
RCEL - TOTAL	1 287	16 681	17 000	17 340	17 687
DEMANDE DE SOUTIEN	20 000	10 000	20 000	20 400	20 808
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	-	4 010	-	5 000	-
BOURSES – DIRECTION NATIONALE	16 000	16 000	16 000	16 320	16 646
HISTORICA (RDC)	100	66	500	510	520
FRAIS JURIDIQUES & AUTRE	50 456	44 693	45 000	45 900	46 918
PBM – PUBLICITÉ	30 496	31 956	33 000	33 660	34 333
POSITIONS DE PRINCIPE DE LA LÉGION	3 120	-	-	-	-
TRADUCTION (NOTA)	40 449	32 349	32 000	32 640	33 293
MARKETING					
VÉRIFICATION	47 867	-	-	-	-
PROGRAMME	1 172	-	-	-	-
DÉPENSES TOTALES	210 946	155 755	163 500	171 770	170 205

***Note: Traduction**

Ce montant ne reflète que les coûts de traduction. Il ne comprend pas les coûts additionnels d'imprimerie et de fournitures de bureau pour les procès-verbaux des rencontres, les manuels, les publications ou autres documents de Congrès. Ces coûts sont répartis parmi les dépenses des départements sous les comptes de « Impressions et papeterie et fournitures de bureau ». Quelques uns des coûts sont recouverts pour les items destinés à la revente.

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX

« LEGION HOUSE »

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
REVENU					
LOYER DES LOCATAIRES	72 438	72 438	72 000	73 500	73 500
LOYER – ATTRIBUTION AUX DEP'T					
ADMINISTRATION	108 000	108 000	108 000	110 000	110 000
MARKETING & ADHÉSION	45 000	45 000	45 000	45 900	45 900
ADHÉSION	-	-	10 000	10 200	10 200
BUREAU D'ENTRAIDE	45 000	45 000	45 000	45 900	45 900
APPROVISIONNEMENT	60 000	60 000	60 000	61 200	61 200
FINANCE	29 000	29 000	29 000	29 600	29 600
MARKETING (INFORMATION)					
SECTION TI	29 000	29 000	19 000	19 400	19 400
REVENU TOTAL	388 439	388 438	388 000	388 000	388 000
DÉPENSES					
TRAITEMENTS & SALAIRES	23 212	23 347	23 600	24 072	24 553
INDEMNITÉ DE RETRAITE	500	384	500	510	520
AUTRES AVANTAGES	3 988	4 172	3 900	3 978	4 058
PERSONNEL – TOTAL	27 700	27 904	28 000	28 560	29 131
ENTRETIEN D'ASCENSEUR	5 227	6 117	7 000	7 140	7 283
CLIMATISATION, ÉLECTRICITÉ ET PLOMBERIE	39 392	25 230	35 000	35 700	36 414
INTÉRIEUR & EXTÉRIEUR	75 271	82 017	65 000	66 300	67 626
CONTRAT & PRODUITS DE NETTOYAGE	49 646	51 879	51 000	52 020	53 060
FUEL / MAZOUT	8 250	8 848	11 000	11 220	11 444
ÉLECTRICITÉ	45 947	46 083	49 000	49 980	50 980
SERVICES D'EAU & D'ÉGOUT	966	1 379	2 000	2 040	2 081
TAXES	47 435	48 969	51 000	52 020	53 060
ASSURANCE	4 424	4 541	5 000	5 100	5 202
FONDS DE PRÉVOYANCE	30 000	30 000	30 000	30 600	31 212
DÉPENSES TOTALES	334 257	332 967	334 000	340 680	347 494
GAIN / (PERTE)	54 181	55 470	54 000	47 320	40 506

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
DÉPENSES DES COMITÉS ET OFFICIERS ÉLUS

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET
COMMITTEES					
1 ANCIENS COMBATTANTS, SERVICE ET AÎNÉS	28 993	37 608	39 500	40 290	41 096
2 COQUELICOT & SOUVENIR	99 282	99 196	76 000	77 520	79 070
3 ADHÉSION	284 820	21 164	32 250	32 895	33 553
4 INFORMATION	97 131	74 929	51 500	52 530	53 581
5 RCEL	35 097	21 016	36 600	37 332	38 079
6 SPORTS	375 121	390 193	501 000	511 020	521 240
7 RITUEL & RÉCOMPENSES	10 763	7 934	6 900	7 038	7 179
8 CONSTITUTIONS & LOIS	9 296	1 358	8 650	8 823	8 999
9 DÉFENSE & SÉCURITÉ	114 875	55 486	123 800	126 276	128 802
10 CONSULTATION DES VÉTÉRANS	5 459	10 631	10 400	10 608	10 820
11 TOURNÉ VERS L'AVENIR	30 807	20 537	13 400	13 668	13 941
12 LEADERSHIP - PERFECTIONNEMENT	14 215	218	1 900	1 938	1 977
TOTAL - COMITÉ	1 105 859	740 270	901 900	919 938	938 337
13 OFFICIERS ÉLUS	90 724	181 846	118 200	162 564	122 975
14 CEN – OFFICIERS SUPÉRIEURS ÉLUS	82 360	83 434	96 700	98 634	100 607
15 CONGRÈS NATIONAL	213 553	264 948	254 690	259 784	265 819
SOUS-TOTAL	386 637	530 228	469 590	520 982	489 401
DÉPENSES TOTALES	1 492 496	1 270 498	1 371 490	1 440 920	1 427 738

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
CONGRÈS NATIONAL

	2012 ACTUEL	2013 ACTUEL	2014 BUDGET	2015 BUDGET	2016 BUDGET	2016 BUDGET
CEN						
VOYAGES	36 316	23 182	-	25 500	-	25 500
PER DIEM	69 788	57 042	-	62 000	-	62 000
PERSONNEL						
VOYAGES	15 572	18 709	-	20 000	-	20 000
PER DIEM	49 384	55 046	-	62 000	-	62 000
PRÉSIDENT SORTANT						
VOYAGES	9 073	6 091	-	7 500	-	7 500
PER DIEM	2 540	12 948	-	15 000	-	15 000
COMMANDANTS DE ZONE DE LA DIRECTION NATIONALE						
VOYAGES	2 707	2 206	-	2 400	-	2 400
PER DIEM	4 702	3 624	-	3 500	-	3 500
AUTRE						
VOYAGES	591	1 729	-	5 000	-	5 000
PER DIEM	4 654	5 623	-	6 000	-	6 000
DIVERTISSEMENT	-	2 318	-	2 400	-	2 400
CARTES D'IDENTITÉ	4 650	5 296	-	5 500	-	5 500
FRAIS D'IMPRESSION & DESIGN						
RAPPORTS DE CONGRÈS	35 193	19 726	-	20 000	-	20 000
AUTRE	6 709	3 629	-	4 000	-	4 000
TRADUCTION & INTERPRÉTATION	3 571	7 663	-	8 000	-	8 000
FRAIS POSTAUX	23 222	27 538	-	30 000	-	30 000
FRAIS DE TRANSPORT	5 545	4 689	-	5 000	-	5 000
ACTIVITÉS SOCIALES						
RÉCEPTION DU PRÉSIDENT	18 690	18 329	-	20 000	-	20 000
AUTRE	2 490	2 939	-	3 000	-	3 000
CENTRE DE CONGRÈS	87 539	85 113	-	110 000	-	110 000
FRAIS DE TENUE DU CONGRÈS	84 365	125 834	-	130 000	-	130 000
CÉRÉMONIES	39	1 139	-	1 000	-	1 000
COMITÉ LOCAL DES PRÉPARATIFS	3 000	11 546	-	4 000	-	4 000
APPROVISIONNEMENT	-	1 079	-	1 000	-	1 000
	470 340	503 037	-	552 800	-	552 800
REVENUS	59 624	60 928	-	70 000	-	70 000
SOUS-TOTAL	410 716	442 109	-	482 800		482 800
RÉSERVE	(250 000)	(250 000)	250 000	(250 000)	237 456	(239 755)
TOTAL	160 716	192 109	250 000	232 800	237 456	243 045
COMITÉ (DE 15A)	16 245	21 444	14 948	21 890	22 328	22 774
TOTAL – CONGRÈS & COMITÉ	176 961	213 553	264 948	254 690	259 784	265 819

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
RÉCONCILIATION DU REVENU NET— LE 31 DÉCEMBRE

2012

REVENUS NETS / (DÉPENSES NETTES) – SELON L'ÉTAT FINANCIER VÉRIFIÉ			(1 011 125)
PLUS / (MOINS) :			
AJOUT AU / (RETRAIT DU) FONDS DE RÉSERVE	PÈLERINAGE	(9 000)	
	CONGRÈS NATIONAL	250 000	
	ÉDIFICE	(12 181)	
	CONFÉRENCE RCEL	45 000	
	CAPITATION	413 146	
	RÉGIME DE PENSION	-	686 965
PLUS / (MOINS) :			
TRANSFERT DE FONDS DE / (VERS)	FONDS RCEL	-	
	FONDS DU CENTENAIRE	-	
	FONDS DU COQUELICOT	608 000	
	FONDS DE MORAL DES TROUPES	15 000	
	TRANSFERT DE PENSIONS	(395 125)	
	FONDS D'INVESTISSEMENT – AMORTISSEMENT DE L'ÉDIFICE	96 285	324 160
REVENUS NETS / (DÉPENSES NETTES) – SELON L'ÉTAT FINANCIER DE DÉPARTEMENT			0

2013

REVENUS NETS / (DÉPENSES NETTES) – SELON L'ÉTAT FINANCIER VÉRIFIÉ			(554 581)
PLUS / (MOINS) :			
AJOUT AU / (RETRAIT DU) FONDS DE RÉSERVE	PÈLERINAGE	9 000	
	CONGRÈS NATIONAL	(250 000)	
	ÉDIFICE	(16 713)	
	CONFÉRENCE RCEL	(15 000)	
	CAPITATION	543 752	
	RÉGIME DE PENSION	(15 000)	256 039
PLUS / (MOINS) :			
TRANSFERT DE FONDS DE / (VERS)	FONDS RCEL	-	
	FONDS DU CENTENAIRE	-	
	FONDS DU COQUELICOT	603 000	
	TRANSFERT DE PENSIONS	(400 138)	
	FONDS D'INVESTISSEMENT – AMORTISSEMENT DE L'ÉDIFICE	96 284	299 146
MOINS : REDRESSEMENT DE FIN D'ANNÉE – APRÈS VÉRIFICATION			(604)
REVENUS NETS / (DÉPENSES NETTES) – SELON L'ÉTAT FINANCIER DE DÉPARTEMENT			0

Légion royale canadienne – Direction nationale

États financiers
31 décembre 2013



Le 4 avril 2014

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Légion royale canadienne – Direction nationale

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Légion royale canadienne – Direction nationale, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013 et l'état de l'évolution du solde des fonds, l'état des produits et des charges – Fonds d'administration générale, l'état des produits et des charges – Fonds grevés d'affectations d'origine externe et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99 Bank Street, Suite 800, Ottawa, Ontario, Canada K1P 1E4
T: +1 613 237 3702, F: +1 613 237 3963*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Légion royale canadienne – Direction nationale au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

Pricewaterhousecoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Légion royale canadienne – Direction nationale

Bilan

31 décembre 2013

	2013 \$	2012 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 269 097	6 635 849
Comptes débiteurs (note 3)	2 087 391	2 163 883
Montant à recevoir de Publications Canvet Ltée (note 8)	7 217	–
Stocks		
Marchandises en général	1 487 563	1 643 886
Matériel publicitaire lié au coquelicot	126 634	91 930
Frais payés d'avance	200 130	137 655
Abonnements payés d'avance	1 298 038	1 644 172
	<hr/> 11 476 070	<hr/> 12 317 375
Placements négociables (note 4)	22 268 651	21 641 699
Immobilisations (note 5)	5 880 713	6 044 946
Actif du régime de retraite (note 6)	868 900	134 200
	<hr/> 40 494 334	<hr/> 40 138 220
Passif et solde des fonds		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	822 274	868 121
Cotisation par personne touchée d'avance	2 637 784	3 322 828
Montant à payer à Publications Canvet Ltée (note 8)	–	1 054
	<hr/> 3 460 058	<hr/> 4 192 003
Obligation au titre des prestations de retraite (note 6)	501 000	478 359
	<hr/> 3 961 058	<hr/> 4 670 362
Solde des fonds		
Fonds d'administration générale		
Fonds non affectés	4 645 992	4 483 041
Fonds investis en immobilisations (note 5)	5 876 941	6 039 288
Autres fonds grevés d'affectations d'origine interne (note 9)	5 091 002	5 347 041
Fonds du régime de retraite (note 6)	868 900	134 200
Fonds de placement	9 417 220	9 226 505
Fonds grevés d'affectations d'origine externe	10 633 221	10 237 783
	<hr/> 36 533 276	<hr/> 35 467 858
	<hr/> 40 494 334	<hr/> 40 138 220

Au nom du conseil de direction de la Direction nationale,

 _____, président

 _____, trésorier

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Légion royale canadienne – Direction nationale

État de l'évolution du solde des fonds

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

	Solde au début de l'exercice \$	Produits (charges) de l'exercice, montant net \$	Virements de (à) \$	Solde à la fin de l'exercice \$
Fonds d'administration générale				
Fonds non affectés	4 483 041	(338 535)	501 486	4 645 992
Fonds investis en immobilisations (note 5)	6 039 288	(216 046)	53 699	5 876 941
Autres fonds grevés d'affectations d'origine interne (note 9)	5 347 041	–	(256 039)	5 091 002
	15 869 370	(554 581)	299 146	15 613 935
Fonds du régime de retraite (note 6)	134 200	334 562	400 138	868 900
Fonds de placement (note 4)	9 226 505	286 999	(96 284)	9 417 220
	25 230 075	66 980	603 000	25 900 055
Fonds grevés d'affectations d'origine externe				
Fonds de fiducie du coquelicot	7 873 066	1 024 157	(603 000)	8 294 223
Fondation du centenaire	1 784 164	33 682	–	1 817 846
Fonds de la LAACB	491 443	(59 724)	–	431 719
Fonds de bienfaisance	89 110	323	–	89 433
Total des fonds grevés d'affectations d'origine externe	10 237 783	998 438	(603 000)	10 633 221
	35 467 858	1 065 418	–	36 533 276

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Légion royale canadienne – Direction nationale

État des produits et des charges – Fonds d'administration générale

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

	2013 \$	2012 \$
Produits		
Frais d'administration (note 8)	75 000	75 000
Location du bâtiment (note 8)	72 439	72 439
Dividendes	74 755	44 526
Legs de biens personnels	240 212	–
Intérêts	384 506	415 611
MasterCard (MBNA)	64 966	75 043
Divers (note 8)	62 870	89 079
Cotisation par personne	6 309 064	5 740 478
Frais liés à l'agence des abonnements (note 8)	400 000	400 000
Vente de fournitures	1 728 020	1 853 490
	<hr/> 9 411 832	<hr/> 8 765 666
Charges		
Administration	771 113	764 084
Bâtiment	316 254	322 076
Comités	1 079 498	1 745 332
Marketing, publicité et promotion	432 048	–
Finances	431 699	428 490
Technologies de l'information	269 901	287 483
Abonnements à la revue <i>Légion</i> (note 8)	3 161 585	2 449 530
Marketing, adhésions et communications	899 367	846 082
Divers	140 755	259 110
Service d'entraide	630 636	711 608
Approvisionnement		
Exploitation	838 759	947 291
Coût des marchandises vendues	778 752	799 196
Amortissement		
Mobilier, matériel et ordinateurs	70 010	70 473
Bâtiment	146 036	146 036
	<hr/> 9 966 413	<hr/> 9 776 791
Charges de l'exercice, montant net	<hr/> (554 581)	<hr/> (1 011 125)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Légion royale canadienne – Direction nationale

État des produits et des charges – Fonds grevés d'affectations d'origine externe
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

	2013			2012	
	Fonds de fiducie du coquelicot \$	Fondation du centenaire \$	Fonds de la LAACB \$	Fonds de bienfai- sance \$	Total \$
Produits					
Dons	97 488	–	202 154	–	368 746
Intérêts	127 057	48 456	1 825	323	185 943
Dividendes	7 728	4 784	–	–	8 232
Coquelicots et couronnes	2 897 136	–	–	–	3 034 660
Moyens promotionnels	374 736	–	–	–	307 781
Autres	11 824	–	–	–	12 090
	3 515 969	53 240	203 979	323	3 773 511
Charges					
Publicité et matériel promotionnel	60 115	–	–	–	32 158
Concours du coquelicot	15 383	–	–	–	16 464
Coquelicots et couronnes	1 430 524	–	–	–	1 497 636
Moyens promotionnels	214 002	–	–	–	178 166
Marque de commerce – Défense	17 232	–	–	–	24 554
Fret	246 153	–	–	–	252 688
Frais généraux	117 425	11 019	–	–	114 915
Amortissement – mobilier et matériel	1 886	–	–	–	1 887
Accueil des vétérans de l'Afghanistan	–	–	–	–	3 404
Bénévolat et assistance	103 344	–	263 703	–	363 051
Monument commémoratif de rapatriement des soldats en Afghanistan	–	–	–	–	5 000
Vétérans sans abri	–	–	–	–	5 319
Réseau de transition des vétérans	250 000	–	–	–	250 000
Allocations – autres	18 000	–	–	–	18 000
	2 474 064	11 019	263 703	–	2 748 786
					2 745 242

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Légion royale canadienne – Direction nationale

État des produits et des charges – Fonds grevés d'affectations d'origine externe ...suite
 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

	2013			2012	
	Fonds de fiducie du coquelicot \$	Fondation du centenaire \$	Fonds de la LAACB \$	Fonds de bienfai- sance \$	Total \$
Produits (charges) avant les éléments suivants	1 041 905	42 221	(59 724)	323	1 024 725
Variation nette de la juste valeur des placements négociables	(21 700)	(6 482)	-	-	(28 182)
Réalisé	3 952	(2 057)	-	-	1 895
Non réalisé	(17 748)	(8 539)	-	-	(26 287)
Produits (charges) de l'exercice, montant net	1 024 157	33 682	(59 724)	323	998 438
					1 157 363

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Légion royale canadienne – Direction nationale

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

	2013 \$	2012 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Produits (charges) de l'exercice, montant net		
Fonds d'administration générale	(554 581)	(1 011 125)
Fonds du régime de retraite	334 562	(579 308)
Fonds de placement	286 999	42 174
Fonds grevés d'affectations d'origine externe	998 438	1 157 363
Éléments hors trésorerie		
Provisions au titre du régime de retraite (recouvrement)	(334 562)	579 308
Provisions pour l'obligation au titre des prestations de retraite	46 167	52 200
Amortissement	217 932	218 396
Gains réalisés à la vente de placements négociables	(300 896)	(36 025)
Pertes non réalisées sur les placements négociables	43 476	11 757
Perte (gain) de change	1 177	(3 059)
Cotisations au régime de retraite	(400 138)	(395 125)
Trésorerie versée au titre de l'obligation au titre des prestations de retraite	(23 526)	(57 158)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(257 392)	(923 456)
	<u>57 656</u>	<u>(944 058)</u>
Activités d'investissement		
Produit de la cession de placements négociables	8 676 035	2 653 123
Acquisition de placements négociables	(9 046 744)	(3 596 894)
Acquisition d'immobilisations	(53 699)	(45 725)
	<u>(424 408)</u>	<u>(989 496)</u>
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(366 752)	(1 933 554)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	6 635 849	8 569 403
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	6 269 097	6 635 849
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	76 492	(907 274)
Montant à recevoir de Publications Canvet Ltée	(7 217)	–
Stocks		
Marchandises en général	156 323	(85 754)
Matériel publicitaire lié au coquelicot	(34 704)	(5 580)
Frais payés d'avance	(62 475)	186 699
Abonnements payés d'avance	346 134	(398 450)
Comptes créditeurs et charges à payer	(45 847)	3 926
Cotisation par personne touchée d'avance	(685 044)	356 745
Montant à payer à Publications Canvet Ltée	(1 054)	(73 768)
	<u>(257 392)</u>	<u>(923 456)</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

1 Objectif de l'organisation

La Légion canadienne a été constituée initialement en vertu de la Companies Act en 1926. Sa dénomination est devenue « Légion royale canadienne » en vertu d'une loi du Parlement de 1961. La Légion royale canadienne – Direction nationale (la « Direction nationale ») est une organisation sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, article 149(1)(l), et est exempté d'impôt sur le revenu.

2 Principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, la direction doit formuler des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants présentés de l'actif et du passif, les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que les montants présentés des produits et des charges de l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Les cotisations au régime de retraite et la charge de retraite établie par calculs actuariels sont prises en compte dans le Fonds du régime de retraite.

Les intérêts et les dividendes gagnés sur les placements négociables sont pris en compte dans le Fonds d'administration générale ou le Fonds grevé d'affectations d'origine externe auquel ils sont rattachés. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la vente de placements négociables détenus dans le Fonds d'administration générale sont pris en compte dans le Fonds de placement, lequel a été établi le 1^{er} janvier 1998 par voie de virement de tous les placements détenus alors.

Les Fonds grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés comme suit :

Fonds de fiducie du coquelicot

Le Fonds de fiducie du coquelicot de la Légion royale canadienne – Direction nationale (le « Fonds de fiducie du coquelicot ») comptabilise les ventes de coquelicots, de couronnes et de matériel publicitaire lié au coquelicot aux directions provinciales et aux bureaux locaux. Les fonds recueillis servent à venir en aide, en cas de besoin, aux anciens militaires du Canada et aux personnes à leur charge ainsi qu'aux anciens militaires du Commonwealth et des pays alliés résidant au Canada; les fonds servent également à payer les charges d'exploitation du Service d'entraide de la Direction nationale et à accorder une subvention au Fonds de la LAACB en vue de soutenir les vétérans des Antilles.

Fondation du centenaire, Fonds de la LAACB et Fonds de bienfaisance (les « fonds spéciaux »)

Les fonds spéciaux sont cumulés afin de financer des activités spéciales, y compris un camp d'athlétisme pour les jeunes et les allocations versées aux anciens militaires du Commonwealth dans les Antilles.

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

Équivalents de trésorerie

Les placements dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, sont considérés comme des équivalents de trésorerie, du fait qu'ils sont facilement monnayables et que leur valeur n'est pas susceptible de varier de façon importante.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût, établi selon la méthode du premier entré, premier sorti, ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est moins élevée.

Placements négociables

Les placements négociables sont comptabilisés au bilan à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est imputée aux produits nets de l'exercice du Fonds de placement ou du Fonds grevé d'affectations d'origine externe approprié.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont inscrites au coût, moins l'amortissement cumulé.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs aux taux annuels suivants :

Bâtiment	2,5 %
Mobilier et matériel	10,0 %
Ordinateurs	10,0 %

Avantages sociaux futurs

Le régime de retraite de la Légion royale canadienne – Direction nationale est un régime de retraite interentreprises contributif à prestations déterminées dont bénéficient tous les employés de la Direction nationale, de la Légion royale canadienne – Direction du Nouveau-Brunswick et de Publications Canvet Ltée. Les prestations de retraite à payer annuellement sont calculées d'après le salaire de fin de carrière et les années de service décomptées.

En plus du régime, la Direction nationale verse des allocations de retraite déterminées à ses employés comptant un nombre minimal d'années de service et ayant atteint un âge minimal.

Selon la méthode de la constatation immédiate, les gains et les pertes actuariels et les coûts des services passés sont inclus dans le coût des avantages sociaux futurs pour l'exercice. L'obligation au titre des prestations constituées est estimée annuellement au 31 décembre de chaque exercice.

L'obligation au titre des prestations constituées du régime de retraite est estimée à la lumière des plus récentes évaluations actuarielles effectuées aux fins de la capitalisation. L'obligation au titre des prestations de retraite est estimée selon une évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation.

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

Constatation des produits

Les contributions soumises à des affectations d'origine externe sont comptabilisées à titre de produits du fonds grevé d'affectations d'origine externe approprié. Les contributions non affectées sont comptabilisées à titre de produits du Fonds d'administration générale de l'exercice au cours duquel elles sont touchées ou à titre de produits à recevoir si le montant visé peut raisonnablement être estimé et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations par personne sont inscrites à titre de produits de l'exercice au cours duquel elles sont touchées, à moins qu'elles ne se rapportent à un exercice ultérieur. Dans ce cas, elles sont reportées et inscrites à titre de produits de l'exercice en question.

Répartition des charges

Une partie des charges liées aux technologies de l'information (maintenance du système, programmation, pièces d'ordinateur et connexion Internet) est répartie entre les postes « Administration », « Finances », « Marketing, adhésions et communications », « Service d'entraide » et « Approvisionnement – Exploitation » du Fonds d'administration générale afin de refléter le soutien apporté par la direction et la surveillance exercée par celle-ci dans ces secteurs. La répartition de ces charges est fondée sur une estimation du temps que consacre à ces secteurs le personnel concerné des technologies de l'information au cours de l'exercice.

Une partie des frais d'administration (salaires et bureau) est répartie entre les postes « Marketing, adhésions et communications » et « Service d'entraide » du Fonds d'administration générale ainsi que « Frais généraux » du Fonds de fiducie du coquelicot, afin de refléter le soutien apporté par la direction et la surveillance exercée par celle-ci dans ces secteurs. La répartition de ces frais est fondée sur une estimation du temps que consacre le personnel administratif concerné à ces secteurs au cours de l'exercice.

Une partie des frais d'approvisionnement – Exploitation (salaires et entrepôt) est attribuée frais généraux du Fonds de fiducie du coquelicot afin de refléter les frais d'entreposage, d'expédition et de manutention du stock de marchandises du Fonds de fiducie du coquelicot ainsi que les frais de traitement des ventes. Les frais d'entreposage général sont répartis à raison de 7 \$ le pied carré de la superficie totale de l'entrepôt consacrée au stock du Fonds de fiducie du coquelicot. Le solde des frais est réparti selon une estimation du temps consacré par le personnel concerné à ces secteurs au cours de l'exercice.

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

3 Comptes débiteurs

	2013 \$	2012 \$
Commandements, bureaux et membres		
Administration générale	469 140	267 394
Fonds de fiducie du coquelicot	1 098 617	1 182 956
Autres		
Administration générale	268 350	459 172
Fonds de fiducie du coquelicot	172 743	170 339
Intérêts courus	78 541	84 022
	<u>2 087 391</u>	<u>2 163 883</u>

4 Placements négociables

	2013		2012	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Fonds d'administration générale	17 329 616	16 989 090	16 833 567	16 447 670
Fonds de fiducie du coquelicot	3 145 685	3 071 184	3 071 554	3 001 005
Fondation du centenaire	1 793 350	1 747 946	1 736 578	1 689 117
	<u>22 268 651</u>	<u>21 808 220</u>	<u>21 641 699</u>	<u>21 137 792</u>

Des gains nets à la vente de placements négociables de 332 370 \$ (43 295 \$ en 2012) et des diminutions nettes des gains et des pertes non réalisés de 45 371 \$ (1 121 \$ en 2012) se rapportent au portefeuille de placements généraux et sont pris en compte dans le Fonds de placement.

	2013		2012	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Obligations de gouvernements ou garanties par les gouvernements	11 674 144	11 619 278	10 551 985	10 329 226
Fonds d'obligations en gestion commune	4 849 634	4 750 912	6 211 013	6 012 316
Actions de sociétés et fonds d'actions en gestion commune	5 744 873	5 438 030	4 878 701	4 796 250
	<u>22 268 651</u>	<u>21 808 220</u>	<u>21 641 699</u>	<u>21 137 792</u>

Les obligations de gouvernements ou garanties par les gouvernements portent intérêt à des taux fixes variant entre 1,9 % à 5,5 % et viennent à échéance entre 2014 et 2023 (taux de 1,9 % à 5,5 % et échéance entre 2013 et 2019 pour l'exercice 2012).

Les fonds d'obligations en gestion commune investissent dans des obligations à court et à long terme de qualité supérieure porteuses d'intérêts à taux fixe émises par des gouvernements et des sociétés.

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

La Direction nationale investit dans des titres de sociétés de différents secteurs, dont les métaux et les minéraux, le pétrole et le gaz, les produits industriels, les services publics et les institutions financières, soit directement, soit indirectement par le biais de fonds d'actions en gestion commune.

Aucun des placements négociables n'est libellé en dollars américains (une tranche de 14 % des placements négociables en 2012).

5 Immobilisations

			<u>2013</u>	<u>2012</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
	\$	\$	\$	\$
Terrains	950 220	–	950 220	950 220
Bâtiment	5 841 416	1 058 761	4 782 655	4 928 691
Mobilier et matériel	337 731	264 311	73 420	81 224
Ordinateurs	230 770	156 352	74 418	84 811
	<u>7 360 137</u>	<u>1 479 424</u>	<u>5 880 713</u>	<u>6 044 946</u>

			<u>2013</u>	<u>2012</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'administration générale	7 341 271	1 464 330	5 876 941	6 039 288
Fonds de fiducie du coquelicot	18 866	15 094	3 772	5 658
	<u>7 360 137</u>	<u>1 479 424</u>	<u>5 880 713</u>	<u>6 044 946</u>

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

6 Avantages sociaux futurs

L'extrapolation des rapports d'évaluation actuarielle en date du 1^{er} janvier 2013 et du 1^{er} février 2011 respectivement (1^{er} janvier 2012 et 1^{er} février 2011 pour l'exercice 2012), a permis d'obtenir les informations suivantes sur les allocations de retraite et le régime à prestations déterminées dans son ensemble à la date d'évaluation, soit le 31 décembre.

	2013		2012	
	Obligation au titre des prestations de retraite \$	Régime de retraite \$	Obligation au titre des prestations de retraite \$	Régime de retraite \$
Juste valeur des actifs du régime	–	16 616 300	–	14 552 200
Obligation au titre des prestations constituées	(501 000)	(15 747 400)	(478 359)	(14 418 000)
Actif du régime de retraite (obligation au titre des prestations de retraite)	(501 000)	868 900	(478 359)	134 200

La charge de retraite comptabilisée pour l'exercice au titre du régime de retraite s'est élevée à 334 562 \$ (579 308 \$ en 2012) et est comptabilisée dans le Fonds du régime de retraite.

7 Sommes à payer à l'état

Des primes d'assurance contre les accidents du travail de 1 212 \$ (1 334 \$ en 2012) sont incluses dans les comptes créditeurs et charges à payer.

8 Entité contrôlée

La Direction nationale contrôle Publications Canvet Ltée (« Canvet »), société constituée en vertu d'une loi fédérale, étant donné que les actionnaires de Canvet sont des dirigeants de la Direction nationale. Canvet publie et distribue la revue *Légion*, qui est vendue aux membres de la Légion royale canadienne, à des abonnés non membres et au public.

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

Les résultats de Canvet n'ont pas été consolidés dans les états financiers de la Direction nationale. La situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de Canvet aux 31 décembre 2013 et 2012 se résument comme suit :

	2013 \$	2012 \$
Situation financière		
Total de l'actif	3 038 562	2 611 375
Total du passif	1 999 836	2 180 040
Capitaux propres	1 038 726	431 335
	<u>3 038 562</u>	<u>2 611 375</u>
	2013 \$	2012 \$
Résultats d'exploitation		
Total des produits	4 379 490	3 618 925
Total des charges	3 772 099	3 450 048
Bénéfice net de l'exercice	<u>607 391</u>	<u>168 877</u>
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation	463 783	845 974
Activités d'investissement	(33 326)	(10 353)
	<u>430 457</u>	<u>835 621</u>

Les conventions comptables suivies par Canvet sont semblables à celles qu'applique la Direction nationale, exception faite des cotisations de Canvet au régime de retraite, qui sont incluses dans le total des charges aux fins du calcul du bénéfice net de l'exercice.

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

Les opérations suivantes conclues avec Canvet sont incluses dans les charges du Fonds d'administration générale :

	2013 \$	2012 \$
Revue <i>Légion</i> – abonnements	2 864 625	2 218 566
Publicité	101 553	106 127
Services de conception	41 572	11 007

Les opérations suivantes conclues avec Canvet sont incluses dans les produits du Fonds d'administration générale :

	2013 \$	2012 \$
Frais d'administration	75 000	75 000
Location d'immeuble	59 664	59 664
Frais de soutien du réseau (inclus dans les produits divers)	3 000	3 000
Frais liés à l'agence des abonnements	400 000	400 000

Les soldes relatifs à Canvet ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement fixe.

Ces opérations sont réputées avoir été effectuées dans le cours normal des activités et sont évaluées au montant qu'ont établi et dont ont convenu les apparentés.

9 Solde du Fonds grevé d'affectations d'origine interne

La Direction nationale affecte à l'interne une partie du solde du Fonds d'administration générale au titre des charges futures.

	2013 \$	2012 \$
Revue <i>Légion</i>	1 445 000	1 445 000
Bâtiment	180 053	163 340
Conférence de la LAACB	15 000	–
Congrès	250 000	–
Retraite	15 000	9 000
Événement spécial	26 979	26 979
Cotisation par personne	3 158 970	3 702 722
	<hr/> 5 091 002	<hr/> 5 347 041

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

10 Engagements et éventualités

Trico Group Inc. fournit au Fonds des coquelicots des coquelicots et du matériel connexe lié au jour du Souvenir, en vertu d'une entente qui est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.

La Direction nationale s'est aussi engagée à verser les montants suivants au titre de la location de matériel en vertu de divers contrats :

	\$
Exercices se terminant le 31 décembre 2014	37 403
2015	37 403
2016	30 128
2017	27 703
2018	6 926

11 Répartition des charges

Les charges liées aux technologies de l'information ont été réparties comme suit dans le Fonds d'administration générale :

	2013 \$	2012 \$
Administration	3 000	3 000
Finances	3 000	3 000
Marketing, adhésions et communications	6 000	6 000
Service d'entraide	3 000	3 000
Approvisionnement – Exploitation	6 000	6 000

Les frais d'administration ont été répartis comme suit :

	2013 \$	2012 \$
Fonds d'administration générale – Marketing, adhésions et communications	30 000	30 000
Fonds d'administration générale – Service d'entraide	30 000	30 000
Fonds de fiducie du coquelicot – Frais généraux	25 000	25 000

Des charges d'approvisionnement – Exploitation de 41 000 \$ (41 000 \$ en 2012) ont été attribuées aux frais généraux du Fonds de fiducie du coquelicot.

T. Eagles, *Président du Conseil*
G. Moore, *Vice-président du Conseil*
B. White, *Secrétaire*
M. Cook, *Directeur*
D. Flannigan, *Directeur*
T. Irvine, *Directeur*
E. Pigeau, *Directeur*
P. Piper, *Directeur*
P. Varga, *Directrice*
J. Morse, *Directrice générale*

INTRODUCTION

La revue LÉGION est en plein essor.

BUDGETS

La revue est bien positionnée pour continuer ses opérations sans augmentation de ses frais d'abonnement annuels d'ici l'an 2020. En 2013, Canvet a dépassé ses prévisions budgétaires grâce à de fortes ventes publicitaires, à une subvention ponctuelle du Fonds de commémoration de la guerre de 1812, et à une augmentation de financement on ne peut plus la bienvenue du Fonds du Canada pour les périodiques (FCP). Les bonnes nouvelles ont continué en 2014 avec une autre augmentation de financement obtenue du FCP, de solides ventes de publicité et un accueil solide des commerces de détail suite à notre publication d'un cahier spécial sur la Croix de Victoria. Il est important de noter que tous les budgets de Canvet se fondent sur la continuité du financement obtenu par l'entremise du FCP.

FONDS DU CANADA POUR LES PÉRIODIQUES

Canvet est heureuse de vous annoncer qu'elle a été reconnue pour recevoir le plus haut montant de subvention offert dans le cadre du volet Aide aux éditeurs du Fonds du Canada pour les périodiques (FCP). La revue s'est donc vue accorder 703 150 \$, soit presque 77 000 \$ de plus que notre dernier montant de financement. La revue toutefois a atteint le montant maximum de subvention, et si le nombre d'abonnés à la revue se maintient, la subvention devrait alors pouvoir se stabiliser à 700 000 \$. Si le tirage devait diminuer, il serait alors raisonnable de voir la subvention diminuer dans une proportion égale.

La revue LÉGION doit chaque année déposer une demande et, au moment d'écrire ces lignes, nous attendons la réponse de notre dernière demande. Ces fonds sont vitaux aux opérations et, au cours des 10 dernières années, ont épargné à la revue LÉGION presque 5,5 M \$. Le ministère de Patrimoine canadien a classé comme étant inadmissible tout périodique

« qui fait principalement rapport sur ses activités ou de la promotion de ses intérêts ». Or, étant donné que la revue LÉGION est un périodique d'intérêt général sur l'histoire et l'héritage militaires, en particulier se rapportant à l'histoire du Canada, nous demeurons optimistes. La pérennité de cet actif financier ne peut être sous-estimée.

PROGRAMME DE BÉNÉFICES POUR MEMBRES

Depuis le dernier congrès, quatre nouveaux partenaires se sont joints au Programme de bénéfices pour membres (PBM), ce qui porte le nombre de partenaires à 12. Les quatre nouveaux partenaires sont:

1. **Shaw Direct**, un fournisseur de service de télévision par satellite, offre à toute filiale de la Légion qui se joint au programme deux récepteurs de signaux de satellite à haute définition et une installation gratuite (jusqu'à concurrence de 300 \$). Shaw offrira aussi à chaque filiale et membre de la Légion le « American Heroes Channel » gratuitement;
2. **La Société Corby Spiritueux et vins Limitée**, une compagnie spécialisée en commercialisation et en distribution de spiritueux, s'est engagée à hauteur de 25 000 \$ par année pour le Championnat national de fléchettes. Vous la connaissez peut-être mieux sous les marques du whisky Wisers, le rhum Lamb's, la vodka Polar Ice, la liqueur de café Kahlúa, et bien d'autres grands vins et spiritueux de qualité.
3. **We Care – Soins et services à domicile**, soit l'une des plus grandes organisations de services de soins à domicile au Canada, offre aux membres de la Légion un rabais de 10 % pour soins personnels (habillement et bain), services ménagers, soins infirmiers, soins pédiatriques, soins à domicile 24 heures sur 24, services de suivi médical à distance, services de transport aller-retour pour rendez-vous et services de répit pour proches aidants.

4. **Premier Care in Bathing** dessine, fabrique et installe des baignoires à porte, des baignoires à porte mécanisées, et des douches d'accès facile. Il offre aux membres de la Légion et à leur famille immédiate une réduction exclusive de 1 925 \$ sur l'achat des produits mentionnés plus haut.

Les autres partenaires ont aussi beaucoup à offrir aux légionnaires et à leurs familles.

5. **Arbor Memorial**, soit une société canadienne qui fournit des droits d'inhumation, des services de funérailles et de crémation, de fournitures et d'autres services s'y rapportant, offre aux membres de la Légion et à leur famille immédiate un rabais de 10 % sur des arrangements pré-funéraires, des services d'enterrement et de crémation, et un rabais de 5 % en l'absence de planification. De plus, les membres profiteront de l'utilisation de leurs salons, si disponibles, et ce, à titre gratuit, comprenant un service d'hôtesse, ainsi que le café et le thé – une épargne de 500 à 600 \$ par arrangement.
6. **ancestry.ca**, soit la plus grande ressource généalogique en ligne au monde, aide les membres à découvrir leurs ancêtres, à bâtir leur arbre généalogique et à contacter d'autres personnes qui font une recherche similaire. Les membres de la Légion recevront une offre unique exclusive, soit un abonnement Deluxe Mondial annuel, à raison de 50 % du prix régulier.
7. **Dell Canada Inc.**, le principal fournisseur de systèmes d'ordinateur au monde, a mis en place des aubaines destinées à aider les membres et leurs familles à rester en contact. La compagnie offre des aubaines pouvant aller jusqu'à 30 % sur le prix de certains systèmes et 10 % pour les tablettes mobiles Dell.
8. **Medipac Assurance Voyage** offre des services en cas de prolongations de voyage qui sont faciles à mettre en place, des taux compétitifs et des rabais exclusifs à la Légion. Pour prouver leur engagement, Medipac partagera son soutien avec votre filiale chaque fois qu'un membre de La Légion royale canadienne se procurera de l'assurance voyage auprès de leur compagnie.
9. **Home Hardware** s'est engagée à contribuer à hauteur de 20 000 \$ par année en soutien aux Championnats canadiens jeunesse d'athlétisme de la Légion

10. **Carlson Wagonlit Travel**, une des plus grandes compagnies de voyages au monde, offre des rabais allant de 50 \$ à 100 \$ par réservation faite avec Trafalgar Tours et Insight Vacations (s'applique à des voyages de plus de 10 jours); un minimum de 15 % de rabais pour les services Park'N'Fly dans les aéroports à travers le Canada; et jusqu'à 25 % d'épargne sur les meilleurs taux de location d'auto avec National/Alamo.
11. **Philips Lifeline Canada** est un fournisseur de services d'alerte médicale facile à utiliser. Lifeline offre aux membres de la LRC et à leurs personnes à charge deux mois de services gratuits lorsqu'ils s'inscrivent à leur service de réponse et de soutien personnel.
12. **MBNA Canada**. Son engagement se traduit par un important soutien financier aux programmes nationaux de la Légion.

Depuis notre dernier congrès, Connect Hearing, Relocation Services, Travelodge Canada et PPG Architectural Coatings (anciennement ICI Paints) se sont retirés de leur partenariat avec le Programme de bénéfices pour membres de la Légion. Tout membre de la Légion qui se procure des produits ou services auprès de ces organisations n'est donc plus en droit de recevoir des réductions dans le cadre du programme.

Un des avantages de ces partenariats a été l'expertise que ces organisations ont été en mesure d'apporter à la Direction nationale pour nous aider à épargner temps et argent. Par exemple, Carlson Wagonlit Travel nous a aidés avec le pèlerinage des jeunes, avec le prix de la Campagne d'adhésion Un à un, ainsi qu'avec le prochain Congrès 2014 qui se tiendra à Edmonton. Dell offre aux filiales un ensemble promo d'ordinateurs, Shaw offre aux filiales, deux récepteurs satellite à haute définition ainsi qu'une installation gratuite jusqu'à concurrence de 300 \$, tandis que des partenaires comme Lifeline et We Care offrent des séances d'information sur la santé aux directions intéressées. Nous invitons tous les délégués et tous les légionnaires à visiter les kiosques de nos partenaires du Programme de bénéfices pour membres dans la zone d'exposition.

CONTENUS EN ANGLAIS

Le contenu éditorial de la revue LÉGION durant la période 2012-2013 a été à la hauteur de la devise de la revue, soit : « We Are Canadian History/We Are Canada Today ». L'histoire militaire canadienne était bien présente dans nos dossiers détaillés sur des pans d'histoire qui célébraient des anniversaires importants du temps de guerre. La guerre de 1812, les victoires de la crête de Vimy et de la colline 70,

le désastre de Dieppe, l'importance de la guerre de Corée hier et aujourd'hui, et les batailles de la Sicile. Ces articles se sont avérés d'excellentes introductions pour ceux et celles qui désirent en apprendre davantage sur le passé militaire du Canada. Les opérations militaires du Canada des temps modernes ont aussi été bien représentées dans la revue avec des articles sur les activités d'après-combat des Forces armées canadiennes en Afghanistan, le défi continu de la lutte contre les traumatismes liés au stress opérationnel et les patrouilles de souveraineté dans l'Arctique par les FAC. De plus, Canvet a continué à publier des articles de fonds (reportages) et d'informations sur les questions auxquelles font face les vétérans d'aujourd'hui, telles que leurs droits associés à leurs pensions et indemnités, et l'accès aux soins de santé.

En 2013, la revue a fait des efforts particuliers pour produire plusieurs longs reportages sur des sujets allant de la guerre au souvenir, en passant par le syndrome de stress post-traumatique (SSPT) et la mort tragique d'un Casque bleu canadien au Liban.

Dans l'ensemble, la revue a publié en 2012 un total de 688 pages en anglais et a augmenté ce chiffre à 704 en 2013; nous prévoyons en 2014 retourner à notre

calendrier régulier de publication de 672 pages. De plus, la revue a publié deux publications d'intérêt particulier de 100 pages sur la Seconde Guerre mondiale et sur la guerre de Corée, accompagnées d'affiches, de cartes et d'une liste chronologique des événements.

ENCARTS EN FRANÇAIS

En 2012, nous avons publié 160 pages en français et en 2013 nous avons porté ce chiffre à 168, Nous prévoyons en 2014 retourner à notre calendrier régulier de publication de 144 pages. La revue présente une section en français qui est disponible à tous les membres sans frais additionnels.

RÉCOMPENSES

À la fin de 2013, Canvet a de nouveau été nommée comme finaliste pour Le Prix d'histoire du Gouverneur général pour les médias populaires. Au cours des cinq dernières années, Canvet a gagné ou s'est classée pour neuf prix dans sa catégorie.

ÉTATS FINANCIERS

Pour votre information, nous joignons aussi les états financiers vérifiés complets de Canvet.

Publications Canvet Ltée

États financiers
31 décembre 2013



Le 4 avril 2014

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Publications Canvet Ltée

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Publications Canvet Ltée, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99 Bank Street, Suite 800, Ottawa, Ontario, Canada K1P 1E4
T: +1 613 237 3702, F: +1 613 237 3963*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Publications Canvet Ltée au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Publications Canvet Ltée

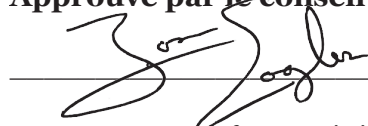
(constituée en vertu des lois du Canada)

Bilan

31 décembre 2013

	2013 \$	2012 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 775 919	2 345 462
Comptes débiteurs	60 197	71 562
Montant à recevoir de la Légion royale canadienne – Direction nationale (note 4)	–	1 054
Frais payés d'avance	138 655	147 087
	<u>2 974 771</u>	<u>2 565 165</u>
Immobilisations (note 3)	<u>63 791</u>	<u>46 210</u>
	<u>3 038 562</u>	<u>2 611 375</u>
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	220 703	203 653
Taxe sur les produits et services et taxe de vente harmonisée à payer (note 5)	45 922	111 192
Impôts à payer	117 492	6 242
Montant à payer à la Légion royale canadienne – Direction nationale (note 4)	7 217	–
Produits reportés	242 780	213 652
Abonnements reçus d'avance	1 189 725	1 489 141
	<u>1 823 839</u>	<u>2 023 880</u>
Obligation au titre des prestations de retraite (note 6)	<u>175 997</u>	<u>156 160</u>
	<u>1 999 836</u>	<u>2 180 040</u>
Capitaux propres		
Capital-actions		
Autorisé : 50 000 actions ordinaires		
Émis : 9 actions ordinaires	9	9
Bénéfices non répartis	1 038 717	431 326
	<u>1 038 726</u>	<u>431 335</u>
	<u>3 038 562</u>	<u>2 611 375</u>

Approuvé par le conseil d'administration,



, administrateur



, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Publications Canvet Ltée

État des résultats et des bénéfices non répartis

Exercice clos le 31 décembre 2013

	2013 \$	2012 \$
Produits		
Abonnements (note 4)	2 909 058	2 256 701
Ventes aux kiosques	6 941	17 793
Publicité (note 4)	598 457	634 827
	<u>3 514 456</u>	<u>2 909 321</u>
Charges (relevé)		
Revue	1 593 822	1 638 813
Employés	961 445	903 716
Administration (note 4)	664 115	471 848
Frais liés à l'agence des abonnements (note 4)	400 000	400 000
	<u>3 619 382</u>	<u>3 414 377</u>
Perte avant les éléments ci-dessous	<u>(104 926)</u>	<u>(505 056)</u>
Autres produits		
Fonds du Canada pour les périodiques	678 243	608 304
Produits d'intérêts	20 044	10 239
Numéros spéciaux	119 006	79 314
Autres (note 4)	47 741	11 747
	<u>865 034</u>	<u>709 604</u>
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	760 108	204 548
Charge d'impôts sur les bénéfices	<u>(152 717)</u>	<u>(35 671)</u>
Bénéfice net de l'exercice	607 391	168 877
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	<u>431 326</u>	<u>262 449</u>
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	<u>1 038 717</u>	<u>431 326</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Publications Canvet Ltée

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2013

	2013 \$	2012 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net de l'exercice	607 391	168 877
Éléments hors trésorerie		
Amortissement	15 745	13 946
Provision pour l'obligation au titre des prestations de retraite	19 837	13 813
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(179 190)	649 338
	463 783	845 974
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(33 326)	(10 353)
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice		
	430 457	835 621
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		
	2 345 462	1 509 841
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		
	2 775 919	2 345 462
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	11 365	31 267
Montant à recevoir de la Légion royale canadienne – Direction nationale	1 054	73 768
Frais payés d'avance	8 432	2 532
Comptes créditeurs et charges à payer	17 050	18 337
Taxe sur les produits et services et taxe de vente harmonisée à payer	(65 270)	23 567
Impôts à payer	111 250	(7 606)
Montant à payer à la Légion royale canadienne – Direction nationale	7 217	–
Produits reportés	29 128	151 205
Abonnements reçus d'avance	(299 416)	356 268
	(179 190)	649 338

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Publications Canvet Ltée

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

1 Nature des activités

Publications Canvet Ltée (« la société ») est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société publie et distribue la revue *Légion*, revue vendue aux membres de la Légion royale canadienne, aux abonnés non membres et au public.

Les objectifs de la société consistent en la publication d'articles instructifs et informatifs sur l'histoire militaire du Canada et sur l'actualité portant plus particulièrement sur les questions militaires et les questions d'intérêt pour les vétérans.

2 Principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada exige de la direction qu'elle formule des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Équivalents de trésorerie

Les placements dans un fonds commun de placement du marché monétaire sont considérés comme des équivalents de trésorerie, puisqu'il s'agit de placements à court terme très liquides dont la valeur n'est pas susceptible de varier de façon importante.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont inscrites au coût, moins l'amortissement cumulé.

Le matériel de bureau et le matériel informatique sont amortis sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif, aux taux de 20 % et de 30 %, respectivement.

Avantages sociaux futurs

La société verse des allocations de retraite déterminées à ses employés comptant un nombre minimal d'années de service et ayant atteint un âge minimal.

L'obligation au titre des prestations de retraite est estimée selon une évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation. Selon la méthode de la constatation immédiate, les gains et les pertes actuariels et les coûts des services passés sont inclus dans les charges relatives aux employés.

En plus des allocations de retraite qu'elle verse, la société participe au régime de retraite de la Légion royale canadienne – Direction nationale, qui est un régime interentreprises contributif à prestations définies dont bénéficient tous les salariés de la Direction nationale, de la Légion royale canadienne – Direction du Nouveau-Brunswick et de la société. Les prestations de retraite à payer annuellement sont calculées d'après le salaire moyen de fin de carrière et les années de service validées.

Publications Canvet Ltée

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

La part du régime qui revient à la société est comptabilisée à titre de régime à cotisations déterminées de sorte que les cotisations de la société sont incluses dans les charges relatives aux employés figurant à l'état des résultats et des bénéfices non répartis. L'actif au titre du régime de retraite n'a pas été inscrit au bilan.

Constatation des produits

Les produits sont constatés pour la période au cours de laquelle ils sont touchés, à moins que les montants reçus ne se rapportent à des numéros à venir, auquel cas le montant est reporté et inscrit à titre de produit de l'exercice auquel il se rapporte.

3 Immobilisations

			2013	2012
	Coût	Amortissement	Montant	Montant
	\$	cumulé	net	net
		\$	\$	\$
Matériel de bureau	143 440	108 470	34 970	21 132
Matériel informatique	274 378	245 557	28 821	25 078
	417 818	354 027	63 791	46 210

4 Opérations entre apparentés

Les actionnaires de la société sont des dirigeants de la Légion royale canadienne – Direction nationale (« la Direction nationale »).

Les soldes relatifs à la Direction nationale ne portent pas intérêt et ne sont assujettis à aucune modalité de remboursement définie.

Les opérations suivantes conclues avec la Direction nationale sont comprises dans les produits.

	2013	2012
	\$	\$
Abonnements	2 864 625	2 218 566
Publicité	101 553	106 127
Services de conception (inclus dans les autres produits)	41 572	11 007

Les opérations suivantes conclues avec la Direction nationale sont comprises dans les charges.

	2013	2012
	\$	\$
Comptabilité et services informatiques	75 000	75 000
Location d'immeuble	59 644	59 644
Frais de soutien du réseau	3 000	3 000
Frais liés à l'agence des abonnements	400 000	400 000

Ces opérations sont réputées avoir été effectuées dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant qui a été établi et accepté par les apparentés.

Publications Canvet Ltée

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

5 Sommes à remettre à l'état

En plus de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée à payer présentées séparément dans le bilan, des primes d'assurance contre les accidents du travail de 162 \$ (63 \$ au 2012) sont incluses dans les créditeurs et charges à payer.

6 Avantages sociaux futurs

L'extrapolation des rapports d'évaluation actuarielle en date du 1^{er} janvier 2013 et du 1^{er} février 2011 respectivement (en date du 1^{er} janvier 2012 et du 1^{er} février 2011 pour 2012), a permis d'obtenir les informations suivantes sur les allocations de retraite et le régime à prestations déterminées dans son ensemble à la date d'évaluation, soit le 31 décembre.

	2013		2012	
	Obligation au titre des prestations de retraite \$	Régime de retraite \$	Obligation au titre des prestations de retraite \$	Régime de retraite \$
Juste valeur des actifs du régime	–	16 616 300	–	14 552 200
Obligation au titre des prestations constituées	(175 997)	(15 747 400)	(156 160)	(14 418 000)
Excédent (insuffisance)	(175 997)	868 900	(156 160)	134 200

Des cotisations de 100 394 \$ (95 575 \$ en 2012) de la société au régime à prestations déterminées dans son ensemble sont comprises dans les charges relatives aux employés présentées à l'état des résultats et des bénéfices non répartis. L'actif au titre du régime de retraite n'a pas été inscrit au bilan.

7 Engagements

La société s'est engagée à effectuer des paiements annuels de 59 664 \$ en vertu d'une entente de location de bureaux avec la Direction nationale.

Publications Canvet Ltée

Relevé des charges

(non audité)

Exercice clos le 31 décembre 2013

	2013 \$	2012 \$
Revue		
Collaboration de rédacteurs	103 800	104 169
Transport et messagerie	2 726	3 008
Illustrations	41 046	42 018
Affranchissement	742 062	777 907
Impression	694 215	703 326
Éditique	9 973	8 385
	<hr/> 1 593 822	<hr/> 1 638 813
Employés		
Salaires	770 574	725 594
Autres avantages	190 871	178 122
	<hr/> 961 445	<hr/> 903 716
Administration		
Services comptables et informatiques (note 4)	75 000	75 000
Commission de publicité – CCM	94 595	99 740
Location d'immeuble (note 4)	59 664	59 664
Réunion des correspondants	–	9 700
Frais de conception et de production	17 127	–
Réunions des administrateurs	7 805	6 000
Déplacements du personnel de la rédaction	46 209	46 466
Assurances	13 547	13 444
Divers	7 084	6 970
Frais de soutien du réseau (note 4)	3 000	3 000
Frais des kiosques	30 056	22 240
Fournitures de bureau	10 605	10 849
Affranchissement	6 317	4 492
Impression et papeterie	3 134	1 130
Honoraires	14 077	16 130
Réparations et entretien	25 810	–
Promotion des ventes	64 619	64 386
Numéro spécial sur la guerre de 1812	144 370	–
Recrutement et formation du personnel	12 499	6 770
Abonnements	2 492	3 339
Téléphone et télécopie	10 360	8 582
Amortissement	15 745	13 946
	<hr/> 664 115	<hr/> 471 848
Frais liés à l'agence des abonnements (note 4)	<hr/> 400 000	<hr/> 400 000
Total des charges	<hr/> 3 619 382	<hr/> 3 414 377

RAPPORT DES CRÉANCES

T. Wheeler, *Présidente*
 L. Rallis, *Membre*
 D. Gosselin, *Membre*
 D. Golding, *Membre*
 D. Gordon, *Membre*
 P. Cook, *Membre*
 C. Saunders, *Membre*
 V. Mitchell-Veinotte, *Membre*
 B. MacLachlan, *Membre*
 B. Slaney, *Membre*

DIRECTION		16 JUIN		17 JUIN		18 JUIN		OBSV.
		ACCREDITÉE	PROC.	ACCREDITÉE	PROC.	ACCREDITÉE	PROC.	
C.-B./YUKON	633	162	471	162	471	162	471	10
ALBERTA-TNO	530	207	323	207	323	207	323	18
SASKATCHEWAN	225	88	100	88	100	88	100	3
MANITOBA & NOO	326	78	234	78	234	78	234	4
ONTARIO	1351	285	973	285	973	285	973	7
QUÉBEC	199	9	36	9	36	9	36	1
NOUVEAU-BRUNSWICK	131	23	92	23	92	23	92	4
NOUVELLE-ÉCOSSE/ NUNAVUT	282	57	120	57	120	57	120	3
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	30	16	0	16	0	16	0	0
TERRE-NEUVE-ET- LABRADOR	65	22	43	22	43	22	43	2
CEN/APN	24	11	0	11	0	11	0	0
ZONES DES É-U	16	6	4	6	4	6	4	2
ZONE D'EUROPE	6	2	4	2	4	2	4	0
TOTALS	3818	966	2400	966	2400	966	2400	55

Les chiffres indiquent le droit des direction au nombre de délégués et votes par procuration (Proc.), basé sur les chiffres définitifs de 2013 pour membres à vie, ordinaires, associés et affiliés votants (Sections 903. de Statuts généraux).

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS *du* CONGRÈS NATIONAL

G. Moore, *Président*
P. Varga, *Vice-présidente*
S. Clark, *Secrétaire*

STATISTIQUES

Le tableau suivant offre des statistiques sur le nombre de résolutions soumises par les directions provinciales et les comités de la Direction nationale pour faire l'objet d'étude par les délégués au congrès.

DIRECTIONS	ADOPTÉES LORS DES CONGRÈS PROVINCIAUX	DES FILIALES EN PASSANT PAR LES DIRECTIONS PROVINCIALES	LATE RESOLUTIONS	NOMBRE TOTAL DE RÉSOLUTIONS
COLOMBIE-BRITANNIQUE/YUKON	5	13	0	18
ALBERTA/TERRITOIRES DU N.-O.	10	6	0	16
SASKATCHEWAN	9	0	0	9
MANITOBA/N.-O. ONTARIO	3	1	0	4
ONTARIO	4	11	0	15
QUÉBEC	2	3	0	5
NOUVEAU-BRUNSWICK	8	1	0	9
NOUVELLE-ÉCOSSE/NUNAVUT	0	1	2	3
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	1	0	0	1
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	0	0	0	0
COMITÉS DE LA DIRECTION NATIONALE	0	0	0	40
TOTAL	42	36	2	120

Le nombre total de résolutions à examiner est de 120, alors qu'en 2012, un total de 86 résolutions avaient été présentées aux délégués au congrès.

INDEX AUX RÉOLUTIONS

COMITÉ / SUJET	N° PAGE.
CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL	126
ANCIENS COMBATTANTS, SERVICE ET AÎNÉS	126
GÉNÉRALITÉS	126
PRESTATIONS D'INVALIDITÉ	128
LE PAAC ET AUTRES PRESTATIONS DE SANTÉ	132
FAC/GRC	135
PROJETS DE RECHERCHE	139
AÎNÉS	140
SOINS DE LONGUE DURÉE	140
COQUELICOT ET SOUVENIR	141
ADHÉSION	142
CONSTITUTION ET LOIS	144
DÉFENSE ET SÉCURITÉ	145

ABRÉVIATIONS

En se référant aux résolutions on devrait noter que chacune a un numéro de code.

Les abréviations pour les directions sont très bien connues, par exemple QUÉ, ALTA-TNO, etc. Le numéro qui suit est simplement un numéro de contrôle.

Le /C qui suit une résolution indique que celle-ci fut approuvée par un congrès provincial. La procédure pour présenter au congrès toute résolution non approuvée dans la Section 2 est qu'un comité électoral décidera quelles résolutions soumises par les directions seront présentées et désignera la personne qui donnera l'explication.

Divers comités permanents ou nationaux ont soumis des résolutions et ce qui suit est une liste des abréviations utilisées:

CEN	Conseil Exécutif National
OSE	Officiers Supérieurs Élus
ACSA	Anciens Combattants, Service et Aînés
C&S	Coquelicot et Souvenir
ADH	Adhésion
D et S	Défense et Sécurité
R&R	Rituel et Récompenses
C&L	Constitution et Lois
SEN	Sensibilisation

RÉSOLUTIONS

LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ APPROUVÉES
PAR CE 45^{ÈME} CONGRÈS NATIONAL

RÉSOLUTION DE LOYAUTÉ

LE 14 JUIN 2014

Les membres de La Légion royale canadienne envoient leurs salutations à Sa Majesté la reine Elizabeth II, et désirent très humblement lui transmettre l'expression de leur loyauté et allégeance.

Nos membres se réuniront pour célébrer notre 45^e Congrès national qui aura lieu à Edmonton, Alberta, durant la période du 14–18 juin 2014.

Nous sommes profondément redevables envers le service et le leadership de Votre Gracieuse Majesté à guider les destinées de notre grand Commonwealth, et prions que Votre Majesté soit épargnée encore longtemps afin de poursuivre son action à la tête de ces grandes nations.

Je demeure l'humble et obéissant serviteur de Votre Majesté.

PALAIS DE BUCKINGHAM

Il a plu à la Reine de recevoir le message de salutations loyales, transmis au nom des membres de La Légion royale canadienne à l'occasion de leur 45^e Congrès national qui se tient présentement et au cours des prochains jours à Edmonton, en Alberta.

Sa Majesté vous est très reconnaissante du soutien continu que vous lui exprimez et, à son tour, tient à faire part à tous ceux et celles présents de ses meilleurs vœux pour une rencontre des plus réussies et agréables.

Secrétaire privé

CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

302. PARTAGE DES PROFITS DU DÉPARTEMENT D'APPROVISIONNEMENT DE LA DIRECTION NATIONALE C.-B./YN 13

ATTENDU QUE le département d'Approvisionnement de la Direction nationale fonctionne sur une base de partage des profits entre la Direction nationale et les directions provinciales;

ATTENDU QUE les dépenses liées au fonctionnement et à la promotion du département d'Approvisionnement de la Direction nationale sont faites sans aucune participation des directions provinciales;

ATTENDU QUE le partage des profits se fait à partir des profits restants après les dépenses;

ATTENDU QUE des décisions se rapportant aux dépenses ont entraîné une importante baisse de la part provinciale des revenus;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le partage des revenus du département d'Approvisionnement national soit établi à 5 % du profit brut et partagé entre les directions provinciales, avant que les dépenses d'opération de l'Approvisionnement ne soient prises en compte.

303. DIRECTION NATIONALE / COÛTS DES OPÉRATIONS – POLITIQUE CONCERNANT LES VOYAGES C.-B./YN 14

ATTENDU QUE l'adhésion à la Légion sur le plan national a diminué de façon importante au cours des dernières 15 années et qu'il est prévu qu'elle diminuera dans les années à venir;

ATTENDU QUE la majorité des revenus nécessaires pour faire fonctionner la Direction nationale provient de la capitation des membres;

ATTENDU QUE les membres ont exigé de leurs directions provinciales qu'elles réduisent leurs coûts et limitent leurs dépenses;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les dépenses de voyage ne soient autorisées que pour les membres de l'équipe d'inspection, et non pour les membres de famille les accompagnant.

305. DIRECTION NATIONALE – COÛT DES OPÉRATIONS / INSPECTIONS RCEL C.-B./YN 18

ATTENDU QUE l'adhésion à la Légion sur le plan national a diminué de façon importante au cours des dernières 15 années et qu'il est prévu qu'elle diminuera dans les années à venir;

ATTENDU QUE la majorité des revenus nécessaires pour faire fonctionner la Direction nationale provient de la capitation des membres;

ATTENDU QUE les membres ont exigé de leurs directions provinciales qu'elles réduisent leurs coûts et limitent leurs dépenses;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les dépenses de voyage ne soient autorisées que pour les membres de l'équipe d'inspection, et non pour les membres de famille les accompagnant.

ANCIENS COMBATTANTS, SERVICE *et* AÎNÉS

GÉNÉRALITÉS

1. SOINS DE SANTÉ – PRIORITÉ AUX VÉTÉRANS ACSA I

ATTENDU QUE divers textes de lois sur les vétérans offrent une interprétation et une application on ne peut plus ouvertes quant au respect de l'obligation reconnue du peuple et du gouvernement du Canada envers ceux et celles – et les personnes à leur charge - qui ont servi leur pays;

ATTENDU QUE la Loi canadienne sur la santé a été rédigée sans mention spécifique des anciens combattants ou un quelconque égard à leur endroit et à leurs personnes à charge;

ATTENDU QUE les membres de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces armées canadiennes, les clients des commissions provinciales de santé et de sécurité au travail, et les prisonniers détenus dans des établissements fédéraux sont exempts des restrictions de la Loi canadienne sur la Santé, ce qui en réalité leur donne priorité sur les anciens combattants et leurs personnes à charge sur des listes d'attente de plus en plus longues, pour les soins de santé et sources médicales spécialisées;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la législation et la réglementation gouvernementales soient modifiées pour faire en sorte que les vétérans et les personnes à leur charge aient priorité d'accès aux services de santé après leur libération.

2. CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES EMPLOYEURS – INCITATIFS À L'EMPLOI DE VÉTÉRANS **ACSA 2**

ATTENDU QUE les vétérans devraient être reconnus pour leurs réalisations et les sacrifices consentis au service de leur pays;

ATTENDU QUE la transition à la vie civile pour le vétéran constitue une période importante qui doit mener à un travail gratifiant après avoir été au service du pays;

ATTENDU QUE les membres des Forces armées canadiennes (FAC) qui ont été blessés ou les survivants font face à des besoins uniques et ont souvent d'énormes défis physiques et financiers à surmonter;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE pour encourager les employeurs du secteur privé à offrir des emplois aux vétérans, que ceux qui embauchent des vétérans devraient recevoir un crédit d'impôt du gouvernement fédéral;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE les firmes du secteur privé qui embauchent des vétérans blessés ou leurs survivants reçoivent par ailleurs un crédit d'impôt additionnel.

3. CARTE D'IDENTITÉ POUR VÉTÉRANS ET LES MEMBRES DE FAMILLE DE VÉTÉRANS **ACSA 3**

ATTENDU QUE le Registre de service (NDI 75) est une carte émise à la libération des

membres qui quittent ou qui ont quitté les Forces armées canadiennes (FAC) après au moins 10 ans de service;

ATTENDU QUE les FAC émettent de leur propre chef une Carte d'Identité de famille militaire (CIFM) aux conjoints et personnes à charge des membres des FAC;

ATTENDU QUE suite à la libération des FAC, la CIFM n'est plus valide;

ATTENDU QUE tout vétéran qui a servi son pays de façon volontaire et complété avec succès l'entraînement de classification professionnelle, mérite éminemment de recevoir une reconnaissance tangible de son Service au Canada, sous la forme d'une carte d'identité de vétéran;

ATTENDU QUE cette reconnaissance est aussi notamment importante pour les familles – en effet, les familles sont le fer de lance des FAC et la CIFM se veut une reconnaissance officielle à la fois de la famille militaire, comme partie intégrante de l'organisation, et le reflet de la fierté avec laquelle les conjoints/partenaires et enfants contribuent et appuient les efforts de notre personnel et de notre pays;

ATTENDU QUE la création d'une CIFM rétablira cette reconnaissance officielle et rendra hommage aux sacrifices que les familles ont consentis en appui du Canada. En effet, lorsqu'un vétéran décède, sa conjointe ou son conjoint n'a aucun moyen de s'identifier comme étant la veuve ou le veuf d'un vétéran;

ATTENDU QUE la création d'une CIFM fournira la preuve tangible du service de son détenteur et facilitera le contact, les communications et le rapprochement avec les vétérans et leurs familles eu égard à la disponibilité des programmes et services;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le ministère d'Anciens Combattants Canada offre une carte d'identité de vétéran à tous les vétérans des FAC, et une carte d'identité de famille militaire dans le but d'honorer la résilience inhérente des membres des familles de vétérans et de rendre hommage à leur engagement et dévouement en appui au Canada.

**401. RRÉOUVERTURE DES BUREAUX DE DISTRICT
D'ANCIENS COMBATTANTS CANADA
N.-É./NU 4**

ATTENDU QUE les vétérans de cette grande nation ont combattu pour préserver nos libertés;

ATTENDU QUE les 32 bureaux d'Anciens Combattants Canada ont servi les vétérans de façon professionnelle et adéquate;

ATTENDU QUE Anciens Combattants Canada a décidé de mettre fin aux opérations de huit de ces bureaux, dont certains importants et d'autres moins, et ce, sans aucun élément concluant et approprié, et ne donnant lieu qu'à de maigres économies prévues de 6,2 M \$;

ATTENDU QUE les services autrement offerts à tous les vétérans, en particulier à ceux et celles dans le besoin, sont et seront cruellement inadéquats;

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'Anciens Combattants Canada s'engage à rouvrir les bureaux qui ont été fermés et révoquent tous ses plans visant à fermer d'autres bureaux.

PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

**4. PERMETTRE AUX VÉTÉRANS BLESSÉS UN
REVENU JUSTE ET ÉQUITABLE CONFORME
À UNE CARRIÈRE TYPIQUE, ET CE, POUR LA
DURÉE DE LEUR VIE
ACSA 4**

ATTENDU QUE les vétérans sont admissibles à l'Allocation pour perte de revenus (à hauteur de 75 % du revenu imposable d'avant libération, avec un minimum de 40 000 \$ durant leur participation dans un programme de réadaptation);

ATTENDU QUE les vétérans frappés d'incapacité totale et permanente peuvent recevoir l'Allocation pour pertes de revenus jusqu'à l'âge de 65;

ATTENDU QUE cette situation est particulièrement dévastatrice pour les vétérans blessés à un jeune âge, puisqu'ils continueront d'être compensés à un niveau de salaire moindre pour le reste de leur vie;

ATTENDU QUE des difficultés économiques sont créées pour les vétérans qui atteignent l'âge de 65 ans et qui ont été incapables (en raison de blessures) de faire fructifier leur Régime de pensions du Canada ou d'économiser en prévision de leur retraite :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE, afin de permettre aux vétérans handicapés, durant leur période de réadaptation et de recherche d'un emploi, de recevoir un revenu équitable et correspondant à une carrière militaire normale, Anciens Combattants Canada (ACC) devrait établir l'Allocation pour perte de revenus à 100 % du revenu pour toute la vie durant;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE pour les bénéficiaires permanents, ACC devrait augmenter la prestation de retraite supplémentaire à 6 % de l'Allocation pour perte de revenus et la rendre non imposable.

**5. INÉGALITÉ DE L'ALLOCATION POUR PERTE
DE REVENUS ENVERS LES RÉSERVISTES À
TEMPS PARTIEL
ACSA 5**

ATTENDU QUE l'Allocation pour perte de revenus est maintenant établie à un minimum de 40 000 \$ par année pour les vétérans de la Force régulière et les réservistes à temps plein qui sont en période de réadaptation ou qui ne peuvent pas retourner au travail;

ATTENDU QUE les réservistes à temps partiel (Cl « A » et Cl « B » moins de 180 jours) dont les blessures sont attribuables à leur service militaire sont compensés avec un minimum de 24 300 \$ par année;

ATTENDU QUE les réservistes à temps partiel ont les mêmes besoins que les vétérans de la Force régulière et les réservistes à temps plein;

ATTENDU QU'Anciens Combattants Canada (ACC) ait déclaré qu'un revenu minimum de 40 000 \$ par année était requis pour assurer que les besoins fondamentaux de nourriture, d'hébergement et de vêtements soient satisfaits, mais qui d'autre part refuse d'accorder le même niveau de soutien aux réservistes à temps partiel qui ne peuvent pas travailler et dont les blessures sont attribuables à leur service militaire :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE QU'ACC mette fin à l'anomalie de l'Allocation pour perte de revenus à l'endroit des réservistes à temps partiel et fournissent à ces vétérans des Forces

armées canadiennes dont les blessures sont imputables à leur service, les mêmes avantages, peu importe la nature de leur service, et où et quand ils ont servi.

6. INDEMNITÉ D'INVALIDITÉ – COMPENSATION DES RÉPERCUSSIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

ACSA 6

ATTENDU QUE, conformément à la Nouvelle Charte des anciens combattants, une Indemnité d'invalidité a pour but de reconnaître et de compenser les répercussions autres que financières d'une invalidité liée au service, notamment souffrances et douleurs;

ATTENDU QUE le montant d'une Indemnité d'invalidité est ajusté chaque année pour tenir compte du coût de la vie et d'autres facteurs;

ATTENDU QUE les avantages sont supposés suivre l'évolution des indemnités accordées par les cours civiles en matière de souffrances et douleurs, mais qu'aucune augmentation n'a été enregistrée au cours des sept années depuis que la Nouvelle Charte des anciens combattants est entrée en vigueur;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Indemnité d'invalidité soit bonifiée afin de suivre le rythme des indemnités accordées par les cours civiles en matière de souffrances et douleurs.

7. ALLOCATION DE DÉFICIENCE PERMANENTE (ADP) ET SUPPLÉMENT À L'ADP

ACSA 7

ATTENDU QUE l'Allocation pour déficience permanente (ADP) est un avantage mensuel taxable versé toute la vie durant, dont le montant varie en fonction de trois degrés et qui vise à compenser le manque de perspectives de carrière et de progression.

ATTENDU QUE le Supplément à l'ADP est un montant versé sur une base mensuelle pour compenser l'incapacité à accomplir toute activité pouvant être considérée comme un emploi rémunérateur et convenable;

ATTENDU QUE presque 90 % des prestataires de l'ADP se voient accorder un montant établi selon le degré de déficience le plus bas;

ATTENDU QUE 761 vétérans, soit 53 % des vétérans qui ont été évalués comme étant frappés d'une incapacité totale et permanente (ITP) et qui souffrent d'un problème de santé physique ou mentale permanent qui les empêche de trouver un emploi rémunérateur et convenable, ne reçoivent pas le montant destiné à compenser un vétéran atteint d'une déficience grave et permanente pour le manque de perspectives de carrière et de progression;

ATTENDU QUE près de 40 % des quelque 300 vétérans souffrant d'une ITP et évalués à un degré de déficience d'au moins 98 %, et qui, selon toute apparence, sont très sérieusement handicapés, ne reçoivent pas l'ADP ni son Supplément;

ATTENDU QUE le ministère d'Anciens Combattants Canada ne conserve pas les raisons pour lesquelles les demandes d'ADP ou de son Supplément sont refusées, ou encore les raisons expliquant le degré de déficience accordé;

ATTENDU QUE l'accès à cet avantage peut être injustement restrictif;

ATTENDU QUE l'information est présentement insuffisante pour établir qu'il existe une raison valable expliquant cette situation ou que les critères d'admissibilité sont trop stricts :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le ministère d'Anciens Combattants Canada mène un examen des critères d'admissibilité afin de déterminer leur efficacité à offrir un soutien financier équitable devant le manque de possibilités d'avancement professionnel;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE le ministère d'Anciens Combattants Canada mène un examen de la cohorte de vétérans frappés d'une ITP et qui ne reçoivent pas l'ADP et son Supplément, et qu'il s'assure que les vétérans qui y ont droit reçoivent ces allocations pour les compenser devant le manque de possibilités d'avancement professionnel.

8. INDEMNITÉ D'INVALIDITÉ – CONSEILS FINANCIERS

ACSA 8

ATTENDU QUE certains vétérans et leurs familles éprouvent des difficultés à gérer judicieusement une grande somme d'argent

et s'avantageraient de soutien et de conseils financiers;

ATTENDU QUE le ministère d'Anciens Combattants Canada (ACC) accorde 500 \$ pour des conseils financiers, soit un montant jugé insuffisant pour obtenir des services continus de conseils financiers :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le ministère d'ACC augmente le financement à 2 500 \$ afin de permettre aux vétérans et à leurs familles de s'entourer de conseillers financiers qualifiés.

9. ACC - CALCUL DE L'INDEMNITÉ D'INVALIDITÉ (DE 1 À 4%) ACSA 9

ATTENDU QUE si une Indemnité d'invalidité est payable entre 5 % et 100 %, elle est versée en vertu de l'Annexe I, ce qui signifie qu'à un niveau de 5 %, on vous versera 5 % du montant de l'indemnité établi pour 100 %;

ATTENDU QUE si une Indemnité d'invalidité est en deçà de 5 %, le vétéran ne reçoit pas de montant établi sous la barre des 5 % - de 1 % à 4 % - du montant de l'indemnité établi pour 100 %;

ATTENDU QUE le montant de l'indemnité d'invalidité à 1 % est présentement établi à 837,31 \$, et non à 1 % de 298 587,97 \$, qui serait alors 2 985,87 \$;

ATTENDU QUE le montant de l'indemnité d'invalidité à 2 % est présentement établi à 1 674,60 \$, et non à 2 % de 298 587,97 \$, qui serait alors 5 971,75 \$;

ATTENDU QUE le montant de l'indemnité d'invalidité à 3 % est présentement établi à 2 511,93 \$, et non à 3 % de 298 587,97 \$, qui serait alors 8 957,62 \$;

ATTENDU QUE le montant de l'indemnité d'invalidité à 4 % est présentement établi à 3 349,22 \$, et non à 4 % de 298 587,97 \$, qui serait alors 11 943,50 \$:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE c'est là une pratique inéquitable, étant donné que le pourcentage d'une indemnité d'invalidité établi entre 1 % et 4 % n'est pas représentatif du vrai pourcentage du montant payable établi pour une indemnité d'invalidité à 100 %;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE si l'Indemnité d'invalidité payable est moins de 5 %, qu'elle soit calculée et versée selon le vrai pourcentage du montant de l'indemnité établi pour 100 %.

10. INDEMNITÉ DE DÉCÈS – NOUVELLE CHARTE DES ANCIENS COMBATTANTS ACSA 10

ATTENDU QU'en vertu de la législation actuelle, les membres célibataires des Forces armées canadiennes (FAC) dont le décès est imputable au service militaire ne sont pas admissibles à l'Indemnité de décès;

ATTENDU QUE les membres des FAC qui sont mariés ou qui vivent en union de fait sont admissibles à l'Indemnité de décès;

ATTENDU QUE l'Indemnité de décès est accordée pour les répercussions autres que financières liées à la douleur permanente et à la souffrance causée à la famille;

ATTENDU QUE la compensation pour perte de revenus est versée en vertu du Programme des avantages financiers;

ATTENDU QUE de telles iniquités vont à l'encontre des principes élémentaires d'égalité pour la protection desquels les membres des Forces armées canadiennes sont morts :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE tous les membres des FAC dont le décès est dû au service militaire reçoivent l'Indemnité de décès en vertu de la Nouvelle Charte des anciens combattants;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE de telles indemnités soient rétroactives à 2006.

11. PROLONGEMENT DES AVANTAGES DE PRESTATIONS DE FUNÉRAILLES ET D'INHUMATION D'ACC. ACSA 11

ATTENDU QUE les prestations de funérailles et d'inhumation pourraient ne s'appliquer qu'aux vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui se qualifient pour l'Allocation pour perte de revenus ou le Programme de soutien du revenu;

ATTENDU QUE les critères d'admissibilité pour ces prestations seront vraisemblablement

très restrictifs étant donné que l'accès à ces programmes exige que le Programme de réadaptation soit complété avec succès;

ATTENDU QUE la possibilité existe que certains vétérans de la Force régulière et de la Force de réserve n'aient pas suffisamment d'argent dans leur succession pour payer leurs funérailles et l'inhumation, mais qu'ils ne se qualifient pas pour les prestations de funérailles et d'inhumation parce qu'ils n'ont pas droit à l'allocation pour perte de revenus et aux avantages du soutien du revenu;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a l'obligation de veiller à ce que ces vétérans à très faible revenu reçoivent des funérailles en toute dignité;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les prestations de funérailles et d'inhumation du Fonds du Souvenir soient mises à la disposition de tous les vétérans des FAC qui n'ont pas de moyens financiers suffisants, et que les exigences complexes d'admissibilité soient éliminées, lesquelles sont contraaires aux « principes du besoin » enchâssés dans la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes (LMRIMVFC).

12. AUGMENTATION DE L'EXEMPTION DE LA SUCCESSION DE SURVIVANT/PERSONNE À CHARGE **ACSA 12**

ATTENDU QUE l'exemption des droits de succession de survivant/personne à charge est le paramètre clé pour l'approbation ou le refus d'avantages financiers liés aux funérailles et à l'inhumation des vétérans;

ATTENDU QU'en février 1995, dans le cadre d'une réduction des budgets de tous les ministères, le gouvernement fédéral réduisait l'exemption des droits de succession de 24 030 \$ à 12 015 \$;

ATTENDU QUE l'exemption réduite est de beaucoup moindre que le seuil de pauvreté et qu'il n'a pas été modifié depuis 1995;

ATTENDU QUE des centaines de nos vétérans comptant parmi les plus démunis se sont vus refuser des prestations de funérailles et d'inhumation au cours des 13 dernières années;

ATTENDU QUE la situation actuelle soulève beaucoup d'émoi en période de deuil et s'avère un fardeau indu pour les familles de vétérans lorsqu'elles se rendent compte qu'elles ne peuvent pas obtenir d'appui financier pour les funérailles et l'inhumation, même si la succession est évaluée en deçà du seuil de pauvreté;

ATTENDU QU'avant 1995, l'exemption des droits de succession était soumise à une formule d'indexation basée sur les changements annuels à l'indice des prix à la consommation (IPC);

ATTENDU QUE l'exemption des droits de succession n'a pas été augmentée, que le nombre de vétérans à faire une demande de prestations de funérailles et d'inhumation a augmenté, en particulier chez les vétérans de la Seconde Guerre mondiale qui, dans plusieurs cas, ont des ressources financières limitées, mais qui sont au-dessus de l'exemption des droits de succession réduite en 1995 :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le ministre d'Anciens Combattants Canada agisse pour rétablir et augmenter l'exemption des droits de succession de survivant/personne à charge à un niveau à tout le moins égal au seuil de pauvreté, tel que déterminé par Statistiques Canada;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE dorénavant, le ministre introduise chaque année une indexation de l'exemption, égale à l'indice des prix à la consommation ajusté de Statistiques Canada.

13. PERTE DE REVENUS, ASRFC ET ALLOCATION D'ANCIEN COMBATTANT - RÉTROACTIVITÉ **ACSA 13**

ATTENDU QUE le 4 avril 2013, la Cour fédérale a établi, et ce, de façon rétroactive au 1^{er} juin 1976, que les montants retranchés de l'Indemnité de longue durée du Régime d'assurance-revenu militaire devaient être remboursés;

ATTENDU QUE le 9 mai 2013, dans un communiqué conjoint de l'honorable Peter MacKay, alors ministre de la Défense nationale, et de l'honorable Steven Blaney, alors ministre des Anciens Combattants, on annonçait que le gouvernement du Canada n'appellerait pas de la décision de la Cour fédérale du 1^{er} mai 2012 concernant la déduction des prestations

d'invalidité versées en vertu de la Loi sur les pensions pour le calcul de l'Indemnité d'invalidité de longue durée du RARM. Dans le même communiqué, l'honorable Steven Blaney a affirmé ce qui suit : « Je suis heureux d'annoncer que notre gouvernement prend des mesures en vue d'harmoniser les prestations d'invalidité à Anciens Combattants pour refléter les modifications prévues au RARM. »

ATTENDU QUE la décision rendue sur la rétroactivité des avantages émanant d'ACC, dont l'indemnité de pertes de revenus, l'Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes (ASRFC) et l'Allocation d'ancien combattant, n'a pas encore été mise en œuvre;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE, pour le bénéfice des vétérans et de leurs familles qui sont touchées par cette décision qui demeure toujours à être mise en œuvre, Anciens Combattants Canada agisse avec célérité et soit transparent dans ce dossier, en veillant à assurer l'harmonisation entre les programmes et en confirmant leur rétroactivité.

LE PAAC ET AUTRES PRESTATIONS DE SANTÉ

14. RATIONALISATION DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS DE SOINS DE SANTÉ ACSA 14

ATTENDU QUE les politiques actuelles sur la prestation des avantages de soins de santé sont très complexes et très difficiles à comprendre, même par les personnes qui sont amenées à gérer ces avantages;

ATTENDU QUE ces politiques sont encore plus complexes du point de vue des bénéficiaires qui sont souvent de santé fragile;

ATTENDU QUE le coût des médicaments et appareils correctifs continuent de grimper;

ATTENDU QUE les avantages de soins de santé fournis, en particulier dans le cadre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, et les prestations de traitements sont insuffisants pour répondre aux besoins des vétérans et aidants naturels;

ATTENDU QU'en raison de la complexité associée aux différents points d'entrée et critères d'admissibilité, les vétérans hésitent souvent à solliciter des prestations, surtout qu'il leur faut aussi en comprendre les critères d'admissibilité :

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'Anciens Combattants Canada (ACC) s'engage à une rationalisation compréhensive des critères d'admissibilité pour les prestations de soins de santé. Les critères d'admissibilité devraient être plus faciles à gérer pour les décideurs et les vétérans et leurs familles, de façon à ce que le processus soit simplifié, des 18 catégories présentes à un maximum de quatre catégories, comme l'a recommandé le Conseil consultatif sur la gérontologie dans son Rapport « Parole d'Honneur » de 2006.

15. PRESTATIONS DU PAAC – VÉTÉRANS À LA SANTÉ FRAGILE ACSA 15; SASK 2/C; N.-B. 8/C

ATTENDU QUE les vétérans qui effectuent une demande de prestations du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) sont souvent de santé fragile et qui vivent les derniers instants de leur vie;

ATTENDU QUE le traitement des demandes de prestations du PAAC pour les vétérans de santé fragile n'est considéré que lorsque ces derniers ont établi l'admissibilité en raison d'une invalidité ou d'un faible revenu, ce qui occasionne de longs retards et souvent accroît les dépenses d'Anciens Combattants Canada;

ATTENDU QUE le PAAC est très important pour garder les vétérans autonomes et en sécurité dans leur propre foyer :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE tous les vétérans soient jugés admissibles aux prestations du PAAC, fondé sur leurs besoins et indépendamment de leur droit à l'invalidité ou d'un statut de faible revenu, comme l'a recommandé le Conseil consultatif de gérontologie dans son rapport de 2006, intitulé « Parole d'Honneur »;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE tous les anciens combattants alliés de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée soient jugés admissibles aux prestations du PAAC, fondé sur leurs besoins et indépendamment de leur revenu, comme l'a recommandé le Conseil

consultatif de gérontologie dans son rapport de 2006 « Parole d'Honneur ».

16. ÉLARGISSEMENT DES AVANTAGES DU PAAC AUX SURVIVANTS
ACSA 16; SASK 3/C

ATTENDU QUE les critères d'admissibilité aux avantages des survivants accessibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) est le résultat d'une extension et de la bonification des avantages sur une période de plusieurs années;

ATTENDU QUE le PAAC n'est pas accessible à tous les survivants d'anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée, et repose sur un bon nombre de critères d'admissibilité complexes et difficiles à comprendre, et ce, tant pour les gestionnaires que pour les anciens combattants;

ATTENDU QUE les survivants d'anciens combattants ont appuyé leurs conjoints pendant plusieurs années, et que leur contribution devrait être reconnue :

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'Anciens Combattants Canada mette fin aux critères d'admissibilité complexes dans le cadre du PAAC et élargissent l'accès aux avantages à tous les survivants d'anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée, y compris les anciens combattants alliés. Ces avantages devraient être accordés aux survivants, fondés sur leurs besoins, comme l'a recommandé le Conseil consultatif de gérontologie dans son rapport de 2006 « Parole d'Honneur ».

17. EXPOSITION À DES DANGERS ENVIRONNEMENTAUX
ACSA 17

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé un paiement à titre gracieux (ex gratia) pour ceux qui ont été exposés à l'Agent Orange, basé sur l'existence ou non de bénéficiaires encore vivants ou qui avaient travaillé et suivi un entraînement dans la région de Gagetown durant une période de temps et dans une zone ou aire spécifiques;

ATTENDU QUE le ministère d'Anciens Combattants Canada (ACC) accordera des prestations d'invalidité pour une exposition directe à l'Agent Orange, basé sur des exigences d'admissibilité strictes

et chimériques, y compris la manutention, le toucher ou l'exposition directe à de tels produits chimiques, mais ne reconnaîtra pas les effets d'exposition secondaire, notamment l'entraînement dans un champ et la fonction de dispersion, de creusage et de retournage du sol contenant différents matériaux de guerre où l'Agent Orange et autres produits chimiques avaient été dispersés;

ATTENDU QUE le ministère d'ACC, de façon générale, ne reconnaîtra pas l'exposition à la radiation, notamment de résidus de munitions en uranium appauvri, comme étant un lien de cause à effet pour l'obtention de prestations d'invalidité :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le ministère d'ACC reconnaisse et examine les Lignes directrices sur l'admissibilité au droit à pension eu égard à l'exposition à l'Agent Orange et à l'uranium appauvri, comme étant d'importants déterminants d'une invalidité.

18. AGENT ORANGE - DEMANDE
ACSA 18

ATTENDU QUE l'utilisation de l'Agent Orange à la base de Gagetown a fait l'objet de nombreuses discussions et controverses;

ATTENDU QUE le ministère d'Anciens Combattants Canada (ACC) avait annoncé une prolongation du programme de compensation ex gratia de 20 000 \$, jusqu'au 30 décembre 2011;

ATTENDU QUE malgré la date limite, des maladies continueront d'être diagnostiquées encore pendant plusieurs années, et que le gouvernement a une obligation de reconnaître ces familles;

ATTENDU QUE les critères d'admissibilité aux conditions établies par l'Institut de Médecine se rapportant à l'exposition à l'Agent Orange – Mise à Jour 2004 continuent de s'appliquer et ne comprennent pas les conditions de la Mise à Jour 2010 de l'Institut de Médecine :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le ministère d'ACC enlève la date limite artificielle et continue le programme afin de s'assurer que toutes les familles affectées par l'Agent Orange soient reconnues;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE le ministère d'ACC modifie les critères

d'admissibilité du programme pour inclure les conditions se rapportant à l'exposition à l'Agent Orange de la Mise à jour 2010 de l'Institut de Médecine.

19. ACCÈS DES VÉTÉRANS AU RÉGIME DE SERVICES DENTAIRES POUR LES PENSIONNÉS
ACSA 19

ATTENDU QUE les vétérans – et leurs familles - qui sont libérés pour raisons de santé, et qui comptent moins de 10 années de service et qui n'ont pas droit à une annuité immédiate des Forces armées canadiennes, n'ont pas accès au Régime de services dentaires pour les pensionnés (RSDP) offert par le Conseil du Trésor;

ATTENDU QUE l'accès n'existe pas pour les familles de vétérans qui décèdent avec moins de deux années de service;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le ministère d'Anciens Combattants Canada (ACC) accorde aux vétérans et à leurs familles le même accès au RSDP du Conseil du Trésor que celui qu'ACC leur accorde pour le Régime de soins de santé de la fonction publique.

20. EXTENSION – PROGRAMME D'AIDE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION (PAE)
ACSA 20

ATTENDU QUE le Programme d'aide en matière d'éducation offre une aide financière pour l'enseignement postsecondaire des enfants des membres de Forces armées canadiennes (FAC) qui ont perdu la vie en raison de leur service militaire;

ATTENDU QUE les membres des FAC qui ont subi des blessures imputables à leur service causant des déficiences sévères et permanentes n'ont pas les moyens financiers d'économiser pour l'enseignement postsecondaire de leurs enfants et font face à des défis importants toute leur vie durant :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le ministère d'Anciens Combattants Canada reconnaisse les défis et contraintes financières des membres des FAC qui ont été frappés d'incapacité permanente - auxquels ils feront face toute leur vie durant -, et étende les prestations offertes par le PAE aux enfants de ces familles.

21. PAAC – AVANTAGES POUR LES CONJOINTS SURVIVANTS
N.-B. 5/C

ATTENDU QUE le conjoint survivant d'un vétéran qui reçoit des services en vertu du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) a droit aux

- a) services d'entretien ménagers, mais pas aux services d'entretien du terrain, ou
- b) services d'entretien du terrain, mais pas aux services d'entretien ménagers;

ATTENDU QUE cette situation résulte d'un vétéran qui, lors de sa demande de services en vertu du PAAC, était d'avis qu'un seul de ses services s'imposait, alors qu'il ou elle, ou son conjoint, à ce moment précis, était en mesure d'accomplir l'autre tâche, d'où le fait que la demande du service n'avait pas alors été faite;

ATTENDU QUE la politique actuelle d'Anciens Combattants Canada (ACC), au décès du vétéran, fait en sorte de maintenir en place les avantages et services du PAAC pour le conjoint survivant;

ATTENDU QUE le conjoint survivant qui avance en âge puisse avoir des problèmes physiques ou médicaux, ou une santé précaire, mais qui, suite à sa demande, se voit refuser l'« autre service » en vertu du PAAC parce qu'il n'était pas « en place » au moment du décès du vétéran;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE lorsqu'un conjoint survivant fait la demande d'un avantage ou service en vertu du PAAC, lequel n'était pas en place au moment du décès du vétéran, que le personnel d'ACC accueille avec bienveillance la requête et accorde le bénéfice du doute à chaque cas individuel, et ce, afin d'aider le conjoint survivant à demeurer dans son foyer et dans sa communauté. Faut-il rappeler que le conjoint survivant n'est aucunement en défaut, mais qu'il se voit pénalisé en raison d'une situation antérieure où certains besoins n'avaient pas été exprimés par le conjoint décédé au moment de sa demande d'avantages ou de services dans le cadre du PAAC.

22. AMÉLIORATION DES SOINS EN SANTÉ MENTALE POUR LES MILITAIRES, LES VÉTÉRANS ET LEURS FAMILLES

ACSA 21

ATTENDU QUE le ministère d’Anciens Combattants Canada (ACC) administre les cliniques sur les traumatismes liés au stress opérationnel (TSO) offertes aux vétérans;

ATTENDU QUE les Forces armées canadiennes (FAC) administrent les Centres de soutien pour trauma et stress opérationnels (CSTSO) pour les militaires des FAC;

ATTENDU QUE les vétérans doivent s’adapter à de nouveaux médecins praticiens et à de nouveaux protocoles de soins lorsqu’ils sont libérés des FAC, et que les membres des FAC et leurs familles ne peuvent sans interruption avoir accès aux cliniques de TSO offertes par ACC;

ATTENDU QU’il existe un réel problème de capacité pour répondre aux besoins grandissants de soins en santé mentale, alors que les familles ne peuvent de plein droit accéder à ces soins:

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE les FAC et ACC harmonisent leur prestation de soins de santé mentale pour les membres des FAC et les vétérans souffrant de TSO, et qu’ils modifient les règlements afin de fournir de plein droit des soins de santé mentale aux familles.

23. FINANCEMENT DE TRAITEMENTS EN VERTU DU PROGRAMME DE TRANSITION DES VÉTÉRANS

ACSA 22

ATTENDU QUE le mandat de La Légion royale canadienne est le bien-être de nos vétérans;

ATTENDU QUE plusieurs vétérans souffrent de blessures de stress opérationnel;

ATTENDU QU’il est impératif que ces vétérans reçoivent – et continuent de recevoir – les meilleures options de traitement pour répondre à leurs besoins;

ATTENDU QUE le Programme de transition des vétérans offre un programme de traitement de santé mentale depuis 1998 :

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE le ministère de la Défense nationale/Forces armées canadiennes fournissent le financement pour les membres des FAC lorsqu’il y a un besoin.

24. ÉLARGISSEMENT DU PROGRAMME UNE TRADITION DE SOINS

ACSA 23

ATTENDU QUE lorsque le Programme Une tradition de soins fut annoncé, le communiqué indiquait que tous les membres des Forces armées canadiennes (FAC) blessés seraient admissibles aux prestations;

ATTENDU QUE lorsque mis en œuvre, l’admissibilité aux soins auxiliaires des FAC, la prestation d’aidant naturel et la prestation d’amélioration de l’éducation des conjoints étaient limitées aux membres des FAC blessés « en Afghanistan seulement » et à leurs familles;

ATTENDU QUE le Programme Une tradition de soins classe par catégories les membres des FAC gravement blessés et malades selon le lieu où ils ont servi :

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE le ministère de la Défense nationale/Forces armées canadiennes reconnaissent que ceux et celles qui contractent des maladies et subissent des blessures au service de leur pays devraient avoir accès aux mêmes avantages, peu importe la nature de leur service et où et quand ils ont servi. Les services offerts en vertu du Programme Une tradition de soins devraient être disponibles à tous ceux et celles qui servent leur pays, peu importe où ils ont été blessés.

25. SENSIBILISATION AUPRÈS DES MEMBRES DE LA RÉSERVE

ACSA 24

ATTENDU QUE les Forces armées canadiennes (FAC) comptent de plus en plus sur les réservistes pour s’acquitter des engagements que le Canada accepte sur le plan international : par exemple, un membre sur quatre du personnel des FAC déployé en Afghanistan est un réserviste, et une proportion

plus élevée de réservistes sont des soldats qui encourent un risque plus élevé d'être blessés;

ATTENDU QUE même si les réservistes sont admissibles aux services offerts dans le cadre de la Nouvelle Charte des anciens combattants, il est souvent plus difficile de les mettre en lien avec les programmes du ministère de la Défense nationale/Forces armées canadiennes (MDN/FAC) et Anciens Combattants Canada (ACC); en effet, ces derniers ont tendance à réintégrer leur vie civile ou communauté immédiatement suite à leur déploiement et peuvent ne pas être mis au courant des programmes et prestations qui leur sont disponibles;

ATTENDU QUE l'Équipe de Liaison de Conseiller de la réserve de MND/FAC - un projet pilote de quatre ans - s'est avéré capable de suivre plus de 90 % des réservistes déployés et de communiquer avec la plupart des réservistes, et de les informer des prestations et services de santé disponibles. Ce projet, maintenant terminé, n'a pas été remplacé;

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'ACC et le MDN/FAC mettent en œuvre un programme de sensibilisation afin de voir à ce que tous les réservistes et leurs familles soient au courant des programmes et services de santé qui leur sont disponibles.

26. CENTRES DE RESSOURCES POUR LES FAMILLES DE MILITAIRES – AU SERVICE DES FAMILLES EN TRANSITION

ACSA 25

ATTENDU QUE les Centres de ressources pour les familles de militaires (CRFM) apportent présentement leur soutien aux membres en service des Forces armées canadiennes (FAC) et à leurs familles;

ATTENDU QUE selon des données obtenues du MDN, en moyenne quelque 5 000 membres des FAC sont libérés chaque année, et une étude (« Enquête sur la vie après le service militaire menée ») menée par Anciens Combattants Canada (ACC) indique que 25 % de ces membres éprouvent des difficultés dans leur transition à la vie civile. Ce sont donc quelque 1 250 militaires « retraités » des FAC et leurs familles qui, chaque année, éprouveraient une transition à la vie civile difficile et qui pourraient bénéficier du soutien continu des CRFM pour des services clés, tels

que des services d'information et d'aiguillage, de soutien à l'emploi et de services de garde de relève :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les FAC et ACC apportent leur financement pour faire en sorte que les services offerts par les CRFM soient disponibles aux vétérans et à leurs familles qui vivent des périodes de transition difficiles, et qu'ils continuent à avoir accès aux services des CRFM.

27. RÉGIME DE PENSION DE LA FORCE DE RÉSERVE – DÉLAI DU RACHAT DE SERVICE

ACSA 26

ATTENDU QUE le Régime de pension de la Force de réserve a été instauré en 2007 afin de fournir aux membres de la Réserve un régime de pension à prestations déterminées, fondé sur le salaire et le nombre d'années de service;

ATTENDU QUE la création d'un Régime de pension de la Force de réserve est une mesure positive visant à établir l'équité chez les membres de la Force de réserve et à reconnaître leur service au Canada;

ATTENDU QUE le Bureau de la vérificatrice générale, dans une vérification visée par le Rapport du printemps 2011, a examiné comment le Régime de pension de la Force de réserve avait été planifié et mis en œuvre et duquel rapport il est ressorti que le Régime de pension accusait un retard, alors que de nombreux réservistes n'avaient pas reçu leurs prestations de retraite;

ATTENDU QUE le Comité permanent des comptes publics, dans un rapport présenté à la Chambre des communes en 2012, établissait que le ministère de la Défense nationale (MDN) devait aplanir les lacunes liées à la mise en œuvre du Régime de pension de la Force de réserve et éliminer le retard dans le versement des prestations de retraite;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le MDN, de façon prioritaire, prenne les mesures qui s'imposent pour réduire les retards dans le traitement des rachats de service du Régime de pension de la Force de réserve, en améliore les contrôles et fasse mieux connaître aux réservistes les avantages que leur confère le programme.

28. REVUE DE L'EXIGENCE DE SERVICES DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE OFFERTS EN DOUBLE

ACSA 27

ATTENDU QUE le programme de réadaptation professionnelle et d'assurance-invalidité de longue durée (ILD) du RARM est un programme obligatoire qui offre une couverture en cas d'invalidité - liée ou non au service – et que lorsqu'en service, les militaires des Forces armées canadiennes (FAC) ne paient que 15 % des primes d'assurance, le reste étant assumé par le gouvernement;

ATTENDU QUE le ministère d'Anciens Combattants Canada (ACC) offre des programmes de réadaptation professionnelle et de soutien au revenu après la libération;

ATTENDU QUE la relation avec le RARM mène à des limites arbitraires de temps et de droit à des avantages qui empêchent le ministère d'Anciens Combattants Canada de mettre en place le système d'avantages uniforme, équitable, transparent, simple et fonctionnel, qu'il veut offrir aux vétérans et à leurs familles;

ATTENDU QUE les vétérans relatent qu'ils doivent composer avec deux systèmes et programmes distincts, ce qui prête à confusion, et qu'ils ne reçoivent pas suffisamment d'aide pour passer à travers le processus;

ATTENDU QUE le Bureau du vérificateur général, dans un rapport de 2012, rapportait que « (l)'existence de programmes semblables en matière de soutien du revenu et de réadaptation professionnelle dans chacun des ministères continue de créer de la confusion et des difficultés », et recommandait par ailleurs que les ministères de la Défense nationale (MDN) et ACC devraient mener une analyse conjointe des coûts et des avantages liés à l'administration de programmes semblables par les deux ministères;

ATTENDU QUE le récent rapport de l'Ombudsman des vétérans sur la Nouvelle Charte des anciens combattants relate que les programmes en double de soutien du revenu et de réadaptation professionnelle peuvent porter à confusion pour les membres des FAC qui sont libérés pour des raisons médicales. Le rapport déclare : « Il va sans dire que le soutien à la transition des vétérans est complexe; le fait

que deux organismes gouvernementaux offrent le même programme aux vétérans aide peu à réduire cette complexité. »

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le MDN et ACC mènent une analyse des coûts, des bénéfices et des résultats de l'administration de deux programmes similaires afin d'établir la direction future d'un tel programme dont l'objectif serait d'offrir un service uniforme, tout en réduisant la confusion et la complexité de la compréhension des programmes.

29. DÉTERMINATION DE L'ALLOCATION DE BASE DE SURVIVANT - LPRFC

ACSA 28

ATTENDU QUE les membres des Forces armées canadiennes (FAC) et leurs familles comptent en grande partie sur la pension de retraite (pension pour service) pour fournir la portion principale de leur revenu de retraite;

ATTENDU QUE la Loi sur la pension de retraite des FC (LPRFC) prévoit une allocation de base de survivant payée à hauteur de 50 % de la pension de retraite du membre, selon une formule qui a été conçue en des périodes économiques différentes;

ATTENDU QU'un survivant fait face à plusieurs ajustements de style de vie, en particulier en ce qui a trait aux frais de subsistance de base excédant 50 % des dépenses encourues par un couple avant le décès du pensionné :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'allocation de base de survivant dans le cadre de la LPRFC soit payée à un montant équivalent à au moins 70 % de la pension du membre, ce qui est plus près de la norme retrouvée dans les plans de pension du secteur privé.

30. ÉLIMINATION DU REMBOURSEMENT PAR LE RPC À L'ÂGE DE 65 ANS

ACSA 29; ONT 12

ATTENDU QUE les membres des Forces armées canadiennes (FAC) qui prennent leur retraite avec des prestations en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes (LPRFC) sont soumis à une diminution de ces prestations lorsqu'ils atteignent l'âge de 65 et sont admissibles aux prestations du Régime de pensions du Canada (RPC);

ATTENDU QUE la réduction à 65 ans des prestations de la LPRFC survient alors que ces prestations sont grandement requises;

ATTENDU QUE les membres des FAC ont dans les faits contribué à la fois au RPC et la LPRFC, et que le Fonds de pension de la LPRFC a accumulé un large surplus;

ATTENDU QUE l'on a jamais, dans les faits, demandé aux membres des FAC s'ils désiraient ou non une approche superposée dans les prestations de la LPRFC et du RPC :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réduction par le montant du RPC à l'âge de 65 soit éliminée et que les fonds en surplus dans la LPRFC soient utilisés pour payer les prestations superposées, similaires aux prestations versées aux parlementaires.

31. RÉDUCTION ANNUELLE DE 10 % DE LA PRESTATION DE DÉCÈS LIBÉRÉE EN VERTU DE LA PRESTATION SUPPLÉMENTAIRE DE DÉCÈS (PSD)

ACSA 30

ATTENDU QU'avec l'adoption en 1999 du projet de loi C-78, la réduction annuelle de la couverture de la Prestation de décès libérée pour les fonctionnaires débute maintenant à l'âge de 66, alors que la même réduction pour les membres des Forces armées canadiennes (FAC) débute à l'âge de 61;

ATTENDU QUE cette anomalie dans les prestations désavantage clairement les membres des FAC qui ont servi leur pays avec loyauté :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réduction annuelle de la couverture de la Prestation de décès libérée soit reportée à 66 ans pour l'uniformiser à celle des fonctionnaires.

32. RÉDUCTION DES PRESTATIONS D'INVALIDITÉ DE LONGE DURÉE DU MONTANT DES PRESTATIONS D'INVALIDITÉ D'ACC - MEMBRES DE LA GRC
ACSA 31

ATTENDU QUE, suite au recours judiciaire intenté par les vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) en janvier 2012, une décision historique rendue par la Cour fédérale avait rejeté comme injuste la réduction des prestations d'invalidité faite aux militaires et statué que dans son application, c'était là une

façon de faire particulièrement sévère envers les vétérans les plus lourdement handicapés;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a accepté cette décision et annoncé qu'il mettrait fin, pour les militaires, à la réduction des prestations d'invalidité de longue durée par le montant de la pension d'invalidité;

ATTENDU QUE, tout comme le recours collectif intenté par les vétérans des FAC souffrant d'invalidité, les membres handicapés de la GRC ont eux aussi en 2008 intenté un recours collectif contestant la pratique établie par le gouvernement de réduire les prestations d'invalidité de longue durée versées par la compagnie d'assurance vie Great West par le montant des prestations d'invalidité d'Anciens Combattants Canada qui compensent les souffrances et douleurs des vétérans de la GRC souffrant d'invalidité;

ATTENDU QUE le gouvernement maintient cette pratique inéquitable auprès des vétérans de la GRC :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le gouvernement mette immédiatement fin à cette pratique et entreprenne les actions qui s'imposent pour veiller à ce que les membres handicapés de la GRC reçoivent le plein montant et la compensation qu'ils ont mérité si amplement.

33. ÉVALUATION DU PROGRAMME DE TRANSITION DES VÉTÉRANS POUR LES MEMBRES DE LA GRC
ACSA 32

ATTENDU QUE voilà presque 15 ans déjà, la direction provinciale de la C.-B./Yn de La Légion royale canadienne se joignait dans un partenariat avec l'université de la Colombie-Britannique pour lancer le Programme de transition des vétérans sous la direction des docteurs Marvin Westwood et David Kuhl;

ATTENDU QUE le Programme de transition des vétérans est un programme qui se fonde sur des exercices d'intervention de groupe qui exploite le pouvoir des soldats à venir en aide à d'autres soldats par une approche non stigmatisante axée sur le soutien et, ce faisant, amène les soldats à se remettre de traumatismes liés au stress opérationnel et à se lancer dans leur vie civile et professionnelle.

ATTENDU QUE le programme depuis les tout débuts de son existence, voilà 15 ans déjà, s'est

avéré un succès à venir en aide aux soldats dans leur transition de la vie militaire vers une vie civile où ils peuvent vivre sainement, avoir une vie productive tout en contribuant à la société;

ATTENDU QUE le Programme de transition des vétérans serait un programme précieux pour venir en aide aux membres de la GRC qui souffrent d'un traumatisme lié au stress opérationnel lors de leur transition vers la vie civile;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE, au nom de tous les membres de la GRC, le gouvernement du Canada évalue le Programme de transition des vétérans comme un programme potentiel pour venir en aide aux membres de la GRC qui sont en transition entre le service actif et la vie civile.

34. MEMBRES DE LA GRC - INVALIDITÉS N.-B. 3/C

ATTENDU QU'un membre de la GRC, en 2012, qui reçoit une pension d'invalidité (y compris pour une déficience auditive) de un pour cent (1 %) ou plus, peut faire une demande d'Allocation pour soins si ce membre est incapable de se nourrir, de se laver, de s'habiller, d'aller à la toilette, de marcher ou de prendre ses médicaments, et ce, à en faisant simplement la demande par téléphone ou courriel auprès d'ACC. AUCUN FORMULAIRE REQUIS.

ATTENDU QUE sur réception de la demande par téléphone ou courriel, un agent d'ACC entre en contact avec eux pour planifier une évaluation de services de santé à domicile qui déterminera si le membre de la GRC a droit à ces services et, d'autre part, s'il y a lieu, du niveau de soins applicables à leur catégorie médicale et/ou à leur niveau d'aide requis;

ATTENDU QUE bien que ces mesures constituent une étape positive pour venir en aide à nos membres de la GRC qui sont physiquement handicapés, l'expérience relate que ces membres handicapés de la GRC demandent aussi de l'aide et un soutien pour les services d'entretien ménager et d'entretien du terrain, vu leur handicap physique qui les rend incapables d'accomplir ces tâches;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE si le membre de la GRC est tellement dans l'incapacité d'accomplir ses propres besoins physiques primaires (tels que décrits plus haut) et qu'il y a une exigence

d'avantages additionnels, tels que des services d'entretien ménager ou d'entretien du terrain, que l'agent d'ACC en tienne compte durant l'entrevue et fasse la recommandation de tels services à ACC, fondé sur le facteur de mobilité.

PROJETS DE RECHERCHES

35. FINANCEMENT PUBLIC POUR ÉTABLIR L'INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE SUR LA SANTÉ DES MILITAIRES ET DES VÉTÉRANS (ICRSMV)

ACSA 33

ATTENDU QUE l'ICRSMV, fondé en 2008, est un réseau pancanadien de 26 universités dont le travail vise à faciliter de nouveaux partenariats, des collaborations, du financement et le partage de données et d'études de populations, afin d'établir un programme de recherche canadien sur la santé des militaires et des vétérans qui soit viable et indépendant;

ATTENDU QUE l'institut existe afin d'exploiter la capacité de recherche nationale pour que les hommes et les femmes qui servent ou qui ont servi notre pays aient accès à une connaissance en matière de santé qui soit la plus à jour;

ATTENDU QUE les effets à long terme d'une recherche indépendante sur la santé des militaires et des vétérans est importante pour permettre une transition heureuse et une qualité de vie toute la vie durant :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le gouvernement apporte un soutien financier suffisant pour permettre à l'ICRSMV de s'établir et d'asseoir son succès à long-terme en tant que centre d'expertise indépendant typiquement canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans.

36. INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA (IRSC) – VÉTÉRANS COMME SOUS GROUPE DE RECHERCHE

ACSA 34

ATTENDU QUE les IRSC constituent le principal bailleur de fonds de la recherche en santé au pays et affectent les fonds de recherche en santé au Canada;

ATTENDU QU'il y a un manque de recherche sur la santé des militaires et des vétérans qui soit axée sur l'expérience particulière des opérations militaires canadiennes;

ATTENDU QUE les effets à long terme d'une recherche sur la santé des militaires et des vétérans est importante pour permettre une transition heureuse et une qualité de vie toute la vie durant :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les IRSC identifient les vétérans comme un sous-groupe de recherche prioritaire et fassent en sorte d'allouer le financement nécessaire pour répondre aux besoins de recherche sur la santé des militaires et des vétérans au Canada.

AÎNÉS

37. POLITIQUES SUR LA PROTECTION DES PENSIONS ACSA 35

ATTENDU QUE plusieurs grandes sociétés éprouvent des problèmes financiers et que les pensions des employés sont menacées;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral est en mesure d'adopter des politiques modifiant les lois sur les pensions, les sociétés et la faillite :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral adopte des lois pour mieux protéger les pensions individuelles.

38. CANADA – PROGRAMME D'AUTONOMIE DES AÎNÉS ACSA 36

ATTENDU QUE les aînés canadiens mettent beaucoup l'accent sur leur indépendance et préfèrent vieillir dans l'environnement familial de leur foyer et de leur communauté;

ATTENDU QUE les limitations physiques et les besoins de santé liés à l'âge, lesquelles restreignent la capacité des aînés à entretenir une maison et à vivre sans appui, font tôt d'amener ceux-ci à aménager dans des établissements de soins;

ATTENDU QUE le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, géré par Anciens Combattants Canada, a fait la preuve que fournir des services de soutien bien administrés pour reporter l'institutionnalisation chez les personnes âgées qui ont le désir et la capacité de demeurer indépendant dans leur propre foyer et communauté, est efficace par rapport au coût :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada donne suite à une recommandation de La Légion royale canadienne, adoptée par le Groupe de travail sur les aînés du premier ministre, à savoir qu'un Programme d'autonomie des aînés soit mis en place pour venir en aide aux aînés à vivre de façon indépendante dans leurs foyers et dans leurs communautés aussi longtemps que cela puisse leur être possible.

SOINS DE LONGUE DURÉE

402. VETERANS LONG TERM CARE HOSPITAL N.-É./NU 3

ATTENDU QUE les lits pour soins de longue durée pour anciens combattants ne sont disponibles que pour les vétérans de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée;

ATTENDU QUE des lits se libèrent alors que le nombre de vétérans va en décroissant;

ATTENDU QU'on compte des vétérans des Forces armées canadiennes souffrant d'une invalidité liée au service avec des besoins de traitement de niveau 2, et qui pourraient utiliser ces lits:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale présente au ministre d'Anciens Combattants une requête à l'effet que tous les vétérans des Forces armées canadiennes souffrant d'une invalidité liée au service requérant des besoins de traitement de niveau 2, aient droit à un lit pour soins de longue durée dans un hôpital d'anciens combattants ou un établissement semblable.

COQUELICOT *et* SOUVENIR

39. LIGUE NAVALE DU CANADA – AIDE FINANCIÈRE DU MDN C.-B./YUKON 1/C

ATTENDU QUE dans chaque communauté où l'on trouve un programme de cadets sous l'égide de la Ligue navale du Canada, le programme entraîne les coûts suivants : hébergement, uniformes pour les cadets et les officiers, activités de cadets, et le tout relève des cadets de la Ligue navale. **DE MÊME** que l'attente de leur support envers le programme de cadets de la marine royale canadienne;

ATTENDU QUE il n'existe aucune aide financière de la part du ministère de la Défense nationale envers tout élément que ce soit de la Ligue navale du Canada, au contraire de l'aide donnée aux programmes de cadets de l'Aviation, de l'Armée et de la Marine;

ATTENDU QUE dans le passé, la Ligue navale du Canada a dépendu de l'aide financière en provenance de La Légion royale canadienne et d'autres organisations communautaires; et

ATTENDU QUE avec l'adhésion décroissante à La Légion royale canadienne et les dépenses accrues de la Légion et les restrictions placées sur l'utilisation des dons en provenance du fonds du Coquelicot, le tout engendre des difficultés au financement du programme de cadets de la Ligue navale du Canada :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne appuie la Ligue navale du Canada dans leur demande d'aide financière auprès du ministère de la Défense nationale.

40. VISITE ANNUELLE DES VÉTÉRANS – COÛT DU REPAS SASK 7/C

ATTENDU QUE les prix continuent d'augmenter chaque année :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la somme versée pour payer le repas d'un vétéran soit accrue de 18 \$ à 25 \$ en provenance des fonds du Coquelicot.

41. UTILISATION DES FONDS DU COQUELICOT N.-É./NU 2

ATTENDU QUE les fonds du Coquelicot font en sorte que les vétérans et leurs familles reçoivent les soins et l'aide dont ils ont besoin tout en étant traités avec le respect auquel ils ont droit;

ATTENDU QUE les fonds en fidéicommis du Coquelicot peuvent être utilisés une fois par année pour permettre à tout vétéran de la communauté locale d'effectuer une visite annuelle à une filiale et de lui offrir un repas et de la camaraderie et ce, jusqu'à un montant de 18 \$, excluant les frais de boissons alcoolisées ou d'autres services, tels que divertissements; et

ATTENDU QUE les fonds en fidéicommis du Coquelicot peuvent être utilisés une fois par année pour couvrir le coût des dépenses raisonnables de transport pour permettre à tout vétéran de se rendre à la filiale locale, aller-retour :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les fonds en fidéicommis du Coquelicot puissent être utilisés une fois par année pour offrir un repas d'une valeur n'excédant pas vingt-cinq dollars (25 \$) au conjoint ou à la personne aidante qui accompagne le vétéran, ou au veuf/à la veuve d'un vétéran accompagné(e) d'une personne aidante, le cas échéant.

313. FONDS DU COQUELICOT - ARTICLE 1116 C.-B./YUKON II

ATTENDU QUE l'article 1116 des Statuts généraux de La Légion royale canadienne permet l'utilisation du fonds du Coquelicot pour financer des programmes de transition pour vétérans, en affectant une somme ne dépassant pas 50 pourcent du solde dans le fonds en fidéicommis du Coquelicot, le 30^{ième} jour de septembre de l'année du Coquelicot précédant la dépense;

ATTENDU QUE l'article 1107 des Statuts généraux de La Légion royale canadienne permet l'utilisation du fonds du Coquelicot pour venir en aide à la Ligue des anciens combattants de l'Empire britannique, en affectant une allocation ne dépassant pas 25 pourcent du total existant dans le fonds à la date que le consentement préalable a été demandé;

ATTENDU QUE la direction de la C.-B./Yukon a établi le Programme de transition

des vétérans en compagnie de l'Université de la Colombie-Britannique et, en 2013, ce programme est devenu sa propre entité sous le nom du Réseau de transition des vétérans, recevant maintenant un appui national et étant devenu l'un des plus importants programmes offerts à nos vétérans; et

ATTENDU QUE la direction de la C.-B./ Yukon a dû refuser aux filiales leurs demandes concernant des dépenses à fins spéciales car celles-ci étaient au-dessus du seuil de 50 pourcent stipulé à l'article 1116, mais pourraient avoir été approuvées si la même formule que celle de l'article 1107 était utilisée :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'article XI, Fonds du Coquelicot, des Statuts généraux soit modifié de façon à changer le montant de l'article 1116 pour lire, ne dépassant pas 25 pourcent du total existant dans le fonds à la date que le consentement préalable a été demandé précédant la dépense.

316. UTILISATION DU FONDS EN FIDÉICOMMIS DU COQUELICOT POUR LES VÉTÉRANS SOUFFRANT DU SYNDROME DE STRESS POST-TRAUMATIQUE (SSPT)

ALTA-T.N.-O. 14

ATTENDU QUE des vétérans diagnostiqués du SSPT résultant du service;

ATTENDU QUE il a été prouvé que des chiens de soutien ont un bienfait direct sur la santé, générale et mentale, d'un vétéran; et

ATTENDU QUE le gouvernement rembourse les vétérans pour l'achat de médicaments seulement et que le vétéran doit assumer le coût total associé au chien de soutien:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE avec l'approbation préalable du bureau de la direction provinciale, un district ou une filiale peut, afin d'aider les coûts associés au chien de soutien, consacrer une partie de l'argent en provenance du compte du fonds du Coquelicot, n'excédant pas 25 pourcent de la somme totale disponible dans le compte, le 30 septembre de l'année qui précède la dépense.

ADHÉSION

43. POSSIBILITÉ DE DEVENIR MEMBRE EN UTILISANT LES MÉDIAS ÉLECTRONIQUES
ADHÉSION 2

ATTENDU QUE actuellement, toute demande d'adhésion à la Légion doit être faite par écrit;

ATTENDU QUE l'usage accru de la correspondance électronique, comme le courriel, est de plus en plus accepté en tant qu'alternative à la correspondance écrite, alors que d'autres transactions/communications/ententes se font par vidéoconférences telles SKYPE et Face Time; et

ATTENDU QUE le consentement aux termes et conditions énoncés dans un document électronique - comme un courriel, un document PDF ou numérisé - ou toute autre forme de correspondance électronique, peut être indiqué en cochant une case ou en demandant à la personne de répondre avec leur consentement, et que ce consentement est juridiquement contraignant :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne accepte aussi les demandes d'adhésion, de renouvellement ou de réintégration par l'entremise de médias électroniques tels que décrits ci-dessus.

44. PROLONGER LE NOMBRE D'ANNÉES DE SERVICE QU'UN MEMBRE PEUT RACHETER
ADHÉSION 3

ATTENDU QUE l'article 1204 a. des Statuts généraux de la Légion stipule qu'un membre qui a permis à son adhésion d'expirer peut renouveler son adhésion pour l'année courante et/ou les deux années précédentes seulement;

ATTENDU QUE ce même statut reconnaît des cas extraordinaires où, avec la documentation nécessaire, des membres dont l'adhésion est expirée peuvent renouveler leur adhésion et racheter un nombre exceptionnel d'années de service; et

ATTENDU QUE afin de faciliter le processus de réintégration des membres dont l'adhésion est expirée, la Légion reconnaît le besoin de prolonger les années de service qu'un tel membre peut racheter :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE ce statut soit modifié de façon à indiquer qu'un membre dont l'adhésion est expirée puisse racheter l'année courante et toutes autres années dont les cotisations sont dues.

**45. CHANGER LES CRITÈRES D'ADHÉSION À LA LÉGION POUR LES MEMBRES DE LA GRC
ADHÉSION 4**

ATTENDU QUE selon l'article 206 e. des Statuts généraux, un membre de la Gendarmerie royale du Canada doit avoir servi au moins un an au sein de la Force avant d'être éligible à devenir membre de la Légion;

ATTENDU QUE un membre de la GRC, après avoir complété la formation au Dépôt, est considéré par la Force comme membre à part entière de la GRC;

ATTENDU QUE ces mêmes individus satisfont aux exigences d'âge et de citoyenneté requises pour devenir membre de la Légion; et

ATTENDU QUE il n'existe aucun minimum requis de temps de service pour les membres des Forces armées canadiennes afin de devenir membre de la Légion :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE ce statut soit modifié de façon à indiquer que les membres de la GRC peuvent devenir membres de la Légion après avoir complété la formation au Dépôt.

**46. FORMULAIRES D'ADHÉSION
C.-B./YUKON 8**

ATTENDU QUE l'existence même de La Légion royale canadienne dépend du renouvellement et du recrutement de membres;

ATTENDU QUE il est onéreux de s'assurer que cette information soit livrée à temps dans les délais prévus par la Direction nationale;

ATTENDU QUE l'on compte sur des bénévoles, élus ou appointés dans le poste de président de l'adhésion, pour compléter les nombreux formulaires requis pour les nouveaux demandeurs, transferts, changements d'information et avis de décès; et

ATTENDU QUE il s'agit là d'une tâche ardue pour toute filiale, indépendamment du nombre de membres:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale élabore un seul formulaire simplifié qui contiendra toute l'information nécessaire aux exigences de données requises par l'adhésion; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la Direction nationale fournisse aussi la capacité pour les filiales de soumettre le nouveau formulaire par voie électronique.

**47. ADHÉSION – PAIEMENT ÉLECTRONIQUE ET PAIEMENT PRÉ-AUTORISÉ DE LA COTISATION
C.-B./YUKON 16**

ATTENDU QUE des programmes de recrutement et de rétention ont été élaborés et mis en œuvre aux niveaux national et provincial pour axer les efforts sur le recrutement et la rétention de l'adhésion;

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne continue de voir le nombre de ses membres diminuer;

ATTENDU QUE certaines directions réussissent leurs campagnes de recrutement, amenant de nouveaux membres alors que les efforts de renouvellement et de rétention ont échoué; et

ATTENDU QUE il existe des méthodes de paiement électronique et de paiement pré-autorisé offertes par l'industrie financière:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale élabore et mette en œuvre un programme permettant le paiement de la cotisation en ligne ou par l'entremise d'un système de déduction automatique au choix du membre; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la Direction nationale élabore et mette en œuvre un programme permettant le renouvellement automatique de l'adhésion par l'entremise de paiement pré-autorisé.

**48. ANNÉE D'ADHÉSION SANS FRAIS AUX VÉTÉRANS NOUVELLEMENT RETIRÉS
ALTA-T.N.-O. 5/C**

ATTENDU QUE en juin 2008, La Légion royale canadienne a créé un programme qui offre une année d'adhésion sans frais à tout vétéran nouvellement retiré;

ATTENDU QUE la Direction nationale a mis sur pied une filiale « de placement » pour ces vétérans nouvellement retirés;

ATTENDU QUE l'adhésion à cette filiale « de placement » est valide pour une période d'un an et à la fin de cette période, les membres sont informés et invités à transférer leur adhésion à une filiale locale de leur choix;

ATTENDU QUE les membres qui ne transfèrent pas leur adhésion à une filiale locale à la fin de l'année d'adhésion sans frais sont déménagés à la filiale 13-013;

ATTENDU QUE l'article 224 des Statuts généraux stipule en partie que « dès le consentement de la demande, le postulant suite à l'initiation deviendra un membre. L'initiation comprendra une déclaration de loyauté à la Souveraine »;

ATTENDU QUE l'objectif de l'initiation est double : exiger que le membre déclare sa loyauté à la Souveraine et accueillir le nouveau membre parmi La Légion royale canadienne;

ATTENDU QUE l'adhésion à la filiale « de placement » ne donne pas au nouveau membre l'occasion de déclarer sa loyauté à la Souveraine ni de tenir l'initiation du membre tel que prescrit à l'article 302 du Manuel du Rituel et Insignes; et

ATTENDU QUE des discussions tenues avec un grand nombre de ces membres, nouvellement retirés de la BFC Wainwright, indiquent que ceux-ci ne renouvèlent pas leur adhésion à la fin de l'année sans frais car ils ne sentent pas faire partie de notre organisation:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le programme offrant une année d'adhésion sans frais aux vétérans nouvellement retirés soit continué. Cependant, l'adhésion devrait appartenir à la filiale située le plus près de l'adresse déclarée à la libération ou à une filiale au choix du membre. Sur réception de la carte de membre d'adhésion sans frais, la filiale serait alors responsable de mener la cérémonie d'initiation y compris la déclaration de loyauté à la Souveraine.

CONSTITUTION et LOIS

49. ÉLECTIONS

ALTA-T.N.-O.16

ATTENDU QUE l'article 6 b. des *Règles de procédure en vigueur aux réunions de la Légion* contredit les principes fondamentaux d'une société démocratique concernant la tenue d'élections car il n'assure pas que chaque membre ait l'opportunité de voter pour chaque candidat, particulièrement dans le cas de vote par anticipation, i.e. un vice-président qui descend au prochain niveau après ne pas avoir été élu au premier niveau où il avait posé sa candidature;

ATTENDU QUE l'article 1303 des *Statuts généraux* concernant les questions de procédure énonce en partie « Pour toutes les questions de procédure non prévues par les statuts d'une direction ou d'une filiale, les dispositions des Règles de procédure en vigueur aux réunions de la Légion doivent s'appliquer... »; et

ATTENDU QUE les principes fondamentaux d'une société démocratique comprennent des élections compétitives qui sont justes quant au fond et à la forme, où chaque vote a un poids égal, où chaque citoyen a une opportunité égale de voter, et où chaque candidat a un droit égal à l'appui de ceux qui choisissent de voter pour lui:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Légion royale canadienne remplace l'article 6 b. des *Règles de procédure en vigueur aux réunions de la Légion* par un libellé stipulant que toutes les filiale de toutes les directions mènent les élections de la même manière, de ce fait garantissant l'uniformité dans la tenue d'élections, où chaque membre aura l'opportunité de voter, et où chaque candidat aura une égale opportunité de recevoir de l'appui après avoir posé sa candidature à un niveau plus bas.

DÉFENSE *et* SÉCURITÉ

326. CARTE D'IDENTIFICATION DE VÉTÉRAN

ONT 8

ATTENDU QUE diverses compagnies et agences gouvernementales ont commencé à proposer des offres spéciales pour les vétérans, mais qu'elles demandent des preuves de service;

ATTENDU QUE ces vétérans qui ont complété leur service voilà déjà plus de 20 ans se sont vus remettre leurs dossiers militaires, ce qui n'est facile à transporter sur soi en tout temps;

ATTENDU QUE le gouvernement, suite à la demande d'émission d'une carte d'identité de format de poche, a fait état du coût comme étant le premier obstacle;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne soit prête à émettre une telle carte, et qu'elle en avise les ministères de la Défense et d'Anciens Combattants Canada:

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE ce dossier serait traité de la même façon que le dossier des plaques d'immatriculation de vétérans par diverses directions provinciales, et que la Direction nationale émettrait des cartes de format de poche indiquant que son détenteur a servi son pays honorablement au sein des forces armées de Sa Majesté.

ALLOCUTION AU 45^{ÈME} CONGRÈS NATIONAL BIENNAL
DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE
MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS

L'Honorable Julian Fantino
*Ministre des anciens
combattants*

Bonjour,

Merci Gord de cette aimable présentation. Comme vous avez bien pu le deviner, je suis une de ces personnes qui n'arrive simplement pas à garder un emploi stable, mais je dois vous avouer que c'est pour moi une grande fierté et un honneur insigne que d'occuper ce poste. Cela dit, M. Moore, M. Eagles, membres du Conseil exécutif national, chers vétérans, délégués, distingués invités, mesdames et messieurs, bonjour.

Comme j'ai dit lors des cérémonies d'ouverture, c'est en effet un honneur que de pouvoir me joindre à vous, et ce, non seulement à titre de ministre canadien des Anciens Combattants, mais aussi en qualité de fier membre de La Légion royale canadienne et de fier Canadien. Votre Légion a su gagner l'admiration et le respect des Canadiens et des Canadiennes de partout. Depuis sa création en 1926, la Légion a maintenu un rôle de premier plan comme porte-parole de générations d'hommes et de femmes qui ont servi notre magnifique pays, et, encore à ce jour, de ceux et celles qui continuent de servir le Canada.

Vous avez aussi été pour notre gouvernement un important partenaire, ce pourquoi nous sommes fiers de collaborer avec vous à de nombreuses initiatives, dont notre plus récent partenariat d'une durée d'un an, l'Initiative de sensibilisation et de visites. Grâce à ce nouveau programme, nous tirons avantage du réseau national de bénévoles de la Légion pour rendre visite à quelque 4 000 vétérans qui reçoivent une aide financière de notre gouvernement pour leurs soins de longue durée. La Légion est très bien placée pour rejoindre ces vétérans, et c'est pourquoi j'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui que notre gouvernement exercera son option de prolonger le contrat de 120 000 \$ pour une année additionnelle. Je suis aussi heureux d'annoncer que nous doublerons la valeur de ce contrat à 240 000 \$, ce qui nous permettra de doubler le nombre de visites auprès des vétérans dans les établissements de soins de longue durée. Conformément aux modalités de prolongation du contrat, ce sont quelque 8 000 visites que la Légion

effectuera dans les établissements auprès de nos vétérans. Les commentaires et la vision des situations qui nous parviennent de ces visites nous seront très utiles pour faire en sorte que nous puissions continuer à offrir un service et un soutien excellents aux plus vulnérables de nos vétérans. Ce partenariat constitue une occasion pour notre gouvernement de bonifier les soins que nous offrons aux vétérans et de soutenir davantage votre travail important sur le terrain chaque jour.

Mes amis, il est peu de responsabilités de gouvernement national plus urgentes ou plus importantes que de venir en aide à ces hommes et à ces femmes, ainsi qu'à leur famille, et de prodiguer les soins requis à ceux et celles qui ont si bien servi notre pays. J'ai conscience de la portée de mon portefeuille, et je suis véritablement dédié et disposé à persévérer, dans la mesure du possible, et à faire en sorte que les vétérans demeurent une priorité... et je sais que c'est là une visée que nous partageons. C'est pourquoi j'ai saisi cette occasion de vous parler des importants progrès réalisés durant cette première année en poste, et en particulier au sein du ministère d'Anciens Combattants Canada, et dont mon intérêt ultime est le chemin qu'il me reste à parcourir. Votre président a soulevé quelques-uns des enjeux, mais je veux aussi vous parler de ce qu'il faut accomplir pour que nous puissions avancer. Je veux vous parler de la nécessité de maintenir notre focus sur les besoins grandissants, complexes et multiples, des vétérans canadiens et de leur famille. Mais permettez-moi d'emblée de vous dire qu'il y a encore beaucoup de travail à accomplir, de lacunes à combler et de problèmes à résoudre. Ce sont là en effet des choses que je voudrais – que nous voudrions tous – être en mesure de corriger, comme s'il ne s'agissait que d'une pression à appliquer à un interrupteur, ou pouvoir autrement garantir la perfection dans tout ce que nous entreprenons. Il reste cependant que la perfection n'est pas de ce monde. Or, pour ma part, je suis prêt à maintenir une approche mesurée; et je suis disposé à déployer tous les efforts requis pour faire les choses correctement. Cela dit, mon message primordial d'aujourd'hui est de

vous demander de travailler avec nous, de nous aider à aller de l'avant et à progresser ensemble.

Permettez-moi maintenant de changer quelque peu le sujet. Mesdames et messieurs, vous savez que je ne suis pas un politicien de carrière. En fait, j'ai passé le gros de ma carrière dans les services de police et à critiquer les politiciens; or, me voici un des leurs maintenant. Toute ma vie d'adulte à été passée comme officier de police et leader de services de police. J'y ai fait le serment de faire respecter la loi et de me consacrer à servir le public. Puis j'ai mis mon nom sur le bulletin de vote parce que je partage plusieurs des mêmes espoirs et rêves que vous aussi nourrissez pour l'avenir de notre pays. Et je veux que nos rues et nos collectivités soient sécuritaires. Je veux que les Canadiens et les Canadiennes qui triment dur aient une bonne chance de réussir dans la vie. Je veux un Canada qui continue d'être reconnu dans le monde pour sa défense de la liberté, de la démocratie et des droits de la personne; un pays qui défend ses principes et un pays qui n'oubliera jamais les sacrifices consentis par nos vétérans, surtout par ceux et celles d'entre eux qui ont consenti à l'ultime sacrifice. Je sais aussi que servir au sein d'un gouvernement signifie de faire ce qu'il faut, en dépit de l'énormité des obstacles et des défis à surmonter, et nous ne sommes guère en manque d'obstacles ou de défis. Quoiqu'il en soit, je demeure confiant. Les vétérans méritent le mieux qu'on puisse leur offrir, et je vous donne ma parole que notre gouvernement fera tout en son possible pour continuer à soutenir les vétérans et leur famille.

Mes amis, aucun autre gouvernement de l'histoire du Canada qui s'est déroulé au cours de l'époque contemporaine n'a fait autant pour répondre aux besoins des vétérans et de leur famille; or, le travail n'est pas accompli pour autant. Depuis 2006, nous avons versé d'importants octrois de nouveau financement pour rehausser les programmes de prestations et de services offerts aux vétérans. Et cela a été accompli alors même que nous traversons une des plus graves périodes d'incertitude économique des derniers temps. J'ai donc entrepris des mesures de resserrement de la ceinture qui se sont avérées très pénibles, mais nécessaire dans les circonstances. Notre gouvernement ressemble à beaucoup de familles canadiennes; et beaucoup d'entre vous le savez, nous avons dû apporter des modifications aux finances du pays. Nous ne sommes aucunement différents de vous face à de telles conditions. Or, cela ne nous a pas empêché d'engager, chaque année, d'un exercice à l'autre, du nouveau financement pour le programme des vétérans. Vous avez été à même de le constater en février avec la présentation de

notre nouveau budget fédéral. Notre plan d'action économique de 2014 s'appuie sur les investissements précédents de notre gouvernement dans les enjeux touchant les vétérans. Ainsi notre gouvernement s'est engagé à hauteur de 108 millions \$ sur une période de trois années, pour faire en sorte que les vétérans des temps modernes disposant de peu de moyens financiers puissent, en toute dignité, bénéficier de funérailles et d'une inhumation convenables, ce à quoi ils ont droit. Le budget 2014 contient également des dispositions offrant aux vétérans un plus large accès à des emplois du secteur de la fonction publique fédérale. Autrement dit, les vétérans libérés de leur service militaire en raison d'une blessure ou d'une maladie attribuable au service auront la priorité d'embauche pour tout poste de la fonction publique fédérale pour lequel ils ont les compétences. Nous ferons aussi en sorte de veiller à ce que les vétérans libérés pour des raisons médicales, maintiennent ce statut prioritaire de nomination à un poste fédéral pendant encore cinq années complètes. Par ailleurs, quant aux militaires admissibles toujours en service, ces derniers pourront se porter candidat dans le cadre de tout concours interne du fédéral, et les vétérans admissibles auront priorité d'embauche dans le cadre de concours disséminé à l'externe pour tout poste pour lequel ils ont les compétences.

L'embauche prioritaire des vétérans constitue une façon de plus de répondre aux problèmes et aux inquiétudes que nous avons entendu raconter récemment dans le contexte de transition de la vie militaire à la vie civile. Nous sommes encouragés de voir des employeurs qui font la même chose, et qui, pour répondre à leur besoin de personnel, embauchent quelques-uns des 10 000 hommes et femmes, dotés d'une formation professionnelle et hautement qualifiés qui, chaque année, quittent les forces armées. Le budget 2014 comprend d'autres importants investissements, dont une somme de 2,1 M \$ qui a été allouée pour améliorer notre prestation de services essentiels en ligne par l'entremise du réseau « Mon dossier ACC ». Plus récemment, nous avons annoncé un montant de 500 000 \$ dans le cadre d'un projet pilote visant à étudier l'utilisation de chiens de soutien psychiatrique pour venir en aide aux vétérans atteints du syndrome de stress post-traumatique.

Nous avons présenté la première médaille de l'Étoile de l'Arctique aux récipiendaires qui ont servi au sein des forces militaires canadiennes. Aussi notre budget principal de 2014 annonçait nos plans visant à commémorer la fin de la mission du Canada en Afghanistan, en y allant d'abord avec la très émouvante Journée nationale de commémoration,

qui s'est tenue le mois dernier. La Journée nationale de commémoration s'est avérée un puissant témoignage qui a mis à l'avant-plan notre source intarissable de fierté et de gratitude envers les plus de 40 000 hommes et femmes qui ont servi lors des 12 années de la mission en Afghanistan, et les 158 braves Canadiens et Canadiennes qui y ont consenti l'ultime sacrifice. Nos pensées et nos prières accompagneront toujours leurs familles, leurs amis et leurs collègues, et nous ne les oublierons jamais.

Vous avez été à même de constater comment nos militaires trouvent leur place dans notre souvenir ce mois-ci, lors de nos cérémonies entourant le 70^e anniversaire du jour J et de la bataille de Normandie. Comme je l'ai indiqué, je n'oublierai jamais ma présence en Normandie plus tôt ce mois-ci, au milieu d'un imposant contingent de vétérans de la Seconde Guerre mondiale, dont un en particulier qui, le 12 juin, célébrait son 101^e anniversaire de naissance. Voilà 70 ans, cet homme débarquait sur la plage de Juno. De pouvoir me joindre à ce groupe de vétérans a été une expérience marquante, comme jamais auparavant je n'ai éprouvée. Nous nous sommes joints au monde entier et le Canada y tenait une place insigne au moment des remerciements que nous avons reçus et exprimés envers ces hommes courageux qui ont servi dans ce conflit. Et que des hommes comme vous y soyez admirés, incarne vraiment le meilleur de ce que cela veut dire être un Canadien. D'ici l'an 2020, nous continuerons de commémorer notre riche histoire militaire en soulignant les anniversaires marquants de la Première et de la Seconde Guerre mondiale. Et cela sera déroulé tout en veillant à garder un juste équilibre entre les commémorations et le maintien d'une pleine prestation d'indemnités et d'avantages auxquels les vétérans et leur famille sont en droit de s'attendre. La commémoration est un important volet de l'éducation des Canadiens et les Canadiennes - en particulier les néo-Canadiens et, bien sûr, notre jeunesse -, sur les sacrifices, les actes de bravoure et les généreuses contributions qui ont façonné le Canada, sa précieuse qualité de vie, la liberté et les possibilités que cette grande nation a tant à offrir. Tout cela que notre génération et celles qui suivront ne doivent jamais tenir pour acquis.

J'ai souvent dit lorsque j'étais dans les services de police, en discussion avec les policiers, que si nous ne connaissions pas notre histoire, que si nous ne savions pas d'où nous venions et omettions de nous souvenir de ceux et celles qui ont servi avant nous - sur lesquelles traces nous poursuivons la mission -, et de leur exprimer notre reconnaissance, qu'il y avait gros à parier qu'on ne saurait pas trop dans

quelle direction aller. J'aimerais vous faire observer que les commémorations sont un devoir et une responsabilité, et que ni moi ni d'autres dans les rangs du gouvernement ne pourront jamais oublier l'importance de faire preuve de leadership dans ce domaine car, et je le redis, il est particulièrement important d'éduquer les générations actuelles et futures sur l'histoire du Canada, sur les sacrifices consentis et la contribution que tant de gens ont apporté, sur le sang qui a été versé, tout cela pour nous permettre de profiter de la qualité de vie dont nous jouissons dans ce pays.

J'aimerais maintenant prendre quelques instants pour passer à d'autres sujets. En premier lieu, on a besoin de couper dans la bureaucratie et de réduire les formalités administratives. Je suis très frustré, comme vous l'êtes sûrement, des longueurs d'attente que les gens ont à endurer juste pour avoir accès aux services d'Anciens Combattants Canada, tout particulièrement ce formulaire de demande de 18 pages. Il nous faut mettre fin à ces obstacles qui ralentissent le service et frustrer les gens. Il faut nous assurer que nous faisons de notre mieux pour répondre aux besoins des vétérans et de leur famille. Comme je l'ai souvent dit, notre gouvernement est allergique aux tracasseries administratives. Moi, en tout cas, je le suis, et je veux faciliter la vie de nos vétérans. C'est pourquoi entre autres nous avons introduit les paiements versés à l'avance aux vétérans qui ont droit aux services d'entretien ménager et d'entretien des terrains dans le cadre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Encore l'automne dernier, nous avons simplifié le Programme de réadaptation professionnelle afin d'y faciliter l'accès aux vétérans qui, si admissibles, peuvent recevoir jusqu'à 75 800 \$ pour une nouvelle formation qui leur permettrait de s'enligner vers de bons emplois. Et cela ne s'arrête pas là. En effet, mon collègue Laurie Hawn, député pour Edmonton Centre et ancien pilote de chasse - il était des nôtres hier -, a déposé un projet de loi d'intérêt privé visant à éliminer tout facteur faisant obstacle à un partage rapide de l'information entre les ministères de la Défense nationale et d'Anciens Combattants Canada.

Il nous faut aussi améliorer la façon avec laquelle nous communiquons avec les vétérans et tous les Canadiens et Canadiennes. Il nous faut personnaliser nos communications, les rendre plus faciles et plus accessibles. Il nous faut maintenir le dialogue, et c'est pourquoi j'essaie de visiter le plus de filiales possibles de la Légion et de parler au plus grand nombre possible de vétérans lors de mes déplacements, afin de me faire une idée et de me donner un sentiment de confort et de compréhension quant aux enjeux

qui affectent les gens directement sur le terrain. C'est pourquoi j'étais présent au forum national de la Légion, et je tiens à remercier la Direction nationale pour m'avoir invité au Forum sur les vétérans sans abri qui s'est tenu en avril. J'ai vraiment été impressionné par l'étendue et la qualité des idées que j'y ai entendues, et non seulement en provenance de la Légion, mais aussi en grande partie des discussions avec les vétérans, et aussi des conseils reçus de l'ombudsman, M. Guy Parent, qui a été très, très impliqué et engagé, qui fait tout ce qu'il peut pour venir en aide aux vétérans et à leur famille, et qui, de façon bien évidente, nous permet de faire un meilleur travail. Il y a aussi bien sûr les idées qui nous proviennent du personnel d'Anciens Combattants Canada et qui sont, bien sûr, nos gens de première ligne, et qui je crois sont très engagés et dévoués, et qui travaillent fort pour soutenir les vétérans et que nous ne remercierons jamais assez pour le service qu'ils offrent. Et tous ces échanges contribuent à mettre de l'avant des solutions sensées, ce qui explique pourquoi je voulais être ici aujourd'hui, et je vous suis très reconnaissant de l'invitation, Ce qui m'amène à d'autres enjeux importants.

En tant que responsable du programme venant en aide aux vétérans en leur apportant suffisamment de soins et de soutien, j'avoue que j'ai grandement apprécié vos commentaires francs et sincères jusqu'ici. J'ai entendu ce que vous avez dit, comme par exemple vos propos sur l'Indemnité d'invalidité, l'Allocation pour perte de revenus et le traitement des réservistes. Gord, votre président, et son équipe ont agi de façon vigoureuse sur d'autres enjeux, tels que sur un traitement plus rapide des demandes, le besoin d'accorder le bénéfice du doute de façon plus généreuse quant aux demandes de prestation d'invalidité, et l'apport d'une aide accrue pour une formation plus complète des officiers d'entraide sur les politiques et les procédures relatives aux enjeux liés aux vétérans. Nous étudions sérieusement tous ces points et préoccupations, mais comme vous le savez, nous venons de recevoir un rapport de comité parlementaire qui fait suite à un examen exhaustif de la Nouvelle Charte des anciens combattants. Or, c'est là un document pertinent découlant d'une réflexion profonde et dont le contenu demande quelque temps pour bien assimiler et étudier; mais je peux vous assurer qu'il ne dormira pas sur les tablettes. Ce qui est important de noter toutefois, c'est que cet examen parlementaire aura permis aux Canadiens et aux vétérans, y compris leur représentant tel que la Légion, de donner leur avis et d'être entendu par une assemblée parlementaire démocratiquement élue composée de représentants de tous les partis fédéraux. Et le résultat de ces

consultations approfondies est un rapport unanime formulant 14 recommandations qui ont le soutien des trois principaux partis fédéraux. Ce que je propose maintenant, c'est que nous consacrons un peu de temps pour examiner ce que le comité a recommandé, suite à quoi nous procéderons à la mise en œuvre.

Mesdames et messieurs, je vous suis très reconnaissant de l'attention et de l'hospitalité avec lesquelles vous m'avez reçu. Et je veux que vous sachiez que le travail que vous accomplissez, tant ici lors du congrès que sur le terrain dans vos filiales respectives, compte pour beaucoup de ce que sera demain.

À cet égard, je voudrais souhaiter la bienvenue à Tom Eagles comme votre nouveau président national de la Légion, et je veux lui assurer – tout comme à vous d'ailleurs - de notre coopération et de notre collaboration soutenues. Vos délibérations ici à Edmonton ne resteront pas lettres mortes. Nous sommes attentifs et nous appuyons vraiment vos efforts. Et nous vous sommes très reconnaissants de votre dévouement envers les vétérans, des soins que vous apportez à leur famille et de votre engagement envers le Canada.

Mesdames et messieurs, je voudrais terminer ma présentation en saluant votre président national sortant. C'est un homme qui a incarné et qui continue d'incarner l'esprit même de ce qu'est La Légion royale canadienne, une organisation qui représente bien au-delà de 300 000 membres. Ce que je peux vous dire c'est qu'au cours de la dernière année durant laquelle j'ai connu Gord, j'ai vu devant moi une personne passionnée, engagée et dévouée. C'est une personne sincère, ce qui explique pourquoi je ne peux pas me fâcher contre lui. Je demanderais maintenant à Gord de s'avancer, car je veux lui présenter le plus grand honneur que je peux lui présenter comme ministre. Mesdames et messieurs, au nom du gouvernement du Canada, j'ai l'honneur, Gord, de te présenter la Mention élogieuse du ministre des Anciens combattants en reconnaissance de ton leadership exceptionnel et de ton service inlassable en soutien au bien-être des vétérans du Canada et de leur famille, et, ce faisant, par tes efforts fougueux et passionnés, tu as conféré à la Légion un grand honneur, car tu as réellement su faire une différence tangible et durable dans la vie des hommes et des femmes les plus méritants que le Canada puisse avoir, et pour tout cela je tiens sincèrement à te remercier au nom du gouvernement du Canada et de mon ministère.

ALLOCUTION AU 45^{IÈME} CONGRÈS NATIONAL BIENNAL
DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE
COMMANDANT 1^{ER} GBMC

brigadier-général D. J. Anderson
Commandant 1^{er} GBMC

Merci Mike Cook pour cette bienveillante présentation.

Président national : M. Gordon Moore

Grand président : M. Larry Murray

Président élu : M. Tom Eagles

Distingués vétérans et membres de la Légion,
Mesdames et messieurs,

- Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui avec vous au nom du Chef de l'état-major de la Défense, le général Tom Lawson.
- Avant de débiter, j'ai cru bon de partager avec vous ce que ma nièce de 11 ans m'a récemment raconté. Voyez-vous elle a étudié l'histoire de l'Empire romain et, à ce sujet, je lui ai demandé la chose la plus importante qu'elle a apprise sur Jules César. Après une minute de réflexion, elle m'a alors dit « que ses discours étaient vraiment longs, et qu'ils l'ont poignardé à mort. » Donc, pour m'éviter le sort de Jules César, je tâcherai d'être bref...
- J'aimerais d'emblée, au nom des Forces armées canadiennes, remercier La Légion royale canadienne pour le soutien, l'orientation et le leadership que vous apportez à ceux et celles qui ont été libérés de leur service ou qui ont été blessés ou qui souffrent d'une maladie.
- La Légion royale canadienne et les Forces armées canadiennes sont de la même famille. Je me compte chanceux d'avoir servi avec quelques-uns d'entre vous ici présents cet après-midi, que ce soit dans des opérations en Afghanistan, en Bosnie ou à Chypres, ou encore lors d'exercices d'entraînement tenus à Wainwright, à Gagetown, à Petawawa, et à tous ces autres superbes lieux de villégiature. En fait, quelques-uns d'entre nous ont même partagé ensemble quelques bières dans les pubs et bien sûr dans des filiales de la Légion.
- Il y a deux ans, le général Walt Natynczyk s'est adressé à vous lors du congrès national qui se tenait à Halifax. Son message en était alors un de partenariat, de confiance mutuelle et de coopération. Vous êtes ici à Edmonton parce que vous comprenez l'importance de réaliser tout cela, et vous acceptez les défis auxquels vous faites face en y apportant ce soutien, en particulier à nos nouveaux vétérans, dont plusieurs ont servi en Afghanistan.
- Plus de 40 000 soldats ont servi en Afghanistan, un fait souligné lorsque le drapeau canadien a été descendu pour la dernière à Kaboul le 12 mars dernier. Ce haut fait a été reconnu et de nouveau célébré le 9 mai dernier lors de la Journée nationale de commémoration. Durant cette journée, nous avons été témoins d'un déferlement de soutien de la part de Canadiens de partout au pays. Et bien que le centre d'attention a été le défilé à Ottawa, l'occasion a été célébrée partout au pays, et peut-être plus particulièrement ici, à la BFC Edmonton. En effet, vous devinerez que les soldats en poste à Edmonton ont connu une longue et complexe participation avec la guerre en Afghanistan.
- Au cours des 12 dernières années, la guerre en Afghanistan, une guerre qui a duré plus longtemps que les deux guerres mondiales et la guerre de Corée, aura vu le service militaire de 40 000 Canadiens et Canadiennes. Ce sont là 40 000 nouveaux vétérans qui ont et qui auront besoin de votre soutien au cours des années à venir lorsque, pour la dernière fois, ils accrocheront leurs uniformes.
- Je sais pertinemment que la Légion continuera de venir en aide à ceux et celles qui ont perdu un être cher tant en Afghanistan comme partout ailleurs, et qu'elle sera d'un grand soutien envers ceux et celles qui ont été blessés, et qui souffrent de blessures tant visibles qu'invisibles.
- Il y a aussi les membres des Forces armées canadiennes, ces soldats, marins et membres

- de la force aérienne, qui quittent les Forces et qui ont spécialement besoin d'aide dans leur transition vers la vie civile.
- Mais il est tout aussi important de se rappeler et de reconnaître que bien que l'Afghanistan ait été notre plus récent conflit, il n'est pas pour autant plus important que tous les autres auxquels nos soldats, en service ou à la retraite, ont contribué.
 - La guerre froide ne s'est pas gagnée d'elle-même. Le maintien de la paix n'a pu être efficace qu'en raison de la présence de soldats du maintien de la paix. Nos mers et nos espaces aériens ne se sont pas surveillés par eux-mêmes. Oui, le conflit en Afghanistan est important, mais on ne doit pas le laisser éclipser les contributions que nos soldats, marins et membres de la force aérienne de nos Forces armées canadiennes, ont fournies au cours des 50 dernières années. Et il ne devrait certainement pas venir assombrir nos efforts lors de la guerre de Corée et des deux guerres mondiales.
 - En bref, nous devons nous rappeler de rendre hommage au service quel qu'il soit et, à cet égard, les Forces armées canadiennes peuvent tirer quelques leçons de La Légion royale canadienne.
 - Aussi important qu'il peut en être aujourd'hui de reconnaître et d'honorer notre passé, les Forces armées canadiennes, comme institution, se doivent de contrôler le présent et d'être vigilant quant à l'avenir.
 - Lorsque le général Walt Natynczyk s'est adressé à vous il y a deux ans, il y avait 1 300 soldats déployés sur des opérations expéditionnaires. Aujourd'hui, il y en a encore moins; en fait, il y a exactement 709 membres des Forces armées canadiennes qui sont déployés à l'échelle internationale, soit le plus bas niveau depuis la guerre de Corée.
 - Cela ne veut pas dire que la paix s'est installée partout. Nous vivons toujours une époque d'incertitudes. Des facteurs et des forces surgissent que beaucoup pensaient avaient disparu pour toujours. C'est le retour de géopolitiques à grande échelle dont l'évidence est dans des événements à des endroits aussi éloignés que l'Europe orientale et la mer de Chine. Des menaces transnationales et nationales, allant du terrorisme à l'insurrection en passant par des activités criminelles de grande échelle, continuent à perturber le flot naturel des discours, des politiques et du commerce.
 - Il faut combattre l'incertitude avec un niveau de préparation qui est à la fois approprié au risque et viable, tant d'un point de vue humain que financier. Les Forces armées canadiennes demeurent prêtes, et ont d'ailleurs eu l'occasion d'en faire la preuve au gouvernement, au peuple canadien, ainsi qu'au reste du monde, au cours des dernières semaines.
 - Au cours des deux dernières semaines, j'ai eu l'honneur d'envoyer en mission la composante principale de la Compagnie de parachutistes du 3^e Bataillon du Princess Patricia's Canadian Light Infantry sur un vol en partance pour l'Europe pour y rejoindre le groupe précurseur. Le Canada compte maintenant en Pologne 120 parachutistes et du personnel de soutien qui se joindront à d'autres forces de l'OTAN dans le cadre de OP REASSURANCE. De plus, le NCSM Regina vogue maintenant dans la mer de la Méditerranée en soutien aux mesures de l'OTAN visant à rassurer en Europe, après qu'il eut quitté la mer Arabe où, durant les trois derniers mois, il a contribué à la sécurité maritime dans la région du Moyen Orient. L'Aviation royale canadienne a aussi du personnel déployé en soutien aux CF-18 Hornets en Roumanie et nous avons plusieurs militaires dans des postes clés au siège de l'OTAN en Europe.
 - Le Canada est un fervent partisan de l'OTAN depuis sa fondation, voilà déjà 65 ans, et est résolu à appuyer nos pays partenaires. Les Forces armées canadiennes continuent son engagement visant à promouvoir la sécurité mondiale et à maintenir des partenariats transatlantiques en fournissant aux efforts de l'alliance des capacités militaires modernes et déployables, et du personnel hautement qualifié.
 - Nous participons présentement à des opérations en Afrique, y compris la mission OP CROCODILE des Nations Unies pour la stabilisation de la République démocratique du Congo.
 - Nous avons de plus des Canadiens en service au Darfour, au Soudan du Sud, en Haïti, au Golan, sur la péninsule du Sinaï en Égypte, à Jérusalem, au Kosovo et comptons un officier sur la force opérationnelle à Chypre.
 - Plus près de chez nous, ici même au Canada, les Forces armées canadiennes ont récemment complété le plus grand exercice de 2014. En effet, c'est à Wainwright, en Alberta, que près de 4 000 soldats de partout au pays, 450 hommes et femmes de l'aviation, et 550 soldats en

provenance du Royaume-Unis et des États-Unis, ont pris part à l'Exercice MAPLE RESOLVE.

- Cela dit, même si nous ne sommes pas présentement engagés dans des combats de grande ampleur pour la première fois en 12 ans, nous devons être prêts. Comme le disait Aaron Rodgers, le quart-arrière des Packers de Green Bay : « On me paie pour gagner des parties en saison régulière, et je me fais un nom durant les parties d'après-saison ». Durant les 12 dernières années nous nous sommes battus contre les Talibans et le réseau Haqqani en Afghanistan. C'est comme se rendre au Super Bowl chaque année sans devoir retourner à pratiquer ses jeux de base en saison régulière.
- Avec si peu de personnel déployé outre-mer dans des opérations, c'est là une occasion de rebâtir, de se refaire la santé et d'être prêt à tout ce que le Canada pourrait exiger de nous. Je suis certain que nous sommes prêts à accepter ce défi, tout autant que vous l'auriez été lors de vos années de service. L'élément de base de la puissance militaire de notre pays demeure le même, et ce sont nos soldats. Ils viennent de partout au Canada pour se joindre aux Forces armées avec une base solide de dignité et de pure bonté qui caractérisent tous les Canadiens. Cette force de caractère fondamentale est ensuite affinée et façonnée par nos systèmes d'entraînement de niveau mondial pour en faire des hommes et des femmes du service militaire qui sont prêts à répondre à l'appel de la nation. Cela demeure toujours un honneur pour moi d'être à leur service, et cela me fait chaud au cœur de savoir qu'après leur libération, ils seront soutenu par de grandes organisations telles que La Légion royale canadienne.
- En conclusion, je voudrais souligner de nouveau que votre engagement à la Légion et à tous les vétérans n'est pas juste importante pour nos vétérans, mais elle l'est aussi pour notre pays. Nous avons une occasion de nous assurer que le lien qui existe entre le civil et le militaire soit plus fort. Il faut qu'il en soit ainsi. Et nous devons nous attendre à ce que la Légion fournisse à ceux et à celles qui quittent les Forces armées canadiennes une aide qui soit mieux adaptée à leurs besoins.
- Nous devons aussi continuer à soutenir les familles de ceux qui sont morts, qui ont été blessés ou qui souffrent d'une maladie; et nous devons continuer à venir en aide aux vétérans au moment où ils quittent la vie militaire pour la vie civile.
- Bien que les vétérans reçoivent beaucoup de soutien et d'aide de groupes communautaires et de la population en général, il y a encore amplement place à amélioration, surtout en ce qui a trait à la consolidation des efforts de plusieurs groupes de soutien.
- Au moment où je quitte pour ma prochaine affectation à Washington, D. C., il me reste l'assurance d'avoir servi avec certains des meilleurs soldats au Canada. Certains d'entre eux prendront leur retraite des Forces armées canadiennes ou l'ont déjà fait. Vous de la Légion devez les attirer et les inciter à se joindre à vous – et, pour ce faire, vous devrez peut-être trouver de nouvelles méthodes. Et lorsqu'ils seront avec vous, utilisez-les. Faites usage de leur connaissance et de leurs ressources. Faites front commun dans votre engagement envers les vétérans et demeurez engagés envers votre cause fondamentale... car les vétérans de ce pays, jeunes et moins jeunes, ne méritent rien de moins.
- Je suis honoré d'avoir été choisi pour représenter ici cet après-midi les Forces armées canadiennes et d'avoir eu l'occasion de souligner les raisons pour lesquelles la Légion est importante pour moi. Je vous remercie. Je prendrai maintenant vos questions.

ALLOCUTION AU 45^{IÈME} CONGRÈS NATIONAL BIENNAL DE
LA LÉGION ROYALE CANADIENNE
COLONEL DE RÉGIMENT DU «PPCLI»

Lgén (ret) R. R. Crabbe
*Colonel de régiment
du «PPCLI»*

Merci pour cette aimable présentation... et quel plaisir pour moi d'être à nouveau ici et de venir vous entretenir, pour une troisième fois, à l'occasion d'un congrès national de la Légion.

Cela me fait toujours plaisir de dire que ma vie a été grandement marquée par la Légion royale canadienne. En effet, jeune garçon, j'ai grandi dans la communauté agricole de Neepawa au Manitoba. Membre d'une famille de 12 enfants, mon enfance a été remplie de défis et de problèmes. Or, n'eût été de la filiale no 23 de la légion qui commanditait les équipes locales de hockey et de baseball, je n'aurais pas eu la chance de participer à ces sports et de devenir un joueur de hockey junior plutôt marginal. C'est la Légion à l'époque qui nous avait commandités, moi et deux autres étudiants de l'école secondaire, pour participer à un séminaire sur l'unité nationale. J'ai pu aussi, grâce à une commandite de la légion, me joindre aux cadets de l'air. J'ai aussi été très chanceux de mériter une bourse d'études de la filiale no 23 – ce qui a contribué grandement à ce que je puisse aller à l'université.

La vie sociale de mes parents – comme beaucoup d'autres d'ailleurs à Neepawa – tournait essentiellement autour de la légion. Mon père en était devenu membre à vie et c'était pour lui quelque chose dont il était extrêmement fier. C'était la Légion qui, chaque année, veillait à organiser la cérémonie entourant le jour du souvenir - à laquelle tous les enfants d'âge scolaire du village participaient – et autres activités du souvenir s'y rapportant. Et je me souviens très bien du grand défilé de vétérans, et de militaires en uniforme de shilo, qui marchaient à travers le village en souvenir de nos vétérans de la première et de la seconde guerre mondiale, et de ceux aussi de la guerre de Corée.

Au bout du compte, ce que la filiale no 23 accomplissait – tout comme les plus de 1 400 filiales réparties aux quatre coins du pays – répondait pleinement aux missions premières de la Légion, soit (1) d'être au service des vétérans, (2) de promouvoir le souvenir, et (3) de supporter et de venir en aide à la collectivité et, ce faisant, à ce grand pays dans lequel

nous vivons. Et je dois admettre, après être retourné à Neepawa à plusieurs occasions, que ce beau travail qu'accomplit la légion continue encore aujourd'hui, tout comme partout dans le reste du Canada.

Toutes ces expériences que j'ai vécues comme adolescent grandissant dans les prairies m'ont grandement influencé, et je suis très reconnaissant envers la Légion pour tout ce qu'elle a fait pour moi, notre famille, et mon village natal. Mais je sais pertinemment que ce que j'ai reçu est typique de ce que des centaines de milliers de canadiens et de canadiennes ont pu bénéficier suite au merveilleux travail accompli par la Légion royale canadienne.

Le congrès national de cette année revêt une importance toute particulière alors que voilà déjà 100 ans, la première guerre mondiale débutait, et que voilà 70 ans, le monde connaissait la plus grande opération militaire jamais entreprise, l'invasion de l'europe du jour j le 6 juin 1944.

J'ai le plaisir aussi de dire que cette année marque le 100e anniversaire du Princess Patricia's Canadian Light Infantry (PPCLI), un régiment qui a été mis sur pied par un homme d'affaires et entrepreneur montréalais, Hamilton Gault, en réponse à la guerre, et qui, depuis sa formation, compte parmi les unités de l'armée régulière du Canada. La Légion royale canadienne s'est révélée très bienveillante et extrêmement généreuse de par son soutien à l'exposition d'oeuvres d'art tenue dans le cadre du centenaire du régiment, et qui, à Calgary, a connu un grand succès; or, cette exposition est maintenant à Edmonton. Cela dit, et si le temps vous le permet, je vous invite à voir cette exposition remarquable et tout à fait unique au centre enterprise, non loin d'ici sur l'avenue jasper.

La première guerre mondiale a été bien sûr l'un des événements les plus importants et de poids ayant façonné l'histoire et l'essence même de notre pays, alors que la contribution et les sacrifices que le Canada y a faits ont été sans pareil dans l'histoire moderne. Dès le début de la première guerre mondiale, le Canada n'avait que 47 ans et constituait

un pays de huit millions d'habitants. Et pourtant le Canada a mobilisé une force militaire de près de 650 000 hommes et femmes, et ce, à une époque où notre base de mobilisation militaire et capacité était, et c'est le moins qu'on puisse dire, rudimentaire ce sont 60 000 canadiens qui sont morts au combat lors de la première guerre mondiale. Ceux-ci ont été enterrés dans la province de Flandre en Belgique, en France, en Angleterre et à d'autres endroits – leur existence nous est rappelée par une croix blanche ornée d'une feuille d'érable du Canada.

En raison des conditions d'horreur vécues par les soldats durant cette guerre, beaucoup trop de canadiens n'ont pas eu de lieux de sépulture connus – leurs noms sont gravés sur l'arche de la porte de ménin, à Ypres en Belgique, à quelques kilomètres à peine où plusieurs d'entre eux sont tombés, et maintenant, bien sûr, ils sont représentés par la tombe du soldat inconnu située au pied du monument commémoratif de guerre à Ottawa.

Ce sont aussi 160 000 soldats qui ont été blessés lors de la première guerre mondiale, dont plusieurs avec des blessures qui ont amené des incapacités avec lesquelles ils ont dû vivre pour le reste de leur vie.

Le 1er corps de l'armée du Canada qui s'est emparé de la crête de Vimy lors de la période de pâques 1917, aura été l'une des meilleures organisations de combat, des deux côtés des belligérants. Ils se sont emparés de la crête alors que d'autres pays avaient failli à la tâche; ce faisant, ils ont établi la marque et l'exemple à suivre pour des générations de soldats canadiens qui viendraient après eux.

Souvent oubliés lorsqu'on parle des efforts de guerre, sont ces centaines de milliers de canadiens et de canadiennes – en majorité des femmes – qui jour et nuit, partout au Canada, ont peiné dans les usines de munitions, d'armes et de montage de véhicules, en soutien à l'effort de guerre du Commonwealth. Des milliers se sont impliqués dans la vente d'obligations d'emprunt de guerre pour aider au financement de la guerre. Les fermiers quant à eux ont travaillé d'arrache-pied pour produire les grains et les aliments nécessaires pour nourrir et soutenir cette force de combat. Et pendant que le mari était à la guerre, les mères s'occupaient d'élever leur famille.

Le dernier canadien et survivant de la première guerre mondiale est décédé plus tôt, voilà quelques années déjà, et un des défis présentement est de s'assurer que le peuple canadien – surtout notre jeunesse – n'oublie pas la contribution incommensurable apportée par le pays à l'effort de guerre, et par-dessus tout, qu'elle n'oublie pas les 60 000 canadiens et canadiennes qui

sont morts durant ce conflit. C'est là – je crois – l'un des défis du souvenir avec lequel la légion aura à composer au fur et à mesure que nous nous éloignons de la guerre proprement dite, des canadiens qui y ont combattu et des familles qui ont été touchées par la première guerre mondiale.

J'aimerais maintenant vous faire part de quelques commentaires sur le thème du congrès de cette année (défi – possibilité – changement), et en particulier en ce qui a trait au vétéran. Nul n'a besoin de rappeler à cet auditoire les défis importants que les vétérans ont confrontés durant les 10 dernières années, en grande partie dus à la nouvelle charte des anciens combattants, et, à mon sens, aux malentendus liés aux besoins des vétérans d'aujourd'hui, par opposition à ceux et celles à qui l'on renvoie par « les vétérans plus âgés ». Or il est abondamment clair dans la ligne directrice de la légion qu'un vétéran est un vétéran et demeure un vétéran, qu'il ait servi durant la première guerre mondiale, la seconde guerre mondiale, en Corée, dans des missions de maintien de la paix, durant la guerre froide ou qu'il ait servi ici même au Canada comme militaire canadien. Et c'est ainsi qu'il devrait en être et doit être.

Bien sûr aucun programme national n'est parfait, mais je crois qu'il est juste de dire que les vétérans des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée ont été bien traités et qu'ils continuent de l'être. Or le vrai défi demeure le «vétéran des temps modernes» qui a fait face à des enjeux différents et, dans certains cas, beaucoup plus complexes que ces hommes et ces femmes extraordinaires qui se sont battus lors des autres guerres dans lesquelles le Canada a été appelé à combattre. Ces défis se manifestent d'eux-mêmes sur les champs de bataille et malheureusement se poursuivent après les conflits. Il y a trop de récits, combien réels et sincères, de soldats qui se sont battus de peine et de misère pour obtenir les soins dont ils avaient besoin; qui ont dû faire face à la bureaucratie, parfois même avec l'appareil militaire dans quelques cas, et avec eux-mêmes. Laissez-moi vous donner un exemple.

Un soldat très brave et très courageux a perdu ses deux jambes au-delà des genoux en Afghanistan. Vous en conviendrez, c'est là une expérience de vie traumatisante qui a non seulement bouleversé la vie de ce soldat, mais aussi celle de sa famille. Des mois et des mois de convalescence et de thérapie ont été pour lui, physiquement et mentalement, très astreignant, mais les vraies exigences sont venues plus tard lorsqu'il entreprit d'obtenir de l'aide pour laquelle il était évidemment admissible. Le fardeau lui incombait de demander de l'aide pour chacun des

avantages auxquels il avait droit: une chaise roulante, du financement, des travaux de rénovation à son domicile pour l'adapter à son incapacité permanente, etc. Or, il a découvert qu'il lui fallait faire affaire avec un bureau pour la chaise, un autre bureau pour les rénovations domiciliaires, un autre pour obtenir du financement, et ainsi de suite. Et c'est là un soldat qui a perdu ses deux jambes sur les terrains de bataille alors qu'il était au service du notre pays.

La bonne approche aurait été plutôt de dire : nous apprécions beaucoup votre service, nous sommes conscients que votre vie a changé pour toujours, et reconnaissant que notre gouvernement vous a exposé à certains risques et que, y découlant, vous en avez été frappé d'une incapacité, nous allons maintenant nous assurer que vous receviez ce dont vous avez besoin pour que vous puissiez profiter d'une qualité de vie optimale pour le reste de votre vie, ce que vous et votre famille méritez à juste titre. Puis, selon une approche holistique, voir aux besoins de cette personne et, partant, faire en sorte qu'il y ait en effet une qualité de vie pour la famille qui soit juste et raisonnable. Le fardeau ne doit pas être sur la personne d'avoir à aller chercher et demander de l'aide – cette aide doit être au premier rang des services offerts pour son rétablissement. Pour moi, c'est relativement simple : ce pays envoie ses soldats à la guerre au nom du peuple du Canada – et nos soldats, nos marins et nos membres de la force aérienne acceptent sciemment et connaissent la responsabilité illimitée à ce chapitre; ce faisant, un soldat souffre d'une incapacité; au nom de tous les canadiens et canadiennes, nous allons maintenant faire tout ce qu'il faut pour s'assurer que vous viviez votre vie avec votre famille le mieux possible, à la hauteur de vos capacités et des nôtres.

La possibilité existe de changer tout cela et de faire beaucoup mieux que ce qui est fait aujourd'hui. Ces changements sont pour le bien de ceux et celles qui servent, mais aussi pour attirer ces personnes qui présumant qu'elles peuvent être exposées à des risques et avoir besoin d'aide, sauront qu'elles pourront compter sur notre pays pour leur venir en aide, à eux et à leur famille. Il y eu des changements et des améliorations, mais selon moi, beaucoup reste à faire pour améliorer la situation.

La Légion a accompli dans ce domaine un travail remarquable de bien des façons, et ce, par l'entremise de son réseau du bureau d'entraide et de ses plus de 1 400 filiales. Or, il existe une possibilité extraordinaire de développer le concept en adoptant une approche qui se veut « plus holistique » quant à la prestation de services répondant aux besoins des vétérans et

de leur famille, qui ont tant donné au service du Canada. Ce sont là des difficultés particulières pour les membres de la force de réserve qui, en général, n'ont pas le même degré d'accès au soutien que reçoit la force régulière, ni la même connaissance des divers programmes offerts aux vétérans, et étant donné que de plus en plus de réservistes se portent volontaires pour servir lors d'opérations, cet aspect de nos programmes qui viennent en aide aux vétérans s'avèrent encore plus important. Je sais que la Légion a identifié ce problème qu'est la sensibilisation et qu'elle travaille pour s'assurer que les services et les avis deviennent plus accessibles et disponibles, et, dans un même contexte, est également établi des contacts par l'entremise d'un partenariat avec l'université de Colombie-Britannique pour un soutien au programme de transition des vétérans. Ce sont là de vrais défis auxquels font face de vraies personnes. Or, à cet égard, des possibilités de changement se présentent qui peuvent avoir, et qui auront, des résultats positifs envers le soutien à apporter aux vétérans. En deux mots, je crois que tout ce dont nous avons besoin de faire, c'est de s'investir dans un travail légitime de soins et de soutien à apporter, sans devoir à subir le processus très éprouvant visant à identifier et à justifier les besoins.

Les récits de vétérans incapables d'accéder rapidement aux services auxquels ils ont droit – et, de façon plus importante, aux services qu'ils méritent – sont liés à un défi encore plus vaste qui a souvent été appelé le mandat social qui prévaut entre le gouvernement de notre pays et ces hommes et femmes qui servent au sein de nos forces militaires. Cette autorisation d'agir de façon particulière vis-à-vis un enjeu d'ordre public, et qui a été accordée au gouvernement par le peuple, est essentielle au succès et au bien-être de nos vétérans. En d'autres mots, le mandat établit que si le gouvernement expose un soldat à certains risques et, résultant, que le soldat subit des blessures ou décède, ce gouvernement a le mandat de s'assurer que les soins appropriés seront donnés au soldat et à sa famille, et ce, d'une manière qu'une majorité de canadiens jugeraient convenable. Après tout, ce sont ces soldats, ces marins, et ces hommes et femmes de l'aviation qui, jour après jour, risquent leur vie au nom du gouvernement et du peuple canadien.

Or ce mandat n'est peut-être pas inscrit dans un quelconque document juridique ou consacré par la constitution. Mais comme vous le pouvez le savoir, ce mandat social – bien qu'établi par les militaires et les chefs de gouvernement depuis des années comme étant un élément fondamental de la notion de service envers son pays - est remis en question d'un

point de vue juridique. À mon avis, je dirais que cela serait facile puisqu'il n'existe probablement aucun document juridique ni de précédent judiciaire qui clairement viendrait énoncer la responsabilité la plus fondamentale qu'est celle d'un gouvernement envers ses militaires. Quoi qu'il en soit, je crois que nous serions tous d'accord à dire que moralement et de façon fondamentale, un tel mandat se doit d'exister.

Cela ne vient pas insinuer que nous n'avons pas besoin de règlements et de directives qui définissent le soutien disponible aux vétérans et à leurs familles; or, bien au contraire, des règles sont de mise. Mais il nous faut une compréhension vraiment claire et précise du contrat fondamental qui lie notre gouvernement national à nos militaires, et ensuite être en mesure d'en appliquer la notion de façon générale et holistique aux vétérans dans le besoin, des vétérans qui ont tout donné au service de notre pays.

Quant à l'autre pilier qui sous-tend la mission de la Légion – soit le souvenir – j'aimerais suggérer que les canadiens et les canadiennes répondent extrêmement bien à nos programmes du souvenir, petits ou grands. J'ai participé à Winnipeg à beaucoup de cérémonies du jour du souvenir qui faisaient salle comble. Et ce qui fait plaisir à voir, c'est l'âge de plusieurs des participants – de jeunes canadiens qui font preuve d'un intérêt véritable à se rappeler et à rendre hommage aux soldats qui sont tombés ou qui ont été blessés, et à exprimer leur gratitude pour ce qu'ils ont fait pour le progrès de notre pays. Cela est une tendance qui se dessine tant au niveau local que national, et il est évident que la cérémonie nationale du jour du souvenir organisée par la Légion, et qui se tient au monument commémoratif de guerre national, continue d'attirer de plus en plus de canadiens et canadiennes qui ont vraiment à cœur de reconnaître, de remercier et de saluer ceux et celles qui ont donné leur vie. Le rituel annuel qu'est le port du coquelicot pour rendre hommage à ceux qui sont morts au champ d'honneur demeure un des rares actes civiques qui soient partagés dans notre société aujourd'hui, et je dirais que les canadiens et les canadiennes le font en signe de respect et de remerciement envers ceux et celles qui ont fait l'ultime sacrifice pour le Canada.

Certains pourraient logiquement supposer que ce regain a été moussé par la participation du Canada à la guerre en Afghanistan et la couverture médiatique entourant nos 155 soldats qui y ont été tués au combat. Et c'est probablement là une explication partielle. Quoi qu'il en soit, il appert que les canadiens sont sincèrement reconnaissants envers

nos vétérans et les cérémonies du souvenir qu'ils nous inspirent. Le travail qu'accomplit la Légion auprès de la jeunesse, les pèlerinages, les concours littéraires, les bourses d'étude, et quoi encore, comptent pour beaucoup pour garder la tradition du souvenir pertinente pour nous tous, en tant que canadiens et canadiennes.

Le défi bien sûr sera de soutenir ce niveau de participation à nos activités du souvenir, non seulement sur le plan national, mais aussi à un niveau plus local dans le cadre de nos services et activités liés au souvenir. Et le meilleur moyen d'y parvenir consiste à s'assurer qu'il y ait une compréhension et une appréciation de l'impact incommensurable que nos militaires ont eu et continuent d'avoir sur l'histoire et le développement du Canada.

Sous ce rapport, il y a un secteur de notre éducation qui je crois a besoin d'être révisé, et c'est l'enseignement de l'histoire du Canada dans notre système d'éducation, en particulier en ce qui a trait aux efforts de guerre du Canada au cours de son histoire relativement courte. Les canadiens et canadiennes peuvent, avec raison d'ailleurs, être fiers de notre pays et de l'histoire qui nous a amenés jusque là. Et certains des pans les plus importants de notre histoire auront été notre contribution militaire durant les première et seconde guerres mondiales, la guerre de Corée et la guerre en Afghanistan, sans oublier bien sûr notre dossier en matière de maintien de la paix qui est inégalé. Les membres de l'armée, de la marine et de l'aviation canadiennes ont beaucoup contribué au développement de notre pays – et comme bon nombre l'ont fait remarquer, ils ont grandement contribué à notre développement international. Cela s'est fait à grands frais et avec beaucoup de sacrifices. Or, il ne faut pas que ces sacrifices consentis tombent dans l'oubli.

Je félicite la Légion qui milite pour qu'il y ait davantage d'histoire du Canada dans nos écoles et, à tout le moins, pour l'inclusion des faits indéniables de notre histoire qui se rapportent à la participation canadienne aux guerres, et qui a tant façonné et moulé notre pays au cours des 147 dernières années. Le défi sera encore une fois de surmonter l'inertie et la résistance à raconter les récits de guerre, où des canadiens se sont fait tuer, et les terribles catastrophes et dévastations, et la mort qui accompagnaient ces guerres. Mais ce sont là des faits indéniables de notre histoire auxquels notre jeunesse canadienne doit être exposée, ne serait-ce que pour une appréciation et une compréhension des énormes sacrifices consentis par de jeunes canadiens qui ont

tellement contribué et accompli au nom d'un pays, et dans un laps de temps si courts après avoir atteint son statut de nation.

Nul doute qu'il y aura encore de nombreux défis à surmonter – perpétuer et promouvoir la Légion en tant qu'institution, son adhésion, son financement et son soutien - mais il y aura aussi de nombreuses occasions qui amèneront avec elles les moyens d'aller vraiment de l'avant pour solidifier davantage la Légion et en faire une institution nécessaire et très importante sur le plan national. Comme toujours, le défi est de prévoir les enjeux et d'en identifier les possibilités qu'ils peuvent offrir. Je tiens à féliciter la Légion pour son travail remarquable auprès de nos communautés, pour son rôle de vrai gardien de notre souvenir, et pour son rôle d'institution de premier plan par son soutien à nos vétérans qui sont si méritants. Vous pouvez à juste titre être fiers des contributions que vous apportez à ce merveilleux pays dans lequel nous vivons.

Mesdames et messieurs, permettez-moi à nouveau de vous remercier, vous et la Légion royale canadienne, pour le travail et les contributions remarquables que vous apportez au Canada. Vous êtes en effet les gardiens des clés du souvenir, les chefs de file dans les soins à apporter aux vétérans et les fournisseurs de services à des centaines de collectivités aux quatre coins de ce pays – en grande partie du travail bénévole. C'est pourquoi la Légion est et demeure, par sa portée, une des institutions du Canada vraiment nationales.



14 – 18 juin 2014

NOM _____

FILIALE _____

DIRECTION _____